L'Histoire

L'Histoire

www.lhistoire.fr

PALAIS FARNÈSE

Le plus beau palais du monde

Dossier spécial 60 pages

LA FABRIQUE DES RACES

Couleurs, « pureté de sang » et mesure des crânes

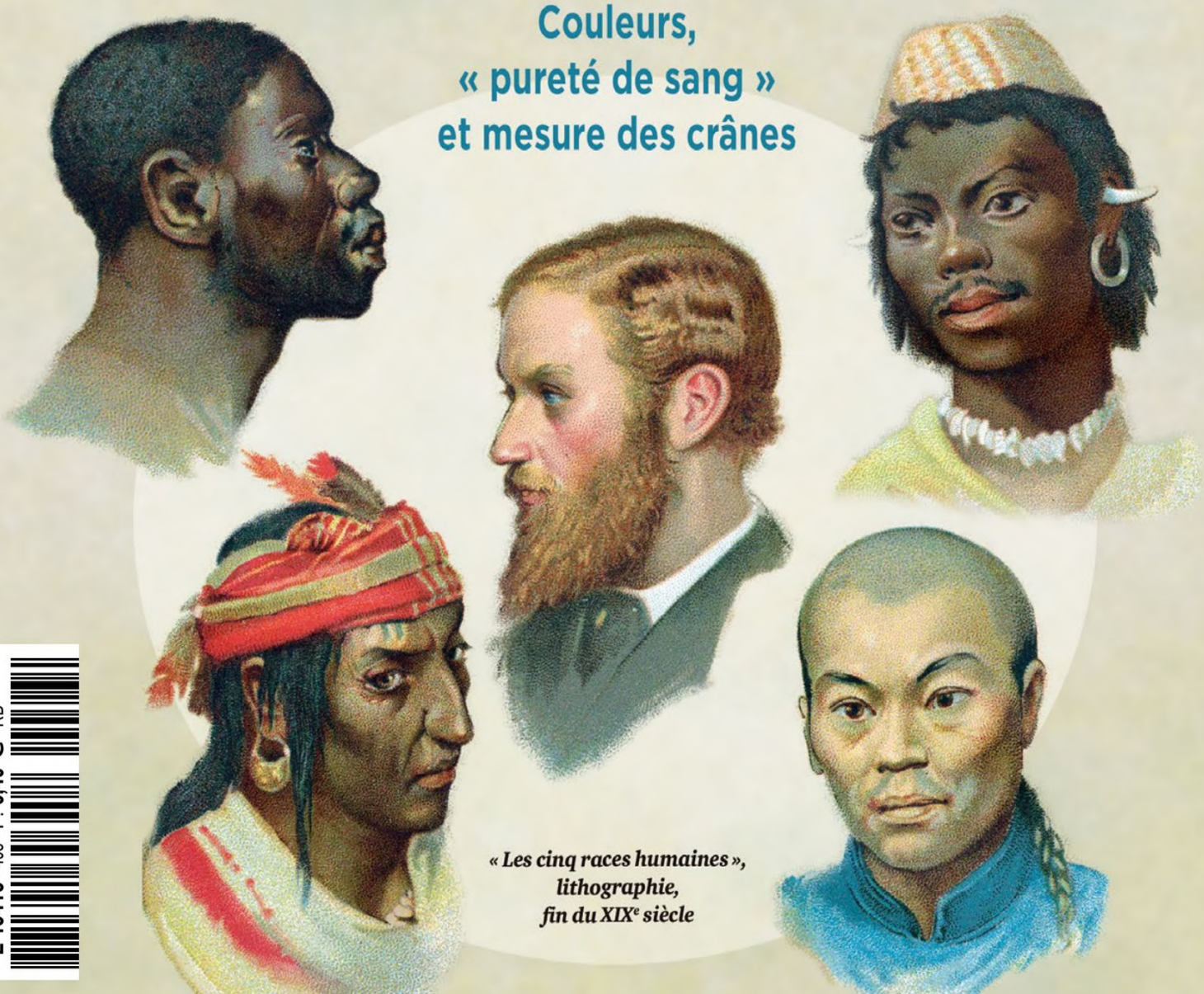

« Les cinq races humaines », lithographie, fin du XIXe siècle

ALL 8,20 € - BEL 7,40 € - ESP 7,40 € - GR 7,40 € - ITA 7,40 € - PORT/CONT 7,40 € - LUX 7,40 € - ANDORRE 7,40 € / CH 12,40 FS - MAR 65 DH - TUN 9,50 TND - TOM/S 970 XPF - DOM/S 7,40 € - CAN 10,50 $ CAN - USA 10,50 $

L 13413 - 493 - F: 6,40 € - RD

JHR FILMS
PRÉSENTE

Il n'y a pas de paix sans justice
Dr Mukwege - Prix Nobel de la Paix

L'EMPIRE DU SILENCE

UN FILM DE
THIERRY MICHEL

AU CINÉMA LE 16 MARS

jhr fidh AMNESTY INTERNATIONAL Ligue des droits de l'Homme Cliosnautes ACAT SIGNIS Dr Denis Mukwege L'Histoire rfi FRANCE 24

Revue mensuelle créée en 1978,
éditée par les Éditions Croque Futur
41 *bis*, avenue Bosquet, 75007 Paris
Président et directeur de la publication :
Claude Perdriel
Directeur général : Philippe Menat
Directeur éditorial : Maurice Szafran
Directeur éditorial adjoint : Guillaume Malaurie
Directeur délégué : Jean-Claude Rossignol
Conception graphique : Dominique Pasquet

Pour toute question concernant votre abonnement
Tél. : 01 55 56 71 19
Courriel : abo.histoire@groupe-gli.com
L'Histoire, service abonnements
45, avenue du Général-Leclerc, 60643 Chantilly Cedex
Belgique : Édigroup Belgique, tél. : 070 233 304
Suisse : Édigroup SA, tél. : 022 860 84 01
Tarif France : 1 an, 12 n^{os} : 67 €
1 an, 12 n^{os} + 4 n^{os} *Hors-série. Collections* : 89 €
Tarif autres pays : nous consulter
Achat de revues et d'écrins
L'Histoire, 8, rue d'Aboukir, 75002 Paris
Tél. : 01 70 98 19 24

RÉDACTION, DOCUMENTATION, RÉALISATION
Tél. : 01 70 98 suivi des 4 chiffres
Courriel rédaction : courrier@histoire.presse.fr
Directrice de la rédaction : Valérie Hannin (19 49)
Assistante et coordinatrice de la rédaction, en charge des partenariats :
Claire Cellier Wallet (19 51)
Conseillers de la direction :
Michel Winock, Jean-Noël Jeanneney
Rédactrice en chef : Héloïse Kolebka (19 50)
Rédactrice en chef adjointe responsable des *Collections* : Géraldine Soudri (19 52)
Rédacteur en chef adjoint : Olivier Thomas (19 54)
Secrétaire général de rédaction :
Raymond Lévêque (19 55)
Chef de rubrique : Ariane Mathieu (19 53)
Rédaction : Julia Bellot (19 60), Lucas Chabalier, Domitille de Gavriloff, François Mathou, Huguette Meunier, Nina Tapie
Rédaction-révision-correction : Hélène Valay
Directrice artistique : Marie Toulouze (19 57)
Service photo : Jérémy Suarez-Lalouni (19 58)
COMITÉ SCIENTIFIQUE
Pierre Assouline, Jacques Berlioz, Patrick Boucheron, Catherine Brice, Bruno Cabanes, Johann Chapoutot, Joël Cornette, Clément Fabre, Anaïs Fléchet, Jean-Noël Jeanneney, Philippe Joutard, Emmanuel Laurentin, Julien Loiseau, Pap Ndiaye, Fabien Paquet, Olivier Postel-Vinay, Yann Potin, Yves Saint-Geours, Maurice Sartre, Claire Sotinel, Pierre-François Souyri, Laurent Theis, Annette Wieviorka, Olivier Wieviorka, Michel Winock
CORRESPONDANTS
Dominique Alibert, Claude Aziza, Vincent Azoulay, Antoine de Baecque, Esther Benbassa, Jean-Louis Biget, Françoise Briquel-Chatonnet, Guillaume Calafat, Jacques Chiffoleau, Alain Dieckhoff, Jean-Luc Domenach, Hervé Duchêne, Olivier Faron, Marie Favereau, Christopher Goscha, Christian Grataloup, Isabelle Heullant-Donat, Gilles Kepel, Matthieu Lahaye, Marc Lazar, Olivier Loubes, Gabriel Martinez-Gros, Marie-Anne Matard-Bonucci, Guillaume Mazeau, Nicolas Offenstadt, Pascal Ory, Michel Porret, Yann Rivière, Isabelle Surun, Boris Valentin, Sylvain Venayre, Catherine Virlouvet, Nicolas Werth
Ont collaboré à ce numéro
Maxime Blanc, Justin Mégret, Alban Wilfert
FABRICATION
Responsable de fabrication :
Christophe Perrusson (19 10)
ACTIVITÉS NUMÉRIQUES
Bertrand Clare (19 08)
SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS
Directrice administrative et financière :
Jaye Reig
MARKETING DIRECT ET ABONNEMENTS
Directeur : Luc Bonardi
Responsable du marketing direct : Linda Pain
Responsable de la gestion : Magali Viette
VENTES ET PROMOTION
Directeur : Valéry-Sébastien Sourieau (19 11)
Ventes messageries : Mercuri Presse Conseil, Frédéric Vinot (01 42 36 80 52)
Diffusion librairies Pollen/Dif'pop'
Tél. : 01 43 62 08 07, fax : 01 72 71 84 51
COMMUNICATION
Isabelle Rudi (19 70)
RÉGIE PUBLICITAIRE
Mediaobs
44, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris
Tél. : 01 44 88 suivi des 4 chiffres
Courriel : pnom@mediaobs.com
Directeur général : Corinne Rougé (93 70)
Directeur de publicité : Romain Provost (89 27)
Studio : Louis Fourquet (89 26)
Gestion : Catherine Fernandes (89 20)
mediaobs.com

Racisés

Le terme, avec toute sa violence, a fait son entrée dans notre vocabulaire. Tournant parfois en revendication une assignation honnie, il renvoie massivement à cinq cents ans de colonisation, de traite, d'esclavage, et interpelle les historiens. Et si nous le prenions au mot ?

La manie de catégoriser les humains n'épargne probablement aucune civilisation. Expliquer les différences, justifier les inégalités, sont de puissants ressorts de pensée et de domination. Au point que certains historiens parlent de « racisme sans races » à propos d'Aristote et de sa théorie des climats, qui inspira durablement le monde méditerranéen, puis l'Occident tout entier. Dans cette affaire, la couleur ne fut longtemps qu'un marqueur parmi d'autres. A l'autre bout du monde, les Japonais virent, au XVIe siècle, débarquer… des Portugais gris et des Hollandais rouges. Le sang joua son rôle : c'est en son nom que s'élaborèrent au XVe siècle des « statuts de pureté » qui apparaissent comme un tournant décisif dans l'histoire de la pensée raciale. Il s'agissait alors, dans l'Espagne très catholique, d'exclure les descendants de Juifs d'un certain nombre de fonctions au motif de leur naissance entachée, assignation dont aucune conversion ne pourrait plus les faire sortir.

On ne risque rien à écouter ces voix qui réclament de la considération et parfois un autre récit

Une histoire était en marche. Dans leurs infinis débats sur l'origine de l'homme, devenu une espèce comme une autre, les Lumières porteuses d'universel ont semé d'autres germes. La force des théories classificatoires de Linné ou de Buffon a ouvert la voie à l'ambition scientifique. L'inlassable passion pour la mesure des crânes, l'angoisse de la dégénérescence, le contexte colonial ou la recherche d'une origine nationale fortifièrent chez certains la notion de « race ».

Restait à la science, en ses dévoiements, à prêter la main à des entreprises criminelles. Les travaux des historiens, depuis trente ans, ont bien établi les étapes du processus de « racisation » d'une population à l'œuvre dans les génocides. Un processus qui mena, dans l'Allemagne nazie puis dans l'Europe occupée, à la mise à l'écart des Juifs puis à leur déshumanisation et à la persécution meurtrière.

L'énormité du crime mit, en 1945, le racisme hors la loi. On voulut avant tout considérer l'unité de l'espèce humaine et le caractère fragile, aléatoire et réversible des différences physiques. Claude Lévi-Strauss fut le héraut de cette anthropologie sans races. L'Afrique du Sud fut mise à l'index, le monde de l'Unesco serait celui du métissage, dont le Brésil se fit le symbole, au prix d'une durable imposture.

On n'en avait cependant pas fini avec la race. La volonté d'effacement, dont témoignent les débats sur notre Constitution, n'empêcherait pas les discriminations. La race, pour être fabriquée, n'en continue pas moins d'influencer nos imaginaires, nos perceptions collectives, et nos comportements. Protégés par l'anonymat des réseaux sociaux, l'antisémitisme et la haine raciale se portent bien, tandis que l'Amérique de Trump voyait s'affirmer le « suprématisme blanc » en même temps que la revendication d'une histoire « noire » des États-Unis.

Cette revendication aussi est un objet d'histoire. Faut-il la redouter ? On ne manque pas d'exemples d'ailleurs, au cours des siècles, de fiertés retrouvées grâce au « retournement du stigmate ». On ne risque rien à écouter ces voix qui réclament de la considération et parfois un autre récit. A condition de ne pas renoncer à notre humanité commune. ■

L'Histoire

Les morts du Struthof

Un de nos lecteurs a relevé des inexactitudes dans l'encadré p. 14 sur le « KL Natzweiler-Struthof » dans l'article de Johann Chapoutot « Nacht und Nebel. Au cœur de la machine nazie » (n° 491, janvier 2022). Guillaume d'Andlau, directeur du Centre européen du résistant déporté et responsable du site du Struthof a tenu à apporter les précisions suivantes :

« Le *Konzenstrationslager* (KL) Natzweiler, plus connu en France sous le nom de camp du Struthof ou camp de concentration de Natzweiler-Struthof, disposait d'un camp principal et d'une cinquantaine d'annexes. Ce réseau de camps n'a pas été destiné en premier lieu aux Alsaciens récalcitrants et les premiers déportés sont allemands. Parmi les détenus, toutes les catégories de prisonniers étaient représentées même si le camp principal affichait un fort pourcentage de résistants et d'opposants politiques.
Le KL Natzweiler est évacué en septembre 1944 ; 5518 déportés sont alors déplacés à destination de Dachau et non pas d'un des camps annexes du Struthof.
Au total 52000 prisonniers ont été immatriculés au KL Natzweiler-Struthof et dans l'ensemble de ses camps, dont 17000 dans le camp principal.
Concernant la mortalité, dans l'état actuel des recherches, il y eut entre 17000 et 18000 décès dans le KL Natzweiler et l'ensemble de ses annexes (dont 3000 au camp principal). »

Le dossier Pasteur rouvert

Le dossier « Pasteur, la foi dans la science » (n°491, janvier 2022) a retenu votre attention. Michel de Paz a cru percevoir dans l'éditorial une tonalité hostile à la vaccination. Alain Comtet du Laboratoire de Physique théorique et Modèles statistiques de l'Université Paris Saclay écrit : « On aurait aimé que les premiers travaux de Pasteur sur les symétries soient décrits de façon moins laconique. Grâce à ses expériences d'optique, Pasteur a découvert que des molécules peuvent se présenter sous deux formes images l'une de l'autre dans un miroir. C'est la découverte de la chiralité, concept transversal qui joue aussi bien un rôle dans la structure de l'ADN que dans la physique des particules élémentaires. » *Maurice Goidadin souligne qu'*« un aspect important de la personnalité de Pasteur, qui explique peut-être le "style Pasteur", est son talent en dessin. Plusieurs de ses beaux et délicats dessins furent exposés dans ce qui fut sa maison, à Arbois il y a quelques années. On pouvait y visiter aussi son laboratoire attenant, premier bâtiment du village à avoir bénéficié de l'eau courante. »

La réponse de la rédaction

Vos lettres nous prouvent à quel point Pasteur reste une figure nationale. Vous avez tout à fait raison de rappeler l'importance de ses travaux sur la chiralité moléculaire, qui sont effectivement essentiels et ont marqué le milieu scientifique par leur postérité considérable. Pour information, il est toujours possible aujourd'hui de visiter la maison de Pasteur à Arbois (39). Elle abrite désormais un véritable musée à la mémoire du scientifique (contact : maisonarbois@terredelouispasteur.fr). Quant à l'éditorial du numéro, il évoquait seulement un temps où, même si les débats n'étaient bien sûr pas absents, la confiance dans la science autorisait une politique de Santé publique qui mena en France à la loi de 1902 rendant la vaccination obligatoire.

En vous inscrivant à l'adresse privilege-abonnes@histoire.presse.fr vous pourrez recevoir la newsletter et les informations de L'Histoire.

Sauf mention contraire de son auteur, toute lettre parvenue à la rédaction de *L'Histoire* est susceptible d'être publiée dans le magazine. Par souci de brièveté et de clarté, la rédaction se réserve le droit de ne publier que des extraits des lettres sélectionnées.

Judée ou Palestine

Dans l'article d'Axelle Neyrinck sur « Le massacre des Innocents » (n° 491, janvier 2022), l'épisode légendaire est situé en Palestine biblique alors que le toponyme « Palestine » n'est apparu qu'en l'an 135 ap. J.-C., imposé par l'empereur Hadrien à la suite de l'écrasement de la dernière révolte des Juifs.
Jacques Hanau

La réponse de la rédaction

C'est en effet Hadrien qui a changé le nom de la province romaine de Judée en celui de Syrie-Palestine, en 134 sans doute. Sur le plan administratif romain, « Palestine » fait donc bien son entrée dans le vocabulaire à cette époque et l'empereur l'a clairement choisi pour effacer le souvenir de « Judée ». Néanmoins, le mot de Palestine est attesté bien plus tôt chez les auteurs de la géographie du Proche-Orient (Pline l'Ancien en use dans son *Histoire naturelle*, v. 66).

Annonce

Christine Roberge fait don de sa collection complète de *L'Histoire* incluant tous les numéros des *Collections de L'Histoire* ainsi que leurs boîtes d'archivage.
Contact :
chroberge@gmail.com

Origine du papier : Autriche
Taux de fibres recyclées : 0 %
Eutrophisation : PTot = +0,008 kg/tonne de papier
Ce magazine est imprimé par BLG, Toul (54), France, certifié PEFC

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
PEFC
10-32-2813
pefc-france.org

L'Histoire

La rédaction de L'Histoire *est responsable des titres, intertitres, textes de présentation, encadrés, notes, illustrations et légendes. La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective.*
Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du Code de propriété intellectuelle).
Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70. Fax : 01 46 34 67 19).
L'éditeur s'autorise à refuser toute insertion qui semblerait contraire aux intérêts moraux ou matériels de la publication. Les nom, prénom(s) et adresse de nos abonnés sont communiqués à notre service interne et aux organismes liés contractuellement avec L'Histoire, *sauf opposition motivée. Dans ce cas, la communication sera limitée au service de l'abonnement. Les informations pourront faire l'objet d'un droit d'accès ou de rectification dans le cadre légal.*
Commission paritaire n° 0423 K 83242. ISSN 0182-2411.
L'Histoire est publiée par les Éditions Croque Futur.
Président et directeur de la publication : Claude Perdriel.
Dépôt légal février 2022.
© 2022 Éditions Croque Futur.

LE DERNIER TÉMOIGNAGE

ENTRETIENS INÉDITS AVEC LA DERNIÈRE GÉNÉRATION VIVANTE
ISSUE DU TROISIÈME REICH D'HITLER.

QUAND LE PASSÉ PARLE AU PRÉSENT.

FOCUS FEATURES PRÉSENTE EN ASSOCIATION AVEC PARTICIPANT UNE PRODUCTION ZEF PRODUCTIONS ET PASSION PICTURES "FINAL ACCOUNT" MONTAGE STEFAN RONOWICZ
MONTAGE ADDITIONNEL SAM POPE BARBARA ZOSEL SUPERVISION MUSICALE LIZ GALLACHER PRODUCTION ASSOCIÉE SAM POPE PRODUCTEURS DÉLÉGUÉS JEFF SKOLL DIANE WEYERMANN ANDREW RUHEMANN CLAIRE AGUILAR
FOCUS FEATURES PRODUIT PAR JOHN BATTSEK LUKE HOLLAND RIETE OORD RÉALISÉ ET FILMÉ PAR LUKE HOLLAND UNIVERSAL alba

UN DOCUMENTAIRE CHOC SANS PRÉCÉDENT

VENICE FILM FESTIVAL
OFFICIAL SELECTION
2020

#LeDernierTémoignage

L'Histoire

AU CINÉMA LE 23 MARS

Cultures-

L'OBS

Réponse

La bibliothèque Sainte-Geneviève n'est pas en péril

Nous avions relayé dans le numéro 491 page 6 l'inquiétude d'universitaires et de chercheurs sur la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris (Ve arrondissement). Jamil Jean-Marc Dakhlia, président de l'université Sorbonne Nouvelle, son autorité de tutelle, a souhaité répondre.

« Dans son numéro de janvier 2022, L'Histoire *indique que la Bibliothèque Sainte-Geneviève* "est aujourd'hui menacée faute de moyens suffisants alloués par l'autorité de tutelle, l'université Sorbonne Nouvelle. Une vraie gêne pour l'étude et la recherche mais aussi un risque pour la sécurité *[…]."* Ce faisant, la revue a relayé une campagne de presse diffamatoire, implicitement motivée par le passage de trois emplois sous la responsabilité hiérarchique de la Direction du patrimoine de la Sorbonne Nouvelle, tout en restant affectés au sein de la bibliothèque.*

C'est justement pour que Sainte-Geneviève jouisse de la meilleure prise en charge possible de ses problèmes bâtimentaires, de sécurité notamment, que la Sorbonne Nouvelle entend mobiliser des personnels experts dotés des compétences techniques et juridiques ad hoc. *De même, la Sorbonne Nouvelle n'a de cesse de réunir des moyens financiers supplémentaires pour les bibliothèques Sainte-Geneviève et Sainte-Barbe : en sus de la subvention versée chaque année pour couvrir leurs charges de fonctionnement, 11 millions pour le volet architectural de leur projet de fusion, au titre du contrat de plan État-Région et 888 000 € de subventions dans le cadre du plan de relance pour des travaux de réparation et d'entretien de Sainte-Geneviève. »*

@ Retrouvez sur notre site **www.lhistoire.fr** les manifestations, rencontres, colloques…

Archéologie
L'INRAP A 20 ANS

50 000 opérations, des centaines de productions audiovisuelles, des partenariats avec 524 expositions… Depuis sa création par la loi du 17 janvier 2001, l'Institut national de recherches archéologiques préventives a joué un rôle prépondérant en effectuant des fouilles en amont des projets d'aménagement. Grâce à ses 2 200 agents, il a ainsi contribué au renouvellement de la réflexion historique française (https://www.inrap.fr). +@

Bavay
PORTIQUE ROMAIN

Le forum de Bagacum, dans la Gaule Belgique, était l'un des plus grands du monde romain : 240 m de long sur 110. Inscrit sur la liste des 30 sites archéologiques d'intérêt national, l'ensemble, aujourd'hui propriété du département du Nord, se dégradait. Une campagne de restauration a permis sa sauvegarde.

Toponymie
MADE IN TÜRKIYE

En anglais, l'homonymie est fâcheuse, puisque *turkey* signifie aussi « dinde ». Le président Erdogan veut donc imposer la dénomination Türkiye qui *« représente et exprime au mieux la culture, la civilisation et les valeurs de la nation turque »*. Les médias d'État et le site du ministère des Affaires étrangères ont déjà procédé au changement et l'ONU a été saisie pour obtenir l'homologation officielle.

Vandalisme
ABD-EL-KADER

Proposée par Benjamin Stora, la statue de l'icône de la résistance algérienne à la conquête française en passe d'être inaugurée à Amboise a été vandalisée le 5 février. Pourquoi Amboise ? C'est là que l'émir fut détenu entre 1848 et 1852. +@

Droit romain
CUJAS, L'EXPO

Né en 1522, Jacques Cujas redécouvre le droit romain et renouvelle la culture juridique européenne. Un colloque est organisé au Collège de France les 28 et 29 mars et une exposition à la bibliothèque Cujas du 28 mars au 24 juin. +@

Bourse de thèse
DOCTORANTS

Le 28 mars à 23 h 59 il sera trop tard : c'est la limite pour déposer une demande d'allocation de thèse en histoire militaire au ministère des Armées. Trois sont proposées, d'un montant de 10 000 €. Rens. : dpma.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr

Euro-Lab
VIVE L'EUROPE !

L'ambition d'Euro-Lab, groupement d'intérêt scientifique : fédérer les universitaires de sciences humaines et sociales qui travaillent sur l'Union européenne. Côté français, une trentaine d'universités, grandes écoles et le CNRS sont partie prenante.

Albert-Kahn
RÉOUVERTURE

Le musée départemental Albert-Kahn rouvre ce mois-ci *(cf.* L'Histoire *n° 487)*. Centré sur les « Archives de la planète », ses collections photographiques et végétales sont incomparables.

KIM YOUNG TAE/BRIDGEMAN IMAGES – FRANCIS BERTOUT/LIGHT MOTIV

Blois

25 ans déjà !

Pour leur quart de siècle, Les Rendez-vous de l'histoire souhaitent interviewer 25 jeunes de 25 ans sur ce que le festival représente pour eux. Les organisateurs cherchent des professeurs d'histoire ou des écoles, des chercheurs, des amateurs passionnés ou des étudiants. Les entretiens réalisés à Paris et en région Centre donneront lieu à des vidéos.
Si vous êtes intéressés écrivez à : *rendezvousdelhistoire @rdv-histoire.com*

Exclusif

Parlez-vous français ?

Qui pourrait le croire ? La langue française continue de passionner. L'ouverture au printemps d'une Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts s'inscrit dans cette dynamique.
On connaît l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) par laquelle François Ier imposa l'usage de la langue française dans tous les actes administratifs et de justice du royaume (articles 110 et 111). Langue de l'aristocratie puis des élites bourgeoises, de la diplomatie et d'une certaine culture, le français en reçut la légitimité officielle pour surclasser le latin et les langues régionales.
Dès 2017, Emmanuel Macron, soucieux de redonner du lustre au château de Villers-Cotterêts, édifice connu mais en déshérence, avait lancé un appel à projets et confié l'année suivante au Centre des monuments nationaux le projet d'une Cité internationale de la langue française.
Après deux années de travaux retardés par la Covid-19, le parcours permanent ouvre ce printemps au public sur 1 200 m² – les autres espaces, notamment dédiés aux expositions, à la formation et aux résidences, devraient être prêts à la fin de l'année ou début 2023.
Ce premier parcours, sous la houlette scientifique de Xavier North, Barbara Cassin, Zeev Gourarier et Hassane Kassi Kouyaté, montrera l'évolution de la langue et ses interactions avec d'autres, dans ses ambitions de « langue-monde » et aussi son importance dans la construction de l'État.

Agenda

7, 14, 21, 28 mars
Paris, Sorbonne
Dans le cycle « L'Europe byzantine », Jean-Claude Cheynet évoque « Byzance en Europe », Sophie Métivier, « L'organisation politique », Béatrice Caseau, « La chrétienté grecque » et Annick Peters-Custot, « L'organisation sociale et familiale ».

9 mars
Paris, Sorbonne
Aurélie Philippe et Danièle Fraboulet expliquent les « Organisations patronales, conflits du travail, lois sociales dans la France du XXe siècle ».

10 mars
Paris, IRTS
« L'objection de conscience et le service civil des objecteurs » par Régis Forgeot.

17 mars
Paris, Centre Maurice Halbwachs
Monica Galfré propose une « Perspective historique sur l'enseignement et les enseignants d'histoire dans l'Italie unie ».

31 mars-1er avril
Caen, université
Colloque « Polices (et) révolutionnaires en Europe, des années 1780 à la fin des années 1980 ».

Quoi de neuf sur Saint Louis ?

En 1996 Jacques Le Goff publiait *Saint Louis* (Gallimard). Cette somme impressionnante qui fit date n'est pas restée sans continuateurs.
Pour preuve ce colloque qui réunit de nombreux médiévistes parmi lesquels Marie Dejoux, Jean-Claude Schmitt, Pierre Monnet, Jacques Dalarun, Xavier Hélary, Cecilia Gaposchkin ou William Chester Jordan…
Du 24 au 26 mars au Collège des Bernardins et à la Sorbonne. Rens. : www.collegedesbernardins.fr

Les gens

Claire Bernardi
A l'Orangerie
Conservatrice en chef, spécialiste de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, elle prend la direction du musée national de l'Orangerie des Tuileries.

Catherine Coquery-Vidrovitch
Marraine à Blois
La grande spécialiste de l'histoire de l'Afrique est la marraine de la troisième édition du Prix lycéen du livre d'histoire.

Nicolas Grimal
Académicien
L'égyptologue, professeur honoraire au Collège de France, a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Jacques Verger
L'Européen
A l'occasion du début de la Présidence française de l'Union européenne, Jacques Verger a prononcé une conférence en Sorbonne intitulée « Des monastères à l'université. Le Moyen Age et la première unification culturelle de l'Europe ».

@ Retrouvez sur notre site **www.lhistoire.fr** les manifestations, rencontres, colloques…

Hommage

Philippe Contamine
Médiéviste et académicien, collaborateur fidèle de *L'Histoire* depuis 1980, Philippe Contamine est mort le 26 janvier, à 89 ans. Son dernier ouvrage, *Nobles et noblesse en France, 1300-1500*, est paru aux éditions du CNRS en mai 2021.

Arlette Jouanna
Spécialiste de l'histoire du protestantisme (*La Saint-Barthélemy : les mystères d'un crime d'État, 24 août 1572*), elle avait aussi écrit un très joli *Montaigne* en 2017 (les deux chez Gallimard). Elle avait collaboré à *L'Histoire*. Elle est morte le 29 janvier à 85 ans.

Marie-Françoise Baslez
Morte le 29 janvier à 75 ans, l'historienne de l'Antiquité était notamment l'auteure de *Saint Paul* (Fayard, 2012) et tout récemment *L'Église à la maison. Histoire des premières communautés chrétiennes, Ier-IIIe siècle*, Mulhouse, Salvator, 2021. Elle avait écrit plusieurs articles pour *L'Histoire*.

Hervé Robert
Spécialiste de l'orléanisme et de la vie politique au XIXe siècle, Hervé Robert est mort le 28 janvier à l'âge de 58 ans. Il est l'auteur des *Princes d'Orléans. Une famille en politique au XIXe siècle* (Economica, 2007) et de *La Monarchie de Juillet* (CNRS Éditions, 2017).

@ Retrouvez sur **www.lhistoire.fr** leurs articles et les hommages de Jacques Berlioz, Anne-Marie Cocula, Claire Sotinel et Laurent Theis

SOPHIE CRÉPY – AURORE MARECHAL/ABACA – DR – DIDIER GOUPY/SIGNATURES – FREDERIC STUCIN/PASCO – DR – CATHERINE HÉLIE/GALLIMARD/OPALE.PHOTO – DR

Var
LE DÉPARTEMENT

LA SEMAINE DÉPARTEMENTALE DE L'HISTOIRE ET DE L'ARCHÉOLOGIE

7 > 12 MARS 2022

CONFÉRENCES / EXPOSITION

Toulon - Draguignan - Saint-Raphaël
Ginasservis - La Celle - Sainte-Maxime

ARCHÉOLOGIA L'Histoire

www.var.fr

Direction de la communication du Conseil départemental du Var • Pôle création graphique • Photo : Tête de l'empereur Constantin, Capitole, Rome © Adobe Stock

PARTOUT, POUR TOUS, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

ACTUALITÉS

L'ÉDITO

3 Racisés

FORUM

Vous nous écrivez

4 Le dossier Pasteur rouvert

ON VA EN PARLER

Réponse

6 La bibliothèque Sainte-Geneviève n'est pas en péril

ÉVÉNEMENT

Farnèse

12 Le plus beau palais du monde
par Maxime Rovere

L'École française de Rome
par Catherine Brice

ACTUALITÉ

Édition

20 Le calvaire des envieux
par Georges Vigarello

Religion

22 Qui contrôle les ministres du culte ?
par Christophe Bellon

Débat

24 Montaigne face à la peste
par Stéphane Barry et Marie Fauré

Cinéma

26 La Passion selon Pasolini
par Claude Aziza

L'ATELIER DES CHERCHEURS

90 **Décryptage**

L'Enseigne de Gersaint
par Charlotte Guichard

92 **Feuilleton**

Et la France se spécialisa dans le **luxe**
par Loïc Charles et Guillaume Daudin

France Culture

Le jeudi 24 février à 9 h 05, retrouvez, en partenariat avec *L'Histoire*, l'émission de Xavier Mauduit « Le Cours de l'histoire »

DOSSIER

BERLIN, BPK, DIST. RMN-GP/CARL FRITZ

28 La fabrique des races

LA MATRICE

30 **Europe, XVe-XVIIIe siècle. L'invention d'un système racial**
par Jean-Frédéric Schaub et Silvia Sebastiani

Esclavage et racisme : « la poule et l'œuf »
par Domitille de Gavriloff

Molière : honte à qui déshonore un sang noble

Linné : le jeu des quatre couleurs

LES RACINES

40 **Athènes. Un racisme avant les races ?**
par Benjamin Isaac

« Pas de catégories raciales cohérentes »
par Paulin Ismard

44 **Islam médiéval. Des peuples et des couleurs**
par Julien Loiseau

La Bible et la malédiction de Cham

SPÉCIAL

LA SCIENCE ET SES DÉRIVES

48 **XIXe siècle. La faute à l'anthropologie ?**
entretien avec Claude Blanckaert
Lévi-Strauss, l'anthropologie sans la race

54 **Du côté des médecins. Pourquoi les Chinois supportent la douleur**
par Clément Fabre
Au service des empires coloniaux

58 **Antisémitisme. A la recherche de la « race juive »**
par Annette Wieviorka
Moyen Age : antijudaïsme ou antisémitisme ?

62 **XXe siècle : racisme et génocide**
entretien avec Vincent Duclert

À L'ÉPREUVE DU MONDE

64 **Indochine, 1928. « Présumés de race française »**
par Emmanuelle Saada
« Posséder la femme racisée, c'est posséder la colonie »
par Daphné Budasz

68 **Japon. Un racisme d'importation ?**
entretien avec Rotem Kowner
Portugais gris, Hollandais rouges
par Pierre-François Souyri

72 **Brésil. L'envers du métissage**
par Anaïs Fléchet

UNE HISTOIRE ACTUELLE

76 **Postcolonial. Comment l'Afrique est devenue « noire »**
entretien avec Ibrahima Thioub

78 **« 1619 Project ». Une autre histoire des États-Unis**
par Pauline Peretz
« One drop rule » : l'unique goutte de sang
par François-René Julliard

82 **Depuis 1945. « On n'en a pas fini avec la race »**
entretien avec Pap Ndiaye
1947, Simone Veil témoigne
par Annette Wieviorka
Tous des sang-mêlé
par Yann Potin

Ce numéro comporte un encart abonnement *L'Histoire* sur les exemplaires kiosque France, un encart abonnement Édigroup sur les exemplaires kiosque Belgique et Suisse, un encart Sophia Boutique Montre Honolulu sur les exemplaires abonnés et un message abonnement *Challenges* sur les exemplaires abonnés.

GUIDE

LIVRES

94 « Aux origines du populisme. Histoire du boulangisme, 1886-1891 » de Bertrand Joly
par Michel Winock

96 La sélection de « L'Histoire »

Revues
102 La sélection de « L'Histoire »

Bande dessinée
104 « #J'accuse… ! » de Jean Dytar
par Pascal Ory

Classique
105 « Les Cavaliers » de Joseph Kessel
par Emmanuelle Tixier du Mesnil

SORTIES

Expositions
106 « Salon des arts ménagers » aux Archives nationales (93)
par Huguette Meunier

108 « Histoire(s) de René L. » au Mucem à Marseille (13)
par Olivier Thomas

Cinéma
110 « La comédie est une arme » de Jiri Menzel
par Antoine de Baecque

111 « L'Empire du silence » de Thierry Michel
par Julia Bellot

Médias
112 « En guerre(s) pour l'Algérie » de R. Branche et R. Lewandowski
« C'était la guerre d'Algérie » de G.-M. Benamou et B. Stora
par Olivier Thomas

113 « Le Siècle des couturières » de J. Lambert et F. Picard

CARTE BLANCHE

114 Mon père, cet antihéros
par Pierre Assouline

COUVERTURE : Les cinq types raciaux de l'humanité théorisés par l'anthropologue allemand Johann Friedrich Blumenbach au XVIIIe siècle, chromolithographie de la fin du XIXe siècle (Heritage Images/Aurimages).

Monumental Conçu par Antonio da Sangallo (1484-1546), le vestibule, long de 14 mètres, s'inspire des édifices antiques, comme en témoigne par exemple le décor sculpté de la voûte. Les bustes d'empereurs romains alignés dans les niches datent du XVIe siècle.

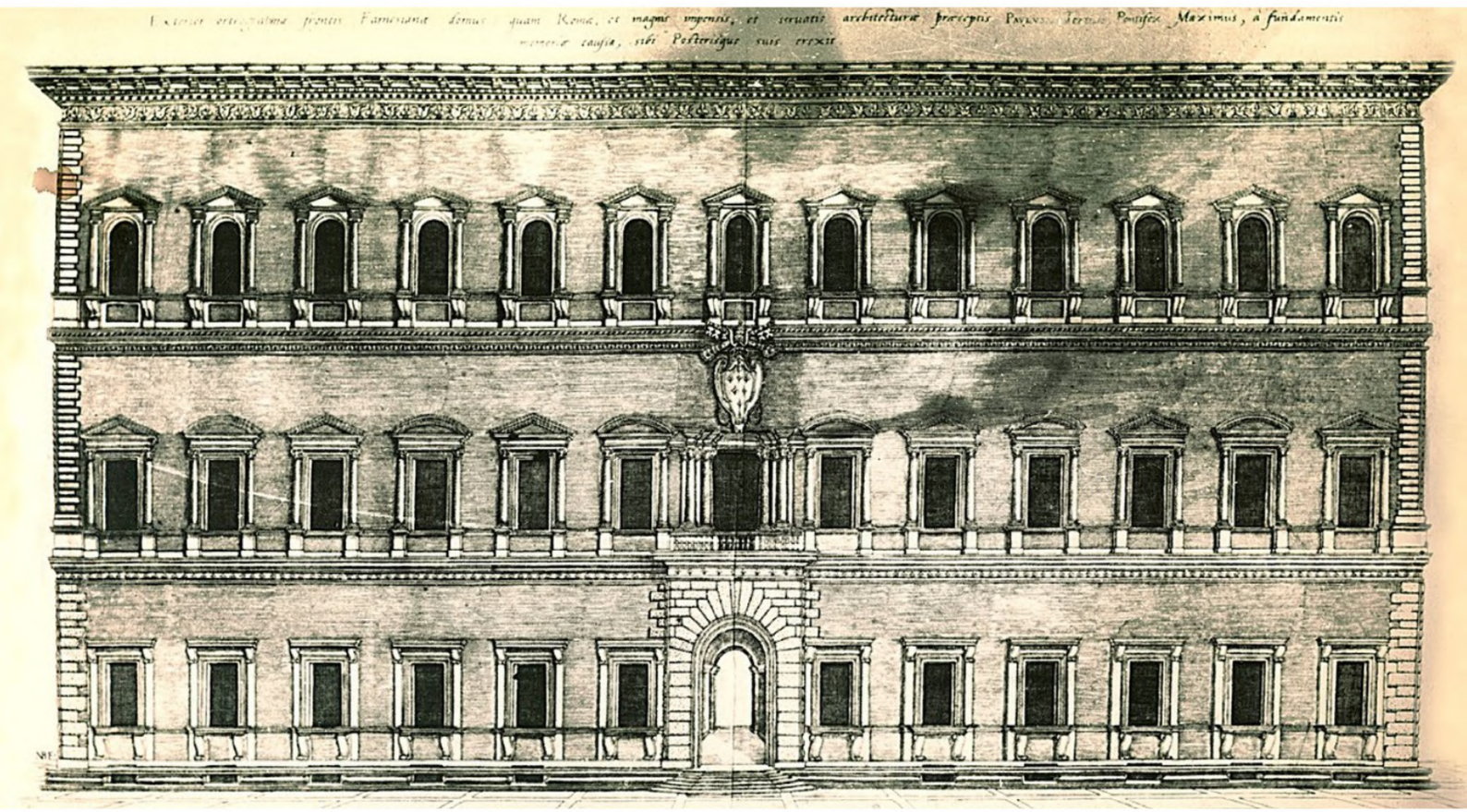

Restauration La façade (29 m de haut, 57 m de large) est achevée en 1549. La corniche qui la couronne est dessinée par Michel-Ange, en charge des travaux à partir de 1546. La gravure de Béatrizet (1549) représente la façade achevée. L'actuelle a été restaurée en 2000.

FARNÈSE, LE PLUS BEAU PALAIS DU MONDE

Ce palais gigantesque, construit à Rome et décoré par les plus grands architectes et artistes du temps comme Michel-Ange, abrite depuis la fin du XIXe siècle l'ambassade de France et l'École française de Rome. Il est en travaux jusqu'en 2025. L'occasion de retracer son histoire mouvementée.

Par Maxime Rovere

ARALDO DE LUCA/AURIMAGES – DE AGOSTINI PICTURE LIBRARY/SCALA – ALEXANDRE MARCHI/L'EST RÉPUBLICAIN/PHOTOPQR/MAXPPP CAMILA SCORCELLI

Si Rome présente une concentration exceptionnelle de chefs-d'œuvre chargés d'histoire, le palais Farnèse offre à son tour un condensé de Rome. Sa monumentalité, tout comme sa position entre le Tibre et la *piazza* Navona, en font l'un des édifices les plus admirés des touristes et des historiens. Son importance se donne à lire de bas en haut, depuis les mosaïques antiques de ses fondations (dauphins signalant des thermes romains et jeux équestres des premiers siècles de notre ère renvoyant aux écoles dans lesquelles s'entraînaient des cavaliers, probablement dans les parages du futur palais) jusqu'aux quatre coins de sa corniche signée par Michel-Ange.

Aujourd'hui des travaux de restauration sont en cours en vue de la réfection de la toiture, de la restauration de la corniche et des façades. Commencés en septembre 2021, ils donnent l'occasion de faire le point sur l'histoire de ce palais, depuis la splendeur des Farnèse jusqu'à l'activité des deux institutions qui l'occupent aujourd'hui : l'ambassade de France et l'École française de Rome.

L'ambition des papes

Ce palais gigantesque, où la plupart des pièces ont plus de huit mètres de hauteur sous plafond, est le miroir des travaux entrepris partout dans Rome au début de la Renaissance, moment crucial dans l'histoire de la ville. En effet, de 1309 à 1417, date de la fin du grand schisme d'Occident, les papes étaient établis en Avignon[1]. Et lorsque Martin V reprend ses quartiers en 1420, les contemporains ignorent si ce retour sera vraiment pérenne. Pour les en convaincre, donc pour assurer leur ancrage dans les États pontificaux, les papes et les cardinaux entreprennent une série de travaux de réaménagement qui restructurent en profondeur l'ancienne capitale de l'empire. Entre les pontificats de Sixte IV (1471-1484) puis de Jules II (1503-1513) et jusqu'à la fin du XVIe siècle, ce que l'on considère aujourd'hui comme le centre historique de la ville voit s'élever les unes après les autres de nouvelles constructions.

L'AUTEUR
Écrivain, philosophe et spécialiste de Spinoza, Maxime Rovere collabore régulièrement avec l'École française de Rome.

Parmi elles, le *ponte* Sisto, construit entre 1473 et 1479, le plus symbolique car il s'agit du premier pont de pierre jeté au-dessus du Tibre depuis l'Antiquité. La rue qui le relie à la *piazza* dell'Oro, nommée la *via* Giulia, est la première ligne véritablement droite *(via recta)*. Initiée en 1508, elle permet une meilleure évacuation des eaux et des déchets, se superposant au dédale de ruelles de la Rome médiévale. Ces gestes urbanistiques montrent que la ville retrouve une ambition politique et architecturale.

Il aurait pu ainsi y avoir dans Rome beaucoup de palais aussi beaux que le Farnèse. Pourtant, la plupart des projets comparables rencontrèrent des obstacles matériels auxquels ils furent contraints de s'adapter : tantôt ils manquèrent ▶▶▶

GIULIA FARNÈSE

ALEXANDRE FARNÈSE

Influence Alexandre Farnèse achète le palais en 1495. Il est alors cardinal (peint ici peut-être par Luca Longhi, 1507-1580). Il devient pape en 1534 sous le nom de Paul III. Ci-dessus : *La Dame à la licorne*, peinte en 1505-1506 par Raphaël, pourrait représenter sa sœur, Giulia Farnèse.

▶▶▶ de place, tantôt de financements. Le palais Farnèse, lui, bénéficia d'une conjonction de facteurs favorables qui s'échelonnèrent en plusieurs étapes, rythmant la construction par autant de coups de chance.

Le premier d'entre eux est la naissance d'une femme d'exception au sein de la famille Farnèse, une maison de seigneurs et de chefs militaires au service des papes dont les possessions se répartissent aux alentours de Viterbe et du lac de Bolsena : il s'agit de Giulia Farnèse (1474-1524), femme lettrée d'une grande beauté et d'une intelligence exceptionnelle. Par ses qualités, « Giulia la Bella », comme l'appellent les Romains, devint très tôt l'une des maîtresses du pape Alexandre VI Borgia. Son action lui permit d'accumuler sur la tête de son frère Alexandre les honneurs et les privilèges, au point qu'il s'enrichit considérablement et devient cardinal en 1493. Il n'a alors que 25 ans.

Lorsqu'il achète en 1495 ce qui s'appelait jusqu'alors le palais Albergati-Ferriz, Alexandre Farnèse est donc un tout jeune homme ; il prévoit d'agrandir le palais existant et de l'embellir pour ériger à son emplacement un bâtiment qui

CHRONOLOGIE

1495
Alexandre Farnèse (1520-1589), jeune cardinal ambitieux, acquiert le palais Albergati-Ferriz. Il projette de l'agrandir.

1513-1514
Alexandre obtient la permission du pape Léon X de restructurer son palais. Les travaux débutent l'année suivante sous la direction d'Antonio da Sangallo.

1527-1528
Le sac de Rome par les troupes de Charles Quint arrête le projet.

1534
Alexandre devient pape sous le nom de Paul III. Fort d'une aisance financière et d'un réseau artistique admirable, il engage la poursuite du chantier.

1546
Mort d'Antonio da Sangallo. Michel-Ange est mandaté pour poursuivre les travaux.

1552
Ranuccio Farnèse, petit-fils de Paul III, commande les fresques de la salle des « Fastes farnésiens », commencées par Francesco Salviati et achevées par les frères Zuccari une décennie plus tard.

1589
Les travaux de gros-œuvre sont définitivement clôturés sous l'égide de Giacomo Della Porta.

1598
Odoardo Farnèse (1573-1626) commande aux frères Carracci des fresques mythologiques.

1731
Mort d'Antoine Farnèse, dernier duc de Parme et de Plaisance. Élisabeth, dernière héritière des Farnèse, épouse de Philippe V d'Espagne, lègue les biens Farnèse à son fils Charles, premier roi de Naples de la dynastie des Bourbons, appelé en 1759 à régner en Espagne sous le nom de Charles III.

1734
Début du déplacement des biens Farnèse à Naples, engagé par Charles de Bourbon.

1818
Modifications architecturales et restaurations.

1860
Après une période d'abandon, le palais est réhabilité par l'architecte Antonio Cipolla. Plusieurs décorations sont confiées aux frères Grassi.

1863
Le roi des Deux-Siciles François II de Bourbon s'installe au palais Farnèse après l'occupation de Naples par les troupes garibaldiennes.

1871
Rome capitale du nouveau royaume d'Italie unifié à qui revient désormais la charge d'entretenir les édifices italiens. Plusieurs puissances étrangères proposent d'occuper les lieux en échange de la prise en charge de leur entretien.

1874-1875
Le palais Farnèse devient le siège de l'ambassade de France et accueille l'École française de Rome.

1911
La France achète le palais aux héritiers des Bourbons des Deux-Siciles.

1936
L'État italien redevient propriétaire du palais mais en cède l'usage à la France pour 99 ans.

2021
Début d'une campagne de restauration de la corniche, des façades et de la toiture.

ROME, GALLERIA BORGHESE ; BRIDGEMAN IMAGES – PADOUE, MUSEI CIVICI AGLI EREMITANI ; AURIMAGES

Fastes
Le bureau de l'ambassadeur. Les fresques sont réalisées par Salviati entre 1557 et 1563. Il combine architecture fictive et scènes historiques, exaltant la loyauté des Farnèse envers l'Église.

DE AGOSTINI PICTURE LIBRARY/SCALA – ROGER-VIOLLET

exprimera mieux les ambitions de la famille. Avec l'avènement du pape Léon X en 1513, issu de la famille des Médicis dont les intérêts se trouvent à Florence, Alexandre obtient toutes les autorisations nécessaires à la restructuration. Les travaux commencent l'année suivante.

Mais à partir du 6 mai 1527 et jusqu'en février 1528, la ville est secouée par une série de violences et de destructions connues comme « le sac de Rome ». Faute d'avoir été payées, les troupes de Charles Quint, principalement composées de lansquenets allemands luthériens, se révoltent et pillent la ville : pendant de longs mois, ils font régner une atmosphère de terreur. Cet événement marque dans la vie du palais un point de rupture. Car lorsque ce long cauchemar prend fin, un nouvel élan de reconstruction vient s'ajouter aux stratégies pontificales.

Au cœur de cet élan collectif, Alexandre Farnèse est lui-même élu pape le 13 octobre 1534 sous le nom de Paul III. Désormais, le projet de reconstruction de son propre palais revêt une dimension nouvelle. Alors que l'accroissement des savoirs s'accompagne d'un soutien très important aux arts, les ecclésiastiques, qui concentrent entre leurs mains les pouvoirs spirituel, politique et financier, sont les commanditaires de ce qui se fait de plus beau. Paul III se doit donc d'avoir un palais véritablement pontifical, qui affirme sa prépondérance parmi les petites cités-États italiennes. Par ailleurs, il se trouve qu'il peut aussi mobiliser ses propres ressources car à la même époque la famille Farnèse étend ses terres dans la région de Viterbe et au-delà. En 1545, quatre ans avant sa mort, il crée le duché de Parme à l'attention de son fils Pier Luigi Farnèse.

Telle est la conjonction très particulière de facteurs qui, en faisant de son propriétaire un commanditaire de première importance, engendre le célèbre colosse dont les ▶▶▶

DANS LE TEXTE

Taine : « Force et beauté »

« Ses architectes *[…]* y ont imprimé le véritable caractère de la Renaissance, celui de la vigueur virile. Véritablement, il est parent des torses de Michel-Ange, et l'on y sent l'inspiration du grand âge païen, âge de passions tragiques et d'énergie intacte *[…]*. Dehors, c'est un carré colossal, presque dépourvu d'ornements à force de fenêtres grillées ; il faut qu'il puisse résister à une attaque, durer des siècles, loger un prince et toute une petite armée : voilà la première idée du maître et de l'architecte ; celle d'agrément ne vient qu'ensuite. Encore le mot d'agrément est-il mal choisi ; parmi ces mœurs dangereuses et hardies, on ne soupçonne pas l'amusement, l'amabilité gracieuse telle que nous l'entendons ; ce qu'on aime, c'est la beauté mâle et sérieuse, et on l'exprime par des lignes et des constructions comme par les fresques et les statues. Au-dessus de cette grande façade presque nue, la corniche qui fait le rebord du toit est à la fois riche et sévère, et son encadrement continu, si bien approprié et si noble, maintient ensemble toute la masse, en sorte que le tout est un seul corps. Les bossages énormes des encoignures, la variété des longues files de fenêtres, l'épaisseur des murailles, entremêlent sans cesse l'idée de la force à l'idée de la beauté. »

Taine, *Voyage en Italie*, Hachette & Cie, 1866, rééd. Presses universitaires de France, 1990.

Terrasse Cet espace était à l'époque utilisé comme tribune pour admirer les jeux de courses de chevaux dans la *via* Giulia, en particulier au moment des fêtes du Carnaval.

▶▶▶ proportions, déjà monumentales, deviennent le manifeste architectural et artistique d'une puissance hors du commun, à la fois celle des Farnèse et celle des États pontificaux.

Un chantier faramineux

Opération à la fois artistique et urbanistique, le palais Farnèse est le fruit d'un chantier presque séculaire, qui commence vers 1514 et se termine en 1589 (cette dernière date se trouve inscrite sur le fronton de la façade arrière), à une époque où Alexandre dit le « grand cardinal », petit-fils de Paul III, y vit ses dernières années.

Le chantier implique le dégagement de la *piazza* Farnèse, indispensable pour laisser respirer le nouvel édifice. Ce réaménagement urbain doit permettre à la fois aux passants de l'admirer de l'extérieur et à ses occupants de dominer la ville de l'intérieur. Quant à l'élévation, elle fait l'objet d'un concours dont on connaît le détail grâce à Vasari. L'auteur des *Vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes* a été fasciné par l'ampleur du projet. Dès 1514, dans un palais déjà occupé par son propriétaire, Antonio da Sangallo lance les travaux de maçonnerie sur la façade principale.

A sa mort en 1546, trente ans plus tard, Michel-Ange prend la suite du chantier. Il réalise le deuxième étage de la cour intérieure, modifie la grande fenêtre de la façade principale (celle qui domine majestueusement la place), et dote le palais

Le petit « ponte Farnese »

Selon une légende tenace, le petit « ponte Farnese », qui permet de traverser la via Giulia depuis le palais pour gagner l'autre côté de la rue (où se trouve aujourd'hui une partie de l'administration française), aurait été la première arche d'un vaste pont prévu pour traverser le Tibre. L'attribution de ce projet à Michel-Ange est rapportée par Vasari. Elle a pu créer quelque perplexité à cause de son ambition et de son coût.

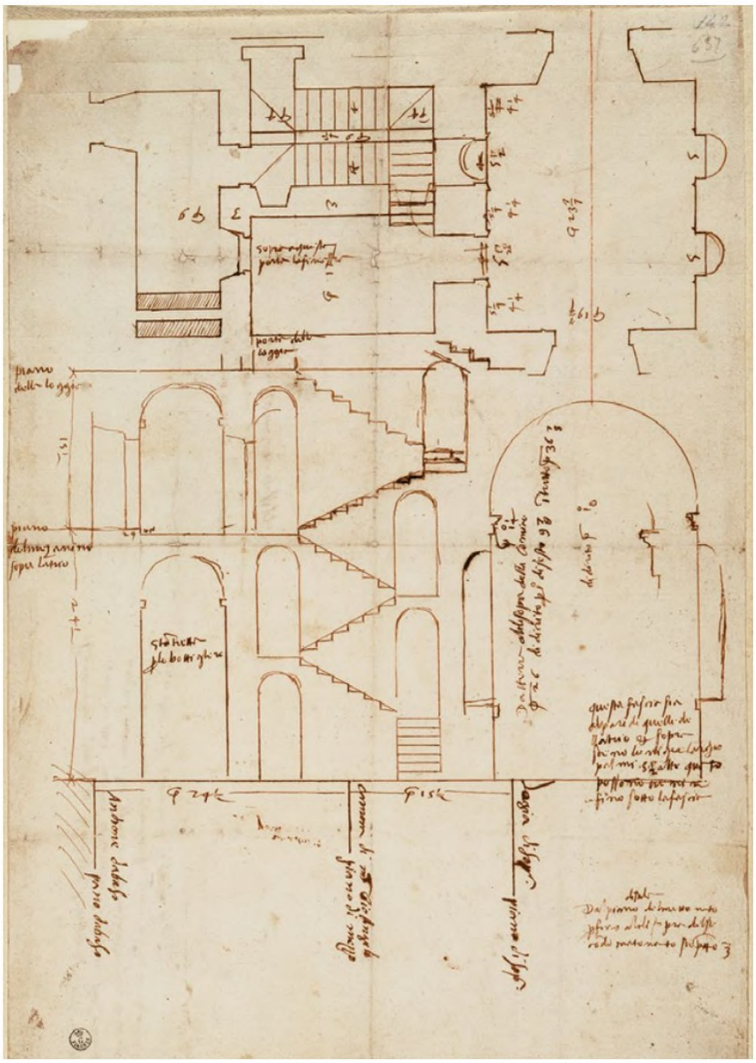

Escalier
Antonio da Sangallo le Jeune (1483-1546) fut le premier architecte en charge du projet, de 1514 jusqu'à sa mort. Ici, l'un de ses croquis, une étude pour l'escalier du palais.

ERIC VANDEVILLE/AKG-IMAGES – ERIC VANDEVILLE/AKG-IMAGES
FLORENCE, GABINETTO DEI DISEGNI E DELLE STAMPE DEGLI UFFIZI ; SCALA, SU CONCESSIONE MINISTERO BENI E ATTIVITÀ CULTURALI E DEL TURISMO

d'une corniche monumentale, au risque de la faire pencher : lorsqu'on regarde l'édifice de profil, on peut voir que la corniche a ondulé sous son propre poids avant de se stabiliser. A partir de 1552, Jacopo Barozzi da Vignola (que les Français nomment Vignole) participe à l'édification d'une partie de la façade de la *via* del Mascherone. Enfin, à partir de 1573, la construction de l'aile arrière est confiée à Giacomo Della Porta, et c'est lui qui achève en 1589 la façade donnant sur le Tibre.

Ce n'était pas assez d'avoir pour architectes Sangallo, Michel-Ange et Vignole. Les fresques réalisées dans la deuxième moitié du XVIe siècle ajoutent encore à ces noms ceux des plus grands peintres : Francesco Salviati, l'un des meilleurs maniéristes romains, puis les frères Carrache assistés de Guido Reni, de Giovanni Lanfranco et du Dominiquin, se chargent de décorer partiellement l'immense bâti. Comment tant de si grands noms se retrouvent-ils au même endroit ? La réponse tient d'abord à la mobilité des artistes italiens, qui voyagent d'un chantier à l'autre et qu'on retrouve dans de nombreux palais : les Carrache naviguent ainsi entre Bologne, Florence et Rome. Il ne faut donc pas s'étonner de les voir au palais Farnèse, d'autant qu'ils réalisent aux alentours de Rome des fresques moins connues et pourtant comparables.

L'originalité du Farnèse est que l'on y trouve des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, dans un bâtiment qui est un chef-d'œuvre d'architecture

L'originalité du Farnèse, résume l'historien Bertrand Marceau, qui prépare une monographie sur le palais, vient du fait qu'on y trouve des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, dans un bâtiment qui est lui-même un chef-d'œuvre d'architecture, inscrit dans un plan qui est un petit miracle d'urbanisme : *« Pris un par un, tous ces éléments sont comparables aux palais voisins. La monumentalité ? Voyez le palais de la Chancellerie ou le palais Borghèse. La perspective ? On en trouve une très belle au palais Spada. C'est leur combinaison qui, en créant un effet d'empilement, rend le Farnèse exceptionnel. »*

La beauté des fresques

Entre la salle dite des « Fastes farnésiens » et la galerie des Carrache, on peut suivre la rapide évolution des styles picturaux. La première, commandée en 1552 par le cardinal Ranuccio Farnèse, petit-fils de Paul III, exalte la gloire à la fois militaire et pontificale des Farnèse. Ces fresques sont des chefs-d'œuvre du maniérisme finissant : les figures allongées dans des postures d'une extraordinaire élégance donnent à lire un projet iconographique stylisé, héroïque.

Par contraste, les frères Annibal et Augustin Carrache, appelés à Rome par le cardinal Odoardo Farnèse, arrière-arrière-petit-fils de Paul III, confèrent à la voûte de la galerie, commencée en 1598, un charme plus naturel. Leurs variations sur des sujets mythologiques présentent des visages singularisés, des postures spontanées. Leurs fresques introduisent une beauté discrètement populaire dans une imagerie savante.

A bien y regarder, il ne se passe qu'une génération une fois terminés tous les travaux d'architecture et de ▶▶▶

MOT CLÉ

Maniérisme

Ce mouvement européen naît autour de 1520 à Florence et à Rome. Il est caractérisé par un raffinement technique et la mise en évidence de l'artifice. On doit le mot à Giorgio Vasari (1510-1573), pour qui la *« maniera »* est le trait caractéristique du « style » de l'artiste.

JACOPO BAROZZI DA VIGNOLA

MICHEL-ANGE

ANNIBAL CARRACHE

Artistes Peinture anonyme de Vignole (1507-1573) au palais Farnèse. Portrait de Michel-Ange (1475-1564) par Giuliano Bugiardini (vers 1522). Autoportrait d'Annibal Carrache (1560-1609).

Note

1. En 1309 le pape Clément V quitte Rome pour s'installer dans le Comtat Venaissin près d'Avignon. De 1378 à 1417, c'est le Grand Schisme : il y a un pape à Rome et un à Avignon.

CAPRAROLA, PALAZZO FARNESE ; ANDREA JEMOLO/BRIDGEMAN IMAGES – FLORENCE, CASA BUONAROTTI ; MANUEL COHEN – PARME, GALLERIA NAZIONALE/AURIMAGES

▸▸▸ peinture avant que le palais Farnèse ne cesse d'être occupé par la famille qui l'a construit. Entre les années 1635 et 1688, il commence à être utilisé par les ambassadeurs des rois de France qui y résident à plusieurs reprises en tant qu'invités des Farnèse. Parmi ces hôtes0 de marque, le cardinal Alphonse-Louis de Richelieu, frère du cardinal Richelieu, principal ministre de Louis XIII. A bien des égards, leurs visites marquent le début de l'histoire franco-italienne du palais.

Une histoire cependant interrompue pendant un siècle et demi lorsque le palais, à la mort d'Antoine Farnèse en 1731, change de dynastie. En effet, la dernière héritière des Farnèse, épouse de Philippe V d'Espagne, lègue les biens de la famille à son fils Charles, premier roi de Naples de la dynastie des Bourbons, futur Charles III d'Espagne. La fabuleuse collection d'antiques qui ornaient le Farnèse – dont le célèbre « Hercule Farnèse » découvert dans les thermes de Caracalla qui cache derrière son dos musculeux les pommes des Hespérides – fut transférée à Naples au XVIIIe siècle, où elle finit par rejoindre le Musée archéologique. Laissé un temps à l'abandon, le palais subit quelques restructurations en 1818 avant d'être réhabilité à partir de 1860 par l'architecte Antonio Cipolla ; la décoration des salles et des *camerini* de « l'étage noble » est alors commandée aux frères Grassi, juste à temps pour accueillir en 1863 François II de Bourbon, roi des Deux-Siciles, qui s'y installe après l'occupation de Naples par les troupes de Garibaldi.

En 1936, la France s'est engagée à entretenir l'édifice et l'ambassade d'Italie a été installée à Paris dans l'hôtel de la Rochefoucauld-Doudeauville

Hercule
Copie romaine d'une œuvre grecque, due au sculpteur Glykon, cet Hercule massif en marbre est aujourd'hui conservé au Musée archéologique de Naples. Un moulage trône encore dans un salon du palais auquel il donne son nom. Musclé mais fatigué, Hercule tient les pommes des Hespérides dans son dos…

Le soft power français

Mais une plus grande histoire vient alors percuter celle du palais : avec l'instauration du royaume d'Italie, la proclamation de Rome comme capitale en 1871 et l'installation de la famille royale sur la colline du Quirinal, une nouvelle séquence s'ouvre. Elle signifie d'abord un réinvestissement symbolique et urbanistique de la ville de Rome, comparable à ce qui s'est passé pendant la Renaissance. Surtout, en prenant la suite de l'État pontifical, le jeune État italien doit prendre en charge une quantité considérable de bâtiments dont l'entretien coûte extrêmement cher.

Lorsque la Chambre apostolique, qui gérait jusqu'alors ce patrimoine, passe la main à l'État italien, cela ouvre aux étrangers beaucoup d'opportunités. Les accords les plus réussis se fondent sur un échange de bons procédés : les puissances étrangères occupent des bâtiments à des fins politiques ou scientifiques et s'engagent en retour à en assurer l'entretien. Or les Français, après leur défaite de 1870 contre la Prusse, sont résolus à retrouver leur influence par le biais d'actions culturelles fortes, une manière de « *soft power* » théorisé, entre autres, par Ernest Renan dans *La Réforme intellectuelle et morale* (1871). Selon Renan, les intellectuels et les universités doivent être le socle sur lequel la France doit s'appuyer pour assurer son renouveau.

Partout dans le monde, diverses institutions françaises investissent des lieux afin de développer et de rendre visibles les savoirs. A Rome, une antenne de l'École française d'Athènes, elle-même fondée en 1846, est ouverte en 1873. Deux ans plus tard, l'École française de Rome (EFR), désormais autonome, s'installe au palais Farnèse en même temps que l'ambassade, qui signe un bail de location avec les Bourbons des Deux-Siciles. L'historien Auguste Geffroy contribue alors à définir les missions de l'EFR en mettant l'histoire à égalité avec l'archéologie. C'est indispensable car, à cette époque, les Italiens, soucieux d'affirmer leur capacité à entretenir les pages glorieuses de leur passé, n'accordent pas de concessions de fouilles aux États étrangers.

Aujourd'hui les chantiers sont nombreux et la bibliothèque de l'EFR n'est plus seulement française : elle participe au plan de conservation des périodiques italiens. Au cours du temps, plusieurs ambassadeurs se sont signalés par leur fascination pour le palais. Les uns partagent l'émotion que leur inspirent les lieux par des souvenirs enchantés (Armand Bérard, *Cinq années*

NAPLES, MUSEO ARCHEOLOGICO NAZIONALE ; LUCIANO PEDICINI/LA COLLECTION

au Palais Farnèse, 1982), d'autres par des récits (Jean-Marc de la Sablière, *La Saga des Farnèse*, 2020), d'autres par leurs efforts pour faire connaître le palais au public, comme Christian Masset (ambassadeur depuis 2017) et son épouse Hélène, attachés à en ouvrir les espaces à toutes les occasions, notamment lors des Journées européennes du patrimoine ou à l'occasion des travaux actuels, en incitant des artistes à porter un regard original sur le palais et son histoire.

Reste à honorer les engagements d'entretien. Lors du jubilé de l'an 2000, sous le pontificat de Jean Paul II, les Français ont restauré la façade principale ainsi que le *cortile* (cour intérieure, généralement à arcades) et la façade donnant sur le jardin. Si les travaux durent en rester là faute de financements, ils reprennent aujourd'hui pour affirmer l'attachement de la France au palais.

En effet, par le bail de 99 ans signé entre la France et l'Italie en 1936, le gouvernement français s'est engagé à entretenir l'édifice et, par réciprocité, l'ambassade d'Italie a été installée à Paris dans l'hôtel de la Rochefoucauld-Doudeauville. Cet accord sera-t-il renouvelé à l'échéance du bail ? C'est probable, malgré les limitations que cela implique pour l'accès du public à la galerie des Carrache et à la salle des Fastes farnésiens, qui n'est autre que le bureau de l'ambassadeur. Comment faire pour que l'un des monuments les plus emblématiques de la Renaissance romaine devienne l'objet d'une jouissance populaire et partagée ? Cette question cruciale n'est pourtant que l'aspect le plus visible des enjeux liés à la collaboration à la fois diplomatique, scientifique et patrimoniale entre Français et Italiens au palais Farnèse. Le devenir de cette réalisation sans égale est donc loin d'être terminé : surgi d'une carrière ecclésiastique foudroyante ayant atteint les sommets, le palais poursuit désormais sa trajectoire dans les incertitudes du temps long. ■

L'École française de Rome

■ Émile Mâle fut directeur de l'EFR de 1923 à 1937. Sur ce cliché de 1926 ou 1927 pris à l'EPR, il pose au centre (avec des lunettes). A sa droite Franz Cumont, puis sa fille et sa femme. A sa gauche Jeanne Vielliard. Également présents : William Seston, Pierre Wuilleumier, René Lugand et Jean Gagé.

Aux deuxième et troisième étages du palais Farnèse, on trouve l'École française de Rome. Après avoir été une antichambre de l'École française d'Athènes entre 1873 et 1875, l'établissement créé en 1875 accueille chercheurs en archéologie et en histoire, dans le but de consolider la présence nationale au sein du tout jeune État italien.

Auguste Geffroy en est le premier directeur. Les chantiers archéologiques restent cantonnés aux propriétés privées – comme les fouilles de Vulci sur les domaines Torlonia – ou au Maghreb, car l'Italie, trop longtemps pillée, protège farouchement son patrimoine. En revanche, l'ouverture des archives vaticanes en 1881 donne aux recherches d'histoire médiévale et moderne un élan considérable.

Jusqu'en 1970, l'École conserve un fonctionnement assez familial, avec ses huit membres, son directeur et le conservateur de la bibliothèque. Le recrutement reste réservé aux normaliens et aux chartistes. Les choses changent avec Georges Vallet, nommé directeur cette année-là. Au Palais s'ajoute un bâtiment place Navone, destiné au logement des visiteurs, aux séminaires, à l'administration, ainsi qu'à l'organisation d'un laboratoire d'archéologie. Les « années Vallet », 1970-1983, sont marquées par l'ouverture de l'établissement. A partir de 1974, des bourses permettent à des doctorants de venir travailler un mois.

L'École compte depuis 1999 dix-huit membres, jeunes docteurs, qui viennent mener un projet de recherche pendant trois ans. Elle compte aussi, depuis 2012, pour des périodes plus brèves, des chercheurs-résidents. Désormais membre du réseau des écoles françaises à l'étranger, l'EFR est partie prenante de nombreux projets européens. Sa bibliothèque, riche de 210 000 volumes, accueille de nombreux lecteurs du monde entier.

Catherine Brice

POUR EN SAVOIR PLUS

E. Gruau, F.-C. Uginet, ***Palais Farnèse,*** **Milan, 5 Continents Éditions, 2007.**

« Farnèse 150. Ouvert pour travaux, le Palais Farnèse, du patrimoine au chantier de restauration (2021-2025) », en ligne : https://farnese150.hypotheses.org

Palais Farnèse. De la Renaissance à l'ambassade de France, **Arles-Florence, Actes Sud-Giunti, 2011.**

A l'École de toute l'Italie. Pour une histoire de l'École française de Rome, **Rome, École française de Rome, 2010.**

Le Palais Farnèse, **Rome, École française de Rome, 1982.**

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, ARCHIVES, EFR PAF MALE 006

Le calvaire des envieux

Du péché capital à la passion dévorante, André Rauch, en historien des sensibilités, analyse l'évolution de l'envie.

Par Georges Vigarello*

Allégorie
En haut : représentation de l'envie par Georg Pencz (gravure du XVIe siècle).

Rien de plus a-historique, apparemment, que l'envie, affect clairement désigné par les Pères de l'Église, tourment traversant le temps, rongeant les âmes et morfondant les corps. Rien de plus historique pourtant, rien de plus dépendant de mutations décisives : celles de la conscience, celles du social, celles du milieu, qu'elles éclairent elles-mêmes, à leur tour. Ce que montre André Rauch, avec force, dans son tout récent livre, lui qui avait déjà brillamment exploré la paresse et la luxure, autres « transgressions » traditionnelles.

C'est au cœur du péché d'abord qu'existe l'envie à l'orée de nos sociétés occidentales, c'est au cœur du religieux que se disent ses désordres possibles, ses calculs, ses dangers. Une telle passion, désir lancinant d'avoir ce que l'autre possède, facteur constant d'hostilité, blesse les valeurs premières de l'Évangile, celles qui fondent la société médiévale : l'amour du prochain, l'unité chrétienne, la paix avec Dieu. Risque dès lors majeur de dissidence, de schisme, d'hérésie. D'autant que l'envie provoque d'autres dérives : la malveillance, la médisance, la calomnie, la tentation, l'hypocrisie, la traîtrise, la corruption… Bouleversement toujours plus étendu, le péché appelle d'autres péchés, le vice d'autres vices.

Les conséquences changent en revanche avec le monde

PARIS, MUSÉE DU LOUVRE, DIST. RMN-GP/PHILIPPE FUZEAU

« moderne », celui de la Renaissance en particulier. Elles affectent la vie, touchent plus directement au quotidien, troublent concrètement et profondément le collectif : *« Non plus la menace de l'au-delà divin mais la réalité d'un enfer humain »* ; le monde se constituant et s'assumant davantage comme celui de la Terre et moins comme celui du Ciel. La cour en est le meilleur exemple : conspirations et cabales enfièvrent les comportements, concupiscences et trahisons détruisent les relations, répriment la sécurité, entretiennent la subversion. Le roi lui-même se doit de triompher d'un tel vice destructeur. La gravure de Cornelis Vermeulen le représente en 1685 foulant aux pieds l'hydre malfaisante, écrasant sa face serpentine, son corps convulsif, torsadé. Le vice lui-même gagne par ailleurs en indices physiques. Les envieux, affirme Descartes, *« ont le teint plombé, c'est-à-dire mêlé de jaune et de noir et comme de sang meurtri »*. Tout vient de la bile, perturbant et contrariant la machine. L'envie campe alors son apparence comme jamais.

Approfondir l'intériorité

S'impose une rupture décisive avec les Lumières. La passion est plus complexe qu'il n'y paraît, le mal plus erratique, plus ambigu. Un bien peut surgir de cette apparente malédiction. L'insensible privilège donné au moi avec le XVIIIe siècle, l'importance croissante conquise par son affirmation, peuvent, pour la première fois, tolérer une envie devenue indice d'affranchissement. D'où la lecture « rétroactive » des passions et la certitude de Voltaire : *« Je crois que, sans l'envie, les arts seraient médiocrement cultivés et que Raphaël n'aurait pas été un grand peintre s'il n'avait pas été jaloux de Michel-Ange. »*

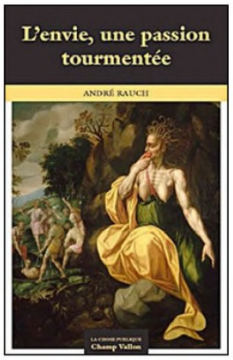

André Rauch, *L'Envie, une passion tourmentée*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2021.

Cette possibilité « aventureuse » ne quittera plus la lecture de l'archaïque « péché ». La démocratie a autant légitimé l'envie, désir de conquête et de progrès, qu'elle a accentué son versant « ulcérant », voire son accent dramatique. Constat inexorable et répété : plus l'égalité envahit le tissu social, plus l'envie *« s'acharne sournoisement à diminuer et rabaisser l'autre, plus toute différence devient illégitime »*. Nombre de héros balzaciens vivent un tel déchirement.

Le XIXe siècle est bien celui d'une exploration nouvelle : l'approfondissement de l'intériorité. La quête des mécanismes non plus de l'apparence, mais de la conscience et de ses secrets. L'envie bascule de ce qui torture à ce qui pourrait s'élucider. La psychanalyse en profile la promesse comme une possible liberté : travail personnel et novateur jusque-là impensé.

Passion « tourmentée », l'envie s'est complexifiée avec le temps, accompagnant les dérives d'un moi toujours plus approfondi, toujours plus étudié. Ses ravages semblent plus destructeurs que jamais. Alors même que face à elle ont tout autant grandi les défenses et les protections. ■

Divine Comédie
Ci-contre : Dante (en rouge) conduit par Virgile offre des consolations aux âmes des envieux (peinture d'Hippolyte Flandrin, 1835).

Raphaël n'aurait pas été un grand peintre s'il n'avait pas été jaloux de Michel-Ange

** Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales*

DANS LE TEXTE

L'envie, vêtement d'orgueil

« L'envie est vêtement d'orgueil, dépouillement de l'humiliation, racine de calomnies, berlue de l'ardeur, feinte d'amitié, intimité trompeuse, haine de la charité, jalousie des gens de bonne réputation, cisaille de l'affairement, combinaison de complot, sédition contre les gens prospères, moquerie des gens renommés, altération des yeux, reniement du Seigneur, trait du Diable, crucifixion du corps, ruine de la vie, intellect entravé, cœur enténébré, aliénation du progrès, familiarité des obstacles. »

Évagre le Pontique (346-399), *A Euloge. Les vices opposés aux vertus*, 8, trad. C.-A. Fogielman, Cerf, 2017.

LYON, MUSÉE DES BEAUX-ARTS ; PHOTO JOSSE/LA COLLECTION

Qui contrôle les ministres du culte ?

La loi du 24 août 2021 a reposé la question d'un contrôle du gouvernement sur la formation des ministres du cultes. Permis sous le Concordat, il ne va pas sans problèmes en régime de séparation.

Par Christophe Bellon*

Culte musulman
Les représentants du Conseil français du culte musulman, ont présenté le 18 janvier 2021 une « Charte des principes pour l'Islam de France » voulue par Emmanuel Macron.

WITT/SIPA

MOTS CLÉS

Ministre du culte
En droit français, titre conféré à toute personne représentante officielle d'une Église, qui occupe une fonction d'autorité dans le déroulement des rites, la transmission des croyances, l'animation et l'accompagnement des fidèles.

A l'issue d'un processus législatif laborieux, le Parlement a adopté le 23 juillet 2021 le projet de loi confortant les principes de la République, rapidement surnommé « loi sur les séparatismes » et promulgué le 24 août. Un des objectifs du gouvernement : infléchir la législation sur les cultes et instaurer un contrôle plus strict des associations cultuelles et des activités religieuses en général. Une volonté motivée par des raisons de sécurité publique, notamment par les agissements des islamistes, à la suite des attentats terroristes de ces dernières années.

Selon le principe constitutionnel d'égalité, les nouvelles dispositions ne s'appliquent pas seulement au culte musulman, mais bien à toutes les religions. Dans ce contexte, les préoccupations d'ordre public conduisent à s'interroger sur la nécessité d'un contrôle de la formation des ministres du culte.

Un tel contrôle a déjà été exercé en France – conséquence de la conception des rapports entre l'État et les cultes qu'avait Bonaparte, qui signa en 1801 avec le pape Pie VII un Concordat. Celui-ci non seulement reconnaissait, avec trois autres cultes (calvinisme, luthéranisme, judaïsme), le catholicisme, qualifié de religion *« de la grande majorité des citoyens français »*, mais organisait la formation cléricale, entraînant la reconstitution de séminaires *« pour chaque diocèse »* destinés à former les prêtres.

Les séminaires

Ainsi, au nom de la *« protection surveillée »*, l'État assurait son contrôle sur les membres du clergé catholique : seuls pouvaient être nommés aux emplois rémunérés sur le budget des cultes les clercs ayant suivi leur formation dans les séminaires, dispensée essentiellement par des prêtres sulpiciens. Les prêtres devinrent ainsi des quasi-fonctionnaires d'un État qui, en les payant, les contrôlait.

Les articles organiques du culte protestant contenaient aussi des dispositions relatives à la formation des pasteurs, avec l'instauration de séminaires. Le décret du 17 mars 1808 créait deux universités de théologie impériales, contrôlées par le gouvernement, à Strasbourg pour les Églises de la confession d'Augsbourg (culte luthérien) et à Genève pour la religion réformée (culte calviniste).

Un décret séparé, lui aussi en date du 17 mars 1808, apporta la première organisation du culte israélite en France. Instituant, selon le modèle protestant, des consistoires (des assemblées de ministres du culte) régionaux, il ne contient cependant rien sur la formation des rabbins. L'article 47 de l'ordonnance de 1844 sur l'organisation

du culte israélite établit que tout rabbin doit être titulaire du diplôme du premier degré rabbinique. L'article 44 du même texte exige, pour les futurs grands rabbins, le diplôme de second degré rabbinique – des dispositions rendues possibles par l'ouverture d'une école centrale rabbinique à Metz en 1829, plus tard transférée à Paris.

Quant à l'islam, son organisation dans le cadre de la législation civile des cultes se posa dans les années 1830, dès les premiers temps de la conquête de l'Algérie. L'État cherchait à assurer son contrôle d'autant plus fermement qu'il voyait dans cette religion un obstacle à sa domination, et d'abord à sa sécurité, une préoccupation partagée par l'ensemble de la société coloniale. Au tournant du XXe siècle, le gouvernement mena une politique de soutien systématique à l'enseignement coranique en Algérie, notamment aux trois *medersas*, les universités théologiques coraniques destinées à la formation des ministres du culte musulman. En contrepartie de l'aide publique accordée, l'État attendait de ces ministres une totale loyauté politique.

Avant 1905, l'action des pouvoirs publics à l'égard de l'islam reposait sur un postulat implicite : le culte musulman restait une réalité spécifique à l'Algérie, dont on n'envisageait pas l'extension au territoire métropolitain.

Cette organisation change avec la loi du 9 décembre 1905. La séparation des Églises et de l'État entraîne la suppression du statut public du culte, ainsi que la disparition des établissements publics du culte. Mais dans les colonies, la politique de contrôle des activités cultuelles musulmanes se poursuit, ce qui explique l'interprétation, très particulière, que l'on fit des principes de la loi de 1905. Ainsi dans les années 1930, un contrôle des prêches est décidé par l'État et perpétué jusqu'à l'indépendance de l'Algérie.

La séparation des Églises et de l'État entraîne la suppression du statut public du culte

Le contrôle systématique de l'islam algérien créa un précédent dans le cadre d'une organisation cantonnée à un territoire colonial. Mais aujourd'hui l'islam est la deuxième religion en France. Le principe de séparation, avec son corollaire la non-ingérence de l'État dans les affaires intérieures du culte, doit s'appliquer pleinement.

L'inclinaison sécuritaire

L'entrisme communautariste et les attentats terroristes ont rebattu les cartes. Comme jadis, ce sont des préoccupations politiques liées au fait religieux musulman qui guident la volonté législatrice du gouvernement, en recourant au contrôle. Mais dans la France de la Ve République, le principe d'égalité interdit de faire une exception. C'est toute la difficulté de la présente législation. Sans doute un consensus pourrait-il être obtenu sur des mesures comme la répression de la haine en ligne ou des menées séparatistes, même si ces pratiques prennent le prétexte d'activités religieuses. Mais comment faire admettre aux autres religions l'existence d'un contrôle ainsi motivé ?

Car le contrôle est partout présent dans le texte de 2021 : contrôle du financement (encadrement des subventions attribuées aux associations par la puissance publique), du recrutement, des contrats de commande publique, des fonds de dotation, des actes des collectivités locales. Il inspire d'autres domaines tels que l'instruction en famille (IEF), ou celui de la neutralité renforcée du service public, avec la mise en place d'un référent « laïcité ».

Mais à l'heure de l'application de la nouvelle loi et de l'extension de ces contrôles, il ne faudrait pas perdre de vue le conseil donné en 1905 dans son rapport parlementaire par Aristide Briand, père de la loi de séparation : *« Toutes les fois que l'intérêt de l'ordre public ne pourra être légitimement invoqué, dans le silence des textes ou dans le doute sur leur exacte interprétation, c'est la solution libérale qui sera la plus conforme à la pensée du législateur*[1]*. »* ■

PARIS, MUSÉE CARNAVALET/ROGER-VIOLLET

Concordat
Entrée de Bonaparte dans l'église métropolitaine de Paris, le 28 germinal an X (18 avril 1802) lors de la promulgation de la loi dite du Concordat (anonyme, Paris, musée Carnavalet).

Note
1. Cf. C. Bellon, « Notice historique », *Le Rapport Briand*, éd. de l'Assemblée nationale, [2005], rééd. 2021 et *Aristide Briand*, CNRS, 2016. Cf. également *La République apaisée*, Cerf, 2015, réédité en 2016, 2 tomes.

* *Maître de conférences à l'université catholique de Lille*

Montaigne face à la peste

Maire de Bordeaux, l'auteur des Essais *aurait abandonné sa ville en pleine épidémie. Explications.*

Par Stéphane Barry* et Marie Fauré**

Maire Né en 1533, Michel Eyquem de Montaigne exerce la charge de maire de Bordeaux à deux reprises : de 1581 à 1583 puis de 1583 à 1585.

Michel de Montaigne a exercé la charge de maire de Bordeaux à deux reprises : de 1581 à 1583 puis de 1583 à 1585[1]. Relais entre le représentant du roi et la cité, il ne ménage pas ses efforts pour préserver au mieux la ville des menaces de guerre qui s'amoncellent entre catholiques et protestants. S'il croise la peste à de nombreuses reprises comme en 1563 à Bordeaux ou lors de son voyage en Allemagne et en Italie en 1580-1581, la grande confrontation entre l'homme et la maladie a lieu en 1585[2], alors qu'il achève son second mandat.

Le 30 juillet 1585, Montaigne se trouve à Libourne sans doute pour rencontrer Matignon, le représentant du roi en Guyenne depuis 1584, un homme qu'il connaît très bien, à l'initiative de sa réélection comme maire en 1583. A cette occasion, il prend officiellement connaissance d'une invitation des jurats bordelais, qui gèrent la cité avec le maire, à participer à l'élection de son successeur. Mais il apprend aussi les ravages de la peste qui sévit dans la ville depuis plusieurs semaines. Dès juin, Matignon écrivait d'ailleurs au roi Henri III : « *Il n'y a personne qui n'ait moyen de vivre ailleurs qui ne l'ait abandonnée* » alors que le « *menu peuple qui est demeuré,* […] *meurt comme mouches.* » Ce 30 juillet, Montaigne répond donc par lettre aux jurats qu'il est prêt à assister à l'élection, tout en leur demandant s'il est bien nécessaire qu'il se hasarde à aller en ville.

Le lendemain, installé sur la rive droite de la Garonne, à proximité de Bordeaux, il apprend que les jurats, n'estimant pas sa présence nécessaire, ont procédé à l'élection, désignant sans surprise Jacques II Goyon, seigneur de Matignon, maréchal de France. Ce dernier cumule dès lors les fonctions de maire de Bordeaux et de gouverneur de Guyenne. Véritable rempart de la monarchie contre les ligueurs, puis les protestants, qui pourraient menacer Bordeaux, il relègue au second plan Montaigne qui ne peut que constater l'échec de la politique de rapprochement qu'il prônait entre le huguenot Henri de Navarre et le roi Henri III après la signature de l'édit de Nemours le 7 juillet 1585[3]. Ce texte révoquant tous les édits de tolérance qui existaient en faveur des protestants marque le début de la 8e guerre de Religion qui ensanglante le royaume jusqu'à 1598 et la signature de l'édit de Nantes. Montaigne n'a plus aucune raison d'entrer dans la cité.

Soucieux de se préserver et de protéger ses biens et les siens, il se réfugie sur ses terres, où règne selon lui « *un air très salubre* » et exempt de contagion. Ses réticences à entrer dans Bordeaux ne font l'objet d'aucune critique de la part de ses contemporains, d'autant qu'il n'a jamais été particulièrement assidu aux séances de l'hôtel de ville. D'ailleurs, lui-même ne ressent pas le besoin de se justifier dans ses écrits.

L'épidémie, particulièrement violente, s'éteint à Bordeaux à la fin de l'année 1585. Mais dès l'été 1586, la contagion reprend dans la province et gagne le Périgord, atteignant sa seigneurie. C'est cette épidémie, et non celle de 1585, qui est décrite au chapitre « *De la phisionomie* » qui clôt le livre III des *Essais* dans l'édition publiée en 1588. Montaigne témoigne alors des malheurs que lui occasionne la peste : « *J'eus à souffrir de cette plaisante condition, que la vue de ma maison m'était effroyable. Tout ce qui y était, était sans garde, et à l'abandon de qui en avait envie.* »

Ses revenus seigneuriaux s'en trouvent fortement affectés, les tenanciers étant décimés par la maladie. Il dépeint remarquablement l'effroi des paysans

COLLECTION PRIVÉE ; BRIDGEMAN IMAGES

« *se préparant et attendant la mort, à ce soir ou au lendemain : d'un visage ou d'une voix si peu effrayée, qu'il semblait qu'ils eussent compromis à cette nécessité, et que ce fût une condamnation universelle et inévitable* ». Et d'ajouter : « *Tel sain faisait déjà sa fosse : d'autres s'y couchaient encore vivants. Et un manœuvre des miens, avec ses mains, et ses pieds, attira sur soi la terre en mourant.* » Ces réactions sont évoquées dans les récits d'Aubigné, de Paré, de Nostradamus ou de Boaistuau[4].

Quittant leurs terres dévastées, Montaigne et sa famille errent pendant six mois « *en très pénible quête de retraite* », lui-même servant « *misérablement de guide à cette caravane* ». Devenus des indésirables, vecteurs potentiels de la contagion, ils ne sont plus qu'« *une famille égarée, faisant peur à ses amis, et à soi-même, et horreur où qu'elle cherchât à se placer* ». Cependant, Montaigne souligne qu'il n'est pas en proie à de telles craintes, trouvant dans cette attitude ses « *préservatifs* », conformément à nombre de traités de peste, comme le *Discours sur les causes de la peste*… du Bordelais Guillaume Briet, qui citent alors la peur parmi les facteurs prédisposant à la contagion.

Montaigne n'a pas fui Bordeaux. Il est resté prudemment à l'écart de la ville à une époque où l'on est impuissant face à l'épidémie

Naissance d'une polémique

C'est des historiens du XIXe siècle que naît la polémique. En 1850 l'archiviste bordelais Arnaud Detcheverry reproduit pour la première fois, dans son *Histoire des Israélites de Bordeaux,* la lettre que Montaigne adresse aux jurats le 30 juillet, point de départ de houleux débats entre spécialistes. Malvezin est le premier biographe de Montaigne à insister sur son hérédité maternelle, une famille d'origine espagnole, peut-être marrane, convertie au christianisme. Il n'en faut pas plus à Barrès : « *On ne saurait trop méditer ce fait que la mère de Montaigne pouvait descendre des grands Juifs tolédans.* » Et de poursuivre : « *Quand, maire de Bordeaux, il s'enfuit devant la peste, tout cela traduit un étranger qui n'a pas nos préjugés.* » Reprenant un topos mythographique existant depuis le XVIIIe siècle, l'écrivain antisémite associe la prétendue judéité de Montaigne à sa « lâcheté » devant la peste. Barrès finit par condamner lui-même ses propos dans *Les Diverses Familles spirituelles de la France* en 1917 au nom de l'Union sacrée. Mais le mal est fait.

Longtemps, les montaignistes se sont divisés, certains jugeant son attitude avec sévérité, les autres avec indulgence, en parfaite connaissance des mesures prises à son époque en temps de peste. Désormais, ils considèrent que la relation que fait Montaigne de la maladie et de ce qu'elle induit est représentative des comportements des hommes de son temps face au fléau. A la lumière des événements, Montaigne n'a pas fui Bordeaux. Il est prudemment resté à l'écart de la cité. A une époque où l'on est impuissant face à la peste, la fuite est conseillée par les médecins et les règlements. En 1585 le parlement de Bordeaux, les chanoines de la cathédrale Saint-André et de la basilique Saint-Seurin et la plupart des jurats n'ont-ils pas eux-mêmes quitté la ville ? ■

PARIS, B.N./AURIMAGES

Épidémie
Depuis le milieu du XIVe siècle, la peste réapparaît périodiquement (*La Mort emportant les victimes de la peste,* manuscrit enluminé, 1503).

Notes
1. Cf. A. Jouanna, *Montaigne*, Gallimard, 2017.
2. Cf., S. Barry, M. Fauré, *Préservez-nous du Mal ! Les Bordelais face à la peste, XIVe-XVIIIe siècles*, Bordeaux, Memoring, 2021.
3. Cf. A.-M. Cocula, « Accusé Michel Eyquem, sieur de Montaigne, levez-vous et défendez-vous ! », *L'Actualité Nouvelle-Aquitaine* n° 131, 2021, pp. 28-30.
4. Cf. B. Hobart, *La Peste à la Renaissance*, Classiques Garnier, 2020.

** Docteur en histoire et éditeur*
*** Diplômée en histoire et histoire de l'art*

La Passion selon Pasolini

Le cinéaste italien aurait eu 100 ans le 5 mars 2022. Retour sur son Évangile selon saint Matthieu *réalisé en 1964. Pourquoi Matthieu ?*

Par Claude Aziza*

Si le récit de la Passion du Christ est sans cesse représenté dans le cinéma muet, après la boucherie sanglante que fut la Première Guerre mondiale, le sentiment religieux ne fera plus recette. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que la Passion prend d'autres couleurs. D'abord à Hollywood, avec les chromos sulpiciens en couleur et en cinémascope, comme *Le Roi des rois* de Nicolas Ray (1961) ou *La Plus Grande Histoire jamais contée* de George Stevens (1965). Ensuite, avec d'ambitieuses tentatives italiennes : *L'Évangile selon saint Matthieu* de Pier Paolo Pasolini (1964), *Le Messie* de Roberto Rossellini (1976) ou *Jésus de Nazareth* de Franco Zeffirelli (1977). Puis, plus tard encore, deux œuvres majeures : *La Dernière Tentation du Christ* de Martin Scorsese (1988) et *Jésus de Montréal* de Denys Arcand (1989). Enfin, en 2004, Mel Gibson réalise *La Passion du Christ*. Mais aucune de ces « Passions » ne se réclamait d'un Évangile en particulier. Aucune. Sauf celle de Pier Paolo Pasolini.

L'enfance de Jésus

C'est entendu, Pasolini est, malgré ses excès et son esthétique paroxystique (voir *Salo ou les 120 Journées de Sodome*, 1975) un très grand réalisateur, à la fois écrivain et poète.

Or, la critique, unanimement enthousiaste devant *L'Évangile selon saint Matthieu,* n'a jamais remarqué combien le choix de cet Évangile était tout sauf anodin. Pourquoi Matthieu ? Il est l'un des deux évangélistes (avec Luc) qui évoque l'enfance de Jésus. Et il est le seul à mentionner le massacre des Innocents (II, 13-18), dont la réalité historique est contestée par tous les biblistes (cf. Axelle Neyrinck, *L'Histoire* n° 491). Il permet au réalisateur d'écrire : « *Pour les soldats d'Hérode, j'ai pensé à la racaille fasciste, Joseph et la Vierge Marie ont eu comme modèle des réfugiés de tant de drames modernes analogues.* » Si l'opposition entre les notables qui tiennent le Temple et sont accusés de faire le jeu des Romains et le petit peuple de Jérusalem est bien réelle, Pier Paolo Pasolini évoque une sorte de lutte des classes anachronique entre le pouvoir religieux et les partisans de Jésus. Or, s'il y a bien une lutte dans la Judée de l'époque, elle concerne celle des résistants juifs contre l'occupant romain.

C'est aussi dans l'Évangile de Matthieu qu'est mentionné le prix de la trahison de Judas (XXVI, 14-15). Un intérêt bien compréhensible de la part de l'apôtre Matthieu dont

Pasolini évoque une sorte de lutte des classes anachronique entre le pouvoir religieux et les partisans de Jésus

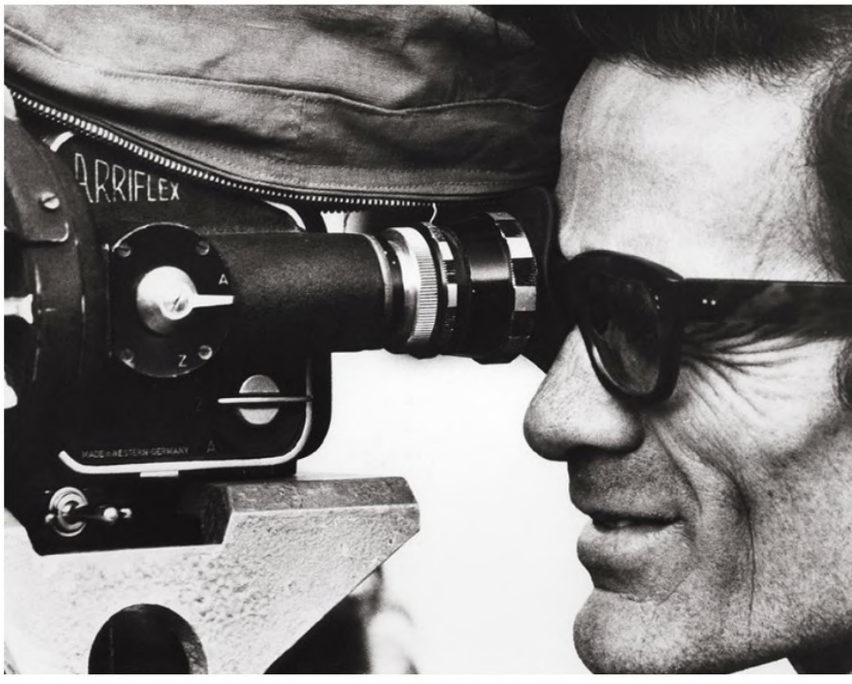

EVERETT/AURIMAGES

Cinéaste Journaliste et critique de cinéma, Pier Paolo Pasolini réalise son premier film, *Accattone*, à 39 ans en 1961. Jusqu'en 1975, année de sa mort, son œuvre s'enrichit d'une douzaine de longs métrages.

l'Évangile évoque l'argent et souvent le prix des choses. Ce même Évangile mentionne le songe d'une épouse, inconnue par ailleurs, de Ponce Pilate, songe qui l'avertit du crime que son époux s'apprête à commettre. Façon de dédouaner – sans doute en 70-80 – les Romains qui viennent de remporter la sanglante Guerre juive ? Après un invraisemblable lavage de mains de Pilate (XXVII, 24), qu'il est le seul à mentionner, Matthieu est encore le seul à faire dire (XXVII, 25), à la foule des Juifs, rassemblés au prétoire : *« Nous prenons son sang sur nous et sur nos enfants. »* On sait les tragédies que cette simple phrase a engendrées tout au long des siècles.

Pasolini a donc choisi un Évangile qui s'adressait plus spécifiquement à un public juif, d'Alexandrie ou d'Antioche – Marc s'adressant aux Juifs de Rome et Luc à un public issu de la gentilité, c'est-à-dire païen.

Alliance « contre nature »

Derrière la collusion des autorités religieuses juives et du pouvoir romain, on peut aussi voir, en filigrane, la dénonciation d'une autre alliance « contre nature », celle de la Démocratie chrétienne et d'une partie de la gauche. Jésus aurait fait les frais de celle-là, le marxisme italien de celle-ci. Mais pourquoi, alors, avoir choisi le plus antijudaïque des évangiles synoptiques, au moment même où, paradoxalement, Vatican II tentait, depuis octobre 1962, de donner un autre visage aux relations judéo-chrétiennes. Pourquoi ? Comme disait ce rabbin qui parcourait le ghetto juif de la Prague médiévale : *« J'ai la réponse, posez-moi la question ! »* Ici, du moins, la question est posée. ■

** Université de la Sorbonne nouvelle, historien de l'Antiquité fantasmatique*

ANGELO NOVI/ARCO FILM/LUX COMPAGNIE/BBQ_DFY/AURIMAGES – MARY EVANS/AURIMAGES

Transposition Pour incarner Jésus, ici dans la scène de crucifixion sur le Golgotha, Pasolini a choisi le jeune Espagnol Enrique Irazoqui. Et pour le rôle de Marie, sa propre mère, Susanna Pasolini.

En mars

sur www.lhistoire.fr

Des articles inédits

« Paul Morand et Jacques Chardonne, deux anciens collabos en 1968 »
par **Michel Winock**

« L'Inrap fête ses 20 ans ! »
par **Nina Tapie**

« Le Tartuffe ou l'hypocrite »
par **Martial Poirson**

« Faire l'histoire » avec Arte
Chaque semaine, l'invité(e) de l'émission explique l'histoire d'un objet *(cf. p. 113)*

Des webdossiers

« Les élections présidentielles de la Ve République »

Préparer les concours

Capes, agrégation, ENS, Sciences Po…
Préparez les concours 2022 grâce à la sélection d'articles issus de nos archives et présentés par les meilleurs spécialistes

L'actualité des livres

Chaque mois, retrouvez plus de comptes rendus d'ouvrages en vous abonnant sur **www.lhistoire.fr** à la « Lettre H », la nouvelle newsletter livres de *L'Histoire*

L'Histoire Juniors

Retrouvez en ligne l'histoire pour les 10-14 ans ; 15 titres sont déjà parus.

Toutes les archives depuis le n° 1

En libre accès pour nos abonnés

SPÉCIAL

LA MATRICE

- Europe, XVe-XVIIIe siècle. L'invention d'un système racial p. 30

LES RACINES

- Athènes. Un racisme avant les races ? p. 40
- Islam médiéval. Des peuples et des couleurs p. 44

LA SCIENCE ET SES DÉRIVES

- XIXe siècle. La faute à l'anthropologie ? p. 48
- Du côté des médecins. Pourquoi les Chinois supportent la douleur p. 54
- Antisémitisme. A la recherche de la « race juive » p. 58
- XXe siècle : racisme et génocide p. 62

À L'ÉPREUVE DU MONDE

- Indochine, 1928. « Présumés de race française » p. 64
- Japon. Un racisme d'importation ? p. 68
- Brésil. L'envers du métissage p. 72

UNE HISTOIRE ACTUELLE

- Postcolonial. Comment l'Afrique est devenue « noire » p. 76
- « 1619 Project ». Une autre histoire des États-Unis p. 78
- Depuis 1945. « On n'en a pas fini avec la race » p. 82

BERLIN, BPK, DIST. RMN-GP/CARL FRITZ

La fabrique des races

Du XVIe au XXe siècle, la division de l'humanité en races hiérarchisées devient progressivement une évidence savante. Ces théories raciales ont des racines anciennes, mais c'est au cours de ces cinq siècles qu'elles en viennent à jouer un rôle déterminant dans les identités collectives, dans la traite esclavagiste, la colonisation et jusqu'aux crimes génocidaires du XXe siècle.

Science Un anthropologue nazi mesurant un visage (1937). L'anthropologie se construit au XIXe siècle comme science de la race.

Europe, XVe-XVIIIe siècle

L'invention d'un système racial

Du Moyen Age aux Lumières, les sociétés européennes ont identifié des populations comme des réalités naturelles. Elles ont cherché à dévoiler ou à forger des différences, s'appuyant sur des signes invisibles ou aussi visibles que la couleur de la peau. Chemin faisant, des formes extrêmes d'exploitation des hommes ont conduit à leur animalisation.

Par Jean-Frédéric Schaub et Silvia Sebastiani

Les historiens proposent plusieurs lectures et chronologies des processus de racialisation dans les sociétés du passé. Toutefois, ils s'accordent sur un point : la définition raciale des différences a toujours pour objectif de conférer un fondement naturel aux distinctions sociales.

Concernant l'Europe et ses colonies à l'Époque moderne, la naturalisation des identités politiques, sociales ou culturelles s'est déployée dans des pays où dominait, presque sans partage, la foi chrétienne, religion de l'Incarnation. En effet, le Fils de Dieu s'étant fait homme, comme le Verbe se fait chair, dans le cadre de la chrétienté, ce qui relève du corps et ce qui relève de l'esprit ne peut correspondre à deux dimensions séparées de l'existence. La spiritualité s'imprime dans le corps, autant que celui-ci véhicule celle-là. On comprend, dès lors, que l'on ait pu associer à différents types de corps différentes qualités spirituelles, politiques, sociales ou culturelles.

Bon sang ne saurait mentir

L'origine des personnes livrait, pensait-on, la clé de leur identité, puisque l'enfant se présente toujours comme le miroir ou la reproduction de ses parents. Bien avant que des lois statistiques de l'hérédité aient été constatées et interprétées au XIXe siècle, les gens de l'Ancien Régime prêtaient attention au lignage dont les personnes étaient issues afin d'estimer leur valeur. Conformément aux croyances et aux savoirs hérités de l'Antiquité et du Moyen Age, on attribuait au sang la capacité de transporter la qualité des personnes de génération en génération. Cette « liqueur », selon le terme de l'époque, était une des quatre humeurs constitutives de l'organisme humain mais également le véhicule des caractères des parents aux enfants.

Pour la doctrine médicale héritée d'Hippocrate et Galien, le sang était bien plus que ce que nous entendons aujourd'hui en hématologie. En effet, ce liquide rouge contenu dans les veines, les artères et les organes, soumis à des processus internes de métamorphose, devenait blanc et adoptait l'aspect du lait maternel et du sperme paternel.

Dans le langage ordinaire ou savant qui permettait de décrire les familles, le sang avait également une signification juridique, désignant à la fois l'hérédité (la lignée) et l'héritage (la succession des biens). Notons que, dans certaines langues européennes, il n'existait qu'un terme, tiré du latin *hereditas*, pour désigner ces deux dimensions : *eredità* en italien, *herencia* en espagnol, *herança* en portugais, et en français « hérédité » et « héritage » apparaissent comme synonymes dans le *Dictionnaire* de Furetière (1690), tout comme *heredity* et *heritage* en anglais.

A ces dimensions médicale et juridique il faut en ajouter une troisième, non moins fondamentale, la dimension spirituelle. En effet, pour tout croyant, le sang versé par le Christ sur la croix avait scellé la nouvelle alliance avec le Créateur et incarnait donc, au sens propre, la relation nouvelle offerte aux hommes. Dans ces conditions, il ne saurait être question de ravaler le sang, comme

LES AUTEURS

***Jean-Frédéric Schaub**, spécialiste des mondes ibériques à l'Époque moderne, et **Silvia Sebastiani**, historienne du siècle des Lumières, enseignent à l'EHESS. Ils ont récemment publié ensemble* Race et histoire dans les sociétés occidentales, XVe-XVIIIe siècle *(Albin Michel, 2021).*

DIDIER GOUPY/SIGNATURES – DR

façon d'identifier et de qualifier les personnes, au rang de simple image ou de métaphore. Tout alors concourait à lui attribuer la faculté de transmettre les caractères physiques et psychiques des individus au sein de lignes héréditaires.

On peut trouver diverses manifestations de ces croyances dans l'organisation des sociétés d'Ancien Régime. C'est, notamment, le cas de l'établissement des généalogies par les milieux sociaux qui jouissaient de privilèges, afin d'enraciner leur statut dans une supériorité immémoriale et naturelle. L'adage *« Bon sang ne saurait mentir »* témoigne de la diffusion de ce type de raisonnement. De plus, le surgissement, à chaque époque et à chaque génération, de nouveaux privilégiés, remerciés pour services rendus à leur roi, loin de démentir cette conception de l'hérédité, tendait à la renforcer, soit en ridiculisant les parvenus, soit en offrant à ceux-là la possibilité de travestir le passé de leur famille. Depuis des siècles, le conflit entre la nature héritée et le mérite personnel alimente de subtiles casuistiques qui nous sont encore familières. Les vertus attribuées au sang étaient une des principales façons par lesquelles cette opposition conditionnait l'attribution des positions sociales à l'Époque moderne.

Juifs ibériques : l'impossible conversion

En ce temps-là, tant en Europe que dans les conquêtes coloniales ultramarines, la distribution des caractères supérieurs et des caractères subalternes reposait sur l'idée que les qualités naturelles se transmettaient sans modification au sein des familles. En même temps, il fallait se rendre à l'évidence que certaines personnes changeaient de statut au cours de leur vie. Des infidèles se convertissaient, des esclaves étaient affranchis, des roturiers devenaient nobles, des bâtards se trouvaient légitimés, des métis pouvaient passer pour pleinement européens. Doit-on en déduire que, derrière la façade d'une rigidité ancrée dans la naturalisation des différences, les sociétés d'Ancien Régime étaient en fait ouvertes à toutes les mobilités ? Loin s'en faut. Le cas des Juifs ibériques convertis (les *conversos*) permet d'illustrer ce point.

Porter le regard sur ce phénomène n'a rien d'arbitraire ou de local, tant il a pesé sur l'histoire européenne bien au-delà des sociétés espagnole et portugaise. Après que les Juifs espagnols et portugais eurent été convertis en masse sous la menace et parfois la violence entre la fin du XIVe siècle et les premières années du XVIe siècle, s'est posée la question de la place qu'ils occuperaient au sein de la société chrétienne qu'ils avaient ainsi rejointe. Une première étape fut marquée par l'optimisme des prédicateurs chrétiens, par l'accueil des convertis aux charges et dignités qui leur étaient inaccessibles auparavant, et par la multiplication des mariages avec ▶▶▶

L'homme est-il un singe ?

« Représentation de l'analogie entre l'homme et l'animal » illustrant *An Universal System of Natural History* du médecin britannique Ebenezer Sibly, publié en 1795. Au siècle des Lumières l'homme est placé à la fois dans la nature et dans une histoire des civilisations ; l'homme « civilisé » s'éloigne du « sauvage », qui reste assimilé à l'animal (« orang-outan » signifie « homme des bois » en malais).

FLORILEGIUS/BRIDGEMAN IMAGES

DANS LE TEXTE

Pureté de sang

Le chroniqueur bénédictin *fray* Prudencio de Sandoval (1553-1620) justifie la promulgation, en 1547, du statut de pureté de sang de la cathédrale de Tolède.

“Qui pourra nier que chez les descendants des Juifs se perpétue et dure le mauvais penchant de leur antique ingratitude et méconnaissance, comme chez les Noirs l'accident inséparable de leur négritude ? Même s'ils s'unissent mille fois à des femmes blanches, leurs enfants naissent de la couleur brune de leur père. Ainsi, le Juif peut descendre par trois côtés de gentilshommes ou de vieux chrétiens, une seule mauvaise lignée l'infecte et le gâte, car par leurs agissements, par toutes les façons, les Juifs sont nuisibles.”

Prudencio de Sandoval, *Vie et faits de l'empereur Charles Quint*, 1634.

MOT CLÉ

Conversos

Juifs d'Espagne et du Portugal convertis au christianisme aux XIVe et XVe siècles. Ils peuvent dès lors prétendre aux mêmes charges et responsabilités que les autres sujets. Ce processus connaît un coup d'arrêt avec la mise en place, à partir de 1449, de statuts de « pureté de sang ».

Établir une généalogie sans tache

Ce livre enluminé doit établir la noblesse et la vertu chrétienne de la famille du propriétaire, Crespo Lopez. Il s'agit de prouver la « pureté de sang » *(limpieza de sangre)* de son porteur, le distinguant des « nouveaux chrétiens » fraîchement convertis. Sans quoi il ne pourrait accéder à de nombreux honneurs et professions (Grenade, Palacio de los Olvidados).

GRENADE, PALACIO DE LOS OLVIDADOS ; MANUEL COHEN – MADRID, BIBLIOTHÈQUE DE L'ESCORIAL ; HERITAGEPICS/ALAMY/PHOTO12

Baptême Conversion au christianisme d'une femme juive. Miniature de l'une des *Cantigas de Santa Maria*, chansons composées par le roi de Castille et de León Alphonse X au XIIIe siècle (bibliothèque de l'Escorial). Jusqu'au milieu du XVe siècle la conversion de nombreux Juifs en Espagne leur permit de s'unir aux lignages prééminents de Castille et d'Aragon. Mais ensuite le processus s'est grippé.

▶▶▶ les enfants de familles vieilles chrétiennes.

Mais, dès le milieu du XVe siècle, le processus s'est grippé et les convertis ont été renvoyés à une origine décrite comme douteuse. Le principe de la pureté de sang s'est imposé à tous les ordres de la société et dans tout type d'institution, pour rejeter les convertis puis leurs descendants. Dans un premier temps, leurs adversaires ont manifesté des doutes sur la sincérité de leur conversion. Puis, plus le temps a passé, plus les générations se sont succédé, moins la mémoire de la religion des ancêtres a pu habiter la plupart des descendants de convertis. Alors, le rejet dont ils continuèrent à faire l'objet tout au long de l'Ancien Régime finit par reposer sur la présomption que leur origine entachée, aussi lointaine fût-elle, justifiait qu'on les écartât.

Contrairement à d'autres pays européens, l'Espagne et le Portugal ne connaissaient pas une distinction binaire entre roturiers et nobles, mais un système qui différenciait roturiers purs de sang, nobles purs de sang et personnes porteuses d'un sang impur. Cette organisation imaginaire de la société a structuré la conception politique et sociale des territoires conquis au loin et des situations coloniales qui en ont découlé. Ainsi, le

sort réservé aux métis dans les Amériques au XVIe siècle a suivi une trajectoire qui n'est pas sans rappeler celle des convertis. En effet, à chaque étape de la conquête qui occupe tout l'Ancien Régime, après une phase d'accueil des métis comme dignes héritiers de leurs pères espagnols, ils ont été écartés de la société des colonisateurs. Dans l'immense majorité des cas, puisque leur père n'avait pas épousé leur mère amérindienne, leur bâtardise valait impureté de sang. Par conséquent, les institutions laïques ou ecclésiastiques refusèrent de leur ouvrir leurs portes. Dans le dernier tiers du XVIe siècle, les conciles provinciaux de Nouvelle-Espagne et du Pérou firent obstacle à ce que des métis pussent administrer les sacrements. Le modèle de société coloniale mis en place par les Ibériques aux Amériques était connu par leurs rivaux européens, Anglais, Français ou Néerlandais, avant qu'ils ne se lancent à leur tour dans des entreprises coloniales. C'était le mode d'organisation de référence et, s'il est vrai que chaque société coloniale eut ses caractéristiques singulières, les Ibériques avaient ouvert la voie à des systèmes fondés sur la ségrégation non seulement des populations autochtones, mais également des enfants nés des relations entre Européens et femmes amérindiennes.

Ces mécanismes affectèrent plus encore les populations déportées d'Afrique dans les conditions atroces de la traite atlantique.

Les conséquences de la traite atlantique

Entre le XVIe et le XIXe siècle 12,5 millions d'Africains ont été déportés aux Amériques comme esclaves, dont la moitié pour la seule période 1750-1825[1]. La colonisation européenne des Amériques conduit à une racialisation des sociétés esclavagistes, qui à son tour mène à confondre la couleur et la race.

A nouveau, les sociétés ibériques se trouvent aux avant-postes de l'expérience européenne, du fait de la proportion importante de Noirs au sein de leurs populations dans la péninsule Ibérique dès la fin du XVe siècle. Mais l'intensification de la traite et de la politique de plantation au cours du XVIIIe siècle élargit la géographie à d'autres empires européens ; elle renforça, dans le Nouveau Monde, le système des sociétés esclavagistes en les africanisant. Cela agit comme un accélérateur du racisme.

La guerre de Sept Ans (1756-1763), le premier conflit commercial d'échelle mondiale, marque un tournant sans retour : étendue à l'Europe et aux colonies, elle engendre de nombreuses révoltes serviles, comme celle de Tacky en Jamaïque, en 1760. A Saint-Domingue ou en Jamaïque, dans les années 1780, les esclaves constituent jusqu'à 90 % de la population. Cette prépondérance écrasante d'esclaves africains, auxquels s'ajoutent la population des Noirs affranchis et des « mulâtres » libres, constitue un défi pour les Européens des espaces coloniaux, puisque ▶▶▶

Molière : honte à qui déshonore un sang noble

Dès le début du règne personnel de Louis XIV, dans le contexte des arrêts sur l'usurpation des titres de noblesse, Molière fait des changements indus de qualité une matière comique. Arnolphe dans *L'École des femmes* (1662) se fait appeler « monsieur de la Souche ». *George Dandin* (1668) raconte l'enfer que connaît un riche laboureur pour avoir épousé une fille noble qui le méprise. Pour le public, les malheurs de Dandin sont hilarants parce que ce mariage est invraisemblable. La noblesse ne mêle pas son sang à la roture. Dans *Les Amants magnifiques* (1670), la princesse Ériphile s'engage auprès de sa mère Aristione à ne pas choisir d'époux en dessous de sa condition : *« J'aurais, Madame, assez de pouvoir sur moi-même pour imposer silence à cette passion, et me mettre en état de ne rien faire voir qui fût indigne de votre sang. »* Le sang désigne donc un rang dans la société et le moyen par lequel il se transmet dans la lignée et détermine la qualité des personnes.

Dans *Dom Juan* (1665), Dom Louis reproche à son fils de déshonorer sa condition de gentilhomme par ses actions en ces termes : *« Ne rougissez-vous point de mériter si peu votre naissance ? Et qu'avez-vous fait dans le monde pour être gentilhomme ? Croyez-vous qu'il suffise d'en porter le nom et les armes, et que ce nous soit une gloire d'être sorti d'un sang noble, lorsque nous vivons en infâmes ? Non, non, la naissance n'est rien où la vertu n'est pas.* […] *Apprenez enfin qu'un gentilhomme qui vit mal est un monstre dans la nature. »* Cette tirade s'inscrit dans une tradition qui remonte à Hardy *(La Force du sang)* et Corneille *(Le Menteur)*. Elle semble préférer l'acquisition des bonnes mœurs contre la supériorité reçue par l'héritage. Mais elle dit aussi que, si le noble se conduit mal, il devient une aberration de la nature, une exception qui confirme la règle.

Molière avait le génie de s'adresser à des publics différents, y compris des groupes sociaux qui se définissaient par opposition les uns aux autres. Ses comédies témoignent du fait que le public de son temps comprenait combien la condition noble demeurait attachée à un imaginaire du sang et de la transmission. ***J.-F. S.***

PASCAL VICTOR/ARTCOMPRESS/OPALE.PHOTO

■ Représentation de *Dom Juan* à la Comédie-Française en 2012, dans une mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Loïc Corbery (Dom Juan, à gauche) et Alain Lenglet (son père).

DATES CLÉS

1449
La municipalité de Tolède adopte une sentence-statut interdisant aux descendants de convertis d'occuper magistratures et offices urbains. C'est le premier statut de « pureté de sang ».

1547
Adoption du statut de pureté de sang par la cathédrale de Tolède, validé par Philippe II puis par le pape quelques années plus tard. En un siècle, le monde ibérique est passé, à l'égard des Juifs, des persécutions médiévales à de nouvelles formes d'exclusion collectives fondées sur la lignée.

Esclavage et racisme : « la poule et l'œuf »

Les historiens débattent pour savoir ce qui, du racisme ou de l'esclavage, est premier.

En 1944 l'historien trinidadien Eric Williams affirmait dans un ouvrage désormais classique : « *L'esclavage n'est pas né du racisme, le racisme a été plutôt la conséquence de l'esclavage.* » La controverse était lancée. Désignée sous le vocable du « *chicken-and-egg debate* » (débat de la poule et de l'œuf), elle divise durablement les historiens nord-américains dans le contexte des luttes pour l'égalité des droits civiques aux États-Unis. De deux choses l'une : soit les nécessités économiques liées au système esclavagiste ont conduit à l'élaboration de préjugés racistes visant à justifier *a posteriori* l'exploitation des Africains, soit le racisme explique l'émergence de sociétés esclavagistes sur le sol nord-américain.

Jusqu'à la fin des années 1950, c'est la thèse de l'esclavage comme cause du racisme qui domine. Ses défenseurs soulignent que, au cours des premières décennies de la colonisation anglaise en Amérique du Nord et dans la Caraïbe, la main-d'œuvre employée dans les plantations de tabac est constituée en grande majorité d'Européens engagés par un contrat entre quatre et sept ans. En comparaison, au milieu des années 1620, la Virginie compte moins d'une centaine d'esclaves africains ; trente ans plus tard, ils sont encore moins de 1 000. Ce n'est que dans la deuxième moitié du XVIIe siècle que les esclaves dépassent en nombre les engagés, sous l'effet du passage de la culture du tabac à celle de la canne à sucre, plus gourmande en main-d'œuvre. S'appuyant en grande partie sur les récits de voyageurs de l'époque qui décrivent les conditions de travail éprouvantes des engagés, des historiens en sont ainsi venus à qualifier l'engagisme de « *white slavery* », niant à la race tout effet structurant dans ces sociétés naissantes. Les premiers codes juridiques statuant sur l'esclavage sont par ailleurs assez tardifs. Si les premiers esclaves africains débarquent en 1619 en Virginie, ce n'est qu'en 1662 que la loi institue un esclavage perpétuel et héréditaire pour les Africains et leurs descendants.

Discriminations précoces

L'existence d'une proportion non négligeable d'Africains libres dès les premières décennies, en particulier en Virginie, est enfin utilisée pour mettre en avant des sociétés encore fluides où l'équivalence entre le statut d'esclave et la couleur de peau noire ne serait pas fixe.

■ Planche tirée de l'*Histoire naturelle* de Gottlieb Tobias Wilhelm (1804), montrant trois esclaves célèbres.

Les premières voix à nuancer ces travaux, dans les années 1960, mettent l'accent sur les discriminations dont sont très tôt victimes les populations noires, preuve de préjugés raciaux préexistants. Dès l'arrivée des premiers Africains dans les colonies anglaises – comme dans les Bermudes en 1616, en Virginie en 1619 ou à la Barbade en 1627 –, ceux-ci sont contraints de travailler pour leurs maîtres jusqu'à leur mort. Aucun Européen, à l'inverse, ne se trouve détenu en esclavage par les Anglais.

Une série d'éléments permet, en outre, d'affirmer que la main-d'œuvre blanche d'origine européenne est distinguée de la main-d'œuvre noire d'origine africaine : la durée d'engagement, qui se compte en années, n'a rien de comparable au caractère perpétuel de l'esclavage des Africains – sauf affranchissement exceptionnel. Les deux codes de lois promulgués à la Barbade en 1661, et qui serviront de modèle dans les colonies anglaises et françaises, témoignent en outre d'une dichotomie d'ordre racial entre engagés et esclaves. Tandis que l'un vise à assurer un certain nombre de droits aux serviteurs européens, l'autre entend améliorer la discipline des « Nègres », terme utilisé en synonyme d'« esclave ». Contrairement à l'engagé, le « Nègre » n'est pas sujet de droit, ne peut porter d'armes et se voit astreint à des punitions bien plus sévères. Faut-il interpréter ces lois comme l'acte de naissance d'un esclavage racial ou comme le reflet de pratiques antérieures ? Il semble que, en dépit de conditions de travail sans doute assez similaires au quotidien entre engagés et esclaves, le statut inférieur auquel sont d'emblée cantonnés ceux-ci ne peut s'expliquer uniquement par des facteurs économiques. L'histoire culturelle a par ailleurs démontré la précocité du sentiment de supériorité raciale des Anglais vis-à-vis des Africains, bien avant 1619. D'autant qu'à cette date plusieurs centaines de milliers d'Africains sont déjà la propriété des Espagnols et des Portugais dans leurs colonies américaines comme dans la péninsule Ibérique.

La prise en compte de cette antécédence ibérique, mais aussi plus récemment de l'esclavage des Amérindiens a modifié les termes du débat. S'il existe toujours de vives discussions sur la chronologie de la racialisation, la plupart des historiens reconnaissent que les préjugés raciaux contre les Africains préexistaient au développement de la traite atlantique – qui les a, en retour, renforcés. ■

Domitille de Gavriloff

FLORILEGIUS/BRIDGEMAN IMAGES

Tableau de castes
Dans l'Amérique hispanique, au XVIIIe siècle, apparaissent des « tableaux de castes » pour illustrer et nommer les métissages possibles, comme ici l'enfant *(zambaigo)* née d'une mère indienne et d'un père *lobo* (né lui-même de parents indien et noir). Au XVIIIe siècle, notamment dans les sociétés coloniales, la couleur devient prééminente.

▶▶▶ la distinction selon le statut n'est plus le décalque exact de la variété chromatique. Il en découle pour les colons européens une nécessité croissante de se définir comme « Blancs », alors que, depuis le début des vagues de conquête subies par les Amériques, ils s'étaient plutôt définis comme Espagnols, comme chrétiens, comme sujets du roi de France, comme *Britons*, ainsi que l'attestent les archives administratives, judiciaires et ecclésiastiques. La blancheur de la peau était déjà considérée comme signe distinctif de qualité morale – l'héritage médiéval européen est rempli de traces qui en témoignent ; mais la dichotomie entre le noir et le blanc se fait plus radicale que jamais.

La couleur devient ainsi de plus en plus importante. C'est au XVIIIe siècle que la visibilité des traits somatiques est utilisée comme une démarcation des différences entre les « races » humaines, selon une terminologie qui se précise et s'impose dans les histoires naturelles. L'équivalence établie entre le statut d'esclave et la noirceur se systématise et le débat sur l'origine de la couleur de peau noire peut être aussi utilisé pour justifier la prétendue vocation naturelle des Africains à être esclaves. Les savants multiplient les dissections d'Africains – on en a identifié 38 entre 1675 et 1810 – pour établir des différences anatomiques probantes entre Noirs et Blancs. Le médecin néerlandais Frederik Ruysch indique la *« membrane délicate »* comme la cause de la couleur noire de la peau, dans le sillage de l'Italien Marcello Malpighi. Pierre Barrère, chirurgien en Guyane, prétend que le sang et la bile des Africains sont plus foncés que ceux des Blancs, tandis que pour l'anatomiste allemand Johann Friedrich Meckel ce sont le cerveau et les glandes pinéales qui expliquent la noirceur. Ces quelques exemples rendent compte de tentatives pour fonder scientifiquement une hiérarchie raciale.

Le débat sur l'origine de la couleur de peau noire a parfois été utilisé pour justifier la prétendue vocation naturelle des Africains à être esclaves

L'homme, une espèce parmi d'autres

L'une des formes de racialisation la plus commune est l'animalisation de l'esclave. Ce procédé est loin d'être une nouveauté, et on en trouve des exemples depuis l'Antiquité. Ce qui a changé au XVIIIe siècle est la mise en cause de la position privilégiée de l'homme : détrôné dans les nouvelles histoires naturelles, il est logé au sein du règne animal, désormais considéré comme une espèce parmi d'autres, et divisé en différentes races ou variétés. La naturalisation de l'être humain place ce dernier sous le même régime de savoirs que le reste de la nature. Avec l'entrée de l'humain dans le règne animal, la question qui se pose d'emblée est celle des frontières : entre l'humain et l'animal, entre l'homme et le grand singe, entre l'homme et l'homme, entre les sexes et les genres.

L'abolition de la frontière avec l'animal a ainsi contribué à la racialisation de l'humanité. Dans cette période, l'arrivée en Europe des grands singes transforme la nature de la réflexion sur l'humain : la comparaison est réalisée par ▶▶▶

MOTS CLÉS

Métis
Du latin *mixtus* (« qui est fait à moitié d'une chose, moitié d'une autre »), *via* le portugais. Dans l'Amérique coloniale, l'enfant né de l'union d'un Espagnol et d'une Indienne. Le mot a fini par désigner de façon indifférenciée tous les « sang-mêlé ».

Mulâtre
Nom donné, à compter du XVIe siècle, à l'enfant d'un Blanc et d'une Noire. Ce terme vient de « mulet/mule », l'hybride né d'un âne et d'une jument, deux animaux qui n'appartiennent pas à la même espèce.

THE GRANGER COLLECTION NYC/COLLECTION CHRISTOPHEL

▶▶▶ le milieu médical à travers les anatomies[2]. En l'espace de quelques décennies, le voisinage entre l'homme et l'orang-outan est acté dans les histoires naturelles.

Mais la remise en cause du statut privilégié de l'homme au sein de la nature s'accompagne aussi de l'historicisation et de la temporalisation des sociétés humaines et de la nature elle-même. Science de l'homme et science de la société se construisent en parallèle au siècle des Lumières. De Voltaire à Adam Smith, les auteurs dessinent une trajectoire universelle depuis l'état sauvage vers la société civile, au cours de laquelle les peuples passent d'une condition presque animale à la pleine humanité. L'humanité devient alors le produit d'une histoire. Dans sa progression, l'homme se fait le maître de la nature. Ainsi l'anthropologie des Lumières effectue-t-elle un double geste, en plaçant l'humanité à la fois à l'intérieur et au-dessus de la nature.

On doit au naturaliste suédois Carl von Linné une nouvelle taxinomie où *Homo sapiens* est divisé selon quatre couleurs, liées à des caractères moraux : blanc pour l'Europe, rouge pour l'Amérique, jaune pour l'Asie, noir pour l'Afrique. Son *Systema naturae* – imprimé pour la première fois en 1735 et continuellement amplifié jusqu'à la douzième édition en 1766-1768 – se fonde sur une division géographique et statique de l'humanité *(cf. ci-dessous)*.

L'autre monument de la science des Lumières, l'*Histoire naturelle* de Georges-Louis ▶▶▶

Notes
1. Cf. « Depuis 5 000 ans, l'esclavage. Une histoire mondiale », *Les Collections de L'Histoire* n° 93, octobre-décembre 2021.
2. Cf. S. Sebastiani, « Les animaux sont-ils des hommes comme les autres ? », *L'Histoire* n° 447, mai 2018, pp. 120-121.

Linné : le jeu des quatre couleurs

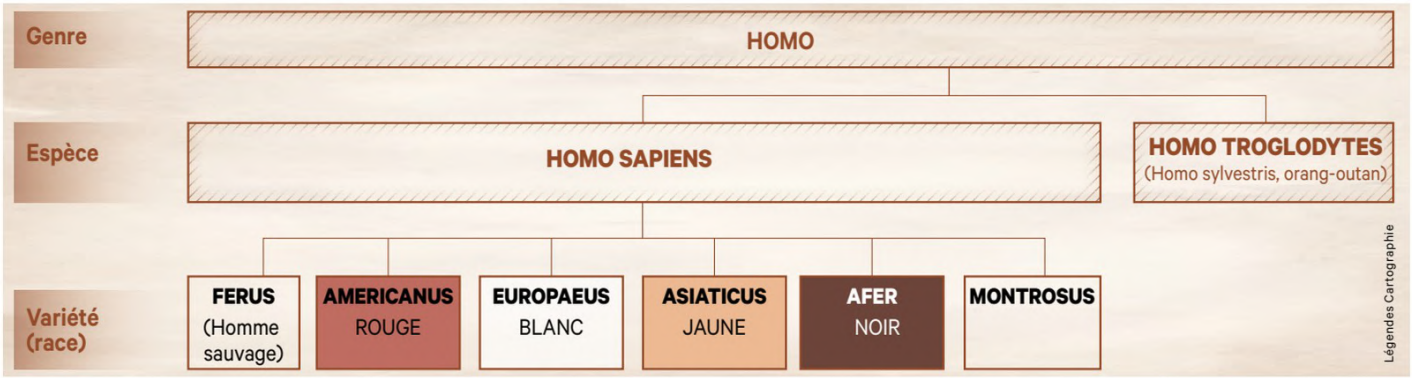

■ On doit à Carl von Linné (ici peint par Hendrik Hollander, 1853) la nomenclature moderne du vivant. Il propose une classification d'*Homo sapiens* (il en invente le nom) en 1758, en fonction de la géographie, corrélée à la couleur de peau et aux tempéraments des peuples.

Dans l'histoire de l'intelligence des couleurs et des peuples, les énoncés du naturaliste suédois Carl von Linné marquent un tournant, par leur caractère systématique et leur postérité. Dans la première édition du *Systema naturae* en 1735, Linné place l'homme dans la classe des « quadrupèdes », puis dans l'ordre des « anthropomorphes », à côté des singes et des paresseux. Défini par la formule delphique « *Connais-toi toi-même* », l'homme est ensuite divisé en quatre variétés : 1) *Europaeus albescens* (blanchâtre) ; 2) *Americanus rubescens* (rougeâtre) ; 3) *Asiaticus fuscus* (basané ou brun) ; 4) *Africanus nigriculus* (noirâtre).

LINNÉ

C'est dans la dixième édition du *Systema naturae* (1758) que Linné révolutionne la nomenclature. Il insère l'homme dans l'ordre des « primates » et dans la classe des « mammifères » et il scinde le genre « Homo » en deux espèces : l'*Homo sapiens* et le *Troglodyte* (amalgame singulier entre l'orang-outan et l'albinos). Les couleurs des quatre variétés de l'*Homo sapiens* y acquièrent une stabilité destinée à durer : noir *(niger)*, blanc *(albus)*, rouge *(rufus)* et jaune *(luridus)*. La nouvelle couleur de l'Asiatique *« luridus »* a souvent une connotation péjorative qui suggère la maladie ou la suspicion. A la couleur de la peau correspond le tempérament et le caractère des peuples : ainsi l'Asiatique est mélancolique, raide et régi par l'opinion. L'Américain, lui, est rouge, irascible, droit, aimant la liberté et réglé par les usages ; l'Européen est blanc, sanguin, musculeux, mais aussi ingénieux et inventif, et gouverné par les lois. Enfin, l'Africain est noir, flegmatique, indolent, et sujet aux caprices. Dans tous les cas, la classification de Linné lie les caractéristiques physiques, morales et culturelles. La question des couleurs de l'humanité s'inscrit dans un espace colonial en expansion. L'histoire naturelle se produit au carrefour de multiples préoccupations sur la couleur : de l'industrie textile à la chimie, de l'optique aux arts plastiques.

S. S.

SCIENCE PHOTO LIBRARY/AKG-IMAGES

DANS LE TEXTE

« La grande famille du genre humain »

“Dès que l’Homme a commencé à changer de ciel, et qu’il s’est répandu de climats en climats, sa nature a subi des altérations : elles ont été légères dans les contrées tempérées, que nous supposons voisines du lieu de son origine : mais elles ont augmenté à mesure qu’il s’en est éloigné *[…]*. Les changements sont devenus si grands et si sensibles, qu’il y aurait lieu de croire que le Nègre, le Lapon et le Blanc forment des espèces différentes, si d’un côté l’on n’était assuré qu’il n’y a eu qu’un seul Homme de créé, et de l’autre que ce Blanc, ce Lapon et ce Nègre, si dissemblants entre eux, peuvent cependant s’unir ensemble et propager en commun la grande et unique famille de notre genre humain. *[…]* S’il arrivait *[…]* que l’homme fût contraint d’abandonner les climats qu’il a autrefois envahis pour se réduire à son pays natal, il reprendrait avec le temps ses traits originaux. Il ne faut *[…]* que cent cinquante ou deux cents ans pour laver la peau d’un Nègre par *[… la]* voie du mélange avec le sang du Blanc.”

Buffon, *Histoire naturelle, générale et particulière*, t. XIV, 1766.

BUFFON

Espèce humaine
Le naturaliste ne réduit jamais les races humaines à un tableau figé (alors qu’il l’a fait, par exemple, pour les races canines), insistant sur l’unicité de l’espèce humaine (toile de Vincent Nicolas Raverat, 1839).

Buffon et la réversibilité des races

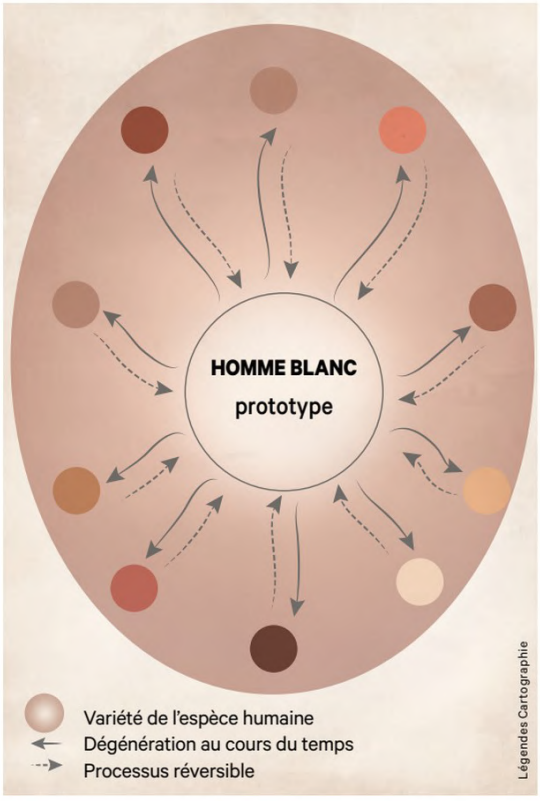

Pour Buffon, l’homme est originellement blanc ; le climat, la nourriture et la civilisation expliquent la variété des races. Mais le processus est réversible.

▶▶▶ Leclerc, comte de Buffon, intendant du Jardin du roi – publiée en 36 tomes entre 1749 et 1789 –, utilise une méthode très différente. Buffon relie le concept de race à celui de dégénération depuis une espèce unique, inaugurant un nouveau rapport au temps. Il définit l’« espèce » comme *« une succession constante d’individus semblables et qui se reproduisent »* : tous les hommes appartiennent à une seule et même espèce, car leurs croisements produisent des descendants féconds. Dès lors, la distinction entre les espèces n’est pas fondée sur des critères visibles, mais sur la « reproduction ».

Selon le principe qui s’applique aux autres espèces animales, l’espèce humaine est divisée en races, qui dérivent d’un prototype original : l’homme blanc. Les races se constituent dans le temps et dans l’espace, à travers l’histoire et le climat ; elles perdent leurs spécificités quand les conditions externes qui les ont formées changent. Ainsi, Buffon affirme qu’en l’espace de huit à douze générations la couleur des Noirs, transportés vers des environnements froids, disparaît et que ces derniers sont appelés à « redevenir » blancs. Les races sont donc contingentes et réversibles. C’est pourquoi les termes clés pour les décrire sont « dégénération », « altération », « dégradation » et « dénaturation ».

Selon le naturaliste français, l’homme se distingue de l’animal par sa capacité à vivre ▶▶▶

RMN-GP (CHÂTEAU DE VERSAILLES)/GÉRARD BLOT

▶▶▶ sous tous les climats et à modeler la nature (la sienne propre ainsi que son environnement) et sa propre histoire. C'est ainsi qu'il peut dépasser la fixité de la nature animale et devenir un être moral. L'Amérindien, resté sur le seuil de l'histoire, est incapable de domestiquer la nature et les animaux, tout comme il parvient mal à se reproduire. Il est, selon les mots de Buffon, *« un être sans conséquence, une espèce d'automate impuissant »*, à l'égal de l'Africain, qui laisse son continent improductif et inculte.

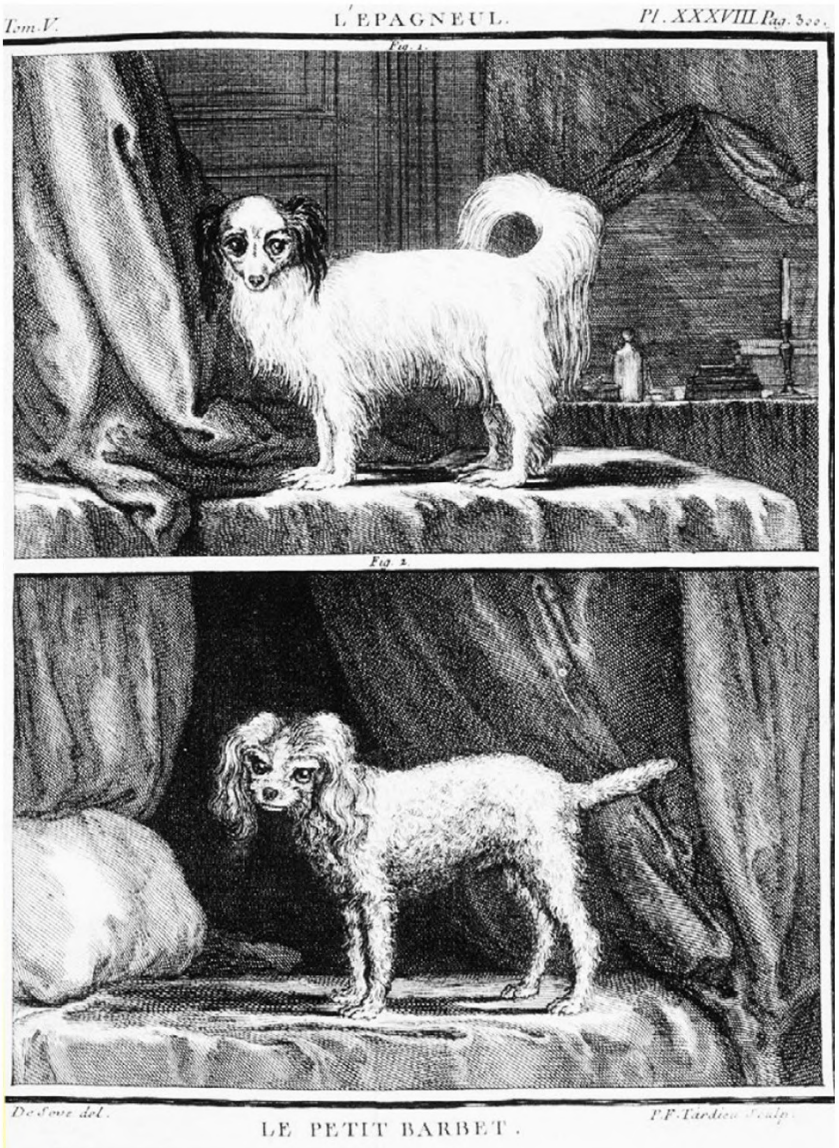

Laboratoire canin

Buffon dresse un parallèle entre les races canines et les races humaines pour montrer l'origine « monogéniste » du chien, comme de l'homme (ci-dessus : planche de son *Histoire naturelle*, 1755). Les chiens dérivent d'une souche unique, le chien de berger, qui s'est altérée au cours du temps. Mais la capacité des chiens à procréer ensemble prouve l'unité de l'espèce. Au contraire, pour Voltaire et les polygénistes, penser que le chien de berger est à l'origine de races aussi différentes que le bulldog ou le basset est ridicule, de même qu'il est absurde de prétendre que le Noir ou l'Amérindien dérivent du Blanc. Les différences sont radicales et innées. Quoi qu'il en soit, élevage et sélection sont l'une des matrices de la race : l'amélioration des espèces inspire les premiers projets d'ingénierie raciale des humains dès le XVIIIe siècle. ***S. S.***

Au XVIIIe siècle, c'est donc la capacité de l'homme à transformer la nature qui définit les stades de la sauvagerie, de la barbarie ou de la civilisation, cette trinité qui remonte certes au XVIe siècle mais qui change de signification dans la nouvelle histoire naturelle des Lumières. Ce même rapport commande la division de l'humanité en « races » distinctes, au physique et au moral. L'histoire universelle et la géographie, considérées par Kant comme la « science jumelle » de l'anthropologie, contribuent, avec l'histoire naturelle, à la racialisation de l'humanité.

La traite et l'esclavage fournissent des réservoirs d'objets, d'informations ou d'expériences à la science de l'homme des Lumières. Les circuits esclavagistes transatlantiques sont déterminants dans l'accroissement des informations scientifiques, des collections de « curiosités » naturelles – qu'il s'agisse de spécimens végétaux, de peaux ou de crânes humains. La circulation des objets et des individus à travers les réseaux de la traite, les transferts de plantes ou d'animaux, ont façonné les nouveaux savoirs naturalistes des Lumières qui, à leur tour, ont marqué la traite elle-même.

L'universalisme va de pair avec l'invention des catégories qui justifient l'inégalité et décrètent la différence

Les Lumières correspondent à une tension permanente entre le droit naturel, visant à considérer les hommes comme égaux devant la loi naturelle, et l'histoire naturelle, qui, puisant ses informations dans la tradition comme dans les sources coloniales et les récits de voyages, véhicule une image négative de l'esclave africain. L'universalisme, au sein duquel s'est déployé un discours sur les droits de l'homme et leur égalité, va de pair avec l'invention des catégories qui justifient l'inégalité et décrètent la différence, ouvrant ainsi un espace pour diverses « races » humaines. Deux discours s'imbriquent. Le premier est universaliste : tous les humains sont égaux et ont une égale dignité. Mais suivant le second, certains sont avancés ou éclairés, d'autres ne le sont pas encore.

Cette dualité est présente au cœur de la conception que les philosophes se font de l'humanité ; elle unit et divise l'humanité, sans pour autant déboucher sur une définition partagée des races humaines. Mais plus qu'à résoudre l'interrogation sur l'humain, les philosophes des Lumières ont contribué à mettre l'homme en question. Leurs débats ont légué aux sciences humaines et sociales modernes un doute épistémologique sur la définition de l'humanité et ses frontières. ■

PARIS, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, DIST. RMN-GP/IMAGE DU MNHN, BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

HISTOIRE TV

Les histoires qui font l'Histoire

SAMUEL L. JACKSON

ESCLAVES

JEUDIS 17, 24 & 31 MARS **20.50**

WINNER — BEST FEATURE DOCUMENTARY — LONDON INTERNATIONAL FILMMAKER FESTIVAL 2021

WINNER — OUTSTANDING ACHIEVEMENT — IMPACT DOCS AWARDS 2021

WINNER — BEST HISTORY DOCUMENTARY PROGRAM OR SERIES — CANADIAN SCREEN AWARDS 2021

WINNER — BEST PHOTOGRAPHY IN A FACTUAL SERIES — CANADIAN SCREEN AWARDS 2021

WINNER — BEST DIRECTION IN A DOCUMENTARY SERIES — CANADIAN SCREEN AWARDS 2021

Présentée par **Samuel L. Jackson**, **Afua Hirsch** et **Simcha Jacobovici**, cette série documentaire (6x60') **révolutionnaire** retrace 400 ans de trafic humain entre l'Afrique et le Nouveau Monde.

© 2020 Associated Producers Ltd. and Cornelia Street Productions

Suivez-nous sur **histoiretv.fr**

bouygues canal 121 | CANAL+ canal 118 | Chips Time | free canal 205 | orange canal 122 | SFR canal 177 | SALTO

REPLAY DISPONIBLE 60 JOURS

Athènes

Un racisme avant les races ?

Jusqu'où est-il pertinent de faire remonter l'histoire de la race et du racisme ? Jusqu'à l'Antiquité grecque, selon Benjamin Isaac. Une position iconoclaste qui nourrit un véritable débat.

Par Benjamin Isaac

Des esclaves par nature ?

Ci-dessus, à gauche : figurine en terre cuite d'un garçon endormi aux traits africains sculpté sur le col d'une amphore de Rhodes, IVe siècle av. J.-C. Il s'agit peut-être d'un esclave. A droite : sculpture dite d'une esclave lapithe (Ve siècle av. J.-C., Olympie, musée

L'AUTEUR
Professeur émérite à l'université de Tel-Aviv, Benjamin Isaac a notamment publié* The Invention of Racism in Classical Antiquity *(Princeton University Press, 2004).

Aucun terme ne désigne, en grec ni en latin, le « racisme », le « préjugé » ou la « discrimination ». Seul le terme « Barbares » véhicule, avec force, une image négative des non-Grecs. Aussi a-t-on longtemps admis que le racisme à proprement parler n'était apparu qu'à l'Époque moderne, et qu'aucune haine raciale n'avait existé dans le monde ancien. Les préjugés qui existaient alors étaient, pensait-on, des préjugés ethniques ou culturels, mais pas racistes. Le racisme n'existait certes pas, dans l'Antiquité classique, sous la forme moderne d'un déterminisme biologique. Pourtant, certains traits caractéristiques du racisme se trouvent déjà dans les textes de la littérature antique, et les lectures qui en ont été faites à des périodes ultérieures de l'histoire occidentale leur ont conféré, sous différentes formes, une influence qu'il ne faut pas négliger.

On peut résumer le racisme aux grands traits suivants. 1) L'essentialisme : tous les individus appartenant à un groupe se voient assigner des caractéristiques considérées comme typiques du groupe entier. 2) L'hérédité : toutes les caractéristiques essentielles (physiques comme morales) sont censées être transmises d'une génération à la suivante. 3) L'immuabilité : il est impensable qu'un individu puisse modifier les caractéristiques essentielles qu'il partage avec le groupe entier. 4) La conviction, enfin, qu'il existe une corrélation entre les caractéristiques physiques, intellectuelles et morales.

Voici donc la définition du racisme dont nous partirons ici : une attitude envers les individus et les groupes qui postule une connexion directe et linéaire entre les qualités physiques et mentales, et attribue à ces individus et à ces groupes des traits physiques, mentaux et moraux collectifs, constants et inaltérables par la volonté humaine, car ils seraient causés par des facteurs héréditaires et des influences extérieures, tels le climat et la géographie. Cette définition permet d'identifier des formes prémodernes de racisme qui ne sont pas sous-tendues par l'idée d'un déterminisme biologique.

Rationalisation du préjugé

Ajoutons enfin que, contrairement à la haine et au préjugé ethniques qui se réduisent le plus souvent au registre émotionnel, le racisme a la prétention de relever d'une pensée rationnelle et systématique : cela lui confère, dans des sociétés qui attachent de l'importance à la rationalité, une influence à laquelle ne saurait prétendre la haine ethnique.

Cette rationalisation du préjugé est bien présente dans la pensée antique. En premier lieu, on

DR – ASHMOLEAN MUSEUM OF ART AND ARCHEOLOGY/HERITAGE IMAGES/COLLECTION CHRISTOPHEL

archéologique d'Olympie) ; les Lapithes étaient un peuple mythologique ayant combattu les Centaures. Pour Aristote, certains individus et peuples ont une place inférieure dans la société, ce qui justifie leur mise en esclavage.

OLYMPIE, MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE ; LUISA RICCIARINI/BRIDGEMAN IMAGES

trouve, dans la littérature grecque et latine, une forme de déterminisme environnemental, admise de façon quasi généralisée à partir du milieu du Ve siècle av. J.-C. Elle est exposée en détail dans le traité d'Hippocrate *Airs, eaux, lieux*. Les caractéristiques des groupes et des peuples seraient déterminées par le climat et par la géographie. Les Asiatiques, habitant dans un climat chaud et méridional, seraient ainsi indolents et pacifiques, mais intelligents, tandis que les Européens, vivant dans un climat froid et septentrional, seraient courageux et belliqueux, mais dénués d'intelligence. Les principaux traits corporels et spirituels – dont les qualités morales telles que l'honnêteté, le courage et le zèle – viendraient donc de l'extérieur, et ne seraient le résultat ni de changements humains ni de l'environnement social, ni du choix individuel.

On retrouve ce modèle au IVe siècle av. J.-C. dans l'œuvre d'Aristote, avec quelques variations intéressantes (*Politique,* 1327b). En dépit de l'importance qu'Aristote, comme les autres auteurs grecs, attache aux institutions et constitutions politiques, l'environnement joue toujours, dans son œuvre, le rôle premier, c'est lui qui explique les caractéristiques essentielles des sociétés.

Très emblématique également, la théorie des caractères acquis, selon laquelle les traits, mentaux comme physiques, acquis par un individu au cours de sa vie se transmettent héréditairement à ses descendants. Aristote affirme déjà, par exemple, que « *certains enfants portent la trace d'une cicatrice, là où leurs parents portaient une cicatrice* » (*De generatione animalium*, 721b).

Nombreux sont les auteurs à articuler déterminisme environnemental et hérédité des caractères acquis. Cela conduit à la conclusion quelque peu paradoxale selon laquelle des caractéristiques apparues chez des populations sous l'effet de l'environnement seraient devenues uniformes et constantes dans les générations suivantes. Le climat et la géographie exercent une influence sur les populations nées dans une région donnée, et cette influence se mue ensuite en traits permanents car elle devient héréditaire en l'espace d'une ou deux générations. C'est là une combinaison d'idées manifestement incohérente ; mais l'incohérence est l'essence même du préjugé.

MOT CLÉ

Autochtonie

Mythe athénien, issu du *Ménexène* de Platon, qui situe l'origine du peuple athénien dans le sol de sa cité. Il est, comme une plante, le produit de sa terre. Ce mythe organise la citoyenneté en n'attribuant de pouvoir politique qu'aux citoyens nés sur le sol de la cité.

Mythe de l'autochtonie

Deux mythes endossent pour les Athéniens une importance déterminante : la terre sur laquelle ils vivent est censée être la leur depuis les origines des temps, et ils sont censés descendre de lignages purs. Ces mythes légitiment la possession de la terre par les Athéniens. Ils fondent, ensuite, leur sentiment de supériorité sur le fait qu'eux seuls ne seraient contaminés par aucun élément étranger. Une loi promulguée par Périclès en 451-450 av. J.-C. vise ainsi à préserver cette pureté en réservant la citoyenneté aux enfants d'un père citoyen et d'une mère elle-même issue d'un lignage purement athénien.

Cette valorisation de l'autochtonie a pour conséquence, chez tous les Grecs, une vision péjorative du sang mêlé, qui conduirait à la dégénération. Cette valorisation du sang pur entretient avec le racisme moderne une indéniable proximité.

Les Athéniens assimilent la relation entre l'Athènes impériale et ses sujets à celle qu'entretient le maître avec son esclave. Une position qu'on peut lire chez Thucydide (V, cv, 2) ou Platon (*Gorgias*, 483 c-e). Ce sont les mêmes théories qui leur permettent de justifier cette double domination. C'est particulièrement flagrant dans l'œuvre d'Aristote. Non seulement l'environnement idéal dont jouissent les Grecs les prédispose à diriger des peuples moins favorisés par la nature. Mais Aristote affirme également (*Politique*, 1327b) que les Grecs, parce qu'ils combinent les meilleures qualités des Européens et des Asiatiques, sont capables de gouverner l'humanité entière. Il n'est pas anodin d'ailleurs que le philosophe, qui suggère un droit des Grecs au pouvoir universel, ait servi de tuteur à Alexandre de Macédoine.

Ces mêmes théories permettent à Aristote d'apporter une justification naturelle à l'esclavage. Si l'on admet qu'il existe entre ▶▶▶

DATE CLÉ

451-450 av. J.-C.

Sur proposition du stratège Périclès, l'assemblée athénienne adopte un décret qui durcit les conditions d'accès à la citoyenneté par la naissance. Il faut désormais être né de deux parents athéniens libres pour accéder au pouvoir démocratique.

L'idée s'impose que ceux qui ont été réduits en esclavage le méritent, et qu'il n'existe pour eux pas de position plus avantageuse que celle d'esclave

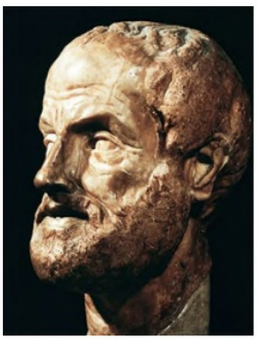

Aristote Portrait d'Aristote (copie romaine, Ier-IIe siècle, Louvre). Sa « théorie des climats » est notamment exposée dans la *Politique* (1327b) : *« Les peuples de l'Asie sont d'esprit habile, mais manquent de vaillance, de sorte qu'ils sont voués à la soumission et à l'esclavage. Mais le lignage* [genos] *des Grecs* […] *ne cesse d'être libre et d'avoir de très bonnes institutions politiques, et d'être capable de diriger l'humanité entière si elle parvenait à une* politeia *unique. »*

MOT CLÉ

Genos

Le terme, difficilement traduisible, désigne à la fois la famille élargie (comme la *gens* romaine), un groupe réuni par des cultes communs, mais aussi l'espèce, la catégorie, le genre. Il est parfois traduit par « race ». Sa traduction dépend bien plus de l'époque du traducteur que du sens réel pour les Grecs de l'Antiquité.

▸▸▸ hommes libres et esclaves une différence essentielle, aussi bien mentale que physique, il devient plus facile de légitimer la différence de statut qui les distingue.

Aristote affirme que l'esclavage est naturel et juste, car certains êtres humains sont d'une conformation naturelle telle qu'il leur manque des qualités essentielles qui font l'homme à part entière. Il assigne ainsi à des individus et à des peuples spécifiques une place inférieure dans la société, sous prétexte qu'ils seraient caractérisés par des déficiences, et qu'il leur faudrait donc être subordonnés à leurs supérieurs intellectuels et moraux, dans le cadre de la relation maître-esclave. Ces arguments reflètent des opinions partagées par de nombreux auteurs grecs, même si rares sont ceux qui les développent en détail.

L'idée s'impose donc que ceux qui ont été réduits en esclavage le méritent, et qu'il n'existe pour eux pas de position plus avantageuse que celle d'esclave. A quoi s'ajoute enfin la conviction, sous-tendue par le concept déjà évoqué de dégénération, selon laquelle les individus, une fois réduits en esclavage, dégénèrent et deviennent irrémédiablement serviles[1].

Postérité

La conviction que les influences extérieures, tels le climat et la géographie, détermineraient les caractéristiques essentielles de peuples entiers parcourt l'œuvre d'auteurs de la Renaissance puis surtout des Lumières, ainsi Jean Bodin (1530-1596), John Arbuthnot (1667-1735) et Montesquieu (1689-1755), ou encore, en Allemagne, Herder (1744-1803) et Christoph Meiners (1747-1810). Ce n'est pas là un hasard. Il est bien connu que ces auteurs avaient lu assidûment la littérature classique, et il est donc pertinent de rechercher, dans les textes anciens qu'ils lisaient, les racines de ces préjugés modernes.

Dans l'Antiquité, comme au temps des Lumières, on rencontre constamment la conviction qu'il est possible et raisonnable de désigner une population entière comme un individu unique et collectif, et les moyens conceptuels déployés pour ce faire relèvent manifestement d'une pensée raciste pré-moderne. Dans la mesure où le racisme consiste toujours en un effort pour rationaliser des préjugés irrationnels, les concepts élaborés à cette fin varient avec le temps, mais on peut malgré tout en retracer, en Occident, la généalogie jusqu'à l'Antiquité classique. ■

(Texte traduit par Clément Fabre.)

Note

1. Cf. Homère, *Odyssée*, XVII, 322-323, cité par Platon, *Les Lois*, 776e-777a.

« Pas de catégories raciales cohérentes »

A qualifier de « race » des formes d'ethnicité dans l'Antiquité, on risque de diluer la singularité historique du fait racial.

Par Paulin Ismard

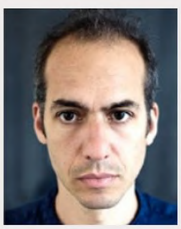

L'AUTEUR ***Professeur à l'université Aix-Marseille, Paulin Ismard a récemment dirigé* Les Mondes de l'esclavage. Une histoire comparée *(Seuil, 2021).***

Les notions de race et de racisme ont, depuis plusieurs années, fait leur entrée dans le lexique scientifique d'une partie des historiens des mondes grec et romain. Il est certes indéniable que l'invocation de la Grèce classique et de la Rome antique a donné lieu aux pires récupérations, alimentant depuis le XVIIIe siècle les discours les plus réactionnaires au sujet de la supériorité de la civilisation occidentale – et, plus singulièrement encore, dans le contexte des Amériques, le suprématisme blanc. Il s'en faut de peu pour que certains en viennent à imputer l'origine du racisme en Occident au monde gréco-romain. Le raisonnement est assurément simpliste. Est-il pertinent d'appliquer le concept de race aux sociétés méditerranéennes antiques ?

Le débat est d'autant plus vif parmi les historiens que la race fait l'objet de définitions antagonistes, qui sont rarement explicitées. Si l'on considère d'une part que la race implique la croyance dans la transmission intergénérationnelle, par les fluides, de dispositions sociales et morales, et d'autre part que des théories raciales prennent forme dès lors que le genre humain est divisé et hiérarchisé

PARIS, MUSÉE DU LOUVRE ; ERICH LESSING/AKG-IMAGES – EMMANUELLE MARCHADOUR/DIVERGENCE

sur cette base, alors force est de reconnaître que la notion n'est guère pertinente au sujet de la cité classique.

De fait, la pensée de l'altérité chez les auteurs grecs anciens n'a pas donné lieu à l'élaboration d'idéologies raciales. L'invocation régulière du *genos* (le lignage, ou la filiation) ou de l'*eugeneia* (la bonne naissance) pour identifier des groupes ou des communautés n'a pas débouché sur la construction de catégories raciales cohérentes. Les Grecs n'ont pas manqué de concevoir des communautés politiques sur le modèle de groupes de parenté, unis par une forme de continuité biologique. Avec le mythe d'autochtonie, la cité d'Athènes se pense ainsi, à partir du milieu du Ve siècle av. J.-C., comme un groupe de parents, dotés des mêmes ascendants et descendants. Faut-il en faire le point de départ d'un processus de « racialisation » de la communauté politique, comme l'a avancé Susan Lape ? On peut en douter, à moins de penser toute forme de représentation de collectifs empruntant à la métaphore naturaliste sous l'égide du concept de race.

Observons par ailleurs que l'hellénisme, comme nous l'a appris Hérodote, reposait sur la pratique de mêmes cultes, malgré la diversité des panthéons civiques, et l'usage d'une même langue. Chez Thucydide, c'est bien la culture qui définit les identités collectives des différents peuples selon une conception universaliste de la nature humaine. On admettra alors que la notion d'ethnicité, malgré son imprécision, capture avec une meilleure acuité la façon dont les Grecs concevaient l'identité culturelle et biologique des différents peuples.

Des Grecs asservissent des Grecs

De même, la réduction en esclavage d'individus ne s'est jamais légitimée par la prétendue infériorité raciale de certains peuples – et d'ailleurs, les Grecs n'ont jamais cessé d'asservir d'autres Grecs dès lors qu'ils appartenaient à d'autres cités ! La théorie de l'esclavage par nature *(kata phusin)*, aussi monstrueuse soit-elle, ne donne pas à connaître la pensée des Grecs au sujet de l'esclavage, et on ne peut même pas l'assimiler à un discours fondé sur la race au sens qu'a acquis ce terme dans la modernité européenne.

Dans le sillon des travaux de la « théorie critique de la race » *(Critical Race Theory)*, certains historiens ont toutefois adopté une conception plus large de la notion. La race est alors conçue comme un instrument de domination reposant sur une distinction imaginaire entre groupes de population, à partir de distinctions prétendument biologiques. Assurément plus floue, la race devient alors un concept potentiellement universel qui se manifeste sous différentes formes dans les sociétés. Les diverses formes d'ethnicité, dès lors qu'elles donnent lieu à des politiques d'identification et de discrimination, peuvent être qualifiées par le terme de race.

Dans cette perspective, il est certain que l'Antiquité gréco-romaine est un terrain d'exploration particulièrement fécond, qu'il s'agisse d'étudier les configurations coloniales dans des contextes multiethniques (ainsi de l'Égypte lagide, dominée par une dynastie grecque), ou de prêter attention aux stéréotypes ethniques si nombreux dans la littérature ancienne – songeons par exemple à Cléon le Paphlagonien chez Aristophane, ou aux affrontements entre Eschine et Démosthène au IVe siècle av. J.-C. La physiognomonie, qui associe des caractères moraux à des traits physiques, peut ainsi être considérée comme un discours de type racialisant. Le risque est grand, toutefois, comme l'avait noté autrefois Franck Snowden Jr., grand historien antiquisant africain-américain et spécialiste de la représentation des Noirs dans l'Antiquité, de diluer la singularité historique du fait racial et d'ignorer son étroite articulation avec la modernité européenne et l'expérience de la traite atlantique. ■

■ Esclave portant une table et une banquette pour un symposium (céramique trouvée en Sicile, Ve siècle av. J.-C.).

WORLD HISTORY ARCHIVE/COLLECTION CHRISTOPHEL

À SAVOIR

Théorie critique de la race

Né dans les années 1980 au sein des départements de droit des universités américaines, ce courant de recherche militant part du constat que, malgré les proclamations d'égalité formelle, des inégalités persistent en fonction de la « race », que les rapports de pouvoir sont établis en faveur de la population blanche, même s'il n'existe aucune ségrégation légale ou intentionnelle. Les chercheurs s'appuient dans leurs travaux sur la notion de race définie non comme une réalité biologique mais comme une construction sociojuridique et sociopolitique.

Islam médiéval

Des peuples et des couleurs

L'Islam médiéval n'a pas ignoré le Noir et le Blanc. Mais l'économie de l'esclavage qui y a cours montre que les préjugés ethniques sur les peuples l'emportaient sur le déterminisme phénotypique.

Par Julien Loiseau

Lorsqu'il fut envoyé prendre de la terre la matière d'Adam, l'ange de la mort la ramassa à la surface de la Terre, et il en fit un mélange et il ne la prit point en un seul lieu ; il en ramassa de la rouge, il en ramassa de la blanche et de la noire, et voilà pourquoi les êtres humains sont de diverses couleurs. »

Selon cette tradition, dont l'historien et exégète Al-Tabari (mort en 923) fait remonter l'autorité à Ibn Abbas (mort vers 688), cousin du fondateur de l'islam et transmetteur respecté des plus anciennes traditions musulmanes, la diversité phénotypique de l'humanité fut, au moment de la Création, inscrite dans le corps même du père de tous les hommes. Ce récit de l'origine des races humaines, définies par la couleur de la peau et sans hiérarchie entre elles, résume l'une des façons dont la culture islamique médiévale a pensé la diversité de l'humanité. Ce ne fut cependant pas la seule ni sans doute la plus répandue.

Une question de climat

Si les hommes peuvent être classés par couleur, ils se répartissent en effet avant tout en fonction du peuple auquel ils appartiennent, et héritent des caractères et des qualités des ancêtres dont ils descendent. L'importance de la pensée généalogique en Islam procède d'un double héritage : celui des tribus arabes, dont l'établissement des généalogies remontant à Qahtan et Adnan, ancêtres mythiques des Arabes du Sud et des Arabes du Nord, constitue un genre littéraire à part entière ; et celui de la Bible, à laquelle le Coran emprunte non seulement de nombreux personnages mais aussi ses généalogies fondatrices.

L'AUTEUR
Spécialiste du Proche-Orient médiéval, professeur à Aix-Marseille Université, Julien Loiseau a notamment publié* Les Mamelouks, XIIIe-XVIe siècle. Une expérience du pouvoir dans l'Islam médiéval *(Seuil, 2014).

Le récit de l'origine des peuples, tous issus de la descendance des trois fils de Noé, est ainsi un thème venu de la Bible très fréquent dans la littérature arabe médiévale. Après le Déluge et l'anéantissement de la première humanité, le monde est partagé entre Sem, qui hérite du milieu de la Terre (avec Jérusalem, le Nil, l'Euphrate et le Tigre), Cham à qui reviennent les pays à l'ouest du Nil, et Japhet à qui est attribué l'est du monde. Ainsi les Fils d'Israël et les Arabes descendent-ils de Sem, les Turcs de Japhet (de même que les Romains et les Perses, cependant parfois considérés comme issus de Sem), les Coptes de Cham. Mais les alliances ont compliqué la généalogie des peuples du monde : les Nubiens sont parfois considérés comme issus du mariage d'un fils de Cham et d'une descendante de Japhet. Et si les Arabes sont issus de l'union d'Abraham et de sa servante Agar, une Copte, alors ils descendent aussi de Cham, comme le rappelle avec malice le grand prosateur arabe Al-Djahiz (mort vers 868), lui-même sans doute de lointaine origine éthiopienne, dans son traité intitulé *Le Motif d'orgueil des Noirs sur les Blancs*.

C'est que le thème de la généalogie des peuples de la Terre, issus des trois fils de Noé, n'est pas étranger à celui de la diversité phénotypique de

DR

VENISE, MUSÉE CORRER ; GIANCARLO COSTA/BRIDGEMAN IMAGES

Un eunuque noir à la tête du harem ottoman

Installé dans la partie « intérieure » *(enderun)* du palais de Topkapi, à Constantinople, le harem réunit les épouses, concubines et enfants du sultan. Il est placé sous la gouverne de sa mère (la Valide Sultan) et sous la garde du chef des eunuques, qui, sur cette image, accompagnent le sultan lors de sa visite. Achetés comme esclaves et castrés enfants, les eunuques étaient répartis en deux corps : Blancs et Noirs, les premiers en charge de l'éducation des esclaves mâles, les seconds au service des femmes du harem. A la fin du XVIe siècle, le chef des eunuques noirs, originaire d'Éthiopie, est devenu un puissant personnage de la cour ottomane.

l'humanité, d'ailleurs bien plus souvent répartie en deux groupes, les Noirs et les Blancs, qu'en trois catégories (le rouge ou le brun offrant la troisième couleur est parfois associé aux Persans par opposition aux Arabes noirs). Le point de contact le plus évident entre les deux traditions est le thème de la malédiction de Cham, qui entraîna le noircissement de sa peau, expliquant ainsi que Cham soit l'ancêtre des peuples à la peau noire et qui, selon certaines traditions rapportées par Al-Tabari, eut pour conséquence de condamner ses descendants à l'esclavage *(cf. p. 47)*.

En Islam médiéval, le thème de la condamnation à la servitude des descendants de Cham n'eut qu'une diffusion très limitée, sans doute parce que l'esclavage, établi sur des fondements légaux, n'exigeait aucune justification morale et que sa pratique concernait aussi bien les Blancs que les Noirs. En revanche, l'idée que la peau noire résultait d'une malédiction était assez répandue dans l'imaginaire collectif pour que de nombreux auteurs, d'Al-Djahiz (mort vers 868) à Al-Suyuti (mort en 1505), aient jugé nécessaire de la réfuter. Des traités furent composés sur l'excellence des Noirs, mettant en avant les mérites, qualités et vertus dont firent preuve dans l'histoire de l'Islam des individus à la peau noire, comme ce roi d'Aksoum (en Éthiopie) qui donna asile en sa cour aux compagnons du Prophète persécutés à La Mecque. La figure de Muhammad lui-même fut mise à contribution, au travers d'Ibrahim, son ▶▶▶

DANS LE TEXTE

Bien choisir son esclave

“Quant à celui qui veut acheter des esclaves capables de protéger son bien et sa personne, il doit acheter des Indiens ou des Nubiens. S'il est en quête d'esclaves aptes aux travaux domestiques pénibles, il prendra des Noirs ou des Arméniens. S'il désire des hommes d'armes courageux, il penchera pour les Turcs et les Slaves. *[…]* Pour élever des enfants, on choisira les Nubiennes car elles sont, par essence, tendres et bonnes avec eux et ne leur apprennent pas d'affreux jargons. *[…]* Certains médecins préfèrent choisir les Noires (Bantous) pour *[l'allaitement] […]* à cause aussi de la qualité nutritive de leur lait.”

Floréal Sanagustin, *Médecine et société en Islam médiéval. Ibn Butlan ou la connaissance médicale au service de la communauté. Le cas de l'esclavage* [XIe siècle], Geuthner, 2010, pp. 206-207, 247-248.

▶▶▶ fils unique mort prématurément, considéré comme Noir puisque né de Maria, la concubine copte du Prophète. Le projet même de ces traités suggère cependant que, dans la culture islamique de langue arabe, cette représentation de l'humanité en deux couleurs véhiculait principalement l'idée d'une supériorité des Blancs *(Bidan)* sur les Noirs *(Sudan)*.

Attribuer à une malédiction l'origine des peuples à la peau noire heurtait sans doute, chez certains auteurs, une vision profondément égalitaire de l'humanité, mais heurtait surtout, chez de nombreux savants, une explication rationnelle de sa diversité phénotypique. Pour Al-Djahiz, *« la noirceur comme la blancheur* [de la peau] *résultent des propriétés de l'environnement, de la même manière que Dieu a fait que l'eau et le sol sont influencés par la proximité du soleil, sa force ou son défaut »*. Le géographe Ibn Hawqal, dans son *Livre de la configuration de la Terre* achevé vers 988, affirme pour sa part que certains peuples descendant de Cham, à la peau noire comme celle de leur aïeul, *« devinrent blancs à cause de leur proximité avec le nord »*.

L'économie de l'esclavage en Islam médiéval a contribué à forger une représentation binaire de l'humanité. Mais la couleur n'est pas une fatalité

Héritière du cadre conceptuel de la géographie grecque, la géographie arabe répartit l'écoumène (« la Terre habitée ») en sept « climats », sept bandes de terre étirées de manière longitudinale, étagées du sud vers le nord entre l'équateur et le cercle polaire. Le quatrième climat, le plus central, est celui où les conditions naturelles sont les plus propices à l'épanouissement des activités humaines : il regroupe ainsi les terres de vieille civilisation, de l'Égypte à la Chine en passant par la Mésopotamie. Bagdad, capitale de l'empire de l'Islam, lequel est presque entièrement situé dans le quatrième climat, occupe le centre du monde le plus civilisé.

En revanche, plus on s'éloigne vers le nord ou vers le sud, plus les conditions deviennent hostiles aux hommes, au point qu'aucune civilisation n'est plus possible au sud de l'équateur comme au nord du cercle polaire. Les habitants du premier climat, le plus méridional, comme ceux du septième climat, le plus septentrional, vivent également dans l'ignorance de toute révélation et dans l'absence de formes organisées de vie sociale – à de rares exceptions près, comme les Éthiopiens devenus chrétiens. C'est pourquoi le même Al-Djahiz, auteur du *Motif d'orgueil des Noirs sur les Blancs*, peut écrire sans contradiction, dans un autre ouvrage, que les Zanj, habitants païens de la côte orientale de l'Afrique, sont *« les êtres les moins intelligents, les moins judicieux des êtres humains et les moins capables de mesurer les conséquences de leurs actes »*.

Société à esclaves, l'Islam médiéval importe sa main-d'œuvre servile d'au-delà de ses frontières. Passé la phase de conquêtes aux VIIe et VIIIe siècles, la stabilisation de l'empire de l'Islam s'est accompagnée d'une définition du statut juridique de ses sujets, fondée sur le principe de liberté : tous sont considérés comme libres, qu'ils soient musulmans ou non musulmans « protégés » *(dhimmi)*, malgré les restrictions qui pèsent sur ces derniers. L'esclavage n'en est pas moins légal, à la condition que les esclaves soient nés d'une mère esclave ou soient importés depuis des contrées où ne règne pas la loi islamique. L'affranchissement fréquent des esclaves, valorisé dans la morale islamique et facilité par la règle de « la mère de l'enfant » *(umm walad)*, qui pose que la reconnaissance par le maître de sa paternité vaut promesse de liberté pour sa concubine, a pour conséquence que la main-d'œuvre servile est majoritairement importée.

Replacée dans les termes de la représentation islamique de l'écoumène, la géographie de l'esclavage consiste ainsi dans l'importation vers les terres les plus civilisées (les pays d'Islam, situés majoritairement dans le quatrième climat) d'hommes et de femmes nés dans des contrées moins favorisées par la nature, voire franchement hostiles à la civilisation humaine. Or, les peuples qui survivent aux extrémités du monde ont développé des caractères particuliers pour s'adapter à leur environnement, caractères qui les prédisposent à exercer certaines fonctions au service de la civilisation. C'est ainsi que les peuples du septième climat, à la peau blanche, fournissent les meilleurs combattants ; ceux du premier climat, à la peau noire, la main-d'œuvre la plus endurante. L'économie de l'esclavage en Islam médiéval, organisée selon une bipartition fondamentale entre esclaves blancs et esclaves noirs, a sans aucun doute constitué la véritable forge d'une représentation binaire de l'humanité, fondée sur la couleur de la peau et sur l'idée d'une supériorité des Blancs sur les Noirs.

Le génie des peuples

Cette trame générale, aussi structurante soit-elle comme le suggère la littérature arabe médiévale (*Les Mille et Une Nuits* mettent en scène en maints contes des esclaves appariés par couleur, Blancs et Noirs), doit cependant être nuancée. Le génie propre des peuples travaille en effet souterrainement ces deux grandes catégories phénotypiques, au point de parvenir parfois à les subvertir. Certes, dans leur très grande majorité, les esclaves-soldats (ou mamelouks) que les souverains de l'Islam ont recrutés à partir de la fin du IXe siècle pour former leur garde rapprochée étaient des esclaves blancs (Turcs, Mongols ou Circassiens). Mais les Nubiens, peuple noir, ont également fourni de nombreux combattants aux

La Bible et la malédiction de Cham

Comment un récit biblique, qui ne figure pas dans le Coran, est-il devenu, à partir du Haut Moyen Age, l'un des prétextes les plus répandus de l'esclavage des Noirs dans les traditions juive, chrétienne et musulmane ?

Le chapitre IX de la Genèse rapporte que Noé, s'étant endormi enivré, son troisième fils Cham se moqua de lui en contemplant sa nudité au lieu de la recouvrir et de détourner le regard comme le firent ses deux frères. Furieux, Noé condamna alors le plus jeune fils de Cham, Canaan, à devenir l'esclave de ses frères : *« Maudit soit Canaan ! Qu'il soit pour ses frères l'esclave des esclaves ! »* Le texte biblique ne fait aucune allusion à la couleur de la peau du fils de Noé : il s'agit alors surtout de justifier l'esclavage des Cananéens, grands rivaux d'Israël.

■ Cham, sur le détail d'une fresque de l'église Santa Maria Novella de Florence.

C'est au IIIe siècle que le préjugé de couleur attaché à la malédiction de Cham est énoncé par le père de l'Église Origène : les fils de Cham sont portés à une vie dégradante marquée par la noirceur, qui est ici à comprendre dans le domaine spirituel, même si le même Origène associe les Éthiopiens, les descendants du fils maudit par Noé, aux Noirs. Par la suite, la littérature monastique et les sermons de l'Occident médiéval associent l'Éthiopien à l'esprit du mal, qui s'oppose à l'ange. Dans la culture islamique, le thème est reformulé au Xe siècle par le grand érudit arabe Al-Tabari, qui rapporte que la malédiction de Cham par Noé entraîna le noircissement de sa peau, expliquant ainsi que Cham soit l'ancêtre des peuples à la peau noire. En deux autres passages, le même auteur raconte que la malédiction eut une autre conséquence, celle de condamner les descendants de Cham à l'esclavage. L'assimilation entre Noir et esclave se répand peu à peu dans la culture islamique, et sert notamment à justifier le trafic d'esclaves africains. Le motif connaît ensuite une fortune certaine quelques siècles plus tard. Au XVIIe siècle des créoles d'origine espagnole s'en servent pour justifier la traite atlantique avant que les planteurs sudistes ne l'instrumentalisent à leur tour pour légitimer l'esclavage des Noirs en Amérique.

Au XXe siècle les penseurs africanistes ont rattaché le nom Cham à la racine *kam*, « noir », qui avait aussi donné le nom par lequel les Égyptiens désignaient l'Égypte, *Kemet*.

maîtres de l'Égypte, qui n'étaient d'ailleurs pas tous des esclaves mais aussi des hommes libres. Les Nubiennes ont également fourni de larges contingents de nourrices, relayées plus tard par les Éthiopiennes, alors même que la culture islamique voit dans l'allaitement la source d'un lien indéfectible entre les individus.

Les fonctions de confiance, attribuées préférentiellement à des eunuques, comme la garde du harem, la garde du trésor et celle du tombeau, étaient indifféremment confiées à des eunuques noirs comme à des eunuques blancs, les uns et les autres étant choisis cependant parmi les peuples dont l'histoire avait éprouvé les qualités de loyauté et de fidélité : les Indiens, peuple noir, les Slaves et les Grecs, peuples blancs, et, plus fréquemment encore, les Éthiopiens. Quant aux femmes achetées pour le lit de leur maître, dont l'importation a sans doute représenté dans la longue durée la part la plus importante du commerce des esclaves à destination des pays d'Islam, la couleur de leur peau comptait moins dans leur valorisation marchande que les qualités sexuelles et maternelles attribuées à leur peuple, et que la santé et la beauté de chacune d'entre elles, qu'elles fussent éthiopiennes, mongoles ou circassiennes.

Le profond métissage des sociétés urbaines de l'Islam médiéval, produit d'un cosmopolitisme alimenté par l'importation continue d'une main-d'œuvre servile, et notamment de femmes esclaves, relativise grandement la prégnance d'une vision binaire de l'humanité, en blanc et noir. Le génie des peuples l'emportait sur le déterminisme phénotypique. Il n'empêche que la race, définie par la couleur de la peau, restait, dans la culture islamique médiévale, une source diffuse d'inégalité et d'inquiétude. Les *Takruri* (ainsi que se désignaient les Sahéliens musulmans) ont longtemps éprouvé durement cette inégalité, victimes des raids des chasseurs d'esclaves alors même que leur islam aurait dû les protéger et garantir leur liberté. Quant au questionnement sur la race, indissociable de la sexualité et du genre, il trouve maints espaces d'expression dans la littérature arabe – le mot arabe *jins*, qui dans les textes médiévaux est le plus proche équivalent du mot « race », a pris en arabe moderne les sens de « sexe » et de « genre ». Ainsi, la *sira* (ou roman épique) de *La Commandante Dhat al-Himma* raconte comment cette guerrière chaste, mariée de force à son cousin et violée par celui-ci pendant ses menstruations, donna naissance à un enfant noir, né de parents blancs. Le procès en paternité qui s'ensuit et les explications physiologiques et philosophiques apportées par le conteur à la couleur de peau inattendue de l'enfant témoignent ainsi, dans la culture de l'Islam médiéval, d'une sourde inquiétude sur les frontières de race. ■

MOT CLÉ

Phénotype

Ensemble des caractères apparents et observables d'un individu, notamment la couleur de sa peau. Dans le cadre de la classification traditionnelle des espèces, qui reposait sur le postulat d'une corrélation entre ressemblance et parenté, le phénotype est resté un des critères déterminants de différenciation des « races » humaines jusqu'au milieu du XXe siècle.

FLORENCE, SANTA MARIA NOVELLA ; DOMINGIE & RABATTI/LA COLLECTION

XIXe siècle

La faute à l'anthropologie ?

A la fin du XVIIIe siècle l'anthropologie se constitue comme « histoire naturelle de l'homme », avec l'ambition d'expliquer la diversité de l'espèce humaine. Les anthropologues vont alors s'attacher à définir des races « scientifiquement ». Mais les débats font rage.

Entretien avec Claude Blanckaert

L'AUTEUR
Directeur de recherche émérite au CNRS, Claude Blanckaert a notamment publié* De la race à l'évolution. Paul Broca et l'anthropologie française, 1850-1900 *(L'Harmattan, 2009).

L'Histoire : *Comment est née l'idée de classer les hommes comme on classe les animaux ?*

Claude Blanckaert : L'un des grands projets intellectuels de l'époque des Lumières, qui se prolonge au XIXe siècle, est celui d'une « histoire naturelle de l'homme » (longtemps équivalent d'« anthropologie »), qui intègre l'homme dans l'économie globale de la création et entreprend de mettre en ordre la bigarrure de son espèce.

Pour décrire cette bigarrure, dont on a progressivement pris conscience en découvrant de nouveaux continents (et les populations qui les habitaient), deux options s'opposent au XVIIIe siècle : celle, nominaliste, de Georges Louis Buffon, contre celle, classificatoire, de Carl von Linné *(cf. p. 30)*. Le XIXe siècle choisira Linné contre Buffon et classera toute la nature obsessionnellement.

Il faut insister, d'emblée, sur un point trop souvent négligé dans l'histoire de ce projet intellectuel : l'anthropologie associe les caractères physiques et moraux de l'homme comme les deux faces d'une même médaille. Les naturalistes ne séparent pas, au XVIIIe siècle, ce qui relève de l'ordre de la nature de ce qui relève pour nous de l'ordre de la culture. Le principal malentendu sur ce point est de réduire les rapports entre les deux à un déterminisme de type biologique : ce ne sont pas nécessairement les caractères physiques qui déterminent les caractères moraux,

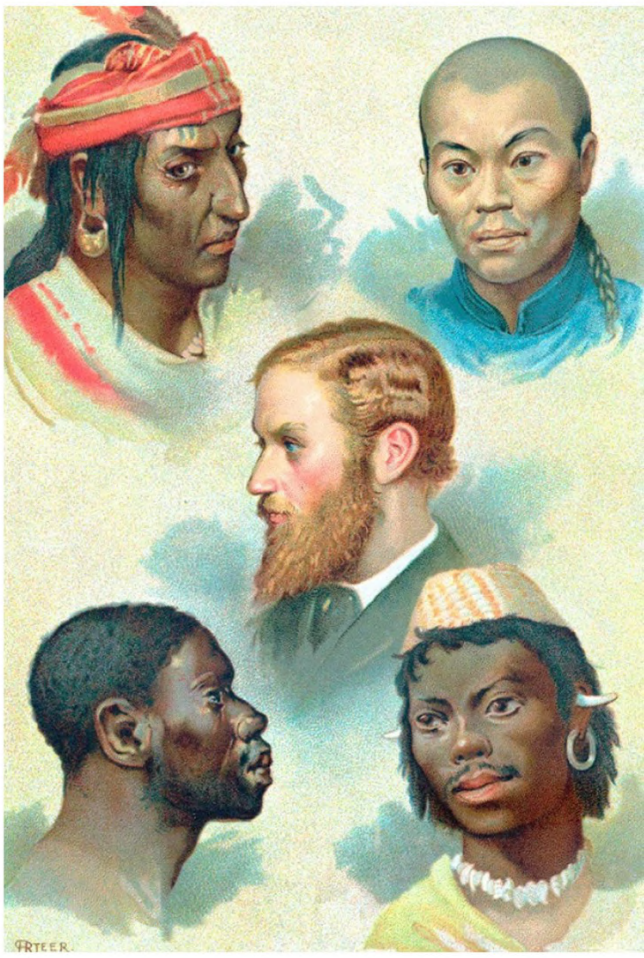

Races humaines
Lithographie (fin XIXe siècle) illustrant les travaux de l'anthropologue Blumenbach. Les cinq visages sont censés incarner les cinq races humaines : américaine, mongole, caucasienne, éthiopienne et malaise.

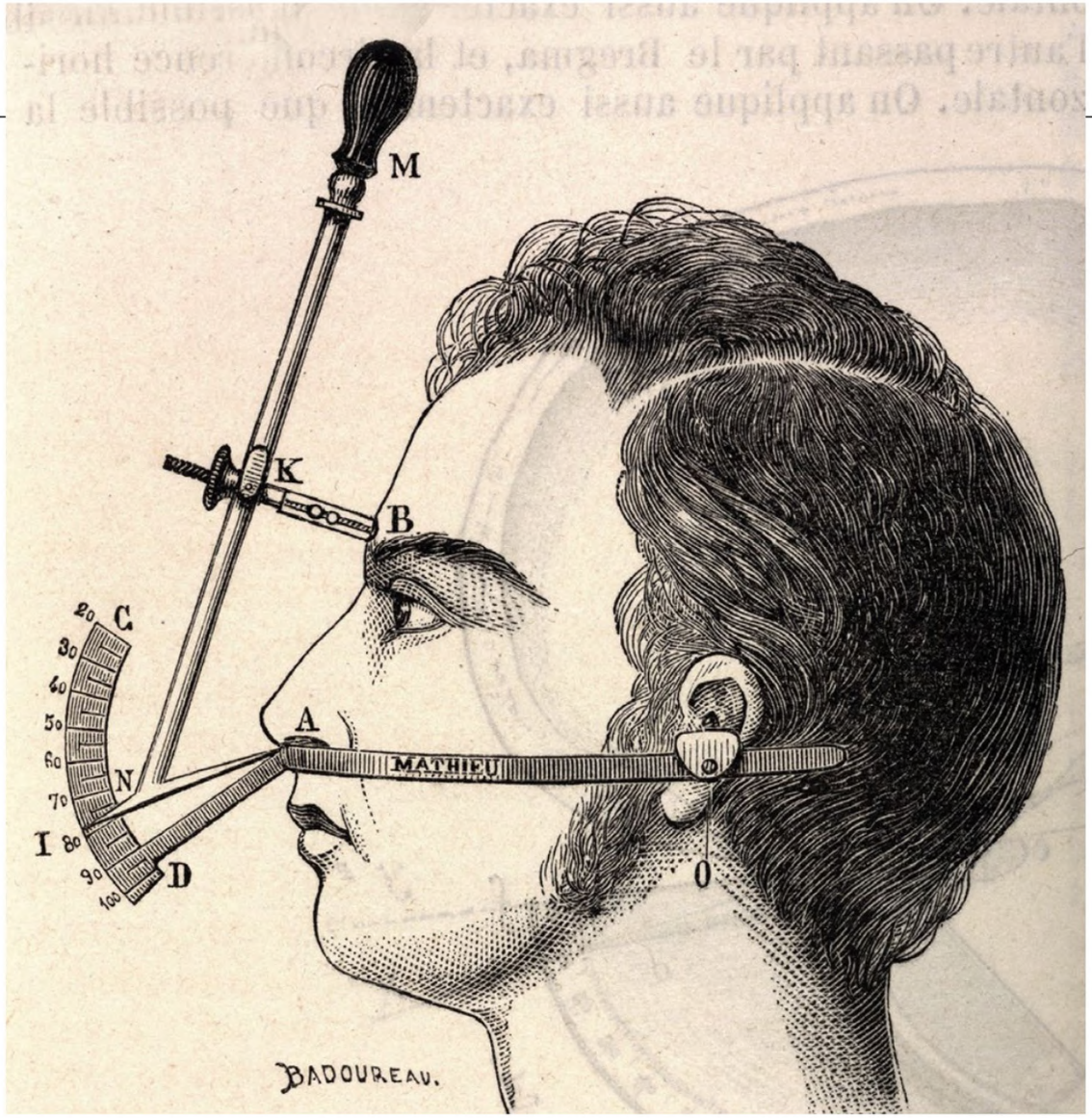

L'angle facial de Camper et l'anthropométrie

L'anthropologie se donne pour mission d'objectiver les différences entre les races, en se fondant notamment sur l'anthropométrie (les mesures pratiquées sur l'homme, stature, face, crâne, membres, etc.). Cela passe par l'invention de nombreux outils, tel le goniomètre de Broca (représenté ici, en 1889, dans le *Dictionnaire des sciences anthropologiques*), qui permet de mesurer l'« angle facial ». A la différence de son créateur l'anatomiste néerlandais Petrus Camper, ses successeurs verront dans cette mesure un indicateur du degré d'évolution des races et d'une échelle au bas de laquelle figuraient les Africains.

mais les uns sont solidaires des autres. Ils se donnent ensemble.

La principale fracture qui se dessine au sein de cette histoire naturelle de l'homme est celle qui oppose monogénisme et polygénisme. Au XVIIIe siècle le monogénisme règne en maître. Les naturalistes sont convaincus de l'unité de souche de l'homme, et expliquent les « variétés dans l'espèce humaine » suivant la théorie hippocratique, c'est-à-dire l'influence du climat.

Pour ces monogénistes, toutes les variétés humaines se relient par nuances insensibles. Buffon pense que le prototype originel de l'espèce est un homme blanc, civilisé, qui se *« négrifie »* sous des chaleurs extrêmes, et que la disparité des physionomies résulte d'une *« dégénération »* progressive sous l'effet des climats. Mais, au nom de ce même continuum, Buffon est convaincu aussi de la réversibilité des caractères, et s'interroge sur le nombre de générations qu'il faudrait pour « blanchir » des Noirs transplantés dans un pays nordique.

Jusque-là hétérodoxe, le polygénisme prend pleinement son essor au début du XIXe siècle. Pour les polygénistes, l'humanité est divisée en espèces linnéennes distinctes depuis l'origine, constantes et inégales par nature. Notons que les termes « monogénisme » et « polygénisme » n'apparaissent qu'au cours des années 1850, sous la plume d'anthropologues polygénistes états-uniens qui défendent les intérêts esclavagistes des États du Sud contre ceux du Nord. L'idée, néanmoins, préexiste à la désignation.

Qui parle de « race » à cette date ?

En fait, le terme de « race » a des usages anciens, à la fois dans les sciences naturelles et dans la raciologie nobiliaire *(cf. p. 30)*. Mais quelque chose change à la fin du XVIIIe siècle, lorsque le concept s'impose pour consacrer une vision fixiste ▶▶▶

MOTS CLÉS

Anthropologie

Le terme apparaît en français au XVIe siècle, avec des sens variés. Son usage scientifique se répand au XVIIe. Alors que l'on commence à distinguer deux pans dans l'étude de l'homme, l'anatomie et la psychologie, l'anthropologie réunit ces deux domaines. Au milieu du XVIIIe siècle son acception devient synonyme de l'expression « histoire naturelle de l'homme ». Ultérieurement, son usage se généralise, à parité d'influence avec d'autres termes comme « ethnologie ». Le terme acquiert au XIXe siècle un sens plus vaste, englobant progressivement l'étude des grands singes et de l'homme primitif, la préhistoire et l'évolution des sociétés.

Ethnologie

En France, le terme s'impose dans le lexique scientifique en 1839 avec la création de la Société ethnologique de Paris. L'ethnologie se définit explicitement comme science des races : son objectif est la description et la classification des différentes races humaines, dans leur double dimension « physique » et « morale » (c'est-à-dire relative aux mœurs et usages). Le concept racial inclut les langues, les religions, les formes de gouvernement, bref, tout ce qui distingue un peuple de son voisin. Un siècle plus tard, elle deviendra une science sociale, centrée sur l'analyse des cultures, quasi synonyme d'anthropologie.

DR – HERITAGE IMAGES/AURIMAGES – SSPL/SCIENCE MUSEUM/UIG/BRIDGEMAN IMAGES

▶▶▶ des variétés humaines. Avec le terme « race », il n'y a plus, dès lors, de réversibilité des caractères possible.

Curieusement, c'est au sein même du camp monogéniste que s'opère ce glissement. Les choses commencent en Allemagne. Après la mort de Buffon en 1788, le plus célèbre naturaliste d'Europe est Johann Friedrich Blumenbach. Professeur à Göttingen, il subit l'influence du philosophe Emmanuel Kant, qui accorde dans ses cours de géographie une grande place à la question des races.

Tout en étant buffonien et monogéniste, Kant ne croyait pas au hasard qui modifierait les hommes en fonction du climat en les éloignant paradoxalement de leur propre nature. Il voyait au contraire dans la diversité humaine le résultat d'une finalité. Pour Kant, la souche humaine ancestrale possède en elle, à l'état latent, les germes des quatre grandes races chromatiques (« Blancs », « Nègres », « Huns » ou « Mongols », « Indiens ») et le climat opère à la manière d'un révélateur chimique en photographie : sous l'effet des migrations et des agents atmosphériques, un germe devient dominant et, de génération en génération, il neutralise les autres sans retour possible. Kant conserve donc la conviction du monogénisme, et l'idée de variations adaptatives par nuances insensibles, mais, dans sa théorie, il n'y a plus de réversibilité pensable.

C'est un changement déterminant : la race devient une différence « infailliblement héréditaire ». Blumenbach adopte cette conviction à la fin des années 1790, et les traductions de ses ouvrages la diffusent en Europe. En France, c'est par Georges Cuvier que se popularise cette idée kantienne d'une race infailliblement héréditaire.

CUVIER

MOTS CLÉS

Monogénisme

Le terme apparaît dans les années 1850 pour désigner la théorie, née au XVIIIe siècle, selon laquelle toutes les races humaines ont une origine commune. Buffon en est l'un des principaux promoteurs.

Polygénisme

En opposition au monogénisme, ses tenants, notamment des anthropologues états-uniens défenseurs des États esclavagistes du Sud, affirment que l'humanité est divisée en races distinctes depuis l'origine, issues de plusieurs souches différentes.

Transformisme

Théorie de l'évolution des êtres vivants selon laquelle les espèces se transforment par filiation au cours du temps. Elle s'oppose au fixisme. Elle est formulée par Lamarck au début du XIXe siècle. Le darwinisme est également un transformisme.

Hérédité

Fondateur de l'anatomie comparée et de la paléontologie moderne, Cuvier introduit en France, au début du XIXe siècle, l'idée d'une race infailliblement héréditaire.

Au XIXe siècle la distinction entre monogénisme et polygénisme, structurante sur un plan théorique, s'avère relative. L'important est ailleurs : quand bien même la plupart des savants ne leur accordent pas les mêmes origines, les races constituent pour eux une réalité intangible et incontestable.

Un tournant majeur dans l'histoire de la pensée raciale intervient avec l'essor du transformisme. Défendu au début du XIXe siècle par le naturaliste français Jean-Baptiste de Lamarck, il triomphe véritablement dans la deuxième moitié du siècle, dans le sillage de *L'Origine des espèces* de Charles Darwin, paru en 1859. Cette date, ce n'est pas anodin, marque aussi l'acte de naissance de la préhistoire, avec la reconnaissance académique des travaux de Jacques Boucher de Perthes. L'idée de race change donc après 1859 : on admet désormais que l'humanité a évolué sur des durées bien plus longues qu'on ne le concevait auparavant. Aussi devient-il intenable, même pour un polygéniste, de prétendre observer les races humaines dans leur pureté originelle.

Tous les anthropologues ne voient pas ces métissages et ces transformations du même œil – pour certains, c'est une catastrophe qui fait courir l'humanité à sa perte, pour d'autres, c'est un invariant de l'histoire humaine –, mais tous s'accordent à dire, dans les dernières décennies du siècle, que les races n'existent plus qu'à l'état transformé et hybride. L'anthropologie, dès lors, doit analyser la formation des populations actuelles, en faisant la stratigraphie des « alluvions ethniques » qui les ont constituées peu à peu. On parle ainsi, désormais, de races « historiques » ou « résultantes », par opposition aux races « primordiales », réputées pures.

Certes, le tableau des races reste, tout au long du siècle, organisé principalement autour d'un triptyque des races blanche, jaune et noire, et de leurs subdivisions. Mais, on le voit, les anthropologues du XIXe siècle sont bien loin d'avoir tous la même vision de la race – et les débats ne cessent pas.

Pourquoi, alors, l'anthropologie est-elle si souvent accusée de « fabriquer » de la race ?

L'anthropologie reste longtemps une science naturelle descriptive et classificatoire, qui s'efforce de trouver des différences objectivables permettant de distinguer les races. Au début du XIXe siècle, Cuvier reproche ainsi au naturaliste Daubenton de ne pas avoir su apprécier les dissemblances entre crânes mongols, noirs et blancs, car il lui paraît impensable de conclure à l'absence d'écarts significatifs. La conviction que ces différences existent est au cœur même du projet comparatiste de l'anthropologie, laquelle a pour ambition d'identifier les divers « types » raciaux dont l'existence et la fixité font désormais consensus.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE, MUSÉE SALIES ; BRIDGEMAN IMAGES

Pour ce faire, divers moyens sont employés. Les autopsies, réalisées notamment dans les ports sur des cadavres de marins identifiés comme étant d'origines variées, permettent, dès la fin du XVIIIe siècle, de déterminer la longueur des os, le volume des crânes, etc. On mesure aussi l'angle facial, théorisé dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle par l'anatomiste néerlandais Petrus Camper – qui y voit un indice infaillible distinguant les profils des variétés humaines –, puis perfectionné par Cuvier. Outre la toise des corps, des instruments apparaissent pour mieux appréhender ces différences : dynamomètre pour estimer la force musculaire des individus, céphalomètre pour mesurer le diamètre de la tête, goniomètre pour mesurer les angles…

« L'anthropologie reste longtemps une science naturelle descriptive et classificatoire »

La Société des observateurs de l'homme élabore, au tournant du XIXe siècle, des instructions pour les voyageurs sur les préparations anatomiques et les spécimens à rapporter en Europe, comme des crânes arrachés à des cimetières indigènes. L'observation empirique, le « coup d'œil avisé », continuent malgré tout longtemps de jouer un rôle dans l'identification des caractéristiques physiques des peuples, avant d'être disqualifiés par Paul Broca comme une démarche impressionniste. Ce dernier défend la méthode statistique, qui avait commencé déjà à se développer en anthropométrie. L'enjeu, en multipliant les moyennes d'indices de toute nature sur de grandes masses d'hommes, est d'obtenir des valeurs générales et abstraites, qui ne correspondent peut-être à aucun individu vivant, mais en constituent « l'idéal-type racial ».

La Société d'anthropologie de Paris, fondée en 1859 à l'initiative de Paul Broca (qui en reste le secrétaire général jusqu'à sa mort, en 1880), opère en cela une véritable rupture méthodologique. Broca est l'un des pionniers de la méthode numérique en médecine, c'est-à-dire de l'usage des statistiques, notamment dans l'évaluation des succès thérapeutiques. « *Un chiffre*, affirme-t-il, *vaut toujours mieux qu'une assertion*. » Avec Broca, qui s'est formé par la lecture de médecins états-uniens esclavagistes des États du Sud, déterminés à creuser les différences entre les races, cette méthode statistique est mise au service d'un polygénisme dur. Il établit des fiches d'observation anthropométrique, un manuel technique pour les voyageurs, indiquant comment mesurer sur les corps, puis calculer, des indices toujours plus nombreux : proportion des membres, angle facial, indice céphalique – qui permet de distinguer les dolichocéphales à crâne allongé des brachycéphales à crâne court –, indice orbitaire ou nasal, ou encore taille du trou occipital.

Tout devient consignable, puis comparable, par des données chiffrées, livrées aux interprétations les plus discordantes. Ce qui n'empêche pas une véritable ambition d'objectivité : médecin hospitalier, Paul Broca s'épuise la nuit à étudier des cadavres, identifier de nouvelles variables à tester et étalonner, inventer de nouveaux instruments pour affiner ses mesures – il crée pas moins d'une cinquantaine d'instruments, surtout destinés au laboratoire ! C'est ce qui lui vaut d'être reconnu dans toute l'Europe comme le fondateur de l'anthropologie moderne.

Mais n'oublions pas que, pour tous ces anthropologues, la race est indistinctement physique et morale : à côté des morphologies, on construit des différences raciales à partir de caractères moraux, linguistiques notamment. Les Basques, par exemple, constituent un véritable mystère ethnologique : leur idiome agglutinant n'a aucun rapport avec les autres langues indo-européennes, et on en vient, sur cette seule ▶▶▶

BROCA

Broca : de l'usage des statistiques

Fondateur de la Société d'anthropologie de Paris en 1859, le médecin Paul Broca défend l'usage des statistiques dans la pratique scientifique. En 1863 il publie, dans les *Bulletins et Mémoires de la Société*, cette carte, qui montre la proportion des exemptés du service militaire pour *« défaut de taille »*, indice selon lui de la mosaïque raciale qui compose la population française. En blanc, les départements où les réformés représentent 23 à 60 ‰ des conscrits ; en gris foncé, ceux où ils sont entre 120 et 180 ‰.

PIERRE PETIT/ADOC-PHOTOS – BNF, DÉPARTEMENT SCIENCES ET TECHNIQUES, 8-TB13-100

MOT CLÉ

Ethnie

Attesté pour la première fois en français en 1896, ce terme sert en premier lieu à la désignation et à la classification des populations dans les colonies. Les ethnographes coloniaux marquent ainsi une différence hiérarchique, « ethnie » s'opposant à « peuple » et à « nation » : les ethnies ne sauraient prétendre aux mêmes droits. Leur essentialisation a créé des haines durables.

▶▶▶ base, à les assimiler à une race distincte, dont les traits physiques ne trahissent pourtant pas la spécificité, et dont certains anthropologues sont convaincus qu'elle est la population primitive d'Europe.

A quoi alors a servi l'anthropologie ?

Des usages de l'anthropologie on retient le plus souvent le racisme, auquel elle a donné des arguments scientifiques, et le colonialisme, auquel la prétendue infériorité des races colonisées a servi de prétexte – même si les polygénistes les plus radicaux s'opposaient à la colonisation, car pour eux l'Européen ne saurait survivre dans des climats auxquels il n'est pas adapté ! Mais ses usages sont bien plus divers au XIXe siècle, et souvent pensés d'abord à l'échelle nationale.

A la fin des années 1830 les ethnologues (le terme apparaît alors) se donnent pour tâche de faire le détail de la variété des races nationales. On croit de moins en moins à la disparition d'une race au profit d'une autre, et les ethnologues entreprennent de mettre de l'ordre dans l'entrelacs des races qui occupent les territoires nationaux et conditionnent la psychologie des peuples.

Musée de l'Homme Vitrine du musée de l'Homme à Paris en 1938 avant sa rénovation en 2009, présentant les « races noires » (« veddienne, australienne et éthiopienne »), avec deux squelettes, australien et abyssin.

Très vite, l'anthropologie fait montre d'activisme en matière d'amélioration de la race ou de démographie. Broca intervient régulièrement comme expert dans des débats politiques. Le premier texte qu'il écrit, en 1859, pour la Société d'anthropologie de Paris, est un travail de statistique sur les races nationales, à partir des registres militaires départementaux indiquant le nombre de conscrits réformés, et les

« Au XIXe siècle l'anthropologie passe communément pour une science de combat »

raisons de leur réforme – défaut de taille, problèmes dentaires… Cela lui permet d'objectiver des différences saillantes entre populations du nord et du sud de la France, mais aussi d'alerter les autorités militaires sur les dangers que le système uniforme de recrutement fait courir aux races nationales. La conscription pèse principalement sur les hommes de grande taille, tandis que les hommes de petite taille, exemptés pour cette seule raison, peuvent se marier jeunes, avoir des enfants nombreux et se soustraire à l'« impôt du sang ». La population française risque donc de rapetisser sous l'effet de leur reproduction différentielle.

Autre exemple : en effectuant des mesures sur le personnel des hôpitaux, Broca s'aperçoit que les internes ont une boîte crânienne plus volumineuse que les manouvriers qui nettoient les salles, et en conclut que l'éducation a un rôle morphogène avantageux sur la taille du cerveau. Il émet l'hypothèse que le travail

JACQUES BOYER/ROGER-VIOLLET – AKG-IMAGES

À SAVOIR

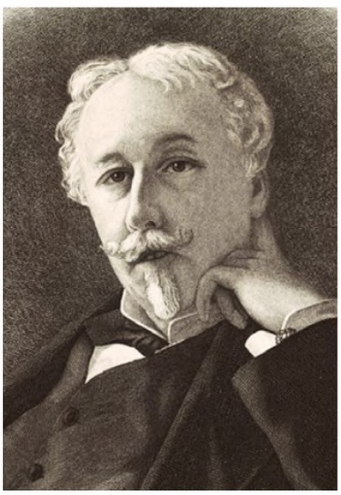

Gobineau, prophète de la décadence

Les quatre volumes de l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* du diplomate Joseph Arthur de Gobineau, parus entre 1853 et 1855, sont souvent cités comme le triste exemple du racisme à prétention scientifique dont l'anthropologie aurait permis l'essor au XIXe siècle. L'auteur, sans être médecin ni naturaliste, prétend en effet rendre compte scientifiquement à la fois de la diversité des hommes et de la décadence irréversible du cours de l'histoire. Il prophétise l'avilissement inévitable de l'humanité par trop de métissages. En fait, son livre fait peu de bruit à sa sortie et n'exerce d'abord aucune influence parmi les anthropologues européens. Il trouve en revanche un auditoire chez les esclavagistes américains, puis en Allemagne au XXe siècle, où, en raison notamment de son éloge de la race aryenne, il devient une référence centrale du national-socialisme.

KEYSTONE PICTURES USA/AURIMAGES – DR

Lévi-Strauss, l'anthropologie sans la race

Dans son projet de mettre fin au racisme, l'Unesco commande à Claude Lévi-Strauss, en 1952, une brochure *Race et histoire*. Il s'agit, pour l'anthropologue, de contredire Gobineau. Lévi-Strauss place la culture au cœur de sa réflexion. Fidèle à l'esprit du structuralisme, il établit l'unité de l'homme et l'universalité de l'esprit humain. Il rejette l'idée que certaines cultures seraient plus avancées que d'autres. Cet ouvrage constitue un tournant fondamental. Lévi-Strauss fait de la race un concept illégitime pour penser les différences humaines. Il refonde l'anthropologie, qui sera désormais culturelle (l'anthropologie physique restant l'apanage des paléontologues). En 1971 Lévi-Strauss est invité par l'Unesco à prononcer une conférence sur « Race et culture » (photo). *« Il n'appartient pas à un ethnologue de dire ce qu'est ou ce que n'est pas une race.* […] *Loin qu'il faille se demander si la culture est ou non fonction de la race, nous découvrons que la race – ou ce que l'on entend généralement par ce terme – est une fonction parmi d'autres de la culture. »*

intellectuel repousse la clôture de la boîte crânienne, permettant au lobe frontal d'atteindre son expansion maximale. Précisons que le lobe frontal, qui serait plus développé chez l'homme blanc, est alors supposé expliquer sa supériorité intellectuelle sur les autres races. Homme de gauche, Broca utilise ces observations pour défendre l'éducation populaire.

Au XIXe siècle l'anthropologie passe communément pour une science de combat. Elle épouse en réalité les angoisses et les préoccupations du temps : crainte de la dégénérescence et de la dénatalité, recherche d'une fondation scientifique de la nation, « dosage » des intelligences, connaissance des origines ethniques, colonisation, darwinisme social… Rien de ce qui est humain ne lui semble étranger. En fonction de leurs inclinations individuelles, les savants font de l'étude des races humaines des usages si variés qu'on ne saurait y chercher de cohérence d'ensemble. On la retrouve ainsi mise au service de projets divergents et contradictoires.

Néanmoins, malgré les multiples controverses suscitées par l'inégale dignité des hommes ou leur potentiel d'accès aux plus hautes sphères de la civilisation, reste l'évidence peu questionnée durant cette longue période : la race est un principe d'ordre, une rationalisation des « différences » et un motif d'analyse sollicité dans tous les classements naturalistes. Même lorsque les anthropologues en dénoncent le rôle instrumental ou politique, ils l'inscrivent au cœur de leur pratique professionnelle. Telle est l'inertie des mentalités scientifiques. Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'ambiguïté demeure. Dans les galeries du musée de l'Homme de Paris, le directeur Paul Rivet et ses collaborateurs exposent les races de la Terre pour l'éducation des publics, tout en combattant ouvertement l'antisémitisme doctrinal et les idéologies « aryennes » des fascistes européens. La race sans le « racisme » relèvera après coup du paradoxe, voire d'une coupable inconséquence. C'est pourtant une réalité de fait. Écrire l'histoire de l'anthropologie, c'est, aussi, se confronter à cette complexité. ■

(Propos recueillis par Clément Fabre.)

DANS LE TEXTE

Barrès : « Hélas ! il n'y a point de race française »

« Certaines races arrivent à prendre conscience d'elles-mêmes organiquement. C'est le cas des collectivités anglo-saxonnes et teutoniques qui sont, de plus en plus, en voie de se créer comme races. (Hélas ! il n'y a point de race française, mais un peuple français, une nation française, c'est-à-dire une collectivité de formation politique.) Oui, malheureusement, au regard des collectivités rivales et nécessairement ennemies dans la lutte pour la vie, la nôtre n'est point arrivée à se définir elle-même. Nous l'avouons implicitement par ce fait que, suivant les besoins du moment, pour nos publicistes, nos écrivains, nos artistes, nous sommes tantôt Latins, tantôt Gaulois, tantôt "le soldat de l'Église", puis la grande nation, "l'émancipatrice des peuples."" »

Maurice Barrès, *Scènes et doctrines du nationalisme,* Éditions Félix Juven, 1902, p. 85.

Du côté des médecins

Pourquoi les Chinois supportent la douleur

Les médecins du XIXe siècle ont contribué à définir les différences raciales. Mais quelle influence la race avait-elle dans leur pratique quotidienne ?

Par Clément Fabre

Il est généralement admis que les Célestes [les Chinois] *ont une sensibilité très médiocre et une absence complète de nerfs.* » Cette conviction, dont le journaliste Jean Rodes explique en 1923 qu'elle est « *passée à l'état d'axiome* », c'est à des médecins qu'il l'emprunte. Certains des médecins militaires, notamment, déployés en Chine par le Quai d'Orsay, confèrent à ce stéréotype un caractère d'évidence, en en faisant au tournant du XXe siècle une clé de lecture de la société chinoise tout entière. Jean-Jacques Matignon, médecin de la légation française à Pékin dans les années 1890, explique par ce défaut de nerfs aussi bien l'indifférence à la mort et la fréquence du suicide en Chine que la cruauté des Chinois et leur « *hystérie* » même, dont il veut pour exemple les violences des Boxers en 1900. Et c'est ce même défaut de nerfs qui explique, à en croire le docteur Aimé-François Legendre – directeur de la mission médicale française du Sichuan –, la facilité avec laquelle les Chinois s'endorment en toutes circonstances, leur manque d'acuité sensorielle, la fréquence des accidents de circulation, ou la stagnation des arts et des sciences en Chine.

Cela ne doit pas surprendre. Non seulement les théories organicistes et raciales alors en vogue érigent au XIXe siècle les médecins en observateurs par excellence des sociétés, dont les caractères moraux et physiques seraient indissociables, et qu'on compare volontiers elles-mêmes à des organismes vivants ; mais il est bien connu aussi que les médecins sont, tout au long du siècle, les principaux collaborateurs, sur le terrain, des sociétés anthropologiques. Legendre est ainsi correspondant de la Société d'anthropologie de Paris et il publie régulièrement, comme Matignon, dans les *Bulletins et Mémoires* de la Société. Le défaut nerveux qu'ils prêtent aux populations chinoises s'inscrit d'ailleurs dans la théorisation par les anthropologues parisiens d'une hiérarchie des races humaines selon leurs capacités nerveuses et cérébrales.

On peut ainsi – comme l'a fait Delphine Peiretti-Courtis à propos des stéréotypes visant les populations africaines[1] – pointer le rôle des médecins dans la genèse textuelle des préjugés raciaux. Mais la race joue-t-elle pour autant un rôle central, au XIXe siècle, dans les pratiques médicales ?

DR

L'AUTEUR
Doctorant à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, Clément Fabre est membre du comité scientifique de L'Histoire. Il prépare une thèse intitulée « La Chine à fleur de peau : agents d'influence anglophones et francophones face aux corps des Chinois, des années 1830 au début des années 1920 ».

« Défaut de nerfs »

C'est dans la pratique des médecins occidentaux en Chine qu'émerge le soupçon d'une spécificité nerveuse des populations chinoises. Les descriptions qu'ils font des cas qu'ils ont eu à soigner permettent de se rapprocher au plus près de l'interaction médicale, et d'y voir surgir le présupposé d'une différence corporelle. Cela se produit souvent parce que quelque chose, au cours de la consultation médicale, déroge aux attentes du médecin ; parce que son intuition, son coup d'œil ou son tour de main achoppent sur de l'inattendu ; parce que ce qu'il a incorporé de savoir médical, dans sa formation et son expérience en Europe ou aux États-Unis, est soudain mis en échec, que surgit cette suspicion.

Quelles sont donc ces surprises qui amènent le médecin à subodorer une différence chez son

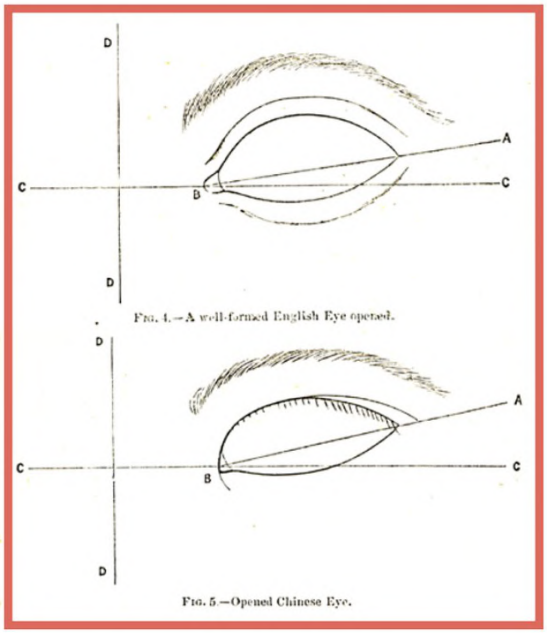

Fig. 4.—A well-formed English Eye opened.

Fig. 5.—Opened Chinese Eye.

Soigner pour évangéliser

Si les yeux chinois focalisent l'attention des médecins occidentaux (ci-contre : dessin comparatif d'un œil chinois et d'un œil occidental par Edward Henderson), c'est surtout parce que soigner les Chinois s'impose, dès la fondation en 1835 de l'Ophtalmic Hospital de Peter Parker à Canton, comme l'un des principaux instruments de l'évangélisation médicale (en haut : un père jésuite soigne un patient chinois dans un dispensaire de campagne, début XXe siècle).

patient chinois ? Par exemple, la survie du patient quand elle paraissait impossible : des cas d'infection, où l'amputation semblait le seul moyen de sauver le patient, et est refusée pourtant par ce dernier. Nombre de médecins racontent, dans des circonstances semblables, l'étonnante survie du patient, et se demandent alors si les Chinois ne jouiraient pas d'une immunité raciale envers l'infection. Autres cas : l'incapacité du médecin à procéder à la séquence de gestes d'une opération apprise sur des patients occidentaux. Si, en 1877, le médecin britannique Edward Henderson, à Shanghai, théorise ce qui distingue l'œil chinois des yeux d'Européens, c'est pour cette raison éminemment pratique : *« Les chirurgiens se sont plaints de certaines particularités dans la forme et la position de l'œil et des paupières chez les Chinois, qui constituent des difficultés pour l'opération. »*

Même chose pour le défaut de nerfs : c'est d'abord, dans les multiples cas d'amputation ou autres opérations douloureuses rapportés, à partir des années 1830, par les médecins occidentaux de Chine, la surprise de membres qui ne se crispent pas autant que s'y attendait le médecin, la surprise de ne pas voir se déformer sous la douleur le visage du patient, la surprise encore des cris qu'il n'émet pas, que consignent beaucoup de praticiens. C'est là, dans ces achoppements de l'expérience acquise en Europe, que niche l'origine des questionnements sur la faiblesse des nerfs chinois, et non pas dans l'application automatique de théories anthropologiques formulées en métropole. Ce qui le prouve de façon patente, c'est que la différence raciale n'est pas l'unique, ni même la première, hypothèse avancée par les médecins pour rendre compte ▶▶▶

DANS LE TEXTE

Le témoignage d'un médecin britannique

"La façon dont les Chinois supportent la douleur d'une opération est tout à fait ahurissante. *[…]* Beaucoup de ceux qui ont été opérés l'ont été sans chloroforme et *[…]* ils n'ont ni pleuré ni grimacé ; certains n'ont même pas contracté leurs mains ni leurs dents *[…]*. Il est très probable que cela puisse être attribué dans une certaine mesure à une sensibilité du système nerveux moins aiguë chez les Chinois que chez les Européens. Ce n'est là qu'une hypothèse ; mais quand bien même elle serait avérée, elle ne suffirait pas pour autant à expliquer le degré d'indifférence à la douleur que l'on observe chez eux ; beaucoup relève donc sans doute d'un entraînement moral. Depuis leur plus jeune âge, on enseigne aux Chinois l'indifférence à la souffrance corporelle, et même à la vie. La cruauté est instillée dans leur nature depuis l'enfance."

Charles Alexander Gordon, *China from a Medical Point of View in 1860 and 1861*, Londres, John Churchill, 1863.

COLLECTION PRIVÉE/PHOTO JOSSE/BRIDGEMAN IMAGES – DR

▶▶▶ de cette étonnante tolérance à la douleur. Dans la première moitié du XIXe siècle la plupart des médecins missionnaires qui mentionnent le phénomène s'émerveillent du courage et du stoïcisme des patients chinois, et s'accordent pour y voir surtout une marque de confiance envers le médecin occidental. Même lorsque, dans la seconde moitié du siècle, les théories anthropologiques sur l'inégale sensibilité nerveuse des races offrent au phénomène une explication raciale, cette dernière reste disputée, comme le montre bien le témoignage du médecin militaire britannique Charles Alexander Gordon. Celui-ci estime, en 1863, que l'indifférence à la douleur des Chinois peut aussi être attribuée à *« un entraînement moral » (cf. p. 55)*. Interprétations raciales et culturelles cohabitent ainsi tout au long du siècle, la différence raciale constituant seulement l'une des explications disponibles dans l'arsenal théorique mobilisé par les médecins.

Un dernier point, enfin, fait débat parmi les médecins : ces différences, repérées au cours des examens ou des opérations, peuvent-elles être généralisées à l'échelle de la Chine ? Là encore, rien d'automatique, pas d'application systématique de catégories raciales – d'autant que, dans les classifications de l'anthropologie savante, il n'y a pas de race chinoise. Si malgré tout la conviction de certaines différences corporelles s'impose à l'échelle de la Chine, c'est parce que divers réseaux de médecins sont organisés à cette échelle.

Des stéréotypes à l'échelle de la Chine

Les médecins-missionnaires de Chine, notamment, sont réunis dès 1838 au sein de la Medical Missionary Society in China, puis surtout, à partir de 1886, dans la China Medical Missionary Association, qui fédère les médecins éparpillés dans tout l'empire, et organise un échange intensif d'expérience et de savoirs pratiques à l'échelle chinoise. L'Association met sur pied au début du XXe siècle un Research Committee pour chapeauter diverses recherches sur les patients chinois et publie, surtout, un *Journal* qui favorise les généralisations. Entre rubriques destinées explicitement au partage d'expérience et articles de

Au service des empires coloniaux

L'ambition, qui caractérise, dans l'Europe du XIXe siècle, le mouvement hygiéniste, d'un encadrement médical toujours plus étroit des populations – cette biopolitique identifiée par Michel Foucault – se voit exacerber en situation coloniale. C'est le cas, tout particulièrement, dans la région du Haut-Nyong, théâtre entre 1939 et 1948 d'une véritable « utopie médicale » : pendant une décennie l'administration de cette région du Cameroun est intégralement confiée aux médecins coloniaux. Campagnes d'assainissement, de vaccination, ou encore essais thérapeutiques de masse : les médecins pasteuriens trouvent, dans les colonies, un espace d'occasions qui a popularisé, dès le XIXe siècle, la métaphore du « laboratoire colonial ». Certains projets à la mégalomanie démesurée ont fait de la médecine coloniale, selon l'expression de Guillaume Lachenal, une *« utopie contrariée »*, aux résultats parfois funestes : en 1954 à Yokadouma, au Cameroun, les injections de Lomidine généralisées par les autorités coloniales pour lutter contre la maladie du sommeil entraînent 300 gangrènes gazeuses et 32 décès. Les recherches des médecins coloniaux sur les dangers de mort, de dégénérescence ou de folie meurtrière qui guetteraient les colons sous les climats tropicaux – cimetière de l'homme blanc – ont également nourri la réflexion sur les différences raciales, comme l'ont montré par exemple les travaux de Warwick Anderson. Les migrations massives engendrées par la colonisation ont stimulé la théorisation des vulnérabilités et des immunités propres aux diverses races, au nom desquelles, par exemple, le casque colonial est devenu le symbole de la colonisation, en même temps que la preuve visible des différences raciales sur lesquelles elle était prétendument fondée.

■ Ici, des ponctions lombaires réalisées en 1930, au Cameroun, dans la lutte contre la maladie du sommeil.

ALBERT HARLINGUE/ROGER-VIOLLET

Si l'histoire de la médecine coloniale a ainsi contribué à rigidifier la frontière raciale au cœur des empires, elle est toutefois faite, aussi, de négociations et de résistances. Laurence Monnais-Rousselot a bien montré la permanence, en Indochine, des pratiques médicales précoloniales, l'hybridation de la médecine coloniale et la complexité des réponses qu'y apportent les populations colonisées : l'engouement pour certains remèdes occidentaux, qui font l'objet d'un lucratif commerce sino-vietnamien – nourri même par les contrefaçons –, n'empêche pas la méfiance envers le médecin français, et le rejet des rapports autoritaires qu'il impose dans les hôpitaux et les dispensaires coloniaux. ***C. F.***

synthèse sur le soin des patients chinois, se dessine dans les colonnes du *Journal* un véritable savoir-faire, une expertise de la pratique médicale en Chine, qui englobe aussi bien les pudeurs, tabous et superstitions des patients chinois, les difficultés que soulèvent leurs habitudes thérapeutiques, que les spécificités pathologiques, physiologiques ou anatomiques qu'on leur prête.

C'est cet apprentissage pratique de la médecine en Chine qu'évoque, en 1903, dans le *Journal* de l'Association, la docteure et missionnaire américaine Mary V. Glenton : *« J'ai passé le plus gros de mes deux premières années en Chine à découvrir que les mêmes maladies ne se manifestent pas de la même manière que chez nous, que ce soit chez les enfants ou chez les adultes, et que le traitement qui fonctionne parfaitement chez nous échoue ici, tandis que le traitement auquel nous n'avons presque jamais recours chez nous est ici très efficace. »* Pas d'application automatique d'une théorie raciale toute-puissante, donc, mais la lente élaboration collective, à tâtons, d'un savoir-faire de la médecine en Chine, où se cristallise peu à peu la conviction qu'il existe des spécificités corporelles chinoises.

On ne saurait comprendre le discours des médecins sur les différences raciales en faisant abstraction des enjeux concrets qui les guident dans leur pratique quotidienne. L'historienne Rana A. Hogarth notamment a bien montré, au sujet des plantations de Louisiane et des Caraïbes, entre 1780 et 1840, comment les enjeux économiques liés à la santé des esclaves avaient poussé certains médecins, désireux de s'imposer sur le marché du soin des plantations et de s'attirer la reconnaissance des planteurs, à théoriser des spécificités pathologiques raciales propres aux esclaves noirs – l'immunité à la fièvre jaune par exemple[2]. Les travaux sur la ségrégation médicale aux États-Unis ont montré également comment la constitution du soin des patients noirs en spécialité distincte du soin des patients blancs avait favorisé la théorisation de spécificités pathologiques raciales[3].

Économie d'anesthésiants ?

On ne saurait comprendre, de même, l'établissement du défaut de nerfs en caractéristique chinoise sans prendre en compte l'organisation des réseaux de médecins à l'échelle de la Chine, dans lesquels vient s'éprouver sa généralisation. En s'appuyant, dans le *Journal* de la China Medical Missionary Association, sur l'expérience accumulée par ses confrères de Chine, le médecin-missionnaire John C. Thomson pose, en 1893, la tolérance à la douleur en spécificité chinoise. C'est sur leur expérience aussi que s'appuie en 1890 le missionnaire américain Arthur H. Smith, dans le chapitre de ses *Chinese Characteristics* qu'il consacre à *« The Absence of Nerves »* – lequel inspire aussi bien Matignon que Legendre. Lorsqu'en 1911 le professeur de sociologie américain Edward A. Ross prétend trancher la question, il s'interroge *« 33 médecins exerçant dans diverses parties de Chine, généralement dans des hôpitaux missionnaires »*, dont la quasi-totalité – 30 sur 33 – mentionnent l'insensibilité des Chinois à la douleur.

Mais ce même réseau peut servir, aussi, à contester de telles généralisations. En 1911 également paraît *The Diseases of China* (« Les maladies de la Chine »), qui devient vite un ouvrage de référence. Ses auteurs, les médecins-missionnaires William H. Jefferys et James L. Maxwell, le présentent en effet comme une synthèse du savoir médical accumulé, sur plusieurs décennies, par les médecins-missionnaires de toute la Chine. Au moment d'aborder la prétendue indifférence des Chinois à la douleur, leur jugement est sans appel : il s'agit d'une généralisation abusive par des médecins cherchant à faire des économies en anesthésiants, ou n'ayant eu affaire qu'à des coolies endurcis par une vie de labeur, qui ressentent la douleur autant qu'un autre mais la supportent avec davantage de bravoure. La précision des comptes rendus de cas réunis par le réseau des médecins-missionnaires de Chine – où, avec l'âge, le sexe, le nom et l'origine géographique du patient, sont consignés souvent sa profession et des détails sur son mode de vie – permet en effet, non seulement d'en tirer des conclusions à l'échelle de la Chine, mais de critiquer aussi ces conclusions, en les nuançant par des facteurs géographiques et sociaux.

Dans le discours des médecins cohabitent ainsi, tout au long du siècle, interprétations raciales et culturelles

Évitons toutefois, à notre tour, de tirer des conclusions trop larges de ce seul exemple chinois. De nombreux travaux ont bien montré que la médecine avait joué, dans des espaces où elle servait explicitement d'instrument à l'esclavage ou à la domination coloniale, un rôle déterminant dans la construction des différences raciales, et dans la justification de statuts inégaux[4] *(cf. p. 56)*. Reste que, dans un cas comme dans l'autre, le discours des médecins sur la race tient aux fonctions qu'ils ont endossées dans des situations déterminées, aux attentes qui ont pesé sur eux, aux enjeux qui les ont guidés dans leur pratique quotidienne, plutôt qu'à un ordre de représentations surplombantes qui les aurait déterminés à chercher partout l'indice de hiérarchies raciales. Sans doute les médecins du XIXe siècle ont-ils cru à l'existence de différences raciales susceptibles d'expliquer ce qui les surprenait, hors d'Europe, chez leurs patients ; sans doute ont-ils contribué, dans nombre de contextes, à la construction de stéréotypes et de hiérarchies raciales ; mais la race n'était pas, pour autant, le fin mot de la pratique médicale, ni la médecine l'instrument aveugle des théories raciales. ■

Notes

1. D. Peiretti-Courtis, *Corps noirs et médecins blancs. La fabrique du préjugé racial, XIXe-XXe siècles*, La Découverte, 2021.
2. R. A. Hogarth, *Medicalizing Blackness. Making Racial Difference in the Atlantic World, 1780-1840*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2017.
3. Cf. A. Nelson, *Body and Soul. The Black Panther Party and the Fight Against Medical Discrimination*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2011 ; P. Peretz, « Médecins noirs dans une Amérique ségréguée », *L'Histoire* n° 478, décembre 2020, pp. 68-73.
4. Cf. H. Murphy, « Re-Writing Race in Early Modern European Medicine », *History Compass*, 19/11, novembre 2021.

Antisémitisme

A la recherche de la « race juive »

L'antijudaïsme, cette hostilité traditionnelle des chrétiens à l'encontre des Juifs responsables de la mort du Christ, s'est mué au XIXe siècle en antisémitisme, un racisme moderne fondé sur la généalogie qui fut théorisé jusqu'à l'extrême sous le IIIe Reich.

Par Annette Wieviorka

L'antisémitisme est un racisme, même si le terme, quand il est forgé à la fin du XIXe siècle, ne se réfère pas à la « race » mais à la langue. Le préfixe « anti » est alors accolé à l'épithète « sémitisme », de Sem, l'un des trois fils de Noé, ancêtre des peuples sémites définis ici par leur langue, l'arabe ou l'hébreu. Le terme « sémite » fut, lui, inventé par le linguiste de Göttingen August Ludwig Schlözer en 1781[1]. La première occurrence du mot « antisémitisme », et la seule pendant près de deux décennies, se trouve quant à elle en 1860 sous la plume d'un grand savant orientaliste, le Juif morave Moritz Steinschneider, pour désigner la vision dépréciative des sémites d'Ernest Renan.

Le terme est ensuite repris ou réinventé par le journaliste allemand Wilhelm Marr quand il crée en 1879 sa Ligue antisémite et publie *La Victoire de la judéité sur la germanité*. Le mot s'acclimate alors au sein du monde germanique dans le contexte des années 1880, puis migre dans d'autres pays, notamment la France, la Roumanie et la Russie, pour désigner la seule hostilité aux Juifs. Un tournant s'est opéré : être Juif ne relève plus d'une confession, mais de caractères invariables, physiques et mentaux, qui se transmettent par le sang. Une question qui était jusqu'alors pour l'essentiel religieuse est désormais « racialisée ».

Pourtant l'antisémitisme diffère par nombre de ses caractéristiques d'autres formes de racisme.

L'AUTEURE
Spécialiste de la Shoah et de l'histoire des Juifs au XXe siècle, directrice de recherche honoraire au CNRS, Annette Wieviorka a notamment publié* 1945, La Découverte *(Seuil) et* Ils étaient juifs, résistants, communistes *(Perrin, 2018).

Par sa longue durée, d'abord, puisque les Juifs, toujours une très petite minorité, furent victimes de persécutions pendant plus de deux mille ans, depuis au moins la naissance de l'antijudaïsme chrétien, avec le Juif converti au christianisme Paul de Tarse, qui ajoute à l'antijudaïsme gréco-romain une dimension nouvelle puisqu'il accuse ses anciens coreligionnaires d'avoir tué le Seigneur Jésus, de ne pas avoir reconnu le Messie et *« d'être hostiles à tous les humains »*. Par ses thématiques, ensuite, qui cheminent avec des fortunes diverses au cours des siècles, mais se révèlent d'une étonnante stabilité, estompant les frontières entre l'antijudaïsme et l'antisémitisme.

Un « virus » menaçant la société

En outre, aucun trait physique ne permet de distinguer les Juifs des populations parmi lesquelles ils vivent. Cette invisibilité, cette impossibilité de les reconnaître est au cœur de l'antisémitisme quand les Juifs, au cours du XIXe siècle, sont émancipés – jusqu'à la Révolution, ils étaient organisés en « nations » et possédaient leur statut propre. Alors qu'ils s'intègrent dans les sociétés occidentales, certains avec grand succès, on argue qu'il faut défendre la pureté de la nation contre ces intrus qui, tel un virus, contaminent les sociétés, détruisent et décomposent les nations. Les Juifs émancipés, intégrés dans la société bourgeoise, sont la principale menace. Certains se donnent pour rôle de les démasquer. Ce à quoi s'emploie Édouard Drumont dans son best-seller

HANNAH ASSOULINE/OPALE.PHOTO

ROGER BERSON/ROGER-VIOLLET – ROGER BERSON/ROGER-VIOLLET

1941-1942 : l'exposition du palais Berlitz

Du 5 septembre 1941 au 15 janvier 1942 l'exposition « Le Juif et la France » s'est tenue au palais Berlitz à Paris dans le quartier de l'Opéra. Organisée sous l'autorité des services de propagande de l'occupant allemand, elle s'appuie sur le travail de l'anthropologue George Montandon, auteur du livre *Comment reconnaître le Juif ?* (1940). Elle se présente comme une *« entreprise pédagogique »* pour aider les Français à identifier les Juifs par leurs caractéristiques physiques (la statue en plâtre, à droite, reprend les clichés antisémites du Juif au nez crochu) et dénonce, noms et photos à l'appui, leur *« emprise »* sur les différents secteurs d'activité (à gauche, les « maîtres du cinéma »). Elle compta 200 000 visiteurs.

La France juive (1886) : les Juifs sont pour lui les suppôts du capitalisme, celui de la haute finance internationale, dont l'inusable symbole est la famille Rothschild. Il n'y a qu'un pas pour que soit inventé le complot juif.

Ce pas est franchi avec la parution des *Protocoles des Sages de Sion,* publiés pour la première fois en Russie durant l'été 1903, peu après le pogrom de Kichinev qui a eu lieu les 6 et 7 avril de la même année, et sans lien avec lui. Pourtant, le caractère synchrone de ces deux formes d'antisémitisme invite à la réflexion[2].

Le pogrom de Kichinev, immortalisé par le grand poème de Haïm Nahman Bialik *Dans la ville du massacre,* n'est ni le premier ni le plus meurtrier de la longue chaîne des pogroms qui endeuilla les communautés juives de l'empire tsariste. Mais il causa une émotion considérable et durable, jusqu'aux États-Unis[3].

Dans la capitale de la Bessarabie alors russe (aujourd'hui capitale de la Moldavie), peu avant la pâque orthodoxe, le corps d'un jeune garçon lardé de coups de couteau est retrouvé. La rumeur se répand : il s'agit là d'un meurtre rituel. L'enfant a été assassiné pour que son sang soit mélangé à la *matsa*, le pain azyme, sans levain, que mangent les Juifs pendant la semaine qui commémore la sortie d'Égypte des Hébreux. Cette accusation est de celles qui parcourront les siècles et l'Europe, en écho au sang versé par le Christ : *« Que son sang retombe sur nous et nos enfants. »* Elle naît en Angleterre, en 1144, à Norwich, après la mort d'un enfant de 12 ans, Guillaume. Ces « légendes du sang », qu'a étudiées l'anthropologue polonaise Joanna Tokarska-Bakir[4], restent vivaces, attestant la permanence de phénomènes qui dérivent de l'antijudaïsme chrétien. A Kichinev la foule déchaînée pille, tue, viole, faisant une quarantaine de morts. En 1946, en Pologne, le pogrom de Kielce se déclencha encore à partir d'une rumeur de crime rituel.

Comme le pogrom de Kichinev, *Les Protocoles des Sages de Sion* sont russes. Les deux événements manifestent deux faces de l'antisémitisme qui ne s'excluent pas. Grâce aux travaux notamment de Pierre-André Taguieff, on sait tout sur la façon dont ce *« faux le plus célèbre de l'histoire occidentale, en même temps que le plus diffusé des faux* ▶▶▶

Notes

1. Cf. S. Berstein, « Les trois âges de l'antisémitisme », *L'Histoire* n° 148, octobre 1991, pp. 20-25.
2. Cf. P.-A. Taguieff, « Les "Protocoles des sages de Sion" : un faux qui a fait recette », *Les Collections de L'Histoire* n° 33, octobre-décembre 2006, pp. 82-87.

DANS LE TEXTE

« Une tête ronde posée sur un corps court »

Le 15 décembre 1926, Pierre Montardit (pseudonyme de George Montandon) publiait dans le journal communiste *L'Humanité*, à la page « sciences », un article intitulé « L'origine des types juifs ».

“Ce type sémitique *[…]* est caractérisé par une *[…]* tête ronde posée sur un corps court et trapu. Quant aux traits, on remarquait une figure large avec un nez grand, busqué, aux narines fortement recourbées. La bouche est petite ; les yeux, de grandeur moyenne, ont les paupières lourdes. Ce qui marque surtout le type hittite est l'absence d'une ligne nette et accusée des traits. Tout est arrondi : le menton, le nez, l'angle temporal du front et celui des pommettes. C'est ce type hittite qui est généralement considéré comme typiquement juif, et celui qui, en effet, prédomine parmi les Juifs d'aujourd'hui.”

Pierre Montardit, « L'origine des types juifs », *L'Humanité*, 15 décembre 1926.

▶▶▶ *antijuifs depuis le début du XXe siècle »,* fut confectionné et diffusé dans différentes versions[5]. Il s'agit des procès-verbaux, inventés de toutes pièces, des réunions des « Sages de Sion », au cours desquelles ces derniers auraient élaboré un complot pour dominer le monde.

Les *Protocoles* inaugurent une face majeure de l'antisémitisme promise à un avenir infini : « le Juif », comme disent généralement les antisémites, a un projet politique, le complot. « Le Juif », c'est-à-dire les Juifs, tous et en tout lieu puisqu'ils vivent dispersés de par le monde – les invisibles parfaitement assimilés étant les plus dangereux –, sont partie prenante de cette conspiration destinée à ruiner l'humanité, puis à en être les maîtres. Ils sont partout. Ils sont le diable. Avec la révolution bolchevique et la naissance des partis communistes, les Juifs, suppôts de la finance internationale, deviennent en même temps ceux de la révolution mondiale. Le bolchevisme est désormais « le bolchevisme juif ». Le péril rouge est un péril juif. La haine antibolchevique, première dans les débuts du parti nazi, nourrit ainsi l'antisémitisme.

C'est au début des années 1920 que l'idéologie hitlérienne atteint sa cohérence en fusionnant divers éléments venus des siècles précédents. Pour Hitler, l'histoire est la lutte pour la vie d'un peuple dans son espace vital ; c'est l'histoire de la lutte des races. Pour installer la domination de la « race aryenne » pour mille ans, il devient indispensable de se débarrasser des Juifs. L'antisémitisme de Hitler devient un *« antisémitisme rédempteur »,* selon l'expression de Saul Friedländer. Dès lors, deux questions se posent. La première, fort complexe : qu'est-ce qu'un Juif ? Comment le reconnaître ? La seconde : comment

C'est au début des années 1920 que l'idéologie hitlérienne atteint sa cohérence en fusionnant divers éléments venus des siècles précédents

Moyen Age : antijudaïsme ou antisémitisme ?

L'antisémitisme racial qui se développe au XIXe siècle est-il radicalement différent d'un antijudaïsme médiéval qui, comme l'affirmait Hannah Arendt, n'aurait été que religieux ? Certains médiévistes, comme Dominique Iogna-Prat *(cf.* L'Histoire *n° 214, octobre 1997, pp. 32-33)*, en doutent aujourd'hui et rouvrent le débat, tant on découvre à la haine des Juifs dans l'Occident chrétien des facettes qui excèdent la simple hostilité religieuse.

Agobard, archevêque de Lyon de 816 à 840, écrit dans son traité *Sur l'insolence des Juifs* : *« Que pour tout cela* [leurs croyances] *ils soient parfaitement dignes de la plus grande haine, qui en douterait ? »* Il s'en prend dans ses traités aux Juifs de Lyon, pas seulement comme membres du peuple biblique (ils refusaient d'accepter le baptême de leurs esclaves païens), mais aussi parce que, selon lui, la cohabitation des chrétiens avec les Juifs, qui les méprisent, leur fait courir un danger.

■ Dessin à la plume tracé en marge d'une ordonnance anglaise (1271 ou 1272) relative à un contrat de prêt. Une opération dont les Juifs étaient alors spécialistes. Ce type de représentation caricaturale, affichant un Juif au nez crochu, se diffuse en Europe à partir du XIIIe siècle (Public record office, Londres).

Accusés de sucer le sang de l'économie chrétienne

Dès le début du XIIe siècle, à mesure que le monde chrétien découvre le Talmud, c'est la monstruosité de la culture juive qu'il dénonce – dans le *Traité contre les Juifs* de l'abbé de Cluny par exemple –, et la conversion ne suffit plus à effacer la tare du judaïsme. En témoigne la campagne menée dans les années 1130 contre l'antipape Anaclet II, surnommé « le pape juif » car il descend d'un Juif converti. C'est à cette époque aussi que se multiplient contre les Juifs les accusations de meurtres rituels, qui entraînent des persécutions dont la première croisade avait déjà donné l'exemple. Dès le XIIIe siècle l'art chrétien commence à représenter des Juifs au nez crochu, en même temps que se généralise leur caricature sous les traits de sangsues. Lorsque, au XIIe siècle, avec l'essor économique de l'Europe, la circulation des richesses – assimilées au sang du Christ – devient un élément toujours plus central dans la définition des communautés chrétiennes, les usuriers juifs, accusés de sucer le sang de l'économie chrétienne, font en effet l'objet d'une hostilité accrue. Elle culmine dans la France de Saint Louis, ici encore pour des raisons avant tout économiques. Soucieux, au milieu du siècle, d'assurer le salut de son âme, le roi exige la restitution des biens mal acquis, décide l'expulsion des Juifs convaincus d'usure, fait brûler le Talmud, et impose en 1269 le port de la rouelle au peuple déicide. On n'est pas encore, bien sûr, au temps de l'étoile jaune, mais il semble bien que le Moyen Age ait posé les bases d'une aversion pour les Juifs bien au-delà de la question religieuse.

LONDRES, PUBLIC RECORD OFFICE

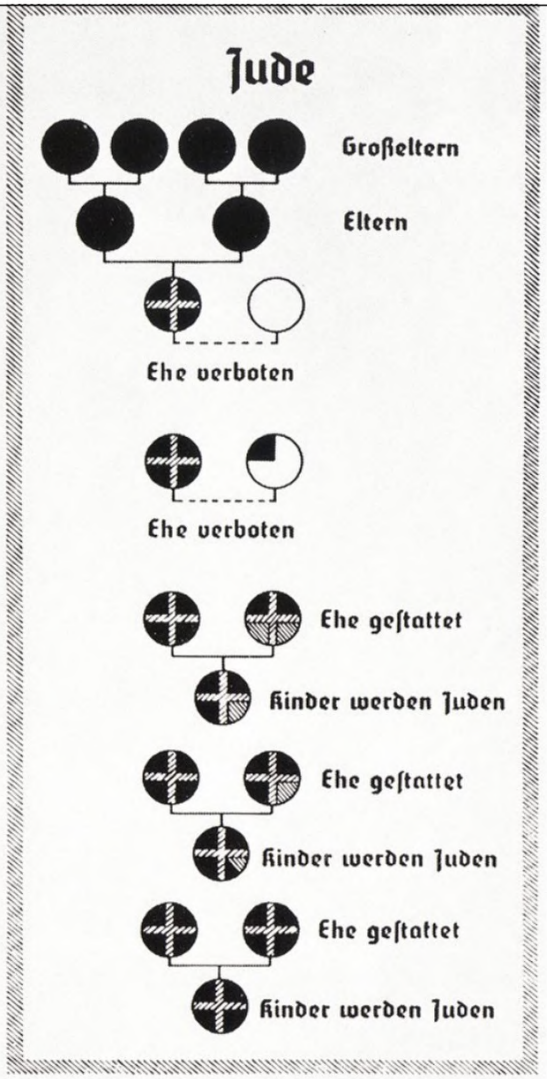

Généalogie
Ce document explicatif, fourni en annexe des lois de Nuremberg adoptées en Allemagne nazie en 1935, soumet l'idée d'une judéité « de sang », dont les tares seraient héréditaires.

faire pour rendre le Reich et les territoires qu'il conquiert *Judenrein*, « nettoyés des Juifs » ?

Définir qui était ou non Juif occupa les juristes et les spécialistes de biologie raciale du IIIe Reich pendant toute son histoire, comme il occupa d'ailleurs aussi le gouvernement de Vichy. On tenta de définir des caractéristiques physiques des Juifs : un nez proéminent (le « nez juif » est inventé au XIIIe siècle), des cheveux sales, une bouche lippue, des doigts crochus qui attestent leur cupidité, ainsi qu'il est montré à Paris en 1941-1942 par exemple dans l'exposition du palais Berlitz « Le Juif et la France », inspirée par la propagande allemande. Cette approche est vaine. Les nazis en useront pourtant à Nice, après septembre 1943, quand l'occupation allemande remplaça l'italienne. Les fichiers faisaient défaut et les Juifs n'avaient pas été contraints de porter l'étoile jaune : des « physionomistes », pour une part des Russes blancs, moyennant une prime, arpentaient les rues pour tenter de reconnaître les Juifs au faciès.

La seule définition opératoire est celle qui fait appel à la religion des grands-parents, puisqu'ils avaient vécu dans un temps où chacun avait une religion. Ainsi établit-on qui est Juif par un nombre de grands-parents de confession juive, variable selon les pays et les périodes. Cette caractérisation, qui fait appel à la généalogie, est donc raciale. Se pose alors le problème de savoir, pour ceux qui sont issus de mariage mixte, si le sang « aryen » ou juif domine. C'est tout le problème des sang-mêlé, des *Mischlinge*. Allant plus loin que les lois de Nuremberg de 1935, qui fixaient déjà le statut des « demi-Juifs », la plus grande partie du protocole de la fameuse conférence de Wannsee de janvier 1942, au cours de laquelle est organisée la « solution finale à la question juive », c'est-à-dire leur extermination, est consacrée à cette question.

Caractériser les invisibles

Un précédent historique existe, celui des statuts de pureté de sang dans le monde hispanique, après l'expulsion des Juifs d'Espagne (1492), qui créent une législation discriminatoire envers les convertis et leurs descendants *(cf. p. 30)*. *« La seule justification possible d'une législation discriminatoire à l'encontre du* converso *et de ses descendants était nécessairement d'ordre génétique. Ce n'était plus la religion mais bien le sang qui devait accéder au rang de facteur discriminant »,* écrit l'historien américain Yosef Hayim Yerushalmi[6]. En Espagne comme dans l'Allemagne nazie, l'arbre généalogique tient lieu de preuve.

La seconde question posée par le nazisme est de savoir comment rendre le IIIe Reich *Judenrein*. Raul Hilberg, dans sa grande œuvre *La Destruction des Juifs d'Europe* (1961), montre comment bien des mesures prises par les nazis connurent des précédents. Une des originalités du nazisme est de toutes les utiliser et de les fondre : le marquage, l'isolement, la privation des biens, les expulsions, etc. Surtout, et c'est ce qui rend la Shoah unique, les nazis ont pour objectif d'éradiquer la « race » juive d'Europe. Il faut donc débusquer chaque Juif, où qu'il vive et quelle que soit sa nationalité, pour l'assassiner. Ainsi convergent à Auschwitz Anne Frank, d'Amsterdam, Primo Levi, de Turin, Imre Kertész, de Budapest, Simone Jacob-Veil, de Nice.

Avec le passage du temps et des générations, la mémoire vive de la Shoah, celle portée par ceux qui en furent les contemporains, s'estompe. L'antisémitisme, qui avait atteint son étiage, se développe à nouveau. Alors que la population juive a tout juste retrouvé son niveau de 1939 (quelque 18 millions de personnes de par le monde) et qu'elle a pratiquement disparu d'Europe, elle n'est certes plus discriminée nulle part, mais toujours victime, sur le Vieux Continent, aux États-Unis ou au Proche-Orient, de discours et de croyances hostiles. Ces manifestations, où sont recyclées des thématiques anciennes mêlées à des nouvelles (contre Israël), débouchent parfois sur l'assassinat, comme à Toulouse, en 2012, où l'islamiste Mohamed Merah abattit 7 personnes dont 3 enfants juifs ou à Pittsburgh le 27 octobre 2018, où 11 Juifs furent tués par un suprématiste blanc dans une synagogue. L'antisémitisme est une histoire sans fin. ■

Notes
3. Cf. P. Birnbaum, *Les Larmes de l'histoire. De Kichinev à Pittsburgh*, Gallimard, 2022.
4. J. Tokarska-Bakir, *Légendes du sang. Pour une anthropologie de l'antisémitisme chrétien*, traduit du polonais par M. Maliszewska, Albin Michel, 2015.
5. P.-A. Taguieff, *Hitler, les « Protocoles des Sages de Sion » et « Mein Kampf ». Antisémitisme apocalyptique et conspirationnisme*, PUF, 2020, p. 51.
6. Cité par J.-F. Schaub et S. Sebastiani dans *Race et histoire dans les sociétés occidentales, XVe-XVIIIe siècle*, Albin Michel, 2021, p. 115.

UNIVERSAL HISTORY ARCHIVE/UIG/BRIDGEMAN IMAGES

XXe siècle : racisme et génocide

Héritage du XIXe siècle, la racialisation des populations préparait les génocides du XXe.

Entretien avec Vincent Duclert

L'AUTEUR
Chercheur au centre Raymond-Aron (EHESS-CNRS), Vincent Duclert est professeur à Sciences Po, auteur de* Les Génocides *(CNRS Éditions, 2019), président de la Commission de recherche aboutissant au rapport* La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi, 1990-1994, *(Armand Colin-vie-publique.fr, 2021).

La qualification raciale est capitale dans la notion de génocide forgée par Raphael Lemkin en 1943 – et formalisée par la Convention des Nations unies de 1948 – pour définir l'extermination de masse des minorités juive et tsigane en Europe par l'Allemagne nazie. Raphael Lemkin ayant agi comme juriste, cette désignation a pu être appliquée à d'autres massacres de même nature, notamment ceux des Arméniens de l'Empire ottoman en 1915-1917 et des Tutsi du Rwanda en 1994.

Dans tous les cas, on observe une co-construction entre, d'une part, un régime visant au contrôle absolu des populations et, d'autre part, une idéologie racialiste s'unissant pour exterminer des groupes ciblés préalablement racialisés. Un génocide se présente comme une guerre totale contre un ennemi intérieur qui est censé menacer jusqu'à la survie même de la « race supérieure », du « peuple majoritaire ». Cette guerre prédomine sur la lutte contre l'ennemi extérieur qui n'est qu'une déclinaison de la menace fondamentale que constitue le groupe cible.

Le nazisme a poussé cette assignation jusqu'à sa forme la plus achevée avec la « solution finale de la question juive » au moyen d'une idéologie de la « pureté du sang », d'un millénarisme s'identifiant à la race allemande et à son espace vital à l'est, d'une législation raciale précoce (les lois de Nuremberg de 1935), d'une organisation méthodique de la persécution, d'un plan global à l'échelle européenne d'extermination, sociale, culturelle, intellectuelle, de la « race inférieure ».

Dans tous les cas, le processus qui conduit au passage à l'acte par le massacre suit les mêmes grandes étapes bien repérées pour le génocide des Juifs d'Europe – étapes qui peuvent être successives ou simultanées. D'abord, l'insistance croissante sur des catégories qui divisent la population. Ensuite, l'affirmation d'une métaphysique raciale où la survie du peuple dépend de la disparition de minorités qui subissent alors une persécution méthodique. Celle-ci vise à une déshumanisation complète des personnes, une désocialisation des communautés, une dépolitisation des groupes, en résumé une perte complète d'identité individuelle et collective. Enfin vient la phase paroxysmique de l'extermination totale des corps, des âmes, des civilisations matérielles.

Ficher les populations

L'idéologie racialiste connectée à l'État ou au parti en voie de radicalisation grandit sur le terreau des préjugés populaires contre des minorités religieuses (juive, arménienne) ou sociales et politiques (Tutsi au départ éleveurs, proches de la monarchie indigène, appelés par le colonisateur belge à contribuer à l'administration de la colonie). Ces préjugés sont encouragés dans leurs expressions les plus violentes (« nuit de Cristal ») par les autorités locales, les forces de sécurité, les élites nationales.

Au XXe siècle, cette idéologie s'est aussi nourrie de l'autorité de la science, de sa

À SAVOIR

Le génocide selon Lemkin

Forgé en 1943 par le juriste polonais Raphael Lemkin, le terme a été ensuite défini dans la Convention des Nations unies du 9 décembre 1948 comme un acte *« commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux »*. La nature des dispositifs visant des collectivités est large : le meurtre, des violences physiques ou mentales, des mesures cherchant à entraver les naissances au sein d'un groupe ou entraînant sa dépopulation, des déportations…

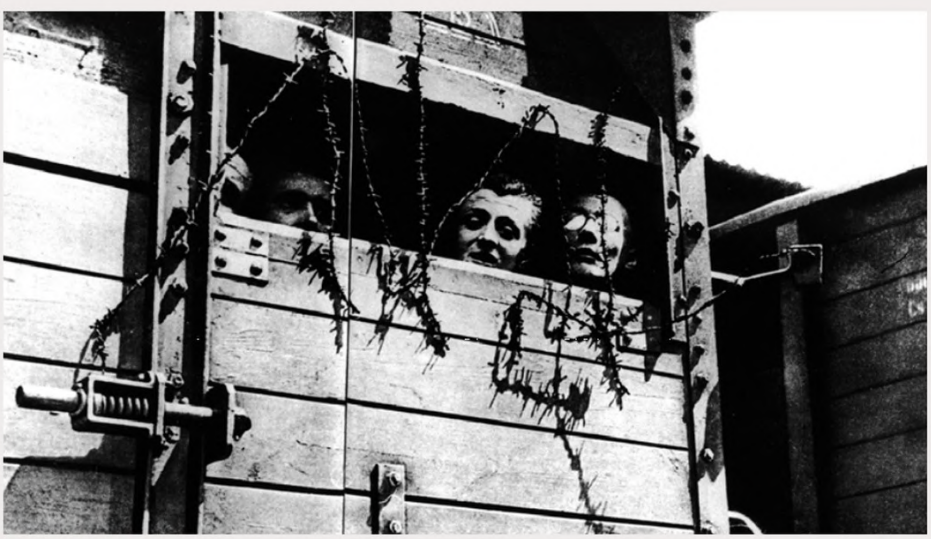

Vers la mort Convoi de déportés juifs français, vers 1942 (Israël, Jérusalem, mémorial Yad Vashem).

DR – JÉRUSALEM, YAD VASHEM MUSEUM ; BERLIN, BPK, DIST. RMN-GP/IMAGE BPK

Eugen Fischer Ce médecin racialiste, ici dans son bureau berlinois au milieu de photographies anthropométriques de jeunes filles herero, deviendra l'un des grands idéologues nazis.

ULLSTEIN BILD/ROGER-VIOLLET

perversion masquée sous un discours du progrès, de la modernité au service d'un pouvoir rationnel censé répondre aux inquiétudes des masses. Ce phénomène de racialisation préexiste à l'âge scientifique, comme l'a montré Jean-Frédéric Schaub à propos de l'Espagne catholique du XVe siècle, mobilisant des critères de pureté de sang contre les communautés juives *(cf. p. 30)*. Mais la caution de la modernité scientifique et le darwinisme social ont été décisifs dans la captation des sciences raciales par des régimes totalitaires, présentés comme un saut de connaissances.

L'invention des « races » sert aussi à identifier, à cataloguer, à ficher des populations que rien ne distingue des autres, qui sont même parfois culturellement, socialement, politiquement, plus ottomanes, allemandes ou rwandaises que celles relevant du « peuple majoritaire ». D'où l'étoile jaune et le brassard pour les Juifs, ou la mention ethnique sur les cartes d'identité rwandaises.

Quand il n'existe pas de catégories préexistantes religieuses ou ethniques, il arrive qu'on les invente, comme ce fut le cas au Cambodge. Le génocide perpétré par les Khmers rouges entre 1975 et 1979, qui reposait sur la distinction entre « le peuple nouveau », voué à l'extermination par le régime, et le « peuple ancien », accédant à l'âge communiste, a fonctionné sur un même mécanisme de distinction raciale.

Face au danger

Le passage à l'acte s'opère lorsque l'idéologie racialiste invente une menace ontologique et physique que feraient courir des groupes minoritaires au « peuple majoritaire ». Ce dernier, pour survivre, doit éradiquer un danger proclamé mortel, à la façon des médecins et des hygiénistes conduisant des batailles contre des virus. D'ailleurs, les médecins sont très présents dans l'entreprise génocidaire menée contre les Arméniens par les Jeunes-Turcs unionistes. On le constate : le « djihad » lancé contre les infidèles de l'intérieur (les non-musulmans) comme de l'extérieur (la Triple-Entente) n'a pas eu l'efficacité de la racialisation de la communauté (les Arméniens), qui apparaissait comme la plus dangereuse pour le pouvoir turc, en même temps que la plus vulnérable. Les Arméniens menacent le corps social ottoman mais aussi la « race turque », ciment idéologique du nouveau régime et ressort d'un nationalisme intégral. Au Rwanda, le mot d'ordre d'extermination des « *cancrelats* » (puisque c'est ainsi que les textes de propagande désignent les Tutsi définitivement déshumanisés) unifie une très grande partie de la population hutu, égarée dans le leurre de la « révolution sociale » de 1959 – en réalité une « révolution raciale ».

Le passage à l'acte

L'assignation des individus à un groupe défini par une race fantasmée, transformée en but de guerre d'extermination, ne reposant sur aucune vérité biologique ni sociale, constitue déjà le début d'un processus génocidaire : en déshumanisant un groupe, la racialisation, qui soustrait avec une grande violence les personnes à leur identité humaine, est déjà un crime de masse. La responsabilité des propagandistes zélés et des scientistes dévoyés est considérable dans cette phase longue de préparation. A ce stade, il est possible de combattre le racisme. Avec le massacre de masse commence la phase paroxysmique, plus difficile à contrer, surtout lorsqu'elle prend place dans une guerre mondiale. Mais ce ne fut le cas ni du génocide des Herero et des Nama ni de celui des Tutsi, aux deux extrémités du siècle des génocides. ■

(Propos recueillis par L'Histoire.*)*

À SAVOIR

Les victimes

1904-1908

Herero et Nama

≈ 65 000

tués par l'armée coloniale allemande

1915 -1917

1,3 million

Arméniens

ainsi que plus de 250 000 Assyro-Chaldéens et Syriaques. Déportés et tués par le gouvernement des Jeunes-Turcs

1941-1945

5,8 millions

Juifs

déportés et tués par le régime nazi

Tsiganes

déportés et tués par le régime nazi

≈ 240 000

1975-1979

Entre 1,7 et 2 millions

Cambodgiens

morts sous le régime des Khmers rouges. Le génocide est reconnu pour les Chams et les Vietnamiens

7 avril-mi-juillet 1994

Entre 0,8 et 1 million

Tutsi

tués au Rwanda sous la supervision du régime extrémiste hutu

Indochine, 1928

« Présumés de race française »

En 1928 le mot « race » apparaît dans un décret relatif aux enfants métis de l'Indochine. En faisant d'eux des citoyens à part entière, cette « entorse » au droit républicain invite à réfléchir sur le mélange de biologie et de culturel qui fait la « nation française ».

Par Emmanuelle Saada

L'AUTEURE
Professeure à l'université Columbia (New York), Emmanuelle Saada a notamment publié* Les Enfants de la colonie. Les métis de l'empire français entre sujétion et citoyenneté *(La Découverte, 2007).

Les débats sont récurrents à propos de la présence du mot « race » dans la Constitution française, comme en témoigne une proposition de loi portant sur sa suppression en juillet 2021 *(cf. p. 87)*. Ils peuvent donner à penser que, sauf sous le régime de Vichy[1], la catégorie de « race » n'est présente dans le droit français que dans des textes de principe et sur le mode de la dénégation. C'est oublier le contexte colonial, dans lequel le droit fit usage de la notion.

Un usage précoce du mot « race » en droit colonial se trouve dans un arrêté de 1871 applicable à la Cochinchine, pays de la future Union indochinoise proclamée en 1887. Ce texte, après qu'un décret de juillet 1864 eut proclamé que la loi annamite régissait les *« indigènes et Asiatiques »*, considère que *« les Asiatiques* […] *sont les Chinois, les Cambodgiens, les Minh-Huongs, les Siamois, les Moïs, les Chams, les Stiengs, les Sang-Mêlé (Malais du Chaudoc). Tous les autres individus, à quelque race qu'ils appartiennent, sont soumis à la loi française »*. La « race » s'applique ainsi à la fois à la population de nations non soumises à la France, en l'occurrence les Chinois, et aux minorités non-annamites établies en Cochinchine (toutes les autres populations mentionnées). La notion est ici inséparable de celle d'« ethnie » qui, dans les sociétés coloniales, renvoie à des groupes perçus comme culturellement, linguistiquement ou sociologiquement cohérents[2].

DANS LE TEXTE

« Je suis un métis abandonné »

“Comme tout le monde le sait, je suis un métis abandonné, non reconnu. Mon papa, un certain nommé L., était soldat du 9e colonial en garnison à Huê *[…]*. *[Il]* avait quitté la ville de Huê lorsque j'étais encore un petit bébé dans le ventre de ma mère et je ne l'ai jamais vu. *[…]* Cependant, ce fut grâce aux largesses de la Société de protection des métis abandonnés qui, durant dix ans (1901-1910), m'avait donné un secours mensuel de 3 piastres que j'ai pu fréquenter quelque temps le collège Quôc-Hoc et j'ai pu ainsi acquérir les premiers éléments de la langue française qui aurait dû être ma langue maternelle.”

Lettre de Louis L. au gouverneur général de l'Indochine, mars 1926, Archives nationales d'outre-mer, fonds de l'Agence économique de la France d'outre-mer.

En 1928 le mot « race » apparaît une nouvelle fois dans le corpus du droit français, non plus dans un arrêté local, mais dans un décret publié au *Journal officiel de la République française,* à propos du problème juridique posé par

DR

Des milliers d'enfants à assimiler

Sur cette photographie de 1947 posent de jeunes métisses confiées aux religieuses de la congrégation Notre-Dame des Missions en Indochine. Dès les années 1870 les enfants franco-indochinois sont pris en charge par des institutions religieuses ou laïques, en vue de leur donner une éducation « française ». A partir de 1928 les administrateurs peuvent reconnaître les métis, même de père inconnu, comme citoyens. C'est à ce titre que plusieurs milliers d'entre eux, à l'issue de la guerre d'Indochine en 1954, sont été envoyés en métropole au prix de la séparation d'avec leur fratrie et leur mère et de l'abandon de leur langue.

les enfants métis en Indochine. Celui-ci stipule que tout individu né de parents dont l'un, demeuré légalement inconnu, est *« présumé de race française »*, peut obtenir la reconnaissance de la qualité de Français. La présomption de race française peut être établie par *« tous les moyens »* et les *« principaux éléments d'appréciation »* sont *« le nom que porte l'enfant, le fait qu'il a reçu une formation, une éducation et une culture françaises, sa situation dans la société »*. La race devient un critère pour être reconnu comme citoyen français.

Émis dans le contexte particulier de l'Indochine, où les situations de concubinage étaient fréquentes, sous l'effet combiné de la faible présence de femmes françaises et d'une importante implantation militaire, le texte a par la suite servi de modèle à des dispositions similaires adoptées en Afrique-Occidentale française en 1930, à Madagascar en 1931, en Nouvelle-Calédonie en 1933, en Afrique-Équatoriale française en 1936, au Togo en 1937 et au Cameroun en 1944. Il est remarquable en ce qu'il introduit la « race » dans le droit de la nationalité non avec une intention d'exclusion mais, au contraire, pour inclure dans la cité. De plus, il ne le fait pas en désignant des populations marquées d'une altérité indépassable, mais au contraire à propos de la population française : la nation se retrouve ici sous les traits d'une race.

Fils de la « nation »

Ce texte semble être en porte à faux avec les débats sur la citoyenneté qui agitent, en métropole, la société française depuis la fin du XIXe siècle. En 1889 une loi entérine le droit du sol (la nationalité est conférée à un individu en fonction de son lieu de naissance et de résidence), à côté du droit du sang (la nationalité est transmise par filiation). L'acquisition de la nationalité française à la majorité pour les jeunes nés en France et qui y ont vécu pendant au moins cinq ans pendant leur minorité fait ainsi de la socialisation une condition-clé : la volonté d'être Français découlerait du fait d'avoir passé du temps en France à un âge essentiel à la formation.

L'existence d'enfants métis et leur visibilité dans la société coloniale, à la frontière ▶▶▶

MOT CLÉ

Code de l'indigénat

Au XVIIIe siècle, « indigène » désigne les autochtones d'un pays occupé par les colonisateurs. En 1881, le Code de l'indigénat instaure dans l'empire français un régime disciplinaire spécifique, relevant des autorités administratives (gouverneurs, administrateurs, chefs indigènes, gendarmes) et non judiciaires (magistrats et tribunaux).

COLLECTION ASSOCIATION FOEFI

▸▸▸ entre la société des colonisés et celle des colonisateurs, posent problème pour un ordre colonial fondé sur un grand partage entre citoyens et sujets, où la différence des statuts juridiques est censée recouper celle des apparences physiques et des milieux sociaux.

Le problème est précocement réglé pour les enfants nés d'un couple marié, ou tout du moins qui ont été reconnus par leur père : ils sont citoyens français, avec l'ensemble des prérogatives que cela implique en situation coloniale. Ils peuvent notamment accéder aux écoles réservées aux Européens, entrer dans la fonction publique ou privée et échapper aux humiliations et pratiques discriminatoires à l'égard des indigènes. En revanche, ceux qui n'ont pas été reconnus par leur père ne sont pas citoyens : en d'autres mots, la bâtardise pèse plus lourd que l'hybridité. Ils viennent ainsi brouiller le grand partage colonial – à plus forte raison lorsqu'ils ont connu une première socialisation dans un milieu français, auprès de leur père avant qu'il ne quitte le territoire, ou dans une école.

Pour résoudre ce problème que nombre d'observateurs ont appelé « la question métisse », notables, juristes et administrateurs recourent, en Indochine et dans maints autres territoires, d'abord à la philanthropie privée, avec par exemple la création de sociétés de défense de l'enfance métisse, puis à l'action publique. Ils créent des orphelinats pour se substituer à des pères faisant défaut et des écoles réservées aux

Notes

1. Cf. D. Lochak, « La race : une catégorie juridique ? », *Mots. Les langages du politique*, numéro spécial « Sans distinction de… race », n° 33, décembre 1992, pp. 291-303.

2. Cf. Y. Urban, *L'Indigène dans le droit colonial français, 1865-1955*, LGDJ, 2011.

3. R. Brubaker, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Belin, 1997, p. 153 et p. 169.

« Posséder la femme racisée, c'est posséder la colonie »

Les relations coloniales ont souvent été décrites en termes sexuels. L'image de l'homme blanc s'emparant de territoires « vierges » est constitutive d'un imaginaire colonial persistant. Toutefois, la dimension sexuelle de l'impérialisme européen ne se résume pas à une métaphore. La conquête territoriale s'accompagnait bien souvent d'une conquête sexuelle d'un corps non blanc, perçu comme exotique. Les femmes colonisées étaient fréquemment réduites par les colons blancs à des objets sexuels et les rapports intimes, consentis ou pas, étaient monnaie courante. En novembre 1909, un certain Stocker, officier britannique en charge de la collecte de l'impôt, s'arrête dans un village à l'ouest du Kenya. Quelques jours plus tard le chef du village, dont la fille a été violée par l'officier, dénonce à l'administration coloniale les atrocités commises par ses fonctionnaires. Le commissaire, jugeant qu'un récit *« indigène »* est *« par définition »* peu crédible, classe l'affaire sans suite.

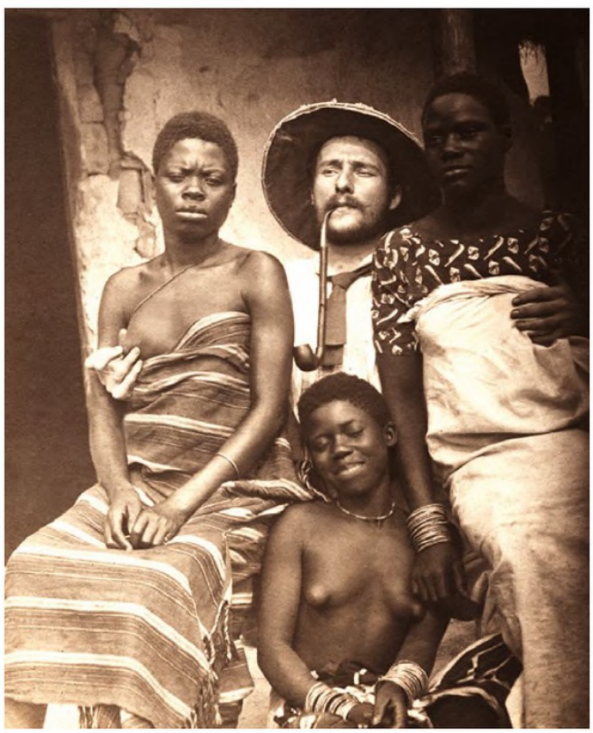

Un colon pose avec des Africaines dénudées, vers 1925.

COLLECTION O. CALONGE/ADOC-PHOTOS

La possession sexuelle des femmes racisées, érigée en symbole de la possession de la colonie, est souvent justifiée par les préjugés raciaux. Ainsi, lorsqu'en 1909 un couple d'anthropologues anglais au Kenya dénonce le comportement *« immoral »* d'un voisin, officier vivant en ménage avec trois Africaines âgées de 12 à 14 ans, les autorités coloniales jugent que les trois concubines, dont la race entraînerait une maturité sexuelle « naturellement » précoce, sont consentantes.

Si l'on trouve mention de ces affaires dans les archives de l'administration coloniale, c'est aussi que la gestion de la sexualité est, au XIXe-XXe siècle, au cœur de ses préoccupations. Les comportements sexuels des populations colonisées sont en effet constitués en sujet d'étude et leur contrôle, en outil de domination sociale. Les pratiques locales sont évaluées à l'aune des valeurs morales des administrateurs coloniaux. Ainsi, en Afrique-Orientale britannique, des coutumes telles que la polygamie, jugée *« répugnante au vu d'idéaux supérieurs de moralité »*, et la dot, comprise comme une marchandisation de la fiancée, se révèlent incompatibles avec la définition du mariage admise par les colons. L'administration coloniale décide en 1923 que, pour être légalement reconnu, un mariage *« indigène »* doit être *« purifié »* de ces pratiques déviantes. Le colonisé, pour être civilisé, doit s'adapter aux normes culturelles européennes, en d'autres mots contrôler sa sexualité.

La sexualité des populations colonisatrices représente d'ailleurs elle aussi parfois un enjeu colonial, par crainte notamment du métissage racial. C'est le cas par exemple dans les Indes néerlandaises, où Ann Laura Stoler a bien étudié les politiques menées pour éviter les unions entre hommes colons et femmes indigènes (qu'elles soient concubines, nourrices ou domestiques), et le souci, pour préserver la « blanchité » des premiers, de surveiller jusqu'à la forme de leur vie intime.

Daphné Budasz

enfants métis. Constatant qu'ils ont formé des enfants français *« d'âme et de cœur »*, qui à leur majorité se trouvent renvoyés à un statut d'indigènes, ils investissent progressivement le terrain du droit en militant pour leur accession à la citoyenneté française.

Le texte de 1928 et ses reprises viennent enfin régler cette « question métisse ». Dans un contexte colonial très crispé autour de la différence entre sujets et citoyens, il tente de faire coïncider « le droit » (le statut juridique) avec « le fait » (l'identité de ces enfants perçue comme française par leurs défenseurs) et de rétablir l'ordre social colonial, en soustrayant des enfants de sang français à la condition indigène.

En l'absence de reconnaissance paternelle, la solution est de créer une forme de filiation collective : la citoyenneté suit la filiation à l'égard non d'un père, mais de la nation tout entière. Dès lors, on comprend mieux les critères pour établir la présomption de race : le nom, l'éducation et, enfin, la situation dans la société. Ce sont les trois motifs permettant de reconnaître la filiation en droit français, inspirés du droit romain : quand un homme a donné son nom à un enfant, l'a élevé comme étant le sien et qu'il est connu publiquement comme tel, le lien de filiation est avéré en droit, indépendamment de la filiation biologique.

« Certificat médical de race »

Cependant, la présomption pouvant être faite *« par tous les moyens »*, comme c'est souvent le cas en droit civil, la jurisprudence a rapidement adopté comme mode de preuve le plus commode le *« certificat médical de race »*, privilégiant une acception purement physiologique de la notion. Dans les débats qui ont précédé les décrets et qui révèlent l'intention du législateur règne la même confusion. De toute évidence, dans les années 1920 et 1930, le mot « race » désigne tout à la fois une réalité biologique et un ensemble de propriétés sociales et de compétences culturelles qui se manifestent dans les comportements.

Le décret de 1928 en Indochine et ses reprises dans les autres territoires colonisés eurent des effets très importants sur les populations concernées : accédant aux droits de la citoyenneté, des milliers de métis ont été absorbés dans la population française dans les colonies et, après les indépendances, en métropole. Leur sort fut souvent l'objet de dispositions spécifiques des traités marquant l'accession à la souveraineté des anciennes colonies. Dans le cas de l'Indochine, au moins 4500 enfants furent « rapatriés » après 1954 en France, et en tant que citoyens français, avec l'accord plus ou moins bien informé de leurs mères, sans connaître l'identité de leur géniteur ou parfois même un mot de français, et de nouveau placés dans des institutions.

De façon remarquable, l'introduction de la race comme critère de la nationalité dans le droit colonial n'a pas été suivie d'effets majeurs en droit français. On aurait pu imaginer que les métis coloniaux servent de modèle pour les « métis juifs » sous Vichy. Il n'en a rien été, les juristes privilégiant en la matière la doctrine nazie, sans faire référence à la jurisprudence coloniale.

Des milliers de métis ont été absorbés dans la population française dans les colonies et, après les indépendances, en métropole

L'examen du traitement juridique de « la question métisse » permet surtout d'envisager sous un nouveau jour le débat des années 1880 sur la nationalité qui aurait vu, en France, la victoire d'un modèle « assimilateur » fondé sur le « droit du sol » – le sociologue Rogers Brubaker souligne la *« croyance traditionnelle et diffuse dans les vertus assimilatrices du sol et des institutions »* ainsi que la *« foi spécifiquement républicaine dans les vertus assimilatrices de l'école et de l'armée »*[3] –, par opposition à un modèle « ethnoculturel », incarné par l'Allemagne qui, tout au long de son histoire, aurait favorisé le droit du sang et exclu systématiquement de la cité les immigrants et leurs descendants.

Les agents de l'État qui ont eu à appliquer la loi de 1889 ont pourtant été bien conscients d'une limite aux *« vertus assimilatrices »* des institutions françaises, qu'ils ont envisagée explicitement dans le langage de la race, même au sein de la métropole. Ainsi deux fonctionnaires importants du ministère de la Justice affirment, dans un texte commentant la loi de 1889, et à propos de la question connexe de la naturalisation, qu'il *« faudra éviter* […] *d'ouvrir trop largement les portes aux étrangers dont la race, trop différente de la nôtre, pourrait devenir un obstacle à une prompte assimilation »*.

La situation n'est donc pas si différente de celle qui prévaut dans les colonies. Là aussi, dans les débats qui ont précédé les décrets sur le statut des métis, il n'y a eu aucune opposition entre le « sang » et le « sol » mais, au contraire, complémentarité entre ces éléments : la *« race française »* se manifeste tout aussi bien dans *« l'éducation »*, *« la culture »*, la position dans la société, que dans les *« signes »* de l'appartenance raciale.

L'introduction de la race comme critère d'appartenance à la nation dans l'empire colonial invite donc à revenir sur l'idée d'un « modèle » français de la citoyenneté. Ce n'est pas tant que la République se serait « contredite » aux colonies mais plutôt que les situations coloniales révèlent, au sens photographique du mot, des tensions profondes, mais largement invisibles dans le contexte métropolitain, au cœur de la définition de la nation – des tensions qui font une place à la notion de « race ». ■

À SAVOIR

Droit du sang ou droit du sol

Par le droit du sang *(jus sanguinis)* les enfants héritent la nationalité de leurs parents, quel que soit leur lieu de naissance. En France, depuis 1804, est *« français tout enfant dont l'un des deux parents est français »*. Par le droit du sol *(jus soli)* la nationalité d'un État est accordée aux enfants nés sur le territoire. En France, depuis 1889, un enfant né d'un parent étranger lui-même né en France est français de naissance (c'est le « double droit du sol »). Pour l'enfant né en France de parents étrangers nés à l'étranger la nationalité française lui revient automatiquement à sa majorité sous condition de résidence (c'est le « droit du sol simple différé »). En 1998, une loi a établi des possibilités d'acquisition anticipée (à 13 ou 16 ans).

Japon

Un racisme d'importation ?

A la fin du XIXe siècle le Japon, en pleine occidentalisation, acclimate les théories scientifiques raciales. La race lui permet de recycler d'anciennes discriminations, et accompagne l'essor de son impérialisme.

Entretien avec Rotem Kowner

L'Histoire : *Est-il vrai que le Japon, avant le XIXe siècle, ignore l'idée de race ?*

Rotem Kowner : Avant l'Époque moderne (soit avant la période Edo, en 1600), on n'avait pas, au Japon, de vue précise de ce qu'est une nation mais les individus avaient une identité ethnique commune s'accompagnant souvent d'un complexe de supériorité qui les séparaient des étrangers. Ainsi en allait-il des Aborigènes qui peuplaient l'archipel depuis toujours (désignés comme Ebisu, Emishi et plus tard Aïnous) et des peuples voisins (habitants des Ryukyu, Coréens).

Les Japonais pratiquèrent aussi des formes de discrimination au sein de leur propre société. Les plus discriminés étaient ceux dont les tâches professionnelles étaient considérées comme dégradantes. On les appelait *eta*, les « pleins de souillure », ou *hinin* les « non-humains » : tanneurs, bouchers, selliers, bourreaux, ceux qui assuraient le service des défunts mais aussi prostituées ou criminels. Cette « souillure » était héréditaire.

Par ailleurs, l'esclavage est attesté au Japon depuis le VIIIe siècle. Dans les cas extrêmes, les misérables pouvaient vendre leurs enfants, notamment les filles, par engagement contractuel. Les adultes aussi pouvaient se vendre pour une période définie comme main-d'œuvre à la campagne. Les Coréens capturés durant les expéditions militaires japonaises dans la péninsule à la fin du XVIe siècle furent réduits en esclavage. Mais ce système n'a jamais donné naissance à un esclavage héréditaire et les esclaves n'ont jamais formé un groupe ethnique spécifique.

L'AUTEUR
Professeur à l'université de Haïfa (Israël), Rotem Kowner a dirigé* Race and Racism in Modern East Asia *(avec Walter Demel, 2 vol., Brill, 2013 et 2015) et publié* From White to Yellow. The Japanese in European Racial Thought, 1300-1735 *(McGill-Queens University Press, 2014).

Au cours de la période Edo s'est mise en place une taxonomie souvent hiérarchique des peuples dans le monde. Mais cette vision restait rudimentaire, fondée sur des sources étrangères et n'a jamais évoqué de manière explicite une quelconque supériorité japonaise, mentale ou physique. Sans véritables contacts avec les étrangers, sans colonies outre-mer, et avec des capacités limitées d'exploiter les autres, les Japonais avaient peu ou pas d'incitations à développer une vision du monde explicitement raciste.

Tout a-t-il changé avec l'arrivée des Occidentaux ?

Avec l'ère Meiji (1868-1912), les élites japonaises assimilèrent les techniques et la pensée venues d'Occident comme un moyen de survie nationale afin d'accéder à la prospérité et au progrès. Le Japon, émule de l'Occident, a alors intégré les idées racistes considérées comme scientifiques et susceptibles d'expliquer la manière dont le monde fonctionnait.

Pour de nombreux intellectuels et pour tous ceux qui avaient voyagé outre-mer, les idéaux raciaux et physiques occidentaux impliquaient des remises en question d'ordre personnel. En acceptant les idéaux des Occidentaux, ils développèrent un fort complexe d'infériorité physique mais aussi culturelle. Certains proposèrent des mesures eugéniques drastiques. En 1883 le

DR

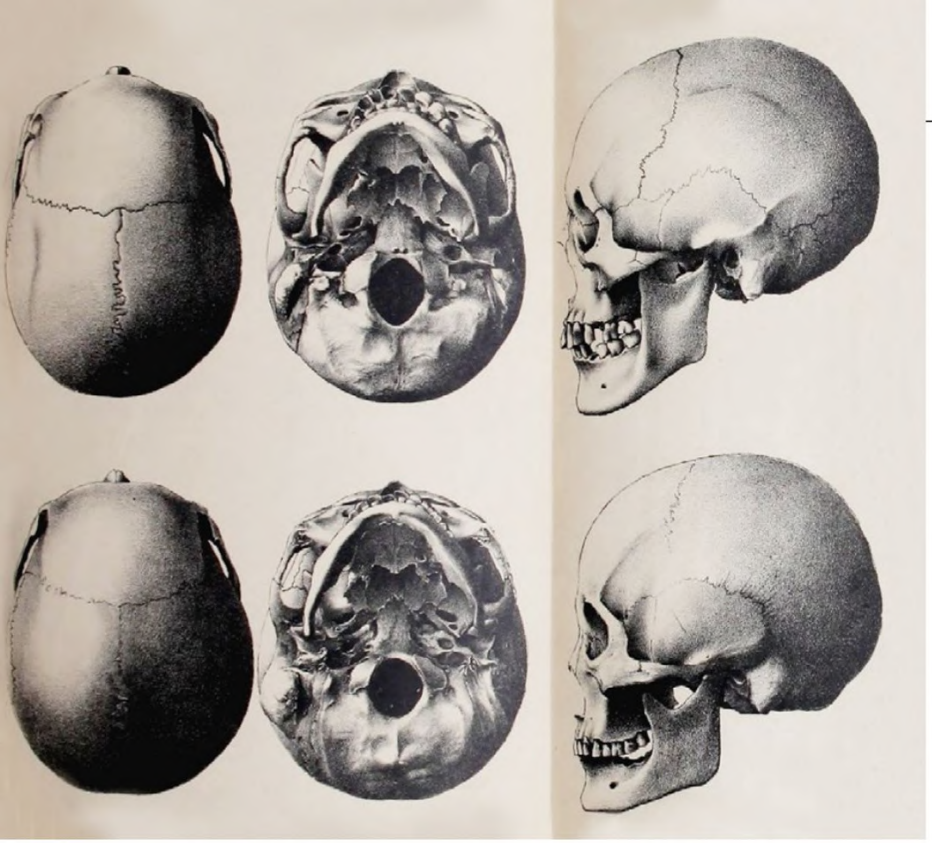

Anthropologie à l'occidentale

Koganei Yoshikiyo, doyen de la faculté de médecine de l'Université impériale, se met à l'école de l'anthropologie physique occidentale et publie en 1893 un livre en allemand sur la question aïnoue (dont est tirée la photo ci-dessus), qui en fait le grand spécialiste mondial. Pour Koganei il s'agit d'une race déchue dont les derniers descendants sont en voie d'extinction. Aidé de quelques sbires, il pille la nuit sans vergogne les cimetières aïnous, déterrant les corps pour les emporter et les étudier. Il en conclut que ces Aborigènes du Nord sont les lointains descendants des peuples préhistoriques de l'archipel chassés par des envahisseurs continentaux qui sont, eux, à l'origine des Japonais.

Barbe et barbarie Les Aïnous portent traditionnellement la barbe et les cheveux longs au contraire des Japonais de l'Époque moderne, qui y voient un signe de barbarie (ci-dessus : détail d'un rouleau représentant une famille aïnoue, XVIIIe siècle).

journaliste Takahashi Yoshio publia *Nihon jinshu kairyoron* (« Comment améliorer la race japonaise »). Il proposait notamment d'améliorer les qualités raciales des Japonais en épousant des femmes occidentales.

Certains pensèrent pouvoir changer l'apparence des Japonais en modifiant le régime local, trop pauvre, selon eux, en apports protéinés. Manger de la viande devint dès lors la clé de la croissance physique mais ceci impliquait aussi une transformation de l'environnement ou l'importation massive de viande de l'étranger, ce qui était à l'époque impossible – ce n'est que dans les années 1960 que la consommation japonaise de viande commença à s'accroître de manière substantielle. Enfin, en 1896, un changement radical sembla possible quand un médecin japonais mit au point une chirurgie esthétique capable de débrider les yeux.

Ces sentiments conduisant à l'autodénigrement furent contrés par une fuite en avant nationaliste ou même par l'agressivité voire la haine vis-à-vis de l'Occident *(cf. p. 71)*.

Contre la domination « blanche », y a-t-il eu la volonté d'unir les peuples « jaunes » ?

Dans les années 1870 la modernisation du Japon se mesurait à l'aune de l'Occident. Pour l'écrivain et éducateur Fukuzawa Yukichi, et ce à l'instar de ses contemporains, cela signifiait « sortir de l'Asie ». Dans un éditorial fameux, daté de 1885, de son journal *Jiji Shimpo*, Fukuzawa se montrait d'avis d'abandonner la civilisation asiatique et de se comporter avec la Chine et la Corée comme le faisaient les Occidentaux de l'époque. Dans les années qui suivirent la société japonaise manifesta de fait une arrogance grandissante vis-à-vis de ses voisins, qui culmina avec la victoire militaire du Japon contre la Chine en 1895 et l'annexion de la Corée en 1910.

Tous les Japonais ne s'engagèrent pourtant pas aveuglément sur la voie tracée par l'Occident en Asie. Certains développèrent une idéologie nouvelle, l'asiatisme, doctrine débordant largement une réflexion raciale : le Japon devait coopérer avec la Chine et la Corée et les guider vers la modernité. L'asiatisme devint le terreau d'associations influentes et de sociétés secrètes, tout à la fois ultranationalistes et asiatistes, qui promouvaient l'expansion du Japon sur le continent en même temps que la coopération avec les autres Asiatiques. Du point de vue racial, c'est au cours de cette période que fleurirent les théories donnant des ancêtres communs aux Japonais et aux Coréens. ▶▶▶

À SAVOIR

Jinshu

Avec l'arrivée des concepts occidentaux au milieu du XIXe siècle apparut le mot *jinshu* (espèce humaine) pour traduire le mot anglais *race*. Le mot existait déjà mais avec des sens différents. Très vite les Aïnous furent catalogués comme une « race » différente des Japonais. En 1869 Fukuzawa Yukichi établit un classement des races humaines et en désigne cinq : les Blancs, les Jaunes, les Rouges (les Amérindiens), les Noirs et ceux qui sont « couleur thé » et qui habitent les îles du Pacifique.

ROYAL COLLEGE OF PHYSICIANS EDINBURGH/WELLCOME COLLECTION/CCØ – COLLECTION PRIVÉE/WERNER FORMAN ARCHIVE/AURIMAGES

▶▶▶ L'asiatisme se renforça après la victoire de 1905 sur la Russie tsariste et de nombreux intellectuels japonais se mirent à partager le sentiment profond que l'Occident n'accepterait jamais leur pays en dépit d'une modernisation réussie, et qu'une barrière permanente divisait les races. Certains commencèrent même à entretenir des doutes sur le chemin pris par leur pays, notamment sa décision de « quitter » l'Asie.

Le point de bascule se situe durant l'été 1914. Quand la guerre éclata, la Grande-Bretagne demanda au Japon de faire jouer l'alliance militaire entre les deux pays (signée en 1902 et renouvelée en 1911) et donc d'attaquer les forces allemandes en Chine. Les dirigeants japonais cependant hésitaient. L'un des hommes les plus influents de l'époque, Yamagata Aritomo, prédisait qu'à la fin de la guerre en Europe, dès que l'ordre serait restauré, « *la rivalité entre les Blancs et les peuples de couleur s'intensifier*[ait] *et peut-être bien alors que les races blanches s'unir*[aient] *contre ces peuples de couleur* ». Certains dirigeants japonais prônaient la collaboration avec la Chine contre les armées des « hommes blancs ». Après trois mois d'intenses discussions, le gouvernement décida de répondre favorablement aux demandes britanniques mais continua à considérer d'autres options pendant toute la guerre.

Lors de la conférence de Versailles en 1919, les délégués japonais se sentirent même en mesure de se poser en champions de la cause des peuples de couleur et ils proposèrent un amendement au traité suggérant d'abolir la discrimination raciale. L'amendement fut rejeté.

L'asiatisme japonais atteignit son apogée durant la guerre du Pacifique. Le Japon se présenta alors comme le libérateur de l'Asie et commença à mettre en place des gouvernements locaux dans les territoires occupés en Asie du Sud-Est. Mais il s'agissait surtout de remplacer le colonialisme occidental par le colonialisme japonais. L'asiatisme se mua en un simple adjuvant idéologique de l'impérialisme de Tokyo.

Le Japon impérialiste développa-t-il alors un discours raciste vis-à-vis des populations colonisées ou dominées ?

L'adoption par le Japon du modèle occidental de colonialisme a eu de graves conséquences sur ses voisins. D'un côté, et à la différence du modèle occidental, le Japon a essayé d'assimiler ces peuples et même de les « japoniser ». D'un autre côté, on créa des barrières légales ou non écrites qui firent de ces populations des citoyens de seconde zone. L'attitude discriminatoire apparut clairement en temps de guerre. En 1895 les forces japonaises s'emparèrent de la forteresse de Lushun (Port-Arthur) et massacrèrent les soldats

À SAVOIR

Portugais gris, Hollandais rouges

Au cours des périodes anciennes les Japonais se représentaient les peuples qui vivaient sur les marges lointaines de leur archipel comme des démons. Cependant, les Chinois, les Coréens et les Indiens (aux sources du bouddhisme) échappaient à ces catégories. A l'arrivée, au XVIe siècle, des « Barbares du Sud », c'est-à-dire les Ibériques, les Japonais ne les ont pas vraiment désignés par la couleur de leur peau mais plutôt par leurs caractères physiques (ils étaient grands, avaient le nez long, de grands yeux et surtout étaient sales et avaient des barbes repoussantes). Mais on leur prête souvent le teint gris, les Japonais se considérant comme blancs de peau, comme les Chinois d'ailleurs. Quand les Hollandais débarquèrent au Japon au siècle suivant on remarqua qu'ils avaient les cheveux jaunes et le teint rouge. Plus tard les Russes, au nord, furent désignés sous le terme d'*Aka Ezo*, les « Barbares rouges ». ***P.-F. S.***

Infériorité chinoise
La guerre remportée contre la Chine en 1894-1895, ici représentée sur une gravure japonaise contemporaine des faits, alimente le mépris pour les Chinois.

PICTURES FROM HISTORY/AKG-IMAGES

chinois qui se rendirent. Dix ans plus tard, quand la garnison russe de Port-Arthur capitula, elle fut traitée avec les honneurs de la guerre.

Avec la guerre du Pacifique le Japon mit en œuvre une vision raciste du monde mais moins hiérarchisée que celle de l'Occident. L'Asie devait revenir aux Asiatiques, sans la présence de dirigeants ou de colons « blancs ». La propagande se référait souvent à la notion de « peuple dirigeant » *(shido minzoku)* pour parler du peuple japonais, ce qui n'impliquait pas nécessairement une supériorité biologique, mais plutôt une supériorité culturelle. Pour les peuples des zones occupées, elle avait une signification politique claire. Au centre se trouvait le « peuple Yamato », c'est-à-dire les Japonais, puis les voisins de la métropole – Coréens, Mandchous, Chinois –, qui partageaient une origine raciale supposée identique et faisaient partie de la culture sinisée. Enfin venait un troisième cercle, celui des peuples de l'Asie du Sud-Est, assignés à travailler comme main-d'œuvre de l'empire.

Hafu La joueuse de tennis Naomi Osaka, dernière relayeuse de la flamme olympique lors des Jeux olympiques de Tokyo en 2021 (ci-contre), est née d'un père haïtien et d'une mère japonaise. Choisissant cette dernière nationalité en 2019, elle devient un symbole pour les « *hafu* » (« métis »), victimes d'importantes discriminations.

HANNAH MCKAY/POOL/AFP

« Dans le Japon impérialiste, les caricatures publiées dépeignaient les habitants du Sud-Est asiatique comme sombres de peau et primitifs »

Les relations entre tous ces groupes étaient pensées selon un schéma confucianiste de relations sociales avec une bonne dose de paternalisme. Dans le Japon impérialiste, les caricatures publiées dépeignaient les habitants du Sud-Est asiatique comme sombres de peau et primitifs par rapport aux Japonais dont la peau était claire et la culture, sophistiquée.

Qu'en est-il du racisme dans le Japon contemporain ?

Au niveau individuel, nombreux sont les Japonais qui partagent les idéaux occidentaux du corps, même de manière inconsciente. Certains cherchent à modifier leur physique en pratiquant la chirurgie esthétique du nez ou des paupières tandis que d'autres ressentent un complexe d'infériorité qui s'amplifie au contact d'Occidentaux.

Au niveau collectif, l'héritage le plus évident est l'émergence d'un « discours national », les « nippologies » ou *Nihonjinron* , mot à mot « les théories sur les Japonais ». Ces discours sont apparus au début du XXe siècle en réaction à l'assimilation de la culture occidentale et de ses théories racistes. On a pu associer les « nippologies » au nationalisme culturel. Leurs tenants considèrent les Japonais comme un peuple ethniquement et culturellement homogène : les Japonais partagent la même langue, le même style de vie et appartiennent à une race unique, entretenant un lien spécial avec la terre du pays. Cette idéologie est profondément ethnocentrique et même parfois raciste. Des auteurs de « nippologies » persistent à voir leurs compatriotes comme les membres d'un groupe distinct en termes culturels et biologiques, et ils dissertent sur les relations spéciales entre race et culture au Japon.

Florissantes dans les années 1960-1970, ces « nippologies » sont moins présentes aujourd'hui. Reste qu'elles ont fini par façonner la manière dont les Japonais se voient eux-mêmes et, peu à peu, elles ont émergé comme idéologie hégémonique. On en trouve des relents dans la parole publique, notamment lorsqu'il s'agit de la place du Japon dans le monde, de son histoire moderne et des problèmes avec les étrangers.

Pendant des siècles l'insistance des discours sur l'unité nationale et ethnique en même temps que la xénophobie traditionnelle ont fini par créer un terreau favorable aux attitudes discriminatoires. Malgré le recul de ces attitudes, la société japonaise d'aujourd'hui reste largement méfiante à l'égard des étrangers, quelle que soit leur nationalité. ■

(Propos recueillis et traduits par Pierre-François Souyri.)

DANS LE TEXTE

Pearl Harbor, l'honneur retrouvé

Le romancier Dazai Osamu analyse, dans son *Journal*, sa fierté nationaliste lors de l'attaque de Pearl Harbor en 1941.

« Je me sentis devenir un homme nouveau, comme si un pétale de fleur avait secoué ma poitrine, rafraîchie par le souffle sacré d'une divinité… C'est incroyable comme on peut ressentir de l'hostilité vis-à-vis de gens qui ont les yeux ou les cheveux d'une couleur différente. Je veux les battre à mort. C'est très différent des combats contre la Chine. La seule idée que des sauvages américains insensibles puissent fouler le sol de notre beau Japon est tout simplement insupportable… Ô soldats japonais magnifiques, en avant et écrasez-les ! »

Dazai Osamu, *Journal*.

Brésil

L'envers du métissage

Le Brésil est longtemps passé pour un modèle de cohabitation harmonieuse des races. Qu'en est-il vraiment ?

Par Anaïs Fléchet

Fruit de l'histoire coloniale, de la traite négrière et des grandes migrations des XIXe et XXe siècles, le métissage est aujourd'hui une caractéristique centrale de la société brésilienne. Le Brésil compte environ 210 millions d'habitants, dont 43,1 % de Blancs, 9,3 % de Noirs, 46,5 % de métis, 0,7 % d'Asiatiques et 0,4 % d'indigènes, selon les chiffres établis par l'Institut brésilien de géographie et de statistique en 2018. Pour la première fois depuis la fin du XIXe siècle, les Blancs représentaient moins de 50 % de la population totale du pays lors du dernier recensement réalisé en 2010, une tendance à la baisse confirmée par toutes les enquêtes postérieures. On constate bien sûr de notables variations selon les régions : les métis sont plus nombreux dans le Nord (72 %) et dans le Nordeste (63 %) que dans les États du sud du pays (21 %), qui furent longtemps la destination privilégiée des migrants européens. Partout cependant les chiffres soulignent l'importance du métissage et la complexité de la mosaïque brésilienne.

Brésil, pays métis donc, comme le chantent les sambas des années 1930, dont la célèbre *Aquarela do Brasil* (« Aquarelle du Brésil ») d'Ary Barroso, plus connue dans sa version anglaise, *Brazil* : *« Brésil, mon métis intrigant. »* Mais le métissage s'y conjugue avec la violence d'un racisme quotidien, hérité lui aussi du passé esclavagiste du pays.

Si le Brésil n'a jamais connu de ségrégation comme aux États-Unis, si le vocabulaire décline les catégories de couleur en une multitude de nuances, allant du *mulato* (métis de Blanc et de Noir) au *caboclo* (métis de Blanc et d'Indien), en passant par le *cafuzo* (métis de Noir et d'Indien), le *trigueiro* (celui qui a la couleur du blé mûr) et le *moreno* (brun, bronzé), tous les indicateurs sociaux l'attestent : aujourd'hui encore les Noirs et les métis sont soumis à de fortes discriminations. Ils forment la grande majorité des Brésiliens les plus pauvres, ont deux fois plus de risques de vivre dans une *favela*, sont scolarisés moins longtemps et accèdent difficilement à l'enseignement supérieur, malgré les progrès réalisés sous les présidences de Lula (2003-2011) et Dilma Rousseff (2011-2016). Noirs et métis sont également les premières victimes de la violence, comme ils le sont de la pandémie de Covid-19 *(cf. p. 74)*. S'y ajoute la brutalité d'un discours raciste, présent jusque dans l'espace domestique et converti en arme politique par le président d'extrême droite élu en 2018 Jair Bolsonaro.

Métissage et racisme constituent donc deux facettes conjointes du puzzle brésilien, dont les déclinaisons contemporaines s'ancrent dans la longue durée de l'histoire de l'Amérique portugaise, de l'empire, puis de la République du Brésil.

SARAH BLUM

L'AUTEURE
Maîtresse de conférences à l'université Paris-Saclay, spécialiste du Brésil contemporain, Anaïs Fléchet a notamment publié, avec Juliette Dumont et Mônica Pimenta Velloso,* Histoire culturelle du Brésil, XIXe-XXIe siècles *(Éditions de l'IHEAL, 2019).

« L'enfer des Noirs, le paradis des mulâtres »

Selon un dicton populaire du début du XVIIe siècle, *« le Brésil est l'enfer des Noirs, le paradis des mulâtres et des mulâtresses et le purgatoire des Blancs »*. Les métis, le plus souvent nés de père blanc et de mère noire, occupent une place spécifique dans

Les visages du peuple brésilien

Dans ce tableau peint à son retour d'Union soviétique, l'icône du modernisme brésilien Tarsila do Amaral évoque le monde ouvrier de São Paulo. Sur fond de cheminées d'usine, le Brésil apparaît comme un creuset, mêlant Noirs et métis, migrants européens, moyen-orientaux et asiatiques, véritables acteurs de l'industrialisation du pays. Le métissage est, aux yeux des artistes modernistes, un élément central de la culture brésilienne, qui doit s'émanciper des modèles européens.

la colonie portugaise, où leur sort apparaît meilleur que celui des esclaves importés d'Afrique. L'importance numérique du métissage est une conséquence directe de la traite négrière, dont le Brésil constitue la première destination sur le continent américain jusqu'à son abolition en 1850, avec 5,8 millions d'esclaves et plus de 40 % du volume total de la traite atlantique, et de la faiblesse numérique de la population européenne. L'esclavage, qui perdure jusqu'en 1888, est au fondement des structures économiques et sociales de la colonie portugaise puis de l'empire du Brésil (1822-1889). La traite, qui emprunte trois routes principales, alimente la diversité ethnique de la population, qui frappe l'imagination des voyageurs européens. Les planches ethnographiques réalisées par le peintre français Jean-Baptiste Debret dans son *Voyage pittoresque et historique au Brésil* (1816-1831) répertorient ainsi *« les Nègres de différentes nations »*, selon l'appellation couramment utilisée alors pour désigner les origines des esclaves africains (*mina*, *angola*, *nagô*, etc.).

Contrairement aux États-Unis, les maîtres brésiliens investissent peu dans la reproduction sur place des esclaves, qui leur revient plus cher que d'acheter des captifs débarqués d'Afrique. Un jeune esclave n'est en effet pas rentable avant ses 7 ans, tandis que le prix d'un Africain est amorti entre un an et demi et trois ans selon la conjoncture économique.

Autre spécificité, l'esclavage est très largement répandu dans la société brésilienne. Les plantations de sucre ou de café peuvent concentrer des centaines d'esclaves, mais on ▶▶▶

DANS LE TEXTE

1911 : métisser pour mieux blanchir

"Le métis, produit de l'union sexuelle du Blanc et du Nègre, ne constitue pas une race véritable mais un type ethnique variable, transitoire, ayant tendance à retourner à l'une des deux races souches qui l'ont produit. *[…]* L'importation, sur une vaste échelle, de la race noire au Brésil a exercé une influence néfaste sur le progrès de ce pays. *[…]* Le métis est inférieur au Noir côté résistance corporelle et force physique, mais il rivalise souvent avec le Blanc lui-même, côté intelligence et aptitudes techniques et artistiques. *[…]* L'immigration croissante des peuples de race blanche, la sélection sexuelle, la disparition des préjugés de race, coopèrent à l'extinction à bref délai des métis au Brésil. *[…]* Avant un siècle, probablement, la population du Brésil sera représentée, en majeure partie, par des individus de race blanche, latine, et vers le même temps, le Noir et l'Indien auront sans doute disparu de cette partie de l'Amérique."

Extrait du discours du délégué brésilien au Congrès universel des races de Londres, 1911.

WILLIAM VOLCOV/BRAZIL PHOTO PRESS/ALAMY/PHOTO12 ; ©TARSILA DO AMARAL

▶▶▶ trouve également de nombreux captifs en ville, où les artisans possèdent un ou deux esclaves. A Rio et à Salvador, ces derniers représentent jusqu'à 40 % de la population dans les années 1840. En milieu rural on constate aussi une très forte dissémination de la propriété esclave[1]. Au début du XIXe siècle tous les petits paysans possèdent au moins un esclave ; et ce constat vaut encore pour une grande majorité des esclaves affranchis. Les interactions entre les esclaves et ces petits maîtres se jouent alors dans une proximité quotidienne qui favorise le métissage, comme l'exercice de la violence.

Troisième point à souligner, les affranchissements sont relativement nombreux au Brésil, où la traite permet un renouvellement constant du stock de captifs. Les esclaves peuvent acheter leur liberté ou être libérés par leur maître pour bon comportement. Ils rejoignent alors le groupe des libres de couleur, qui représente 43 % de la population de l'empire en 1872 – soit 4,2 millions d'individus, contre 3,8 millions de Blancs et 1,5 million d'esclaves.

L'affranchissement et le métissage ne doivent pas conduire à relativiser les conditions de vie extrêmement dures des esclaves (l'espérance de vie des captifs africains est de huit ans en moyenne après leur débarquement au Brésil) et la violence dont ils sont victimes (on compte toute une gamme de châtiments corporels, dont le fouet, le tronc ou le masque de fer sont les plus fréquents). Mais affranchissement et métissage expliquent que le sort des Noirs et des métis ait pu paraître plus clément au Brésil qu'ailleurs aux yeux des voyageurs étrangers – en cela amplement influencés par le discours des élites locales.

La fable des trois races

Au cours du XIXe siècle les références à la couleur et à la race disparaissent progressivement de la documentation officielle comme des sources judiciaires. Alors que le Brésil est le dernier pays américain à abolir l'esclavage, la « fable des trois races » offre ses plus belles pages au roman national. Cette théorie, formulée pour la première fois par le naturaliste allemand Carl von Martius en 1844, affirme que le Brésil se distingue par l'existence de relations cordiales entre les populations d'origines indienne, européenne et africaine réunies sur son territoire. Les réalités sont bien plus sombres, comme l'indiquent les révoltes d'esclaves, qui gagnent en violence et en intensité pendant la régence de Pierre II (1831-1840), et les affranchis eux-mêmes sont toujours menacés d'être confondus avec des captifs, donc d'être remis en esclavage. L'abolition ne met pas fin aux discriminations et aux pratiques de stigmatisation et d'exclusion, auxquelles les théories racialistes venues d'Europe offrent de nouvelles justifications.

Au tournant des XIXe et XXe siècles l'heure est au « *spectacle des races* », selon l'expression de l'historienne Lilia Moritz Schwarcz, et les disciples brésiliens de Spencer et Gobineau *(cf. p. 52)* sont légion dans les facultés de droit, de médecine ou les nouveaux musées d'ethnographie. Gobineau lui-même se rend au Brésil comme chargé d'affaires de la France en 1869, où le « *mélange des races* » l'emplit d'un profond dégoût : « *C'est une population inepte et viciée jusqu'à la moelle et dont il est impossible de rien faire, pas plus de force au physique et au moral.* » La vision du métissage est toutefois plus positive parmi les élites brésiliennes, qui, tout en rêvant de bâtir une nation « civilisée » sur un modèle européen copieusement fantasmé, doivent composer avec les réalités d'une société postesclavagiste et multiraciale. C'est de ces contradictions que naît la théorie du « blanchiment » de la population.

Au même titre que les États-Unis ou l'Argentine, le Brésil accueille de nombreux migrants européens sous la Ire République (1889-1930) : Portugais (1,8 million), Italiens (1,6), Espagnols et Allemands, Juifs de l'Empire russe, Ukrainiens, Polonais, mais aussi Japonais, Syriens et Libanais. Fortement encouragés par les élites brésiliennes, ces flux doivent fournir la main-d'œuvre nécessaire au développement économique du pays, mais aussi contribuer à « blanchir » la population, comme l'explique le directeur du Musée national de Rio João Batista Lacerda, lors du Congrès universel des races, à Londres, en 1911 : « *Le Brésil métis d'aujourd'hui trouve dans le blanchiment sa perspective, sa sortie et sa solution.* » Les diverses projections établies à partir des premiers recensements démographiques dénotent la dynamique positive attribuée au métissage – perçu non comme une fin en soi, mais comme un moyen de transformer la population brésilienne : après un siècle de migrations, le Brésil compterait ainsi 80 % de Blancs et 0 % de Noirs. Ce que l'ancien président états-unien Theodore Roosevelt résume avec force après son expédition brésilienne de 1914 : « *Au Brésil l'idéal principal est la disparition de la question noire par la disparition du Noir lui-même.* »

Après la Première Guerre mondiale les perspectives évoluent cependant. Le métissage cesse progressivement d'être perçu comme un mal nécessaire et est assumé pleinement comme un pilier de l'identité nationale. La revalorisation commence dès les années 1910, dans les milieux culturels, et se cristallise avec le mouvement moderniste. Dans le *Manifeste anthropophage* de 1928, écrivains et artistes brésiliens prônent un acte de « *dévoration* » symbolique des traditions amérindiennes, africaines et européennes pour créer une culture spécifiquement brésilienne. Le métissage est également au centre de l'œuvre de l'anthropologue Gilberto Freyre, qui voit l'univers intime de la *fazenda* (grande propriété agricole) comme le creuset biologique et culturel de la société brésilienne, dans *Maîtres et*

CHIFFRES

2018 : des inégalités persistantes

▶ 210 millions d'habitants

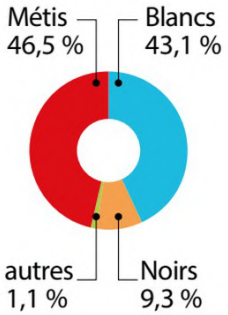

▶ Métis et Noirs parmi les…

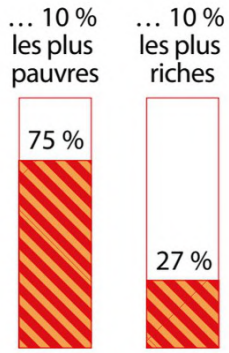

▶ Les homicides pour 100 000 hab.

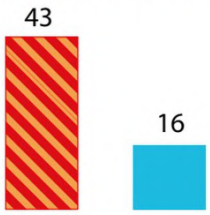

Note

1. L'étude menée par Hebe Mattos sur les inventaires après décès dans les provinces de Rio, São Paulo et du Minas Gerais en témoigne.

SCUZINSKA/ALAMY/PHOTO12

Esclaves (1933), et défend le modèle de ce qu'on appela par la suite la « démocratie raciale ».

Cette notion complexe, employée pour la première fois par l'anthropologue Arthur Ramos lors d'une conférence pour la paix organisée à Chicago en 1941, désigne à la fois l'importance numérique du métissage, l'interpénétration des cultures et l'absence de couleur bloquant l'ascension sociale des Afro-descendants. Définie en contrepoint du modèle ségrégationniste nord-américain, elle connaît un succès rapide au Brésil, où elle contribue à légitimer le régime autoritaire de l'Estado Novo (1937-1945), mais aussi aux États-Unis et en Europe, dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. Face à la barbarie nazie, le métissage brésilien semble porteur d'une leçon de tolérance et d'humanité. Tel est le message d'espoir délivré par Stefan Zweig dans *Le Brésil, terre d'avenir* (1941), un ouvrage écrit sur les chemins de l'exil, quelques mois avant son suicide. Horrifié par l'antisémitisme des nazis, l'écrivain viennois veut y voir *« l'égalité absolue des Blancs, des Noirs, des Jaunes et des Bruns »*. Comme si le métissage (donc la présence de l'autre en soi) rendait impossible le racisme. On voit bien ici tout ce qui échappe du Brésil à l'auteur du *Monde d'hier*.

« Justice pour Marielle »
Le 14 mars 2020, une commémoration en l'honneur de la militante Marielle Franco assassinée deux ans plus tôt à Rio de Janeiro à la sortie d'une réunion sur le rôle de la femme noire dans la société brésilienne.

L'importance numérique du métissage invisibilise la violence d'une société encore profondément marquée par son passé esclavagiste

Racisme « démasqué »

Après la guerre, cet espoir est repris à la tribune de l'Unesco, qui lance un vaste programme de recherche sur les relations raciales au Brésil en 1950 dirigé par Alfred Métraux *(cf. p. 82)*. Désormais perçu comme un *« laboratoire de civilisation »*, selon le mot de l'anthropologue allemand Rüdiger Bilden, le Brésil doit donner au monde les clés de *« l'harmonie raciale »* – contre le souvenir de la Shoah, contre la ségrégation encore en vigueur aux États-Unis, contre l'Apartheid en Afrique du Sud. L'image d'un pays métis, de sa culture afro-brésilienne (samba, capoeira, etc.) et de ses héros noirs – avec en tête la star internationale du football Pelé –, s'impose sur la scène internationale. L'importance numérique du métissage invisibilise la violence d'une société encore profondément marquée par son passé esclavagiste. Mais c'est aussi l'existence de Blancs pauvres qui complexifie l'interprétation. Comme dans cette image du magazine *Life* (1961) montrant le photographe africain-américain Gordon Parks sauvant un bébé blanc dans une favela de Rio, qui suscite une forte émotion aux États-Unis.

Racisme et inégalités persistent pourtant. A São Paulo, le sociologue Florestan Fernandes attaque le *« mythe de la démocratie raciale »* dans *L'Intégration du Noir dans la société de classe* (1964) après avoir participé à l'enquête de l'Unesco, tandis que le militant noir Abdias do Nascimento dénonce le *« racisme masqué »* qui sévit au Brésil. La dictature militaire (1964-1985) étouffe ces contestations, la célébration du métissage devant être préservée au nom de l'unité nationale. Il faut attendre les premiers signes de fléchissement du régime pour que la dénonciation du racisme prenne corps sur le plan politique avec la création du Mouvement noir unifié (1978), inspiré du Black Power états-uniens. La transition démocratique des années 1980 offre un espace d'expression renouvelé aux militants afro-brésiliens, qui obtiennent une première victoire avec la reconnaissance du caractère multiculturel de la nation brésilienne dans la Constitution de 1988 et la création de la Fondation culturelle Palmares en 1992, un organe permanent du ministère de la Culture destiné à *« préserver, protéger et diffuser la culture et le patrimoine afro-brésiliens »*.

L'adoption officielle du multiculturalisme et la participation du Brésil à la Conférence mondiale contre le racisme de Durban (2001) ouvrent la voie à la mise en œuvre de politiques de discrimination positive dans la fonction publique et l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'attribution de terres aux autochtones et aux descendants de *quilombos*, les communautés d'esclaves marrons de la période coloniale. La crise ouverte par la destitution forcée de la présidente Dilma Rousseff (2016) a suspendu l'essentiel de ces mesures, la montée en puissance consécutive de l'extrême droite alimentant un nouveau discours raciste « démasqué » en rupture avec la vision de l'homme cordial et l'utopie d'une société tropicale égalitaire et métissée. ■

Postcolonial

Comment l'Afrique est devenue « noire »

Ce sont les traites arabe et européenne qui ont progressivement créé l'identification entre Africain et Noir. Dès le début du XXe siècle, les diasporas africaines se sont réappropriées cette identité pour en faire un motif de fierté, et un support de revendications.

Entretien avec Ibrahima Thioub

L'AUTEUR
Professeur à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, Ibrahima Thioub est spécialiste de l'histoire de l'Afrique moderne et contemporaine et de l'historiographie africaine. Il a notamment publié* Traite atlantique des esclaves et transformations des cultures africaines *(Fondation Calouste-Gulbenkian-Délégation en France, 2014).

J'ai commencé à m'intéresser à ce que j'ai appelé les « identités chromatiques » en Afrique au début des années 2000, après une rencontre fortuite aux États-Unis, dans un restaurant, avec une serveuse africaine-américaine qui m'a abordé en me disant : « *Je suis contente de voir qu'il y a un de nous parmi eux.* » Eux, c'étaient les clients blancs, et je me suis aperçu qu'elle avait eu une lecture raciale de notre relation : nous partagions, du simple fait de notre couleur de peau, une identité commune. Ce faisant, elle gommait mon histoire personnelle pour me réintroduire, à partir du seul critère phénotypique, dans une histoire collective, celle de la traite atlantique, dont elle-même se considérait probablement comme l'héritière.

Cette expérience m'a décidé, pour le 3e Congrès international des historiens africains, en 2001, à étudier la manière dont les historiens africains avaient abordé l'histoire des traites et de l'esclavage. Je me suis vite aperçu que la quasi-totalité de leurs travaux avait porté sur les traites, transsaharienne et atlantique, tandis que l'essentiel des travaux sur l'esclavage intra-africain avaient été le fait d'historiens européens ou américains. Là encore, le tableau était schématiquement racial : des Africains noirs, qui auraient jusqu'alors vécu dans un âge d'or comme hors de l'histoire, auraient soudain été les victimes amorphes d'esclavagistes blancs. C'était nier la capacité des populations africaines à être actrices de leur propre histoire. Surtout, c'était rester prisonnier des catégories de pensée fabriquées par les idéologues des entreprises de traite.

L'héritage de la traite

Tout système de domination a besoin de se justifier en créant de l'altérité. Plus violent et totalitaire il est, plus radicale et systématique est la construction de la différence. C'est pourquoi les idéologies esclavagistes tendent si souvent à naturaliser l'identité de l'esclave. Dans l'esclavage intra-africain, en l'absence de différence de couleur de peau entre maîtres et esclaves, cela passait bien souvent par le sang : l'esclave était censé avoir un sang impur, qu'il transmettait à ses enfants, lesquels étaient « naturellement » esclaves.

La différence de couleur de peau entre maîtres et esclaves est un instrument plus efficace encore. Ce n'est pas un hasard si les Arabes ont appelé la région sub-saharienne d'où ils tiraient le gros de leurs esclaves le *Bilad al-Sudan*, le « pays des Noirs » ; et la traite atlantique a exacerbé ce phénomène, en rendant quasiment synonymes, progressivement, Africain, Nègre, Noir et esclave. Ainsi, dans les ports esclavagistes de l'Atlantique, des hommes et des femmes venus de diverses régions d'Afrique étaient jetés ensemble dans les navires « négriers », avec leurs histoires, leurs croyances, leurs héritages différents gommés par la fabrique idéologique de l'entreprise de traite qui les a réduits à n'être plus que des « Nègres ».

DR

C'est ainsi qu'aux États-Unis et en Europe s'est développé, chez les victimes de la traite et de l'esclavage colonial, un sentiment d'appartenance commune fondé sur la couleur de la peau, avec des mouvements comme le panafricanisme au début du XXe siècle ou la négritude, dans la France de l'entre-deux-guerres *(cf. p. 82)*.

Confrontés aux assignations identitaires, au racisme, aux discriminations, les dominés ont fait de la couleur de la peau une arme de solidarité et de mobilisation. Cette arme a indéniablement eu sa pertinence et son efficacité, mais elle a permis aussi un prolongement insidieux des catégories raciales. Lorsqu'on remplit, pour entrer aux États-Unis, un formulaire où l'on doit préciser son appartenance raciale, on se soumet au racisme des lois Jim Crow qui ont légalisé et institutionnalisé la ségrégation à la fin du XIXe siècle !

En Afrique, le panafricanisme et la négritude, nés dans la diaspora, ont eu d'emblée des échos, mais c'est véritablement après la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre de la lutte anticoloniale, que la couleur de peau a servi de plus petit dénominateur commun pour créer le sentiment de solidarité nécessaire à la révolte. C'est à cette période que le courant de l'afrocentrisme, porté entre autres par l'historien sénégalais Cheikh Anta Diop, prend son essor, avec notamment ses théories sur la couleur de peau des Égyptiens de l'Antiquité, ancêtres des Africains subsahariens. Ce qui se jouait là, c'était à la fois la création d'une unité africaine contre les empires coloniaux et la défense de l'égale dignité des cultures. Les intellectuels du mouvement anticolonial panafricain ont repris à leur compte les identifiants chromatiques assignés aux Africains par les initiateurs des traites esclavagistes et de l'impérialisme colonial.

Cette approche, fille de son temps, d'une fécondité heuristique certaine, a paradoxalement conduit à un complexe d'infériorité et a porté certaines études afrocentristes vers la recherche – vaine à mon sens – de tout ce qu'avaient créé des personnes identifiées comme « Noirs », les technologies et les cultures dont ils auraient été à l'origine – jusqu'en Inde, en Russie ou au Japon ! Comme si les Africains, enfermés dans la couleur de leur peau, ressentaient le besoin de prouver qu'ils étaient tout aussi capables de grandeur que les Européens.

Depuis la fin de l'Apartheid, on peut dire que l'Afrique a achevé sa libération. Mais si les Africains sont libérés, on ne peut pas dire encore qu'ils sont libres : ils ont encore en tête la présence du maître, et la permanence de ces identités chromatiques, qui prolongent les catégories raciales, en est la preuve flagrante.

Les choses évoluent cependant. Lorsque, au début des années 2000, j'ai commencé à m'intéresser à ces questions, elles faisaient l'objet d'un véritable tabou. Aujourd'hui, au Sénégal par exemple, c'est devenu parfaitement audible, aussi bien à l'université que dans le débat public, comme le montre notamment la multiplication des études sur l'esclavage intra-africain. Pour autant, il reste du travail pour déconstruire ces identités chromatiques, tant elles sont omniprésentes. En Afrique, l'usage des catégories de couleur dans l'identification reste très peu questionné comme l'attestent le succès du roman *L'Enfant noir* de Camara Laye (publié en France en 1953), l'historique Festival mondial des arts nègres de 1966, et plus récemment le musée des Civilisations noires inauguré en 2018. ■

(Propos recueillis par Clément Fabre.)

Des super-héros noirs

En 2018 les studios américains Marvel sortent le film *Black Panther*. Ce blockbuster met en scène le premier super-héros noir, roi d'un pays africain jamais colonisé, technologiquement supérieur au reste du monde. Un succès international et l'affirmation de la fierté noire vue à travers le prisme états-unien.

MOTS CLÉS

Panafricanisme

Porté par des penseurs comme le Caraïbéen Edward Wilmot Blyden dès le XIXe siècle, puis plus tard le Jamaïcain Marcus Garvey et l'États-Unien W. E. B. Du Bois au début du XXe, le panafricanisme a cherché à nourrir la solidarité entre les populations d'Afrique et les différentes diasporas africaines, pour réhabiliter l'Afrique et lutter contre la colonisation.

Afrocentrisme

L'afrocentrisme prend son essor au début des années 1980 aux États-Unis. Revendiquant l'héritage de l'historien sénégalais Cheikh Anta Diop, ses tenants visent à constituer le monde noir en « nation noire », et à prendre le contre-pied de l'eurocentrisme. Au prix de dérives dénoncées par nombre d'historiens.

Cheikh Anta Diop Cet historien sénégalais s'est attaché à montrer l'apport africain au monde, ce qui l'a érigé en chef de file de l'afrocentrisme.

© MARVEL/© WALT DISNEY STUDIOS MOTION PICTURES/EVERETT COLLECTION/AURIMAGES – DR

« 1619 Project »

Une autre histoire des États-Unis

Et si l'arrivée du premier bateau d'esclaves en Virginie en 1619 avait été l'acte fondateur des États-Unis ? Des Africains-Américains invitent à relire l'histoire du pays.

Par Pauline Peretz

THE GRANGER COLLECTION NYC/BRIDGEMAN IMAGES

L'acte de naissance des États-Unis semblait jusqu'à peu faire consensus : la Déclaration d'indépendance de 1776 qui proclamait que *« les hommes sont créés égaux »* et *« dotés par le Créateur de droits inaliénables »*. Ces mots ne s'appliquaient pourtant pas aux esclaves, qui représentaient alors un homme sur cinq. En plaçant son histoire encore à écrire sous le signe du droit et de la liberté, la jeune nation américaine ignorait délibérément les Amérindiens et les femmes, mais aussi l'existence sur son sol d'une importante population noire. Son exclusion, sur le seul critère de la couleur de peau, allait perdurer, au-delà même de l'abolition de l'esclavage, pendant près de deux siècles.

Plus de cent cinquante ans auparavant, un événement plus discret avait eu lieu sur les côtes de Virginie. En août 1619 le navire *White Lion*, transportant une vingtaine d'Africains arrachés à leur terre natale – première cargaison humaine à arriver dans de telles conditions aux États-Unis –, avait accosté dans le port de Point Comfort de

300 ans d'esclavage

Cette gravure de 1700 représente deux esclaves dans une plantation de tabac en Virginie. On estime qu'à partir de 1619 les Treize Colonies puis les États-Unis ont fait venir plus de 450 000 Africains pour y travailler comme esclaves jusqu'à l'abolition de la traite en 1808. Ils étaient environ 4 millions lorsque l'institution fut abolie en 1865. Une grande majorité des 40 millions d'Africains-Américains d'aujourd'hui en sont les héritiers.

A l'encre noire
Un drapeau américain dans un pot d'encre noire : c'est ainsi que Derek Brahney a choisi d'illustrer pour le *New York Times Magazine* le « projet 1619 ».

la colonie britannique. Ces hommes avaient été vendus à des colons à leur arrivée. La transaction marquait le début de l'esclavage sur le sol américain, une institution qui allait durer pendant deux siècles et demi, jusqu'à son abolition en 1865, le temps de faire système et de modeler durablement les relations entre Noirs et Blancs.

Et si le véritable acte fondateur de la nation américaine était là ? C'est la proposition qu'a portée le *New York Times* en août 2019, très exactement quatre cents ans après le débarquement du navire, dans un numéro spécial de son magazine. Le dossier, initialement composé de quelques essais, s'est progressivement mué en un site très fourni puis un ouvrage paru en novembre 2021, *The 1619 Project. A New Origin Story*, composé de dix-huit contributions prenant en compte les critiques qui lui avaient été adressées. Les auteurs invitent à relire toute l'histoire du pays au regard de l'esclavage et à voir dans les inégalités raciales persistantes l'héritage de cette institution et d'une centaine d'années de citoyenneté de seconde classe, jusqu'à l'adoption du *Civil Rights Act* par le Congrès en 1964.

La journaliste Nikole Hannah-Jones, initiatrice de cette relecture, écrivait ainsi dans son essai introductif : *« Les idéaux fondateurs de notre démocratie étaient mensongers lorsqu'ils ont été écrits.* […] *Le racisme anti-Noirs traverse l'ADN de notre pays. »* A l'appui de la thèse, elle rappelle la décision Dred Scott *v.* Sandford adoptée par la Cour suprême en 1857, alors que les tensions entre États du Sud et du Nord s'exacerbent sur la question de l'esclavage. La Cour affirme alors qu'il n'avait pas été dans l'intention des rédacteurs de la Constitution en 1787 d'inclure les Noirs parmi les *« citoyens »* puisqu'ils étaient alors considérés comme faisant partie d'une *« race esclave »* et n'avaient à ce titre *« aucun droit que l'homme blanc devrait respecter »*.

L'AUTEURE
Maîtresse de conférences à l'université Paris-VIII-Vincennes-Saint-Denis, directrice adjointe de l'Institut d'histoire du temps présent, Pauline Peretz va publier* Une armée noire. Fort Huachuca, Arizona, 1941-1945 *(Seuil, à paraître en avril 2022).

L'équipe du « projet 1619 » va plus loin en établissant un lien entre le système esclavagiste aboli en 1865 à l'issue de la guerre de Sécession et le racisme anti-Noirs persistant dans la société américaine d'aujourd'hui. Quelques exemples frappants révèlent des continuités perturbantes plus qu'ils n'établissent des causalités. L'avocat Bryan A. Stevenson a souligné la continuité dans la sévérité du système punitif à l'encontre des Africains-Américains : la présomption de criminalité des Noirs existe encore aujourd'hui, notamment dans des circonstances où une personne blanche ne serait pas soupçonnée. Le sociologue Matthew Desmond a, lui, établi une généalogie entre les techniques de management humiliantes mises au point dans les plantations pour tirer le rendement maximal des esclaves et les modalités les plus dures du capitalisme américain contemporain.

« Propagande toxique » (Donald Trump)

Ce n'est pas tant en raison de cette généalogie que le « Projet 1619 » a fait naître une polémique dans les milieux intellectuels et politiques, mais dans ce qu'implique symboliquement la nouvelle datation de la fondation des États-Unis. Ce qui se joue dans cette interrogation du mythe fondateur, c'est en effet l'identité même de la nation : est-elle le bastion d'une liberté indéfiniment perfectible, ou bien une « slavocratie » (comme l'écrit Hannah-Jones dans son essai) dont le cheminement heurté vers la démocratie ne serait dû qu'à la lutte des Africains-Américains ?

Pour la droite dure cette relecture de l'histoire américaine est apparue inacceptable. Le républicain Newt Gingrich, qui a publié le pamphlet *To Save America* en 2010, a accusé les auteurs de *« mensonge »*, et le think tank conservateur Heritage Foundation de mettre en danger l'intégrité des institutions. Le sénateur républicain Tom Cotton de l'Arkansas a enflammé le débat en introduisant au Congrès le *Saving American History Act*, qui prévoyait de retirer tout financement public aux écoles qui utiliseraient le matériau pédagogique inspiré du *1619 Project* pour enseigner l'esclavage. Dans un réflexe de simplification abusive dont il est coutumier, l'ancien président Donald Trump a assimilé le Projet à la théorie critique de la race, selon laquelle le racisme de la société américaine est perpétué par le droit et les institutions d'État, les renvoyant tous deux à une *« propagande toxique, du poison idéologique, qui vont dissoudre les liens civiques qui nous unissent »*. Il a également formé une commission pour promouvoir une éducation patriotique centrée sur *« l'héritage de 1776 »*. Dissoute par le président Joe Biden, elle a eu le temps de semer le doute à l'égard d'un récit jugé honteux et flagellant par la droite. ▶▶▶

DANS LE TEXTE

L'avertissement de Tocqueville

« Les maux immédiats produits par l'esclavage étaient à peu près les mêmes chez les Anciens qu'ils le sont chez les Modernes, mais les suites de ces maux étaient différentes. Chez les Anciens, l'esclave appartenait à la même race que son maître, et souvent il lui était supérieur en éducation et en lumières. La liberté seule les séparait ; la liberté étant donnée, ils se confondaient aisément. *[…]* Chez les Modernes le fait immatériel et fugitif de l'esclavage se combine de la manière la plus funeste avec le fait matériel et permanent de la différence de race. Le souvenir de l'esclavage déshonore la race *[aux yeux des Blancs]*, et la race perpétue le souvenir de l'esclavage. *[…]* Les Modernes, après avoir aboli l'esclavage, ont donc encore à détruire trois préjugés bien plus insaisissables et plus tenaces que lui : le préjugé du maître, le préjugé de race et enfin le préjugé du Blanc. »

A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, t. I, chapitre VII, Robert Laffont, « Bouquins », [1835], 1986, pp. 316-336.

THE NEW YORK TIMES ; DEREK BRAHNEY – DR

« One drop rule » : l'unique goutte de sang

À la rentrée scolaire 1957 la ville de Little Rock, dans l'Arkansas, est le théâtre d'une crise qui suscite l'attention de tout le pays et au-delà : neuf adolescents noirs doivent intégrer l'une des écoles secondaires de la ville, où n'étudient que des enfants blancs. Le jour de la rentrée, ils sont censés arriver groupés, mais Elizabeth Eckford, qui n'a pas été informée à temps du changement du lieu où ils doivent se réunir, se présente seule devant l'école. Elle est accueillie sous les huées et les insultes de parents et habitants blancs. Pour eux, la remise en cause de la ségrégation scolaire est une atteinte intolérable à leurs prérogatives. Ils reçoivent le soutien du gouverneur, Orval Faubus, qui mobilise la Garde nationale. Pour dénouer la crise, le président Eisenhower est contraint de faire appel aux troupes fédérales, qui escortent « les neuf » dans l'enceinte de l'établissement.

L'épisode de Little Rock est l'un des plus célèbres et spectaculaires de la « résistance massive » à l'intégration, et ce alors que l'Arkansas ne fait pas partie du Sud profond, qui est généralement considéré comme le territoire le plus attaché à défendre la ségrégation raciale. Ce système juridique, qui s'est édifié dans les États anciennement esclavagistes du Sud à la fin du XIXe siècle, crée une société séparée. L'accès des citoyens noirs à un grand nombre d'espaces publics (écoles, centres de loisirs, piscines) et privés (restaurants, cafés, hôtels…) est restreint ou interdit.

■ En 1957, dans l'Arkansas, c'est sous les huées qu'Elizabeth Eckford, 15 ans, entre dans un lycée jusqu'alors réservé aux Blancs.

BETTMANN/GETTY IMAGES

« Ligne de couleur »

Certains emplois leur sont également fermés et le mariage interracial est prohibé. Le vote de ces lois relève de l'initiative de chaque État, c'est pourquoi il peut exister des différences d'un territoire à l'autre. *Via* l'arrêt Plessy *v.* Ferguson (1896), la Cour suprême confirme la constitutionnalité des lois de ségrégation qui ont fleuri durant les vingt années précédentes. Elles sont dites « lois Jim Crow », en référence à un personnage noir ridiculisé dans une chanson datant de 1828. Le verdict des juges de la Cour se fonde sur la doctrine fallacieuse selon laquelle les deux communautés seraient « séparées mais égales ».

La peur de tout métissage se lit dans la règle dite « de l'unique goutte de sang » *(one drop rule)* : toute personne ayant « une goutte » de sang héritée d'ancêtres noirs est elle-même considérée comme noire et donc soumise à la ségrégation. Cela n'empêche pas certains individus ainsi considérés comme noirs, mais au teint très clair, de passer la « ligne de couleur » *(color line)*. Les situations paradoxales qu'engendre le fait de passer d'un monde à l'autre – ce que l'on appelle le « *passing* » – ont inspiré nombre d'artistes et de romanciers, de James Weldon Johnson, Nella Larsen, jusqu'à Philip Roth.

Dès le début du XXe siècle la lutte contre la ségrégation est l'un des objectifs prioritaires des associations politiques noires. En 1954 elles obtiennent une victoire importante lorsque la Cour suprême revient en partie sur sa décision de 1896 et déclare la ségrégation scolaire inconstitutionnelle. Dans la périodisation classique, 1954 correspond à la naissance d'un élan de mobilisation inédit : c'est le mouvement pour les droits civiques, dont la figure la plus célèbre et la plus médiatisée est Martin Luther King. Dix ans plus tard, le *Civil Rights Act* (1964) vient couronner les efforts du mouvement, en mettant un terme à la ségrégation légale.

La fin de la ségrégation n'était pas la seule revendication des populations noires, pour qui les entraves au droit de vote (interdites en 1965) et le chômage endémique demeurent des préoccupations majeures. Il n'empêche que la ségrégation et le suprématisme blanc qui la sous-tendait constituaient l'aspect le plus choquant des inégalités raciales dont souffraient les Africains-Américains. La ségrégation indignait aussi à l'étranger, notamment dans les pays en voie de décolonisation susceptibles de rallier le camp soviétique. Dans le contexte de la guerre froide, elle demeurait une épine dans le pied de la diplomatie étatsunienne. C'est aussi pour cette raison que le gouvernement fédéral fut poussé à réformer, afin de restaurer l'image d'une démocratie qui serait enfin capable de traiter tous ses citoyens sur un pied d'égalité.

La légende dorée du mouvement des droits civiques et de sa lutte contre les aspects les plus éhontés du racisme dans le Sud peut faire oublier qu'à côté de la ségrégation *de jure* il existait aussi une ségrégation *de facto* dans les États du Nord. Symbolisée par les ghettos des grandes métropoles, comme Harlem (New York) ou le South Side (Chicago), elle semblait à l'époque moins visible. Pourtant, elle allait s'avérer plus tenace et plus durable. Les graves problèmes que rencontrent aujourd'hui ces quartiers (déserts médicaux et alimentaires, équipements publics dégradés, violences policières, chômage, pauvreté, drogue…) étaient déjà ceux que dénonçaient les organisations noires dans les années 1960.

Francois-René Julliard
Doctorant aux universités Clermont Auvergne et Paris Nanterre

« Nous vaincrons »
Le 24 août 1964, des manifestants pour les droits civiques à Atlantic City, New Jersey, en retrait, Rita Schwerner, dont le mari, Michael Henry Schwerner, vient d'être assassiné par des membres du Ku Klux Klan.

BETTMANN/GETTY IMAGES

▶▶▶ Des historiens ont également exprimé leur gêne à l'égard de cette nouvelle narration de l'histoire américaine, considérée comme saine et bienvenue, mais trop exclusive dans son interprétation. Dès septembre 2019 des universitaires socialistes ont dénoncé, sur le site du Comité international de la IVe internationale, le Projet comme une « *falsification racialiste de l'histoire à des fins partisanes* », destinée à encourager le Parti démocrate à s'engager davantage dans la voie de la politique de l'identité aux dépens de la lutte contre les inégalités de classe.

Et les Amérindiens ?

Quatre d'entre eux, associés au grand historien du politique et de l'esclavage Robert Sean Wilentz, ont adressé une lettre au *New York Times* en décembre 2019, pointant du doigt un certain nombre d'erreurs factuelles et interprétatives dans les essais composant le *1619 Project*. Une phrase de l'essai de Hannah-Jones a cristallisé le débat dans une discussion serrée sur le rôle de l'esclavage dans la révolution américaine. La journaliste avait initialement écrit qu'« *une des raisons centrales pour laquelle les colons ont décidé de déclarer leur indépendance à l'égard de la Grande-Bretagne était qu'ils voulaient protéger l'institution de l'esclavage* » (avant de corriger ultérieurement par « *certains colons* »). Elle affirmait que la crainte d'un abolitionnisme croissant des Britanniques avait encouragé les propriétaires d'esclaves à soutenir l'indépendance. Pour Sean Wilentz, l'engagement de la Grande-Bretagne en faveur de l'abolition est très surestimé dans cette affirmation, l'activisme de l'abolitionniste britannique Granville Sharp relevant encore de l'exception. Par ailleurs, dans plusieurs États, les colons avaient déjà déclaré illégal le commerce des esclaves ou imposé des taxes très élevées dessus.

Une autre affirmation contestable était que, « *la plupart du temps, les Noirs américains ont combattu seuls* ». Hannah-Jones passait ainsi sous silence le rôle des Blancs dans le réseau d'entraide des fugitifs de l'Underground Railroad[1] ou plus tard dans le cadre du mouvement pour les droits civiques. Plus fondamentalement, c'est sur le sens de l'histoire américaine que le différend se joue entre les auteurs du *1619 Project* et leurs critiques historiens. Pour les premiers, le racisme et les inégalités raciales sont consubstantiels à la trajectoire de la nation, dont les progrès peuvent être réversibles ; pour les seconds, l'histoire américaine reste l'accomplissement progressif mais inexorable de la promesse d'une « *union plus parfaite* ».

Quels que soient ses raccourcis et son agenda idéologique, le *1619 Project* a eu le grand mérite de placer l'esclavage au centre du débat historique et politique. Or, cette histoire reste encore aujourd'hui mal connue du grand public et mal enseignée dans les écoles américaines. En 2017 une enquête menée par le Southern Poverty Law Center montrait que cet enseignement se concentre sur les « bonnes » figures, les abolitionnistes blancs et les esclaves fugitifs célébrés en héros, sans expliquer les conditions et la violence de l'esclavage qu'ils fuyaient. Moins d'un élève sur dix identifie l'esclavage comme la cause principale de la guerre de Sécession. L'enquête montrait encore que les enseignants ne sont pas bien formés pour enseigner l'esclavage et que les manuels ne sont pas à jour des recherches les plus récentes qui se sont pourtant profondément renouvelées ces vingt dernières années.

Le « 1619 Project » a eu le grand mérite de placer l'esclavage au centre du débat historique et politique

Plus qu'un contre-récit, le *1619 Project* propose donc un autre récit, dont le but est de rappeler la contradiction fondatrice entre démocratie et esclavage, à l'origine même du pays. Mais il doit rester un autre et non pas l'unique récit alternatif. Il est en effet totalement silencieux sur la présence des Amérindiens, pourtant antérieure à celle des esclaves, et dont le sort ultérieur fut lui aussi traumatique. Le véritable enjeu d'une nouvelle histoire, aux États-Unis comme ailleurs, reste de raconter une histoire mettant en lumière toutes les composantes de la nation, sans sacrifier au patriotisme ou au mythe unificateur. ■

Note
1. Ce réseau clandestin de passeurs a permis à environ 40 000 esclaves fugitifs de gagner les États libres, jusqu'au Canada.

Depuis 1945

« On n'en a pas fini avec la race »

La race ferait-elle aujourd'hui son grand retour ? Dans des sociétés de plus en plus tolérantes, elle continue de hanter les imaginaires. Pour Pap Ndiaye, les sciences sociales se doivent donc de la prendre en compte, sous peine de rester aveugle à ses effets sociaux.

Entretien avec Pap Ndiaye

VOLUME III — N° 6 — 7 Prix : 20 frs. — 10 cents (U.S.). — 6 pence (U. K.) JUILLET-AOUT 1950

Le Courrier

PUBLICATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES UNESCO POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

LES SAVANTS DU MONDE ENTIER DÉNONCENT

UN MYTHE ABSURDE ...LE RACISME

Il y a quelque quinze ans, l'Institut de Coopération Intellectuelle s'apprêtait à organiser un débat scientifique d'où devait sortir une Déclaration sur le problème de la race. L'esprit d'apaisement qui sévissait alors et qui fut impuissant à éviter l'imminente catastrophe, empêcha la réalisation de ce projet malgré l'adhésion du Vatican et des milieux scientifiques.

La guerre éclata, d'autant plus cruelle qu'elle puisait une partie de son dynamisme dans « le mythe le plus bête qu'ait jamais conçu l'imagination des hommes ». Les crimes imputables au racisme furent tels, qu'il a fallu inventer pour eux un mot nouveau : « le génocide ». Des populations entières furent menacées de destruction totale.

Or, aujourd'hui encore, « le mythe de la race » entretient la méfiance entre les peuples et, au sein des nations, dresse les unes contre les autres des personnes que seuls séparent des préjugés essentiellement irrationnels.

C'est pour combattre ces préjugés menaçants que l'UNESCO a réuni récemment une Commission de spécialistes, composée de sociologues et d'anthropologues, pour préparer une « déclaration de principes » où serait formulée la position des milieux scientifiques sur le problème racial.

Cette Déclaration, dont nos lecteurs trouveront le texte en page du centre et dont nous publions ci-dessous les conclusions, fera faire à l'humanité un grand pas en avant si seulement elle contribue à transformer le préjugé de race en « un sentiment honteux que les hommes hésiteront à s'avouer ».

Par ses implications et par l'autorité de ceux qui l'ont préparée, cette Déclaration est d'une grande portée. Pour la première fois une Organisation Internationale prend position devant le problème racial.

• Les anthropologues ne peuvent établir de classification raciale que sur des caractères purement physiques et physiologiques.

• Dans l'état actuel de nos connaissances, le bien fondé de la thèse selon laquelle les groupes humains diffèrent les uns des autres par des traits psychologiques innés, qu'il s'agisse de l'intelligence ou du tempérament, n'a pas encore été prouvé. Les recherches scientifiques révèlent que le niveau des aptitudes mentales est à peu près le même dans tous les groupes ethniques.

• Les études historiques et sociologiques corroborent l'opinion selon laquelle les différences génétiques n'ont pas d'importance dans la détermination des différences sociales et culturelles existant entre différents groupes d'**homo sapiens**. Les changements sociaux et culturels au sein des différents groupes ont été, dans l'ensemble, indépendants des modifications dans leur constitution héréditaire. On a vu se produire des transformations sociales considérables qui ne coïncidaient nullement avec des altérations du type racial.

• Rien ne prouve que le métissage, par lui-même, produise de mauvais résultats sur le plan biologique. Sur le plan social, les résultats, bons ou mauvais, auxquels il aboutit, sont dus à des facteurs d'ordre social.

• Tout individu normal est capable de participer à la vie en commun, de comprendre la nature des devoirs réciproques et de respecter les obligations et les engagements mutuels. Les différences biologiques qui existent entre les membres des divers groupes ethniques n'affectent aucunement l'organisation politique ou sociale, la vie morale ou les rap-

(Nos lecteurs trouveront en pages 8 et 9 le texte intégral de la DÉCLARATION SUR LE MYTHE DE LA RACE, ainsi qu'un article de l'éminent anthropologue américain Alfred MÉTRAUX).

Le racisme mis hors la loi Une du *Courrier de l'Unesco* (juillet-août 1950). Le temps de l'après-guerre est celui de l'espoir d'un monde enfin débarrassé des distinctions raciales.

UNESCO

L'Histoire : *On parle aujourd'hui de « retour de la race », tant dans le langage courant que dans le débat public. Cela signifie-t-il que la race avait « disparu » ?*

Pap Ndiaye : Le racisme « biologique », au sens d'une idéologie qui postule l'existence de races humaines hiérarchisées, dont il serait possible de mesurer les différences physiologiques et cérébrales (par exemple en comparant la taille des crânes), était courant jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Bien sûr, de nombreuses voix dissonantes existaient avant, y compris en anthropologie, avec des savants comme Franz Boas (professeur à l'université de Columbia) qui, avant Claude Lévi-Strauss, avait déjà le projet de refonder l'anthropologie sur des bases culturelles.

Mais il fallut attendre les lendemains de la Seconde Guerre mondiale pour que les choses changent véritablement. La première mission de l'Unesco, fondée le 16 novembre 1945, fut de tourner le dos à la race, la « *plaie du monde* » qui avait mené à tant de catastrophes. Son acte constitutif condamne « *le dogme de l'inégalité des*

races et des hommes ». C'est la raison pour laquelle Alfred Métraux, anthropologue américain d'origine suisse et grande figure de la nouvelle institution, commanda à Claude Lévi-Strauss un essai qui deviendra le célèbre *Race et histoire*. Cet ouvrage, publié en 1952, constitue un tournant fondamental. Il fait de la race un concept totalement illégitime pour penser les différences humaines : une seule race existe, la race humaine, avec des différences culturelles *(cf. p. 53)*.

Cet idéal d'un monde sans races qui s'épanouit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale explique l'image flatteuse dont jouissait alors le Brésil modernisateur et démocratique de Kubitschek : il était l'incarnation même du métissage, le pays qui aurait dépassé les différences raciales et mis fin au racisme – une affirmation largement remise en question depuis *(cf. p. 72)*.

Par contraste, l'Afrique du Sud était le pays honni de l'Unesco pour sa politique d'apartheid instaurée en 1948. Le pays allait à rebours de l'histoire en se lançant dans une politique de séparation radicale : avec la création de ghettos noirs, les « townships », comme à Soweto, et l'éradication des quartiers métissés qui existaient encore au Cap, les centres-villes étaient désormais réservés à la population blanche. L'Apartheid eut un coût politique pour le pays, qui quitta bon gré mal gré le Commonwealth au début des années 1960 et qui s'isola graduellement de la communauté internationale – tout en restant puissant économiquement.

La mise hors la loi du racisme biologique signifie-t-elle pour autant la disparition de toute forme de racisme ?

Bien sûr que non. On est revenu de l'espoir des années 1950 selon lequel l'éducation suffirait à faire disparaître la race et le racisme. Si la race est complètement délégitimée d'un point de vue scientifique, le racisme, lui, ne s'est pas effacé. Dans les années 1970 la sociologue française Colette Guillaumin propose le concept de *« racisme sans races »* pour désigner une forme persistante de rejet de l'autre, qui ne se fonde plus sur un discours biologique pur et dur, mais sur la dénonciation de mœurs et de cultures si radicalement étrangères qu'elles rendraient tout vivre ensemble impossible[1].

C'est ce racisme « culturel » (ou « néoracisme ») qui domine aujourd'hui, et qui semble acceptable à beaucoup, bien que juridiquement illégal. La loi Pleven, votée en 1972, est essentielle, en ce sens que le racisme en France n'est désormais plus considéré comme une opinion, aussi déplorable soit-elle, mais comme un délit. C'est à ce titre qu'Éric Zemmour a été condamné – et qu'il réclame l'abolition de cette loi. Aux États-Unis les opinions racistes sont légales, mais il existe des formes de pression sociale qui les restreignent à des cercles de suprémacistes blancs.

Cette distinction entre racisme pur et dur et racisme « sans races » doit cependant être nuancée.

L'AUTEUR
Professeur à Sciences Po Paris, directeur général du Palais de la Porte Dorée, Pap Ndiaye a notamment publié* La Condition noire. Essai sur une minorité française *(Calmann-Lévy, 2008, rééd. Gallimard, « Folio actuel », 2009).

Note
1. C. Guillaumin, *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, [1972], rééd. Gallimard, « folio essais », 2002.

Derrière le vernis culturaliste de ce dernier, l'essentialisation physique n'est jamais bien loin. Le racisme est toujours un jugement sur les corps, sur l'apparence de l'autre : le racisme est fait de ce que l'on voit, ou du moins de ce que l'on croit voir chez autrui *(cf. ci-dessous)*. D'où l'obsession de distinguer des traits phénotypiques – ce que l'on retrouve également dans l'antisémitisme, avec la volonté de démasquer ceux qui apparaissent comme invisibles *(cf. p. 58)*. La couleur de la peau est presque toujours un marqueur social, contrairement à celle des yeux ou des cheveux.

D'où vient l'impression que ce racisme culturel s'accroît aujourd'hui ? Est-il plus visible ? Moins tabou ?

Depuis 1990 la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) réalise un sondage annuel sur les opinions racistes en France, analysé chaque année par Nonna Mayer, Guy Michelat, Tommaso Vitale et Vincent Tiberj. Ces enquêtes montrent que la société française d'aujourd'hui est globalement plus tolérante qu'il y a trente ans. En 2020 23 % des Français s'estiment soit *« un peu »*, soit *« plutôt »* racistes, contre 25 à 30 % il y a une vingtaine d'années – et encore 28 % en 2018.

On constate une variation en fonction de l'âge et du niveau d'études. Aujourd'hui en France les groupes les plus racistes sont les plus âgés et les moins diplômés. A l'inverse, le groupe le plus tolérant et le moins raciste est composé des ▶▶▶

Benjamin Franklin et les Suédois « basanés »

Lorsque Benjamin Franklin se donne pour but, au milieu du XVIIIe siècle, d'établir des catégories raciales, il distingue les Blancs, les Noirs et ce qu'il appelle alors les « basanés » *(swarthy)*, en plaçant dans cette dernière catégorie les Espagnols, les Italiens, les Français, une partie des Allemands, ainsi que les Russes et les Suédois (*Observations Concerning the increase of Mankind, Peopling of Countries, etc*, 1751). Cet exemple rappelle à quel point la couleur de peau est un critère étroitement dépendant des hiérarchies de pouvoir propres à chaque époque. Ainsi, en Jamaïque, être Noir n'a pas du tout la même signification qu'aux États-Unis. Une personne métisse y est vue comme appartenant au monde blanc, alors qu'elle est perçue comme noire aux États-Unis. Dans *Peau noire, masques blancs* (1952), Frantz Fanon rapporte une expérience similaire : lorsqu'il arrive pour la première fois à Paris, il est stupéfait de se faire interpeller par un chauffeur de taxi en ces termes : *« Eh ! Le Noir ! »* Clair de peau, il n'avait jamais été perçu comme noir en Martinique. Le regard n'a rien d'objectif, il est dépendant d'une éducation de l'œil (et donc du cerveau) liée à l'histoire et à l'endroit d'où l'on parle. *P. N.*

MARTIN BUREAU/AFP – PARIS, PETIT PALAIS ; RMN-GP/AGENCE BULLOZ

▶▶▶ plus jeunes et des plus diplômés. Il existe par ailleurs des variations selon les groupes visés. Certains font l'objet d'une opinion plus négative, notamment les Arabo-musulmans, avec des variations conjoncturelles liées à l'actualité (46 % des Français ont une « *opinion négative* » de l'islam), et plus encore les Roms, qui restent la minorité la plus stigmatisée : en 2020 72 % des Français pensent qu'ils forment « *un groupe à part* » dans le pays. A l'inverse, les Juifs et les Noirs font l'objet d'une plus grande tolérance. Quant au racisme biologique, il est très marginalisé : 8 % des Français estiment qu'il y a « des races supérieures à d'autres » *(cf. p. 86)*.

Les données comparatives incluses dans ces enquêtes placent la France au milieu du peloton européen. Le nord de l'Europe apparaît comme moins raciste. A l'opposé, plus on se rapproche de la Méditerranée, plus les chiffres du racisme augmentent. C'est en Europe centrale que les opinions racistes sont les plus fortes.

Comment expliquer cette contradiction apparente entre une société globalement plus tolérante et le sentiment que le racisme s'accroît ? Dans *De la démocratie en Amérique*, Tocqueville faisait ce constat à propos de l'égalité : plus l'égalité progresse, plus l'inégalité est ressentie subjectivement comme intolérable par ceux-là mêmes qui bénéficient de l'amélioration générale. Une autre explication, complémentaire, est peut-être à chercher dans une sensibilité accrue à des formes de discrimination auxquelles la société est restée longtemps aveugle.

« Jacques Chirac a été le premier président à parler de discrimination suite aux violences urbaines de l'automne 2005 »

En effet, la plus grande tolérance constatée par les sondages d'opinion ne signifie pas la disparition de toutes les formes de discrimination, notamment à l'embauche. Il existe ainsi des discriminations indirectes, très difficiles à combattre, qui s'exercent en l'absence de toute mesure discriminatoire institutionnelle ou de tout

1947, Simone Veil témoigne

Des documentalistes ont récemment exhumé le premier enregistrement sonore de Simone Veil, alors élève à Sciences Po. Il date du 4 mars 1947 et dure 2 minutes 35. On y reconnaît son phrasé si particulier. Dans l'enthousiasme de la découverte de cette archive sonore, les émissions de radio, documentaires ou expositions clament que, selon la légende de la bobine, l'Assemblée nationale recevait la jeune femme pour qu'elle y témoigne de la déportation *« raciale »*, comme on disait souvent à l'époque. Nul ne s'étonne que l'Assemblée auditionne ainsi une jeune survivante inconnue. De plus, cette archive n'alimente-t-elle pas le discours de ceux qui voulaient montrer que la société française avait été sensible au génocide des Juifs dès les lendemains de la guerre ? Et ne mettait-elle pas Simone Veil en contradiction avec elle-même, qui n'avait cessé d'affirmer qu'elle avait toujours voulu parler, mais qu'on n'avait pas voulu l'écouter ? Catherine Gonnard, chargée de mission documentaire à l'INA, a levé tous les mystères liés à cet enregistrement.

Non, Simone Veil ne fut pas auditionnée devant l'Assemblée nationale et il ne lui fut pas demandé de témoigner sur sa déportation. Elle est l'une des intervenantes à un débat sur le racisme mené avec le concours du CNRS dans l'enceinte de la Sorbonne, en duplex avec la BBC. Y prennent part Eugène Aroneanu, un pionnier du droit international, Charles Lévine, militant de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (Lica, future Licra), mais surtout des anthropologues, français ou britanniques. Il s'agit d'expliquer que les races n'existent pas, notamment la « race juive ».

Simone Veil est appelée pour illustrer sur ce point les propos de Paul Rivet. C'est probablement l'ethnologue Germaine Tillion, compagne de déportation à Ravensbrück de Denise, sœur de Simone, qui a suggéré son nom. Simone Veil explique avoir observé qu'à Auschwitz les types physiques étaient non pas juifs, mais ceux du pays où vivaient ses compagnes, à l'exception des Juives polonaises. Les Juives françaises se sentaient françaises avant tout et ont choisi de rentrer en France et non de gagner la Palestine. Ce débat radiodiffusé s'inscrit dans les années qui suivent la guerre quand l'Unesco, qui vient d'être créée, élabore son programme de lutte contre le racisme.

Annette Wieviorka

■ Photographie de Simone Veil à l'été 1943. Elle est déportée à Auschwitz moins d'un an plus tard.

PHILIPPE LEDRU/AKG-IMAGES

acte visant à pénaliser directement une population donnée. Par ailleurs, le Défenseur des droits Jacques Toubon a publié une enquête en 2017 selon laquelle un « *jeune homme perçu comme noir ou arabe* » a 20 fois plus de probabilités de se faire contrôler par la police.

Il s'agit là d'une réalité qui est restée longtemps invisible. Si l'on a pu assister par le passé à de grandes manifestations antiracistes, il n'y a jamais eu de mobilisation importante contre les discriminations. Est-il possible de manifester car on ne reçoit pas de réponse à un CV ? Ce sont des questions beaucoup plus compliquées à traiter que les violences racistes. D'autant que les victimes peuvent intérioriser ces discriminations en pensant que le problème vient d'elles-mêmes. Mais lorsqu'une promotion entière d'une école de commerce trouve du travail à l'exception de la seule personne racisée, il faut bien se rendre à l'évidence.

La classe politique et les mouvements militants se sont emparés de cette question depuis le début des années 2000. Jacques Chirac a ainsi été le premier président à parler de discrimination suite aux violences urbaines de l'automne 2005, et les politiques antidiscriminatoires sont devenues officielles avec la création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, la Halde, qui a existé de 2005 à 2011, puis du Défenseur des droits en 2008. Certaines expériences ont même été tentées pour s'attaquer au problème, notamment la loi sur le CV anonyme adoptée par l'Assemblée nationale en mars 2006, loi qui n'a jamais fait l'objet d'un décret d'application. ▶▶▶

DANS LE TEXTE

« Bienheureuse la nation qui n'est pas "pure" »

"Alors nous sommes tous des sang-mêlés. Ne parlons pas de race pure. *[…]* Faut-il gémir sur cette richesse, sur cet étonnant afflux de races sur le sol français ? Certes non, et c'est très bien ainsi. *[…]* En attendant, bienheureux l'homme qui est le résultat d'une extrême profusion de croisements divers. Car il risque d'avoir des aptitudes très variées. Des dons multiples, hérités d'ancêtres très peu pareils. Et j'ajoute : bienheureux le groupe, bienheureuse la nation qui n'est pas "pure". Car dans la variété extrême des types d'individus qui la composent, elle risque de trouver des citoyens et des citoyennes capables de faire face à toutes les difficultés, à toutes les épreuves que la vie réserve à un groupe d'hommes organisé en nation. Et c'est tant mieux pour elle."

Lucien Febvre, François Crouzet, *Nous sommes des sang-mêlés*, présentation de Denis et Élisabeth Crouzet, Albin Michel, 2012.

FEBVRE

CROUZET

STF/AFP – DR

Tous des sang-mêlés

Le « problème racial » est au cœur des préoccupations de l'Unesco à sa création et durant une vingtaine d'années. Une commission dirigée par l'anthropologue américain Ashley Montagu, comptant notamment Lévi-Strauss, rédige en 1950 un texte qui vise à censurer l'usage du mot « race » au profit de l'expression « groupe ethnique » : il fait polémique et de nombreux biologistes ou anthropologues remarquent que la suppression du terme risque d'être contre-productive. Plutôt que de refouler le mot « race » lui-même, d'autres savants, comme le psychologue canadien Otto Klineberg, suggèrent de défaire l'illusion de la pureté raciale.

A l'issue d'un déjeuner avec l'historien Lucien Febvre, délégué général de la France auprès de l'Unesco, germe ainsi le projet de concevoir un livre-manuel, à destination des maîtres et des élèves du secondaire, qui donnerait l'idée de *« ce que l'on pourrait faire pour adapter l'histoire aux fins poursuivies par les hommes de paix et de bonne volonté qui conçoivent l'humanité comme une grande famille de peuples unis, et non pas comme un champ clos pour des batailles de race déguisant (mal) d'affreux conflits d'intérêts »*. Pour ce faire, l'historien, qui vient de publier, en 1949, dans les *Annales*, une note au titre sans équivoque (« La voix du sang. Fin d'une mystique ? »), s'associe les talents d'un jeune historien, François Crouzet. Un an plus tard, ce *« livre de lecture historique »*, autant *« modèle »* qu'*« échantillon »*, est achevé, mais il ne verra le jour que sous forme de quelques extraits dans une revue de langue allemande en 1953. Épave d'archives, le manuscrit fut intégralement publié soixante plus tard par Denis Crouzet, le fils de François, sous le titre *Nous sommes des sang-mêlés*.

Yann Potin

▶▶▶ Une étude menée par la sociologue Emmanuelle Marchal a montré que les résultats d'une telle initiative étaient très mitigés. En effet, pour lutter contre ces discriminations indirectes, une « discrimination positive » est souvent inévitable (comme on l'a fait, en France, en imposant 40 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises en 2011), ce qui nécessite de pouvoir identifier les personnes concernées. C'est ici que la notion de diversité devient intéressante, car elle inverse la charge de la preuve : les entreprises qui accueillent une main-d'œuvre presque exclusivement blanche ne sont pas attaquées judiciairement pour des actes de discrimination, mais incitées à promouvoir la diversité. Cela permet de ▶▶▶

Les Français sont-ils racistes ?

▶ La disparition du racisme biologique

Part des personnes âgées de 40 à 60 ans pour qui « il y a des races supérieures à d'autres »

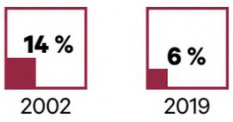

▶ Les plus jeunes sont moins racistes

Part des personnes pour qui « les races humaines ça n'existe pas », en 2019

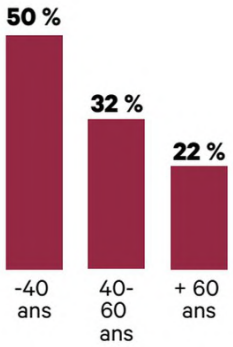

▶ Un racisme persistant, mais en recul

Part des Français s'estimant soit « un peu » soit « plutôt » racistes »

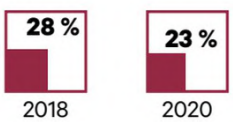

▶ Roms : les plus stigmatisés

Minorités considérées comme « formant un groupe à part dans la société » en 2020

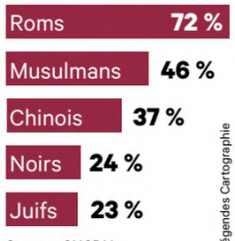

Source : CNCDH

Légendes Cartographie

▶▶▶ contourner le problème lancinant des preuves de discrimination.

Si des chercheurs tentent d'évaluer le degré de diversité de certaines institutions, ce n'est pas au nom d'une prétendue fascination pour la race, c'est parce que cela constitue un moyen efficace pour détecter les discriminations existantes et mieux lutter contre elles.

L'impression d'un retour des races ne vient-elle pas justement de la présence plus forte de ce sujet dans les sciences sociales ?

Aux États-Unis en particulier, mais aussi en Grande-Bretagne, le terme de « race » est couramment utilisé par les historiens. Dans n'importe quelle université américaine il est possible d'enseigner sur « *race and gender* » sans malentendu sur ce dont il est question : une catégorie sociale et pas un fait de nature. L'usage du concept de « race » par les universitaires américains repose sur le constat pragmatique que nous n'en avons pas fini avec la race, malgré sa déqualification scientifique.

En France l'usage du concept de « race » soulève nettement plus de réticences. De nombreux chercheurs refusent l'usage d'un terme qu'ils estiment porteur d'ambiguïté et d'une « pente essentialisante » et il faut y prêter attention *(cf. Dans le texte p. 88)*. N'y a-t-il pas un risque à ce que les chercheurs utilisent les mêmes termes que les racistes ? A cela s'ajoute une critique venue d'une gauche d'inspiration marxiste, pour laquelle le facteur explicatif principal, sinon unique, des inégalités reste la classe sociale[2]. Mais, par-dessus tout, la répugnance à parler de « race » vient de la peur de trahir l'universalisme républicain.

C'est d'ailleurs au nom de cet universalisme que sont lancées des attaques très virulentes contre les sciences sociales qui intègrent les réflexions autour de la race. En témoigne le colloque organisé à la Sorbonne les 7 et 8 janvier 2022 où il était question de *« s'attaquer à la pensée décoloniale (aussi nommée "woke") importée pour une bonne part des États-Unis et qui monte en puissance dans tous les secteurs de la société »*.

Ces attaques, tout comme les inquiétudes qui mêlent le « wokisme », la « *cancel culture* » et la pensée postcoloniale, sont outrancières. En 2020 une étude quantitative ciblant une quinzaine des plus importantes revues françaises en sciences sociales a établi que les articles portant sur la « race » ne constituaient que 2 % des travaux produits depuis 1960 – une proportion qui passe à 3 % si l'on considère la seule période 2015-2020. Il n'existe d'ailleurs aucune chaire spécialisée sur les questions raciales dans les universités françaises. La place de ces questions dans la recherche en France reste donc tout à fait marginale.

Il convient de fait de rappeler inlassablement que les chercheurs qui mobilisent le concept de « race » dans leurs travaux ne diffusent pas un nouveau discours identitaire hostile à l'universalisme. Leur démarche est purement pragmatique et consiste à dire que, pour combattre le racisme, il faut se doter des outils et des concepts sans lesquels on ne peut ni mesurer ni penser les discriminations raciales.

Il s'agit tout simplement d'établir une distinction entre la réalité sociale et les nobles idéaux politiques d'égalité – au fond, n'est-ce pas là tout le travail des sciences sociales ? Si l'absence de races humaines est une vérité scientifique admise et proclamée, cela ne signifie pas qu'il ne subsiste pas des expériences et des discriminations se rapportant à l'idée de « race ». Étudier ces formes de domination n'est pas une fascination ou un fétichisme pour la race, mais une volonté d'étudier et de décrire le réel.

C'est d'ailleurs ce qu'il se fait en France, tant bien que mal. Ne nous enlisons pas dans un faux débat sur les statistiques « ethniques ». Certes, à la différence des États-Unis, les recensements français ne comportent pas de question sur l'appartenance ethno-raciale – ce qui est une bonne chose –, mais cela n'empêche pas, par exemple,

« Il n'existe aucune chaire spécialisée sur les questions raciales dans les universités françaises »

le CSA de publier chaque année un « baromètre de la diversité » qui n'est rien d'autre qu'un travail statistique fort utile mesurant les apparences racialisées sur les écrans.

Vous avez évoqué le « wokisme », devenu pour beaucoup le symbole de dérives identitaires. De quoi s'agit-il ?

Le terme *« woke »* vient des États-Unis. Il s'agit d'un mot argotique noir américain dérivé d'*awake*, qui signifie « être éveillé ». Martin Luther King utilisa ce mot d'*« awake »* dans ses discours, pour inviter son auditoire à rester « éveillé » face aux injustices. Pendant longtemps, ce terme n'a provoqué aucune controverse. On le retrouve notamment dans le hip-hop des années 1970-1980 pour revendiquer une fierté et dénoncer les discriminations envers les Noirs.

En France l'émergence récente du terme s'est faite par le biais de ses détracteurs. Il a été introduit par des journaux comme *Valeurs actuelles*, *Le Figaro Magazine* et des représentants de la droite dure qui s'en sont saisis pour dénoncer pêle-mêle antiracistes, féministes et militants de la cause environnementale, coupables à leurs yeux de menacer les valeurs de la République. Aux États-Unis aussi le terme *« woke »* a été repris par les partisans de Donald Trump pour

AIMÉ CESAIRE

Négritude Le grand écrivain martiniquais (ici en 1971) invente le terme « négritude » vers 1935. Il s'agit pour lui de *« résister »* à l'assimilation, afin de penser fièrement son identité noire et d'inverser le stigmate du racisme biologique ou culturel.

Le combat du Mrap Couverture de *Droit & Liberté*, revue du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, de juillet-août 1972, célébrant le vote de la loi Pleven. Il faut néanmoins attendre les années 2000 pour que celle-ci soit pleinement appliquée.

dénoncer tout ce qu'ils détestent : le féminisme, incarné par le mouvement #MeToo, et les défenseurs de l'environnement, qu'ils accusent de saper l'industrie nord-américaine. Aux États-Unis ce terme est épuisé à force d'être instrumentalisé. Il n'a plus aucun sens.

La France a pris le relais. Le terme y ajoute la menace d'une mode américaine étrangère aux réalités françaises, près de nous envahir. Passons sur la dimension antiaméricaine du propos. Ce qui importe ici est que ce prétendu « wokisme » néglige une histoire bien française, celle d'une réflexion sur les identités racialisées et le colonialisme, qui existe en France depuis plus d'un siècle – ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu des échanges transatlantiques intenses s'opérant dans les deux sens : Frantz Fanon, par exemple, a eu énormément d'importance sur le Black Power américain dans les années 1960.

Dans le cas des Afro-descendants, la fin de la Première Guerre mondiale, l'arrivée des tirailleurs sénégalais et celle des soldats noirs américains nourrissent un militantisme noir propre à la France, matérialisé notamment par la Ligue universelle pour la défense de la race noire fondée en 1924. A partir des années 1930, des écrivains et intellectuels français, à l'image d'Aimé Césaire, portent une réflexion spécifique sur la race, qui s'incarna dans le concept de « négritude ».

Ce mouvement véhicule d'abord une fierté identitaire. Il est une manière de ne pas avoir honte de ce que l'on est et de ne pas tourner le dos à sa culture d'origine pour devenir un *« évolué »* transformé par ses études et se comportant en tout point comme un Français de métropole : pour Aimé Césaire, il s'agit de ne pas renier le créole, sa langue maternelle, malgré ses études classiques. La négritude constitua donc une rébellion contre l'assimilation. Césaire, qui traversait à cette époque des épisodes dépressifs, disait que cette fierté identitaire l'avait sauvé.

Le deuxième volet fondamental du mouvement noir est la mobilisation contre les violences racistes. Les plus engagés sur ces questions-là, Césaire et Senghor se battaient d'ailleurs également contre les violences antisémites. Comme disait Fanon, citant un professeur du lycée Schoelcher : *« Quand vous entendez dire du mal des Juifs, dressez l'oreille, on parle de vous. »* L'antiracisme ne progressera pas s'il n'est pas intransigeant à l'égard de toute forme d'antisémitisme.

Mais ces revendications identitaires, si vivantes aujourd'hui, ne risquent-elles pas de fournir des armes aux racistes ?

Historiquement, il a bien existé des échanges et des correspondances entre identitaires ▶▶▶

Note

2. Cf. G. Noiriel, S. Beaud, *Race et sciences sociales. Essai sur les usages publics d'une catégorie*, Marseille Agone, 2021.

À SAVOIR

Dans la Constitution française

La Constitution française, dans son article 1, déclare : *« La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »* En 2018 une proposition de loi a été votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale (mais sans aller plus loin) pour supprimer ce terme. Intention louable, mais cet article ne légitime pas l'existence des races ; il s'agit plutôt d'une déclaration antiraciste qui met en garde quiconque s'aviserait de faire des distinctions dans la population sur des critères raciaux. ***P. N.***

ANDRÉ PERLSTEIN/ROGER-VIOLLET – DR

DANS LE TEXTE

« Décrire les processus sociaux »

“Peut-on se servir d’une notion à laquelle on n’accorde aucune réalité ? *[…]* Lorsque les sciences humaines et sociales recourent au mot race, la notion ne répond pas à une question sur l’objet (les races existent-elles ?), elle désigne une méthode de description de la société qui intègre les hiérarchies imaginées par les racistes comme une donnée de l’analyse sociale. *[…]* La race, au même titre que la classe, le genre, la position territoriale, la préférence sexuelle, entre en composition avec ces autres facteurs pour décrire de la façon la plus précise possible les processus sociaux. *[…]* En abandonnant les guillemets de race, on reconnaît la dimension systémique des discriminations raciales. En incluant la périphrase “au même titre que” on affirme que toutes les configurations de domination ne sont pas commandées par la question raciale. Il s’agit donc de revendiquer une approche intersectionnelle sans *a priori*.”

Jean-Frédéric Schaub, « Note sur l’histoire de l’usage du terme race. Le point de vue d’un historien », *Revue Alarmer*, mis en ligne le 22 avril 2020, https://revue.alarmer.org/note-sur-lhistoire-de-lusage-du-terme-race-le-point-de-vue-dun-historien

« Réintroduire le mot comporte un risque »

“L’emploi du mot *[race]* se justifierait autant que celui de genre ou de classe sociale dès lors que ces notions décrivent des constructions sociales et non des réalités empiriques. Soit, mais peut-on mettre sur le même plan deux notions qui ont contribué à une meilleure connaissance des sociétés humaines, tout en forgeant des instruments d’émancipation, et un vocable qui, *[…]* pendant plusieurs siècles, a moins servi la fabrication de savoirs que la justification du pouvoir de certains groupes humains au détriment d’autres ? *[…]* La réintroduction du mot comporte le risque, *via* les sciences sociales, d’une banalisation et relégitimation dans un sens moins constructiviste qu’essentialiste. *[…]* C’est bien parce que le “langage est une peau” comme l’écrivait Barthes, à tout autre propos, qu’il convient de ne pas banaliser le mot “race” et de continuer à en souhaiter la disparition.”

Marie-Anne Matard-Bonucci, « De l’usage des guillemets à “race”. Réponse d’une historienne à un historien », *Revue Alarmer*, mis en ligne le 23 avril 2020, https://revue.alarmer.org/de-lusage-des-guillemets-a-race-reponse-dune-historienne-a-un-historien

« Si l’on veut combattre efficacement le racisme, il ne faut pas être aveugle au fait que les races occupent encore une place importante dans nos imaginaires »

CAITLIN OCHS/REUTERS

Black Lives Matter Manifestation à Portland, le 24 juillet 2020. Le mouvement antiraciste Black Lives Matter est né en 2013 pour dénoncer le *« racisme systémique »*. Le meurtre de George Floyd par un policier blanc, le 25 mai 2020, le dote d’une ampleur internationale.

▶▶▶ noirs et identitaires blancs. Dans les années 1920, Marcus Garvey, fondateur de l’UNIA, figure du mouvement panafricain, échangea avec des membres du Ku Klux Klan (KKK). Il s’en justifia en affirmant qu’il préférait parler avec un Blanc ouvertement raciste plutôt qu’avec un hypocrite. L’idée d’une séparation Noirs/Blancs revendiquée par les membres radicaux des Black Panthers de la fin des années 1960 ne déplaisait pas aux suprémacistes blancs. Mais ces échanges n’ont mené nulle part : les uns et les autres se détestaient trop.

A l’inverse, aujourd’hui, Black Lives Matter, plus grand mouvement antiraciste depuis les années 1960, est remarquablement multicolore. Certaines des manifestations majeures ont eu lieu dans des villes comme Portland, Oregon, où les populations noires représentent au plus 5 %, et Minneapolis, Minnesota (à la suite du décès de George Floyd) où elles représentent 7 à 8 %. Ce sont des manifestations massives de populations blanches en faveur de la défense des Noirs.

Je ne pense donc pas que l’on puisse parler d’un « retour des races », au sens où l’on reviendrait à une époque heureusement révolue. L’utilisation du terme « race » par les sciences sociales a une valeur heuristique. Si l’on veut combattre efficacement le racisme (convenons que c’est un objectif d’intérêt général), il ne faut pas être aveugle au fait que les races occupent encore une place importante dans nos imaginaires. ■

(Propos recueillis par L’Histoire.*)*

À SAVOIR

«Blanchité»

Le terme de blanchité (traduction de l'anglais *whiteness*) fait partie des nouveaux concepts de sciences sociales qui consistent à penser la couleur de peau, y compris le « blanc », non comme une donnée naturelle, mais comme une construction historique : le fait d'être vu comme une personne blanche, avec le statut social qui y est attaché. Comme la masculinité ou l'hérérosexualité, la blanchité est devenue un standard, une norme, et donc un impensé. Comme les non-Blancs, les Blancs n'ont pas toujours existé. Ils ont été définis comme tels au XVIIIe siècle. Au XIXe siècle, les migrants irlandais, italiens et juifs n'étaient pas considérés comme blancs quand ils sont arrivés aux États-Unis, mais comme des « gens de couleur » fortement racialisés.

MOTS CLÉS

Woke

Terme d'argot africain-américain pour « awake », « être éveillé ». Apparu dans les années 1970-1980 et repris dans les années 2000 pour revendiquer une fierté noire et dénoncer les discriminations, le mot est désormais surtout utilisé par ses détracteurs pour stigmatiser pêle-mêle les revendications des minorités, des femmes ou des militants écologistes.

Racisé

Dérivé de « racisation » employée par la sociologue Colette Guillaumin en 1972. Désigne une personne assignée à un groupe minoritaire, victime de discriminations. La race est considérée non comme une réalité biologique, mais comme une construction sociale.

Intersectionnalité

On doit ce terme à la juriste américaine Kimberlé Crenshaw (1989) qui caractérise ainsi l'imbrication de plusieurs types de domination qui pèsent sur un individu ou une communauté (dans son cas appliqué aux femmes noires dans les usines). Il est utilisé aujourd'hui dans les travaux en sciences sociales.

DATES CLÉS

Les lois antiracistes françaises

1939

Le décret-loi Marchandeau est un ensemble de textes qui réprime pour la première fois dans le droit français l'incitation à la haine raciale et religieuse.

1972

La loi Pleven condamne officiellement l'incitation à la haine ou à la violence pour des motifs d'appartenance à une ethnie, nation, race ou religion. Nouveauté essentielle : elle permet aux associations de saisir la justice.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ouvrages généraux

F. Bethencourt, *Racisms. From the Crusades to the Twentieth Century,* Princeton University Press, 2014.

C. Delacampagne, *Une histoire du racisme,* Le Livre de poche, 2000.

K. E. Fields, B. J. Fields, *La Fabrique de la race. Au cœur de l'inégalité aux États-Unis d'Amérique,* Marseille, Agone, 2021.

G. M. Fredrickson, *Racisme. Une histoire,* Liana Levi, 2003.

S. Hall, *Race, ethnicité, nation. Le triangle fatal,* Éditions Amsterdam, 2019.

A. Michel, *Un monde en nègre et blanc. Enquête historique sur l'ordre racial,* Seuil, 2020.

P. Ndiaye, *La Condition noire. Essai sur une minorité française,* Calmann-Lévy, 2008, rééd. Gallimard, 2009.

P.-A. Taguieff (dir.), *Dictionnaire historique et critique du racisme,* PUF, 2013.

N. Zack (dir.), *The Oxford Handbook of Philosophy and Race,* Oxford University Press, 2017.

Antiquité et Moyen Age

M. Eliav-Feldon, B. Isaac, J. Ziegler (dir.), *The Origins of Racism in the West,* Cambridge University Press, 2009.

D. M. Goldenberg, *The Curse of Ham,* Princeton University Press, 2005.

E. S. Gruen, *Ethnicity in the Ancient World. Did it Matter?,* Berlin, De Gruyter, 2020.

G. Heng, *The Invention of Race in the European Middle Ages,* Cambridge University Press, 2018.

B. Isaac, *The Invention of Racism in Classical Antiquity,* Princeton University Press, 2004.

L'Époque moderne

A. S. Curran, *L'Anatomie de la noirceur. Science et esclavage à l'âge des Lumières,* [2011], Classiques Garnier, 2017.

A. Jouanna, *Ordre social, mythes et hiérarchies dans la France du XVIe siècle,* Hachette, 1977.

A. Lafont, *L'Art et la Race. L'Africain (tout) contre l'œil des Lumières,* Dijon, Les Presses du réel, 2019.

J.-F. Schaub, S. Sebastiani, *Race et histoire dans les sociétés occidentales, XVe-XVIIIe siècle,* Albin Michel, 2021.

S. B. Schwartz, *Blood and Boundaries. The Limits of Religious and Racial Exclusion in Early Modern Latin America,* Lebabon, Brandeis University Press, 2020.

I. Thioub, *Traite atlantique des esclaves et transformations des cultures africaines,* Fondation Calouste-Gulbenkian-Délégation en France, 2014.

XIXe-XXe siècle

W. Anderson, *The Cultivation of Whiteness. Science, Health, and Racial Destiny in Australia,* Durham, Duke University Press, 2006.

C. Blanckaert, *De la race à l'évolution. Paul Broca et l'anthropologie française, 1850-1900,* L'Harmattan, 2009.

D. Chathuant, *Nous qui ne cultivons pas le préjugé de race. Histoire(s) d'un siècle de doute sur le racisme en France,* Le Félin, 2021.

A. L. Conklin, *Exposer l'humanité. Race, ethnologie et empire en France, 1850-1950,* Publications scientifiques du MNHM, 2015.

É. Conte, C. Essner, *La Quête de la race. Une anthropologie du nazisme,* Hachette Littératures, 1995.

R. Kowner, W. Demel, *Race and Racism in Modern East Asia,* 2 vol., Leyde, Brill, 2013 et 2015.

G. L. Mosse, *Toward the Final Solution. A History of European Racism,* [1978], Madison, University of Wisconsin Press, 2020.

C. Reynaud-Paligot, *La République raciale. Une histoire,* PUF, 2021.

E. Saada, *Les Enfants de la colonie. Les métis de l'empire français entre sujétion et citoyenneté,* La Découverte, 2007.

A. L. Stoler, *La Chair de l'empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial,* La Découverte, 2013.

Depuis 1945

M. Bessone, *Sans distinction de race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques,* Vrin, 2013.

S. Capanema, P. de Almeida, A. Fléchet (dir.), *De la démocratie raciale au multiculturalisme. Brésil, Amériques, Europe,* [2009], Berne, Peter Lang, 2012.

D. Fassin, É. Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ?,* La Découverte, 2006.

A. P. Hazard Jr., *Postwar Anti-Racism. The United States, Unesco, and « Race », 1945-1968,* Londres, Palgrave Macmillan, 2012.

S. Mazouz, *Race,* Anamosa, 2020.

P. Peretz, *Une armée noire. Fort Huachuca, Arizona, 1941-1945,* Seuil, à paraître en 2022.

@ Retrouvez les nombreux articles et dossiers que *L'Histoire* a consacrés à ce sujet sur **www.lhistoire.fr**

L'Enseigne de Gersaint

Par Charlotte Guichard

Cette peinture fut conçue pour être l'enseigne d'un marchand mercier (un marchand d'objets d'art), Edme-François Gersaint, dont la boutique était située au 35, pont Notre-Dame, un espace où se concentrait le commerce parisien des tableaux, et qui inaugura en France les ventes publiques d'art et de curiosités.

Avec cette enseigne exposée dans la rue, Watteau met en scène le commerce de l'art et il présente la boutique comme un lieu de sociabilité artistique. A la manière des *Kunstkammer* du XVIIe siècle, le mur est saturé d'œuvres flamandes, italiennes et françaises. Pour ses tableaux esquissés, Watteau s'inspire d'œuvres d'Antoine van Dyck, Peter Paul Rubens et Véronèse.

Le commerce était interdit aux peintres de l'Académie royale, qui étaient pensionnés. En représentant avec virtuosité l'intérieur d'une boutique de marchand de tableaux, Watteau remettait en cause ce partage traditionnel : lui-même peintre à l'Académie, il manifestait l'éclat nouveau du commerce de l'art et du luxe. La peinture fut vraisemblablement réalisée pendant la Régence, entre février et octobre 1720, et sans doute avant l'explosion de la bulle spéculative liée au système de Law, fondé sur l'exploitation de la Louisiane et la refonte du système bancaire. L'économie du luxe, stimulée par la spéculation, était alors à son plus haut. Cette enseigne publicitaire pour le marché de l'art invite le passant à entrer dans la boutique, à l'image de la jeune femme, et à faire partie de ce monde nouveau, élégant et connaisseur, des amateurs. ■

Fiche technique

Daté de 1720,* L'Enseigne de Gersaint *est une huile sur toile du peintre français Antoine Watteau, au format d'origine 145 sur 375 cm, mise au format rectangulaire puis découpée en deux parties entre 1732 et 1746. La peinture appartint au marchand Gersaint. Gravé en 1732 par Pierre Aveline, le tableau fut ensuite proposé en vente publique en 1746 à Hambourg et acheté par Frédéric II de Prusse pour sa résidence de Charlottenburg à Berlin, où il est encore conservé aujourd'hui.

1 ▾ Traces matérielles La peinture fut d'abord un « plafond », à l'extrémité arquée, dont les écoinçons restèrent non peints. Le tableau garde des traces de feuille d'or et d'impressions du premier cadre décoratif qui témoignent de son exposition originale. Avant 1732, l'enseigne devient rectangulaire : des bandes de toile sont découpées à droite et rajoutées dans la partie supérieure, avant d'être repeintes. D'enseigne, la peinture est transformée en un tableau, destiné à orner une galerie ou une collection prestigieuse.

L'AUTEURE
Historienne de l'art, directrice de recherche au CNRS, Charlotte Guichard a notamment publié* La Griffe du peintre. La valeur de l'art, 1730-1820 *(Seuil, 2018).

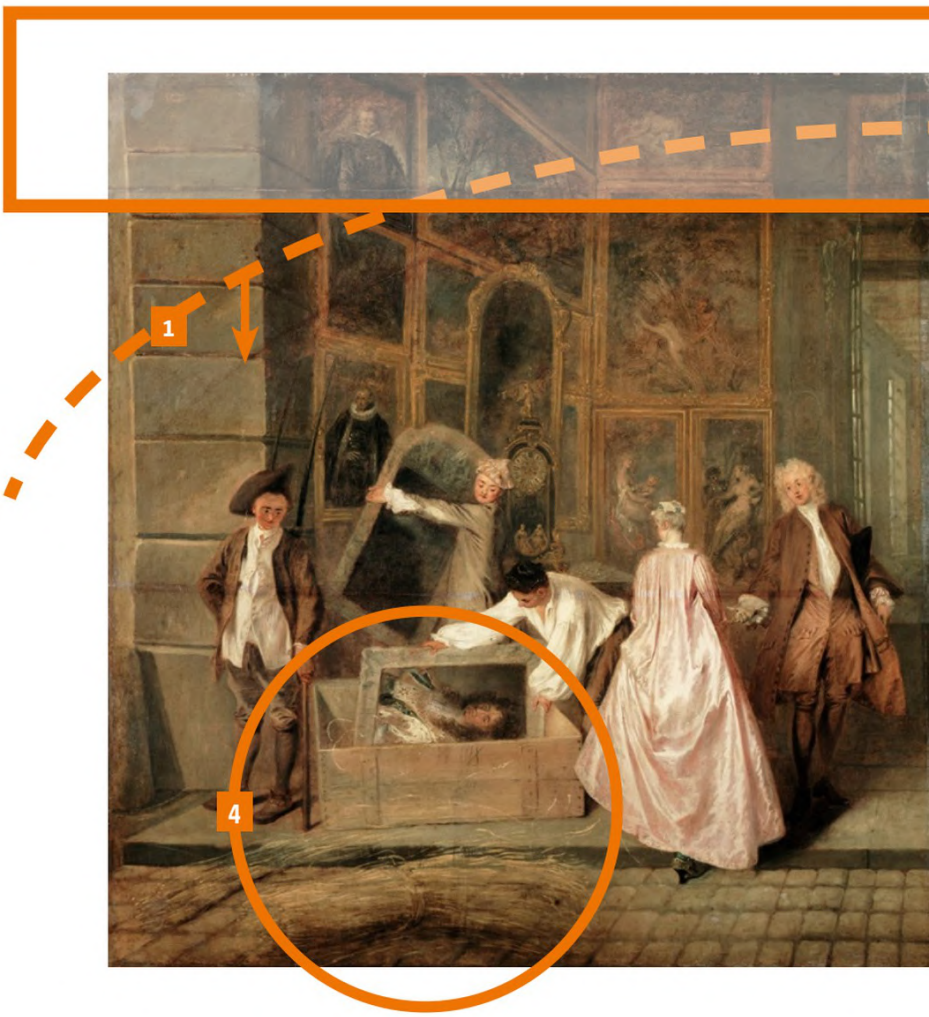

HERMANCE TRIAY/OPALE.PHOTO BERLIN, CHÂTEAU DE CHARLOTTENBURG ; BERLIN, BPK, DIST. RMN-GP/JÖRG P. ANDERS

2 ▼ Jeu de regards Cette scène est composée autour d'une réflexion sur le regard. Une femme assise au comptoir, accompagnée de deux jeunes hommes, examine avec eux un miroir ou un petit tableau que leur présente une jeune vendeuse. Leurs regards ne se croisent pas, ils sont plongés dans la contemplation de l'objet, ou dans leur propre image. Sur le comptoir, des nécessaires de toilette de laque rouge et noir sont disposés, qui témoignent de la mode pour les objets « à la Chine ».

3 ▲ Contemplation Le couple tourne le dos au spectateur : il est entièrement absorbé dans la contemplation d'une peinture ovale présentant des femmes nues – peut-être une *Diane au bain*. Watteau entend capter ici l'émergence d'un nouveau regard, savant et sensuel, sur l'art. La femme examine le feuillage du tableau. L'homme agenouillé est l'emblème de l'amateur : au plus proche de la toile, il scrute la touche matérielle du peintre. Le plaisir de l'art se nourrit à la fois de la touche et du sujet en peinture.

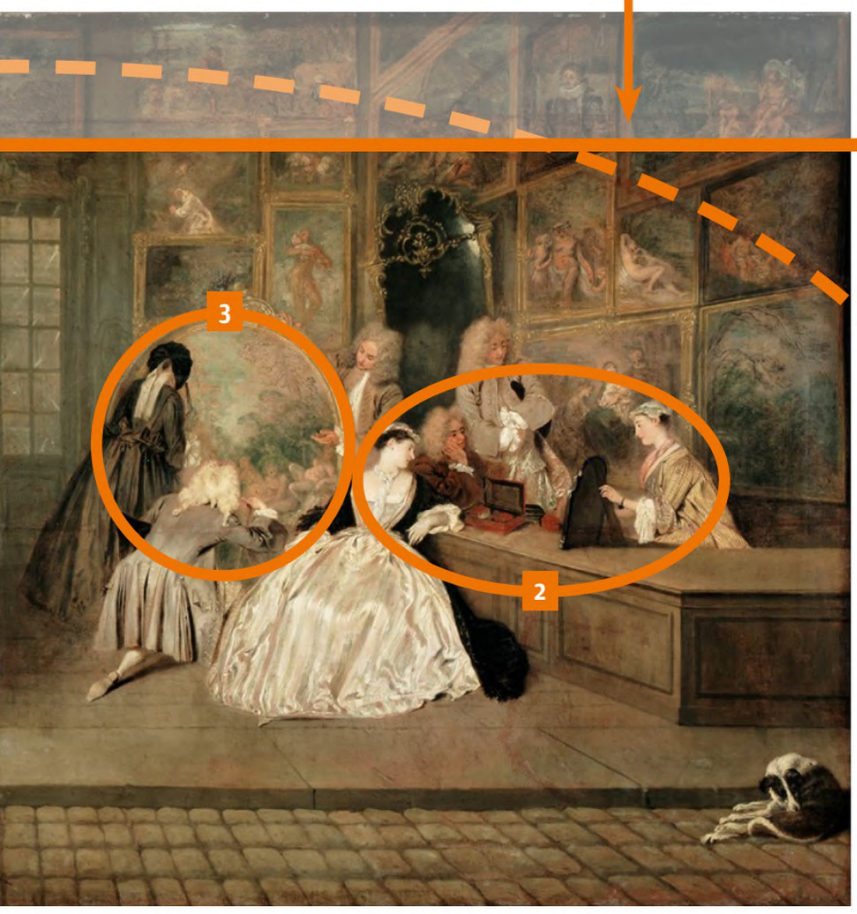

4 ▼ Louis XIV sur la paille
Un portrait de Louis XIV par Hyacinthe Rigaud, emblématique du Grand Siècle, est mis en caisse. Ce tableau est un clin d'œil au nom de la boutique *Au Grand Monarque,* que Gersaint avait rachetée en 1718. Watteau met aussi en scène la fin d'un règne : il place le tableau à l'horizontale, la caisse en bois est ornée d'une marque commerciale, tandis qu'une botte de foin vient griffer le visage royal.

7. Et la France se spécialisa dans le luxe

En s'appuyant sur les outils informatiques, les historiens proposent aujourd'hui une nouvelle histoire de l'industrie du luxe en France, qui permet de nuancer le rôle traditionnellement attribué à Colbert.

Par Loïc Charles et Guillaume Daudin

LES AUTEURS

Professeur d'économie à l'université Paris-VIII, ***Loïc Charles*** *a codirigé l'ouvrage* **Le Cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives au milieu du XVIIIe siècle** *(Ined, 2011). Professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine,* ***Guillaume Daudin*** *a publié* **Commerce et prospérité. La France au XVIIIe siècle** *(Presses de la Sorbonne, 2005).*

Plus que dans tout autre secteur de l'économie, l'histoire et la culture sont des ressources essentielles pour les acteurs du luxe. En France, où le luxe est un enjeu industriel majeur, cette tradition est associée au nom de Colbert[1], qui fut à l'origine de la création d'un premier réseau de manufactures privilégiées. Les noms des plus prestigieuses d'entre elles – Aubusson et Gobelins pour les tapisseries, Saint-Gobain pour les glaces, Van Robais pour les textiles – sont encore aujourd'hui synonymes de la qualité et du bon goût associés à la société de cour versaillaise. Colbert eut aussi une influence décisive sur la culture administrative et la prospérité industrielle françaises du XVIIIe siècle : le Bureau du commerce et le réseau des inspecteurs de manufactures qu'il mit en place ont été au centre d'une politique de la qualité qui a conduit à des succès spectaculaires, comme en témoigne l'essor des exportations de draps vers le Levant ou celui de l'industrie de la soie.

Faut-il pour autant prêter à Colbert tout le crédit de la puissance passée et actuelle de l'industrie française du luxe ? Pas si sûr… Rappelons d'abord que la société de cour de Versailles – qui ne doit rien à Colbert et tout à l'orgueil de son monarque absolu, Louis XIV – a joué un rôle essentiel dans le succès de l'industrie du luxe, en agissant comme un puissant modèle de consommation attirant toute l'Europe à sa suite. Ainsi, comme l'ont bien montré les historiens français, la création de la mode et des fameux articles de Paris qui font les beaux jours des élites européennes et américaines dès la fin de l'Ancien Régime est issue de ce désir d'imitation de la cour.

Mais de manière plus fondamentale, l'analyse du commerce français de 1750 aux années 1820 remet en cause quelques certitudes bien ancrées sur l'histoire de l'industrie du luxe. Menée dans le cadre du projet de recherche Toflit18 *(cf. p. 93)*, l'exploitation des informations recueillies par le Bureau de la balance du commerce permet de proposer une nouvelle chronologie de la spécialisation française dans le luxe, où Colbert ne joue plus le premier rôle.

Soie, lin, laine

Ainsi, dans le secteur textile (premier secteur manufacturier en France jusqu'à la fin du XIXe siècle), il est possible de distinguer la part de l'industrie du luxe en classant schématiquement les produits tissés et les passementeries en trois catégories (haut, moyen et bas de gamme), suivant leur prix. Au XVIIIe siècle, le textile haut de gamme est formé pour l'essentiel d'étoffes et de rubans de soie, de dentelles de fil de lin et de certains draps de laine comme ceux d'Elbeuf et de Sedan. Le milieu de gamme est dominé par les étoffes de laine

Des élites américaines friandes des articles de la mode parisienne

et les toiles de coton et le bas de gamme par le lin et le chanvre. Il existe toutefois de fortes variations au sein de chaque catégorie de textile : parmi les draps de laine, les prix varient de un à six entre le bas de gamme (serge, cadis, raze…) et le haut de gamme (draps de Sedan, Elbeuf, Louviers, Abbeville…), tandis que les draps du Languedoc ont une position intermédiaire.Quoi qu'il en soit, l'analyse des données globales fournies par le Bureau du commerce montre qu'entre 1750 et 1821 la France est exportatrice nette de textiles, notamment grâce aux tissus haut de gamme – même si elle importe par ailleurs de grandes quantités de soieries d'Inde et de Chine.

DR – DR

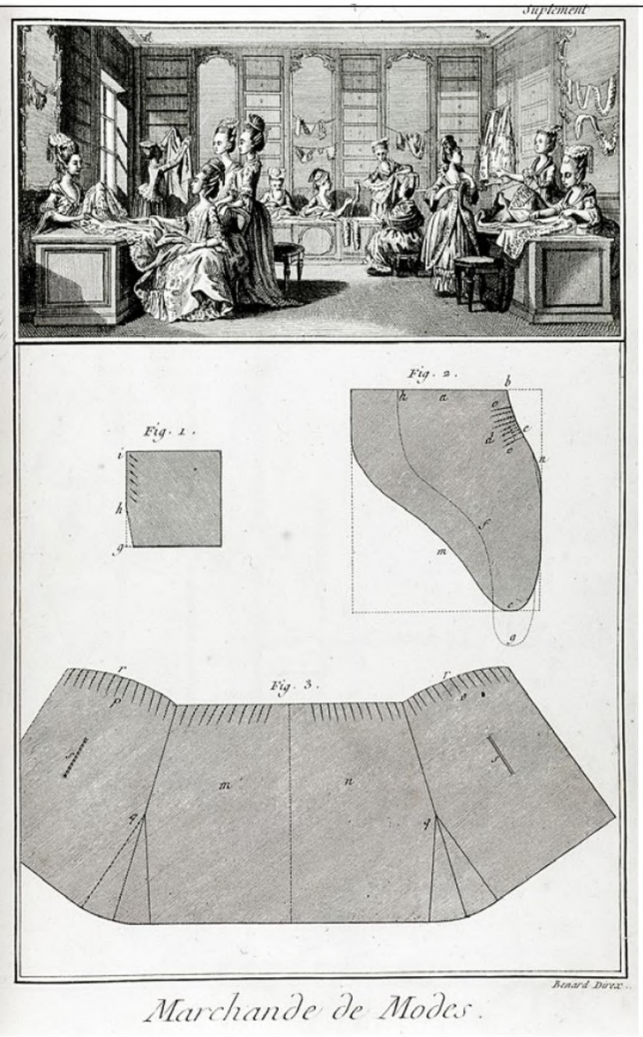

COLLECTION BHVP-GROB/KHARBINE-TAPABOR

Une analyse plus fine permet toutefois de remarquer un accroissement de la spécialisation dans le luxe à partir de 1792. Cette évolution est fortement liée aux tourments de la Révolution et des guerres napoléoniennes qui font chuter le commerce maritime. Entre la fin de l'Ancien Régime et la période napoléonienne, la part du commerce terrestre passe ainsi de 10 à 35 % du commerce extérieur français, en raison de la domination britannique sur les océans. Or les marchés lointains (colonies, Amérique espagnole) étaient consommateurs de textiles de bas et de milieu de gammes. Après la chute de l'Empire en 1815, les mécaniques anglaises, fournissant des toiles de coton à bas prix, ont pris trop d'avance pour que la France puisse récupérer les marchés perdus.

Le signe d'un échec

A l'inverse, les exportations françaises de soieries vers l'Europe continentale prospèrent sous le Premier Empire. A partir de la Restauration, le renouveau du commerce atlantique français passe ainsi par l'approfondissement de cette spécialisation du luxe : tout au long du XIXe siècle, la forte croissance des exportations est alimentée par la demande des élites américaines friandes des articles de la mode parisienne. Au développement de la soierie lyonnaise répond ainsi l'agonie des manufactures rurales de l'Ouest (notamment la Bretagne) et, dans une moindre mesure, du Languedoc, spécialisées dans le textile milieu et bas de gamme.

La montée des exportations de luxe au début du XIXe siècle a donc coïncidé avec la fin d'une période particulièrement prospère du commerce français. Par la suite, la spécialisation dans ce secteur a traduit l'échec de l'industrie française à s'imposer dans les gammes de produits bouleversées par la révolution industrielle (cotonnades) et dominées par l'Angleterre, rejointe à partir des années 1870 par l'Allemagne, puis les États-Unis.

Ainsi, si Colbert joua sans conteste un rôle décisif dans l'essor de l'industrie du luxe à la fin du XVIIe siècle, une analyse fine des données du commerce français permet de montrer que la spécialisation s'est plutôt affirmée au cours du XIXe siècle, comme une conséquence des retards de l'industrie française sur sa concurrente britannique. Que le luxe soit passé en 2020 devant l'aéronautique au palmarès des exportations françaises ne constitue donc pas nécessairement un signe de bonne santé pour l'industrie française actuelle. ■

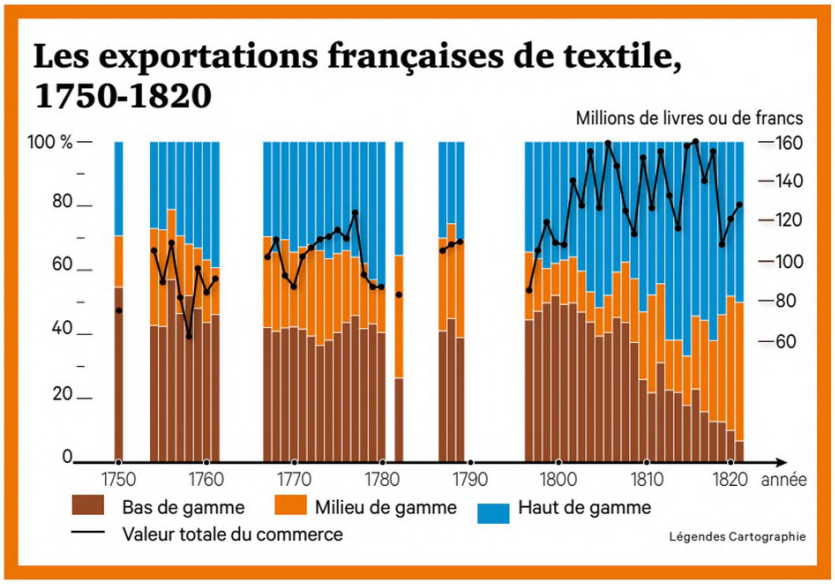

Mode A partir de la Révolution, les exportations de textile français se concentrent dans le haut de gamme. Les causes en sont le succès de la mode parisienne et la perte de compétitivité pour les autres gammes de textile par rapport aux Britanniques. Ci-contre : gravure tirée de l'*Encyclopédie*, vers 1770, représentant une boutique de modes et un patron.

Note

1. Ainsi, l'Association française des industriels de luxe créée en 1954 a choisi de se nommer « Comité Colbert ».

Base de données

Le projet Toflit18 « Les transformations de l'économie française par le prisme du commerce international, 1716-1821 », financé par l'Agence nationale de la recherche, a recueilli les données du commerce extérieur français de 1716 à 1821 produites par le Bureau de la balance du commerce, créé en 1713 pour fournir les informations nécessaires à la politique colbertiste menée par l'administration royale. Une masse impressionnante de données est ainsi offerte aux historiens-économistes : 550 000 flux commerciaux, 60 000 produits et 1 000 partenaires. L'exploitation de ce corpus a été rendue possible par les nouveaux outils informatiques, qui permettent de créer de véritables « paysages de données » *(datascape)*. A découvrir sur https://toflit18.hypotheses.org et http://toflit18.medialab.sciences-po.fr

@ **A venir le XIXe World Economic History Congress du 25 au 29 juillet 2022. Renseignements et inscription : www.wehc2022.org**
Tous les épisodes publiés du Feuilleton sur www.lhistoire.fr

GUIDE *Livres*

■ Les livres du mois *p. 94* ■ Les revues du mois *p. 102* ■ La bande dessinée *p. 104* ■ Le classique *p. 105*

Le boulangisme au peigne fin

En plus de narrer avec bonheur l'étonnante aventure politique du général Boulanger, Bertrand Joly tente de saisir la nature de cette intrigue politique fébrile, et sa fonction dans l'histoire politique de la IIIe République.

Par Michel Winock*

Aux origines du populisme. Histoire du boulangisme, 1886-1891
Bertrand Joly CNRS Éditions, 2022, 350 p., 29 €.

Spécialiste du nationalisme français, auquel on doit notamment une biographie de Paul Déroulède, Bertrand Joly s'affirme avec cet ouvrage un grand historien du boulangisme. Sur le général Boulanger et son aventure politique qui a mis la France en émoi pendant plusieurs années au début de la IIIe République, on a beaucoup écrit ; mais aucun ouvrage en langue française (l'étude de Steven Englund, *The Origin of Oppositional Nationalism in France 1881-1889*, parue en 1981 aux États-Unis, n'a pas été traduite) ne s'impose jusqu'à ce jour avec autant de force, de précision et de pénétration que celui-ci.

Au moyen de sources multiples, connues et inédites, Bertrand Joly a d'abord reconstitué une intrigue politique fébrile, dépeint avec bonheur les protagonistes – à commencer par Boulanger –, narré les péripéties d'une extraordinaire ferveur populaire, la montée en puissance d'un héros aussi dénué d'idées que de scrupules et sa chute finale. Tout cela, avec multiples références, démonstrations chiffrées, anecdotes signifiantes, analyse des forces en présence, revue des contradictions : c'est un feuilleton du meilleur cru ! Mais l'historien va bien au-delà du récit. Il tente tout au long de saisir la nature du boulangisme, sa fonction dans l'histoire politique de la IIIe République, et son lecteur, forcément, se pose la question de l'exemplarité du phénomène : le boulangisme est-il mort avec Boulanger en 1891 ou n'est-il pas un mouvement voué à se répéter ?

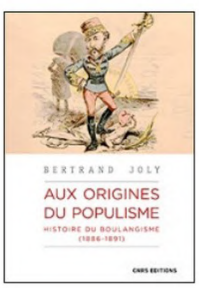

Syndicat des mécontents

Les amateurs de typologie politique et d'étiquettes pourront se dire déçus : l'auteur en dénonce implicitement l'attente. A ses yeux, le boulangisme n'appartient pas à la descendance du bonapartisme, quels que soient certains attributs comparables ; il n'est certes pas la préfiguration du fascisme comme on a pu le dire. Au fond, il apparaît comme un monstre politique, que ses contemporains ont eu le plus grand mal à déchiffrer : un OPNI (Objet politique non identifié). Cependant, le titre de l'ouvrage nous met sur une piste : « à l'origine du populisme » – un terme inconnu dans les années boulangères. L'auteur n'a pas voulu développer en politologue le concept si courant aujourd'hui, mais il nous fournit maints indices qui le justifient. La sociologie du boulangisme, militants et électeurs, en est un élément majeur : le monde du petit commerce et de l'artisanat menacé par les changements économiques, ouvriers touchés par la crise et sans protection sociale, déclassés de tous ordres, employés subalternes de l'État, fonctionnaires révoqués, etc. : ce sont les catégories les plus apparentes, alors que la haute fonction publique, les professions libérales ne sont guère séduites par le boulangisme. Dans ses programmes électoraux abondent les diatribes contre les monopoles, les accapareurs, les traitements de nantis, les « gros », les féodalités nouvelles. Syndicat des mécontents, a-t-on dit, syndicat des vaincus aussi, des *« perdants de la modernité »,* auquel adhèrent les royalistes en peine de restauration, les catholiques humiliés par les lois laïques, tous les nostalgiques d'un ordre ancien plus ou moins imaginaire…

Propagande Un colporteur propose des images du général Boulanger à des paysans (tableau de Jean Eugène Buland, 1889, musée d'Orsay).

L'idéologie programmatique est très pauvre, se résumant au triptyque : dissolution, révision, Constituante. C'est que le boulangisme est composé de courants contradictoires, une extrême gauche radicale, des blanquistes, des bonapartistes, et des royalistes, dont le rôle est considérable ; ce sont eux qui financent largement, et secrètement, ce mouvement prétendument républicain. Quel programme possible dans ces conditions ? Seuls deux facteurs les unissent provisoirement : la demande de révision constitutionnelle provoquée par la détestation du parlementarisme incarné par Jules Ferry, objet d'un acharnement haineux, et fortuitement, mais nécessairement, l'ascendant d'un chef mythifié en sauveur suprême.

Si ses aspirations politiques sont confuses et archaïques, le boulangisme présente cependant une modernité qui surpasse les partis de gouvernement. Boulanger et son état-major ont compris le rôle désormais primordial en politique de la communication, grâce au large financement dont il est comblé par la duchesse d'Uzès, le baron Hirsch, le raffineur Say, le comte de Paris et autres mécènes de la famille Bonaparte. La propagande politique est l'art de frapper à chaque instant, par la répétition, le slogan, l'image, « les yeux et les oreilles du peuple », à quoi le général et les siens s'adonnent à qui mieux mieux.

La fièvre boulangiste est née des insuffisances, des faiblesses, de l'instabilité du régime mis en place par les lois constitutionnelles de 1875. Un régime parlementaire qui ne fonctionne pas selon le modèle anglais du bipartisme et de l'alternance. Il y a bien une droite et une gauche, mais la gauche est divisée en profondeur et la droite n'a plus accès au pouvoir depuis la démission de Mac-Mahon en 1879. L'antiparlementarisme anime aussi bien l'extrême gauche, critique de l'oligarchie gouvernante, que la droite monarchiste et catholique, exclue du jeu. Le révisionnisme s'impose : s'il est républicain, le boulangisme exige une autre république, celle qui donne la parole au peuple. Le plébiscite (référendum) doit en être l'instrument ; c'est cette république plébiscitaire et autoritaire que défend vigoureusement Déroulède. Pour l'extrême gauche, qui ne veut ni Sénat ni président de la République, c'est le modèle de la Convention qui prime, une assemblée gouvernante, figurant la souveraineté du peuple, la vraie démocratie.

> ***Il a mis au jour les faiblesses structurelles d'une République***

La contestation des institutions s'amplifie avec les élections de 1885 d'où n'est issue aucune majorité. Les opportunistes (les modérés) qui tiennent les rênes du pouvoir ont besoin de l'appui des radicaux, avec lesquels ils sont en désaccord sur de nombreux points fondamentaux. Les gouvernements se succèdent, chancelants au bout de sept mois en moyenne. Une révision constitutionnelle s'impose, mais le désaccord règne sur ses objectifs. Et l'un des effets du boulangisme sera l'enterrement définitif de cette révision nécessaire.

Le boulangisme a eu la vie courte, mais il a mis au jour les faiblesses structurelles d'une République qui n'a pas fini d'en recevoir les contrecoups. ■

---

* *Conseiller de la direction de* L'Histoire

RMN-GP (PARIS, MUSÉE D'ORSAY)/HERVÉ LEWANDOWSKI

Livres

Chronique d'une destruction annoncée

Plongée dans l'histoire longue du quartier maghrébin de Jérusalem, détruit en 1967.

Au pied du Mur. Vie et mort du quartier maghrébin de Jérusalem, 1187-1967 **Vincent Lemire**
Seuil, 2022, 416 p., 25 €.

Ce livre tiré d'un mémoire d'habilitation est la première étude globale de l'histoire du quartier maghrébin de Jérusalem, littéralement au pied du côté occidental du Mur des lamentations. Il n'existait qu'un passage de moins de quatre mètres entre le Mur et les premières maisons.

Ce quartier a été constitué sous forme de *waqf*, fondation pieuse léguée à perpétuité, à partir de la reprise de Jérusalem par Saladin en 1187. Cette fondation disposait d'un certain nombre de financements dont les terres de Ayn Karim en Cisjordanie constituaient la part la plus importante et bénéficiaient aux Maghrébins installés à Jérusalem.

L'habitat de ce quartier n'était pas très différent de celui de la vieille ville de Jérusalem. Le livre est surtout consacré au dernier siècle de ce quartier. Dès avant la Grande Guerre, le mouvement sioniste a essayé d'en faire l'acquisition afin de le détruire pour créer une esplanade devant le Mur, ce qui est naturellement impossible puisqu'il s'agit d'un bien inaliénable. Sous le mandat britannique, le *waqf* peut apparaître pour certains responsables français comme un instrument d'influence. En 1929 il se trouve au centre des événements dits des émeutes du Mur des lamentations.

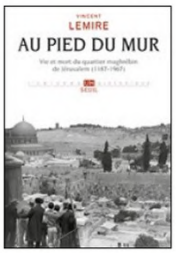

En 1948 il passe sous contrôle jordanien, mais les propriétés de Ayn Karim sont en territoire israélien. Les biens sont confisqués et les habitants expulsés au profit d'institutions juives. Le *waqf* se trouve en grande difficulté financière et l'islamologue Louis Massignon milite pour une aide venant de l'Algérie française, mais ce projet se fracasse avec la guerre d'Algérie.

Vincent Lemire consacre une étude minutieuse aux mécanismes de sa destruction en juin 1967 décidée par les autorités israéliennes dans la foulée de la prise de la Jérusalem arabe et aux traces laissées jusqu'à aujourd'hui par ce quartier fantôme. Le lecteur sera frappé par la multiplicité des sources utilisées et souvent évoquées de façon tactile et visuelle et par la méthodologie qui évoque le travail de l'historien dans une recherche en train de se faire. C'est une contribution des plus essentielles à l'histoire de Jérusalem et une pièce importante au dossier du conflit israélo-palestinien. ■

Henry Laurens
Professeur au Collège de France

1962 : le temps des possibles

Malika Rahal restitue les bouleversements de l'année de l'indépendance algérienne.

Algérie 1962. Une histoire populaire
Malika Rahal La Découverte, 2022, 493 p., 25 €.

Enquête capitale pour le savoir historique, et pour l'Algérie en particulier, ce livre retrace la révolution copernicienne de la naissance de l'Algérie indépendante, la sortie de la guerre et de la colonisation française. C'est un récit-fleuve en quête de la polysémie de « l'événement 1962 », qui replace le peuple au centre de l'objectif.

Faisant flèche archivistique de tout bois, la méthodologie de l'enquête orale s'appuie sur des journaux intimes, des chansons, des films, sur les archives américaines, celles de la Croix-Rouge, du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) en reléguant les archives françaises institutionnelles à un statut périphérique. Malika Rahal livre une analyse autant historique que sociologique (sur les préjugés de classe autour du traitement des anciens moudjahidines après 1962), tant anthropologique que politique (sur les rumeurs du sang volé et la violence paroxystique de l'OAS), tout en étant attentive aux dimensions statistiques (défi démographique de la scolarisation des enfants). Elle se concentre sur le peuple « musulman » sans négliger les composantes « européennes » (pieds-noirs, Juifs algériens et pieds-rouges). Elle insiste sur l'urgence permanente de 1962 : année multifactorielle, à la fois *« un temps des possibles narratifs »* et *« le berceau des mythologies durables »*. La question du rapport de forces entre hommes et femmes aurait pu être affinée, d'autant que la photographie de couverture y invite : une camionnette transporte les Algériens fêtant leur indépendance avec des hommes au premier plan brandissant le drapeau algérien et des femmes en retrait. En proposant plusieurs lectures du temps long de 1962, de 1830 à 1962, de décembre 1960 à mars 1963, de 1962 au festival panafricain de 1969, Malika Rahal fait advenir 1962 en 2022. Cette autonomisation de 1962 a connu une lente gestation mais cet accouchement différé est si attendu que tous les youyous du livre ne suffiront pas à célébrer son avènement. ■

Marie-Pierre Ulloa
Professeure à l'université Stanford

Antiquité

Les gestes du rite

Archéologie du geste. Rites et pratiques à Pompéi
William Van Andringa Éditions Hermann, 2021, 198 p., 42 €.

« *Ce livre est un manifeste* », conclut William Van Andringa, et, peut-on ajouter, brillamment argumenté et pleinement convaincant. S'appuyant sur ses fouilles de Pompéi, l'auteur plaide pour un passage de l'archéologie à une véritable dissection de cette « *bibliothèque en désordre de l'action et du comportement humains* » que constituent les vestiges laissés par les hommes. Il montre comment des méthodes fines (et très longues) et une analyse rigoureuse instruisent sur les gestes, à propos par exemple de sacrifices à Isis ou de cultes rendus aux dieux domestiques. Ainsi, en matière religieuse ou funéraire, si une trame générale peut être déduite des textes anciens confirmés par les fouilles traditionnelles, chaque acte est un cas d'espèce, car l'individu brode de façon inventive en fonction des circonstances et de ses propres objectifs. L'accomplissement du rite n'est jamais la répétition d'un formulaire immuable. Richement illustré, très pédagogique, ce livre est l'acte fondateur d'une nouvelle dimension de l'archéologie qui rend à l'homme la place qui lui revient. Éblouissant.

Moyen Age

« A la façon des oiseaux »

Christine l'Admirable. Vie, chants et merveilles, précédé de Thomas de Cantimpré, Vie de Christine l'Admirable **Sylvain Piron** édité et traduit du latin en collaboration avec Armelle Le Huërou, Bruxelles, Vues de l'esprit, 2021, 204 p., 19 €.

En novembre 1991 le chanteur et compositeur Nick Cave enregistre, dans un ton sombre et désespéré très post-punk, l'album *Henry's Dream*. Une chanson s'y impose : « Christina the Astonishing ». Elle évoque une sainte femme du diocèse de Liège dont le dominicain

Thomas de Cantimpré rédige en 1232 la *Vie*. Une femme à l'inquiétant comportement. Elle fuit la présence des hommes, détestant leur odeur, et se réfugie dans les arbres, « *à la façon des oiseaux* ». Elle se nourrit du lait ou de l'huile coulant de ses seins de vierge. Elle s'inflige les pires tortures, entrant dans un four, restant six jours dans la Meuse, se jetant dans les ronces, se laissant mordre par les chiens. Bien que hurlant de terreur, elle sort indemne de ces épreuves. Elle meurt une première fois, et ressuscite pour s'envoler comme un oiseau. Elle brille par l'esprit de prophétie, sait le latin et comprend divinement la Bible.
Sylvain Piron, directeur d'études à l'EHESS, offre à lire cette *Vie* (en latin et en traduction) et la commente de façon subtile en se demandant comment Thomas de Cantimpré a pu mettre en lumière une femme à l'attitude aussi peu « exemplaire » (elle arrache de force les aumônes qu'on lui refuse !). Est-ce un équivalent féminin extrême (Nick Cave dirait « *grunge* ») de saint François ? Pour tenter de cerner la complexité de cette *Vie*, l'auteur va jusqu'à recourir aux observations contemporaines des expériences de mort imminente, ou au chamanisme, dans une démarche qu'il décrit comme une science sociale des pratiques de l'invisible. Un livre courageux, et passionnant.

Moyen Age

Le grand malentendu

Les Derniers païens. Les Baltes face aux chrétiens, XIIIe-XVIIIe siècles
Sylvain Gouguenheim Passés composés, 2022, 448 p., 24 €.

En s'intéressant à l'expérience balte de la christianisation, Sylvain Gouguenheim s'engage sur un terrain ardu. Il implique de s'affranchir du seul récit disponible, celui de vainqueurs, les chevaliers Teutoniques notamment, qui lisent inévitablement les coutumes des vaincus à l'aune de leur propre outillage mental. Il nécessite aussi d'adopter une perspective d'ethnologue qui ne laisse rien au hasard, des textes à l'archéologie, en passant par le folklore et le paysage. La capacité de l'auteur à synthétiser ces perspectives et les débats que chacune d'elles a suscités est d'autant plus impressionnante que la période étudiée est longue.
« *L'acte du baptême, puisqu'il constitue le chrétien, était nécessaire ; il n'était pas suffisant.* » Les Baltes n'y ont pas seulement opposé une farouche résistance, les princes de Lituanie allant jusqu'à instituer dans leur principauté, la plus vaste d'Europe au XIVe siècle, un paganisme d'État ; ils se sont aussi accrochés à leurs cultes bien après leur conversion formelle, vénérant le feu, les bois sacrés, les couleuvres domestiques. Simples « superstitions » ou réminiscences préchrétiennes ? La question se pose, alors que dans toute l'Europe, les Églises catholique et réformée traquent le paganisme sous toutes ses formes dans les populations.
Au moyen d'une étude rigoureuse des panthéons païens et des pratiques religieuses, l'auteur met au jour un culte des forces naturelles encore perceptible de nos jours. En rendant aux Baltes leur rôle d'acteurs dans ce processus séculaire, il livre une histoire toujours stimulante des malentendus réciproques entre les missionnaires et ceux qu'ils croient avoir convertis.

XVIe-XVIIIe siècle

« Plus grand roi du monde »

Louis XIV **Stéphane Guerre**
PUF, 2022, 256 p., 15 €.

Brève et dense biographie : en moins de 200 pages, Stéphane Guerre dessine un portrait incisif et nuancé de celui qui se qualifiait de « *plus grand roi du monde* ». D'abord, bien sûr, l'image en majesté d'un souverain en perpétuelle représentation : dès son enfance, Louis Dieudonné a appris, notamment de son mentor et parrain Mazarin, à ne « *jamais rien céder qui prouverait que l'homme prime sur le souverain* », quitte à créer « *un*

Le coup de cœur de Jean-Pierre Rioux

Albert Camus, la justice et l'amour

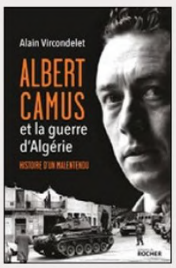

La quatrième de couverture est formelle : voici, « *loin de l'histoire officielle, des idéologies et des propagandes de tous bords, un récit bouleversant puisé aux sources du vivant, au plus près de l'Algérie et de Camus* ». Au lecteur que cette proclamation fera sourire, à juste titre, rappelons qu'Alain Vircondelet n'est pas historien et, plutôt, qu'il demeure un enfant d'Alger où il est né en 1947, un rescapé de la communauté des Français de là-bas devenue en 1962 celle des « rapatriés » ou des « pieds-noirs » de métropole et d'outre-mer. Biographe et romancier sensible (on n'a pas oublié sa résurrection de *Séraphine de Senlis*), il croise depuis longtemps dans les parages de Camus, ancien élève comme lui au lycée Bugeaud, auquel il a consacré de nombreux travaux. Celui-ci paraît soixante ans après les accords d'Évian et, malgré l'*a priori* personnel et mémoriel qui le rend souvent péremptoire et orienté (pourquoi, par exemple, égratigner ainsi Benjamin Stora et son récent rapport ?), il rappelle utilement la part singulière de Camus face à ces « événements » qu'il fallut bien nommer une guerre.

Il suit les sinuosités biographiques et il souligne la fidélité charnelle et la rectitude morale qui ont conduit Camus, pris au piège de cette guerre fratricide, jusqu'aux *Chroniques algériennes* de 1958 où il a assemblé ses propos sur la terre natale depuis 1939, et à sa réplique restée célèbre à un étudiant, pendant une réunion de 1957 à Stockholm où il recevait le prix Nobel : « *J'ai toujours condamné la terreur. Je dois condamner aussi un terrorisme qui s'exerce aveuglément, dans les rues d'Alger par exemple, et qui un jour peut frapper ma mère ou ma famille. Je crois à la justice, mais je défendrai ma mère avant la justice.* »

Cet aveu doublé d'un silence public – ce qui ne l'empêchait pas d'œuvrer pour sauver des condamnés et des internés des deux rives – lui a valu d'être piétiné de toutes parts puisqu'il refusait de choisir son camp. Il a perdu des amis, comme l'écrivain Mouloud Feraoun devenu partisan de l'indépendance et assassiné par l'OAS. Le FLN en a fait un colonialiste honteux et un traître à la patrie. En métropole, l'extrême droite l'a vilipendé et l'intelligence progressiste, communiste, chrétienne ou porteuse de valises, a condamné sans appel cet humaniste douteux, Sartre en tête. Mais lui a tenu bon, dévoré par son Algérie « *à mi-distance de la misère et du soleil* », frère de ceux qui connaissaient « *les déchirements du oui et du non, de midi et des minuits, de la révolte et de l'amour* » et qui rêvaient d'un pays « *où Français et Arabes s'associer*[aient] *librement* ».

Sa ténacité a coulé de source : « *J'ai décidé de maintenir au milieu de cette montée de folie tout ce que je croyais vrai. En premier lieu, travailler. Il me semble qu'assez de valeurs qui ne dépendent pas de nous sont en train de mourir pour que nous ne délaissions pas du moins ce dont nous sommes capables.* » Car « *il s'agit de servir la dignité de l'homme par des moyens qui restent dignes au milieu d'une histoire qui ne l'est pas* ». ■

Albert Camus et la guerre d'Algérie. Histoire d'un malentendu
Alain Vircondelet Éditions du Rocher, 2022, 320 p., 19,90 €.

trop-plein d'incarnation en se proclamant sans cesse maître de l'État ». Ensuite, plus inattendu, à la fin de sa vie, ébranlé par les multiples malheurs qui le frappent, voici le roi qui « fend l'armure » : en 1709, « *victime d'un accablement extraordinaire* », il a « *le chagrin peint sur son visage* ». Il nous semble – c'est Torcy qui témoigne – « *pénétré de douleur* », allant jusqu'à « *gémir* » : « *il lui prend parfois des pleurs dont il n'est pas le maître* », confirme madame de Maintenon.
Au-delà de la personne du Roi Soleil, l'auteur accorde toute son attention à ceux qui l'entourent : Colbert, le trop zélé ministre ; Louvois, le froid gestionnaire de la guerre ; Desmaretz, l'expert technicien des Finances. De la Fronde à la guerre de Succession d'Espagne, les principales crises et inflexions du règne sont clairement expliquées, de même que les métamorphoses d'une monarchie de plus en plus performante, car Louis XIV a bien gouverné ses sujets en laissant à ses successeurs une grande machine administrative dont les rouages n'ont cessé de se perfectionner : « *Je m'en vais, mais l'État demeurera toujours* », furent ses dernières paroles. Après lui, peut conclure Stéphane Guerre, l'État absolu peut se dispenser du roi absolu.

XVIe-XVIIIe siècle

« Marché gourmand »

L'Unique et le véritable. Réputation, origine et marchés alimentaires, vers 1680-vers 1830
Philippe Meyzie Ceyzérieu, Champ Vallon, 2021, 384 p., 26 €.

Philippe Meyzie, maître de conférences à l'université de Bordeaux, pose une question fondamentale dans l'histoire des arts et pratiques culinaires : comment la réputation des produits de bouche s'est-elle fixée en France ? D'où viennent les appellations d'origine protégée et autres qui structurent notre patrimoine contemporain ? Adossé à une bibliographie sans faille, l'auteur dénoue le fil rouge de la construction de la réputation d'un produit, cette *fama* que les contemporains des Temps modernes

comprenaient mieux que quiconque par leur culture de l'Antiquité. L'ouvrage, publication de l'habilitation à diriger des recherches de l'auteur, interroge aussi bien les critères géographiques et sociaux que les phénomènes de mode et l'organisation à l'échelle nationale d'un « marché gourmand ». Les dynamiques commerciales et dans une certaine mesure, « marketing », jouent à plein alors que les normes de production ne sont encore que peu ou pas présentes. Un ouvrage de fond qui montre comment les critères de sélection puis d'élection auprès du consommateur s'inscrivent dans une temporalité longue et dépassent le cadre local.

XVIe-XVIIIe siècle

Procès pour viol

Crimes sexuels et société à la fin de l'Ancien Régime **Enora Peronneau Saint-Jalmes** Perrin, 2021, 500 p., 25 €.

Dans la lignée des travaux amorcés par Georges Vigarello sur l'histoire du viol, cette étude aborde la question des crimes sexuels à la fin de l'Ancien Régime. Dans le cadre d'un master puis d'une thèse de l'École des chartes, Enora Peronneau Saint-Jalmes dépouille consciencieusement les procédures criminelles des archives départementales de l'Yonne afin d'en tirer 31 affaires traitées entre 1695 et 1780 par les justices royale et seigneuriales des environs d'Auxerre et de Sens. Au-delà de la reconstitution de la mécanique judiciaire, l'auteure propose une histoire sociale des crimes sexuels en replaçant le viol au cœur du fonctionnement de la communauté locale, dont la solidité est mise à l'épreuve. Elle détaille les trajectoires individuelles des accusés et des victimes, y compris à l'issue du procès. Soldats, vagabonds, curés, artisans, notables locaux : les accusés ne correspondent pas nécessairement à l'image du seigneur libertin oisif forgée par la littérature de l'époque et leur rejet par la société n'a rien de systématique. Quant aux victimes, ce sont des enfants et des femmes de tout âge, célibataires, mariées ou veuves, dont la respectabilité est menacée. Avec humilité et originalité, l'historienne dévoile même au lecteur ses méthodes d'enquête pour retrouver la trace de justiciables dont elle ne peut parfois que constater la disparition des archives.

XVIe-XVIIIe siècle

Hommes charismatiques

Le Culte des chefs. Charisme et pouvoir à l'âge des révolutions **David A. Bell** Fayard, 2022, 384 p., 26 €.

Poursuivant une réflexion initiée il y a vingt ans avec le « culte de la nation », l'historien américain David A. Bell, analyse ici la manière dont on passe, dans la modernité révolutionnaire, d'un souverain « père des peuples » à un chef « père de la nation ». Le charisme est le principal ressort de cette mutation, qui accompagne l'affirmation nationale et la participation directe du peuple, plus ou moins démocratiquement, à la souveraineté. Nous sommes dans le cadre des révolutions atlantiques, entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle.
L'auteur convoque cinq figures au soutien de sa démonstration. D'abord un précurseur, Pasquale Paoli, qui exprime en Corse, dans les années 1750 et 1760, avant même le déclenchement de ces révolutions, l'identification charismatique d'un peuple à son chef. Puis quatre autres bâtisseurs, George Washington, Napoléon Bonaparte, Toussaint Louverture, Simon Bolivar. Trois Américains et un Européen, un ratio important pour ceux qui réfléchissent à la création des nations. L'ouvrage se présente comme autant de brèves biographies de chacun, mais le propos est surtout de décrire les ressorts de leur pouvoir sur le peuple dans ces nations nouvelles. Naturellement, la réunion de ces cinq hommes d'exception dans des contextes différents, mais dans une même séquence, met en relief les caractères de ce premier âge « démocratique » qui, par certains aspects, n'en finit pas de durer et se trouve, avec le populisme, en quelque sorte réinventé, voire relégitimé. De quoi est fait ce charisme, à la fin du XVIIIe siècle ? D'abord de victoires militaires obtenues par des hommes courageux, visionnaires. Ce sont ensuite des sauveurs, surgis au milieu du chaos, d'une crise qui menaçait l'existence même du peuple national, ou était perçue comme telle. Ce sont enfin des fondateurs ou, dans le cas de Napoléon, un régénérateur. Et leur relation avec le peuple est d'abord émotionnelle, l'allégeance pouvant devenir une dévotion. Dans un épilogue stimulant, David A. Bell évoque le lien entre césarisme et démocratie, jusqu'à aujourd'hui, et met le charisme au cœur de cette réflexion : *« le charisme politique est effectivement une force combustible, dangereuse, mais nous ne pouvons nous en passer »*.

XIXe-XXIe siècle

Conflit méconnu

Sale guerre. L'invasion du Mexique par les États-Unis, 1846-1848 **Éric Taladoire** Le Cerf, 2021, 208 p., 20 €.

Éric Taladoire retrace l'histoire de la guerre entre les États-Unis et le Mexique de 1846-1848. Il fait la démonstration que les États-Unis sont largement responsables de ce conflit qui s'inscrit dans une histoire plus longue d'expansionnisme agressif sur le continent, malgré une image entretenue d'« empire de la liberté ». Ce fil rouge, qui contribue à la lisibilité de l'ouvrage, comporte parfois un risque de simplification : les contestations internes de l'hégémonie américaine sont peu abordées, les enjeux de l'esclavage et de la puissance amérindienne mentionnés rapidement. Même si on pourrait se dispenser de l'expression « anglo-saxon », qui reprend une terminologie raciste de la fin du XIXe siècle, ce livre informé reste convaincant et a le mérite de faire découvrir les recherches des historiennes et historiens mexicains. Il éclaire une guerre méconnue en France mais qui est néanmoins centrale pour comprendre la trajectoire contemporaine de l'Amérique.

Livres

XIXe-XXIe siècle

La gauche et la nation

Quand la gauche pensait la nation. Nationalités et socialismes à la Belle Époque Jean-Numa Ducange
Fayard, 2021, 336 p., 23 €.

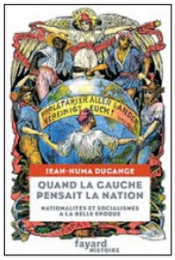

« *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !* » Depuis le *Manifeste du Parti communiste* de Marx et Engels, la chose semble entendue : le socialisme sera international ou ne sera pas. Pourtant, de la révolution de 1848 aux lendemains de la Première Guerre mondiale, la social-démocratie de langue allemande est traversée par une interrogation fondamentale : comment concilier cet idéal de solidarité internationale avec un sentiment d'appartenance nationale qui ne cesse de s'affirmer ? De l'internationalisme radical défendu par Rosa Luxembourg au nationalisme de gauche porté par une partie des sociaux-démocrates, en passant par l'idée originale d'une république fédérale socialiste et multiethnique calquée sur l'empire austro-hongrois, les différentes voies imaginées par les socialistes germanophones sont restituées dans cet ouvrage stimulant. Est ainsi remise en perspective la « rupture » de 1914 souvent présentée comme le moment de ralliement des socialistes à la nation : en réalité, la social-démocratie fut dès ses origines travaillée par la question de la nation, et n'eut de cesse de s'en approprier l'histoire et le vocabulaire pour mieux mobiliser ses partisans. Une contribution essentielle à l'histoire de la gauche, à l'heure du « retour des frontières » et des débats sur l'identité nationale.

XIXe-XXIe siècle

« Le chrétien est arrivé »

Des pays au crépuscule. Le moment de l'occupation coloniale (Sahara-Sahel) Camille Lefebvre
Fayard, 2021, 352 p., 24 €.

Le crépuscule qui précède la « grande nuit » de la colonisation (Achille Mbembe) – voilà le moment sur lequel se penche Camille Lefebvre pour donner à voir l'arrivée des colonisateurs français en Afrique de l'Ouest au tournant du xxe siècle. En guise de décor, deux importantes métropoles sahariennes : Agadez et Zinder. Celles-ci donnent un cadre opérant pour une histoire située de l'occupation de la région : entre 1898 et 1906, 80 militaires et 600 tirailleurs sous leurs ordres prennent le contrôle de ces deux cités et marquent le début de la domination coloniale.
L'objectif de cet ouvrage est de restituer toute la profondeur et la complexité des mondes sociaux alors en présence, et c'est une histoire polyphonique qui est ici déroulée. L'auteure a exhumé de nombreux documents et archives privées en arabe, haoussa et kanouri, qui viennent s'ajouter aux fonds coloniaux plus classiques. Ces archives, qui font la richesse et l'originalité de l'ouvrage, permettent à l'auteur de raconter ce « *moment où le chrétien est arrivé* » et cette colonisation en train de s'inventer, à travers le regard de multiples figures issues de Zinder ou d'Agadez, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, de statut servile ou libres, à la cour des sultans ou perdues dans l'immense masse de la population. Émerge alors une variété de trajectoires individuelles qui aident à complexifier le regard sur la colonisation, et font dépasser l'idée d'une conquête qui, opposant les colonisateurs aux colonisés, s'accompagnerait seulement de résistances ou de collaborations. Plus qu'une rupture nette et brutale, c'est ainsi l'histoire d'un lent basculement qui est racontée pour comprendre comment se construit la domination coloniale.

XIXe-XXIe siècle

Chambige : un féminicide ?

Mourir d'amour. Autopsie d'un imaginaire criminel Jacqueline Carroy, Marc Renneville
La Découverte, 2022, 328 p., 20 €.

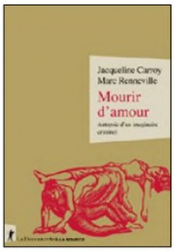

Une villa à Sidi-Mabrouk, en Algérie, le 25 janvier 1888 : un étudiant de 22 ans, Henri Chambige, est trouvé blessé près du cadavre de Madeleine Grille, femme mariée de 30 ans. C'est le point de départ d'une affaire retentissante, depuis tombée dans l'oubli. Pour les historiens Jacqueline Carroy et Marc Renneville, c'est aussi l'occasion d'exhumer un débat judiciaire d'autant plus notable que s'y mêlent étroitement sciences psychologiques, criminologie et littérature. Surtout, c'est l'idée même du « crime passionnel », sous toutes les formes de cette fausse catégorie juridique, qui y est questionnée. Car il est difficile de savoir ce qui s'est passé dans la villa de Sidi-Mabrouk : meurtre ou double suicide manqué ?
L'ouvrage, riche en citations de comptes rendus journalistiques des procès, tient presque, par moments, de l'édition de sources. Cette minutieuse entreprise de restitution pallie l'inaccessibilité d'un dossier de procédure disparu. Elle permet surtout de partager l'expérience des lecteurs de la presse de l'époque : au fil des interventions des avocats se révèlent la complexité de l'affaire, son puissant pouvoir de fascination. On assiste ainsi à la transformation de l'accusé en héros romanesque, dont la vie est férocement analysée et interprétée par ses contemporains. Quitte à éclipser, les auteurs le démontrent bien, la figure de la victime : mise en récit par les protagonistes de l'affaire, elle est tantôt réduite au rôle de mère de famille modèle, tantôt à celui de l'épouse fautive et adultère.

XIXe-XXIe siècle

Vaudois

Alexis Muston. Le Michelet des Alpes Patrick Cabanel Maisons-Laffitte, Éditions Ampelos, 2021, 558 p. 28 €.

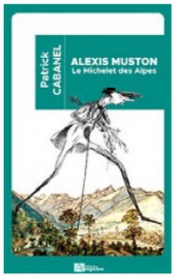

Tous les inconnus de l'histoire ne méritent pas de l'être. A preuve Alexis Muston (1810-1888), qui en traversant son siècle en a reçu et imprimé des marques de grand intérêt. Ce fils de pasteur a grandi dans le Piémont, dans ces vallées vaudoises où subsistent des paroisses issues du mouvement des « Pauvres de Lyon » et gagnées à la Réforme dès les années 1530. Pasteur

lui-même, Muston se prit de passion pour le glorieux passé de sa communauté, au point de devoir s'exiler en France en 1835, exerçant désormais son ministère dans la Drôme. Après une *Histoire des Vaudois* (1834), son monumental *L'Israël des Alpes* (1851) fut salué par Michelet, dont il était proche, comme la résurrection d'un petit peuple persécuté mais indomptable, analogue aux cathares et aux camisards redécouverts par l'historiographie romantique. En rapports étroits avec Hugo, Lamartine, Alexandre Dumas, George Sand, Renan ou Taine, ce poète, médecin, dessinateur, botaniste, physicien, livre, en particulier par son énorme *Journal*, à la fois une masse d'informations sur les mouvements politiques et culturels traversant les sociétés européennes, et le portrait d'une personnalité attachante.

XIXe-XXIe siècle

La belle époque d'Orléans

Orléans 1911. Sociologie d'une ville

Antoine Prost

CNRS Éditions, 2022, 250 p., 22 €.

On n'arrête pas Antoine Prost ! Surtout pas sur les chemins délaissés de la monographie urbaine. On le retrouve ici auteur d'une plongée située : Orléans, 1911. C'est qu'Orléans est la ville de sa vie. A ce titre, il l'étudia dans les années 1980-1990 à l'occasion d'articles, ici repris, relus, récrits. Ressassés ? Non, car la moisson est belle et excède l'apport local : une *microstoria* réussie. Sa méthode statistique centrée sur les ménages permet en effet de rendre justice à des sources (listes nominatives du recensement, électorales, fiscales etc.) dont « *la richesse et la précision émerveillent* ». Bien sûr, l'absence d'études comparables en nombre ne permet pas de prendre toute la mesure des surprises relevées. Orléans compte peu d'ouvriers parmi ses 63 521 habitants, mais beaucoup de militaires, de maraîchers, et un Orléanais sur trois n'est pas inscrit sur les listes électorales : est-ce une ville ordinaire que cette cité qui fait la fête à Jeanne et voit sa bourgeoisie sécuriser ses rentes par la terre beauceronne ? En revanche, ici comme ailleurs, la conscience de classe passe par des constructions empiriques qui dépassent les étiquettes de classes supérieures, moyennes ou ouvrières. Car la « conscience de place » (Rémi Cazals), le quartier, la rue, les métiers, en somme l'esprit des lieux, reste cardinale, à une époque où la diversité sociale subsiste, où « *la typologie des quartiers reposait sur des dominantes, non sur des exclusives* ».

XIXe-XXIe siècle

Les tragédies libanaises

Le Liban en guerre, 1975-1990

Dima de Clerck, Stéphane Malsagne

Belin, 2020, 480 p., 26 €.

La guerre du Liban fut l'un des conflits les plus longs, les plus violents et les plus complexes du XXe siècle. Cette complexité repose d'abord sur l'emboîtement de conflits d'ampleurs diverses, de la vendetta familiale à la guerre froide entretenue par les superpuissances, des massacres intra-confessionnels aux rivalités entre chrétiens, sunnites et chiites, ou entre conservateurs et progressistes, qui en rend la lecture illisible. Avec cette somme remarquablement informée, Dima de Clerck et Stéphane Malsagne offrent au lecteur une plongée vertigineuse, où l'horreur absolue côtoie d'innombrables tentatives, souvent contradictoires, pour sauver une nation qui peine à s'identifier. La grande force du livre réside dans son sens du concret, avec des études détaillées des combattants, des civils, de l'économie et de la société née de la guerre, de la résilience des institutions de l'État et de la concurrence que leur opposent les proto-États mis en place par les principaux acteurs, des enjeux que représente le Liban pour les puissances régionales (la Syrie et Israël) ou mondiales (États-Unis, URSS, France). Guerre si complexe que les Libanais eux-mêmes ne parviennent, aujourd'hui encore, à la nommer d'une même voix : « guerre civile » ou « guerre par procuration », « guerre de religion » ou « guerre de libération » (contre les Palestiniens ou Israël), n'est-ce pas tout cela et bien autre chose encore ? Le livre ne prétend pas donner une explication mais fournit au lecteur un gros trousseau de clés qu'il faut utiliser ensemble pour essayer de comprendre un conflit protéiforme qui échappe à la logique souvent simpliste des acteurs comme des observateurs. Un travail passionnant qui obligera ceux qui croient avoir compris à réviser leur jugement et aidera tous ses lecteurs à mesurer le poids de ce conflit non réglé sur le fond dans les malheurs actuels du Liban. ■

Les membres du comité scientifique ont publié

Le Roi absolu. Une obsession française, 1515-1715

Joël Cornette Tallandier, 2022, 422 p., 22,50 €.

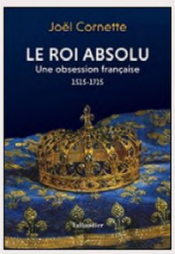

De la victoire de François Ier à Marignan jusqu'à la mort de Louis XIV, deux siècles au cours desquels se construit et s'affirme la puissance de la monarchie française. Joël Cornette, fin connaisseur de cette période, a rassemblé et actualisé une partie des articles qu'il a publiés dans *L'Histoire*. Une longue introduction précède quatre parties chronologiques : le premier XVIe siècle, les guerres de Religion et le règne d'Henri IV, les années cardinales sous Louis XIII, et l'apogée de l'absolutisme avec Louis XIV. A côté de la naissance de l'armée moderne, de la fiscalité, de la force de la religion officielle, l'auteur évoque les châteaux du Val de Loire, la valorisation du français, les livres de chevet de Richelieu, la fortune de Mazarin, l'invention de l'art officiel, autant d'illustrations d'un efficace « soft power ». Mais de la force naît aussi la faiblesse : la conclusion rappelle que c'est bien l'incapacité structurelle de l'État absolu à se réformer qui a conduit à sa chute en 1789.

@ **Pour plus de comptes rendus, inscrivez-vous à la newsletter de *L'Histoire* sur www.lhistoire.fr**

Revues

Sur les routes

Espace d'échange et de guerre, Inflexions *consacre son dernier numéro à la route.*

Inflexions n°49, 2022/1

Le quotidien, la littérature, l'histoire, le commerce… les routes sont partout. *« La route est, dans son essence fondamentale, un objet humain qui relie au moins deux points dans l'espace et dans le temps »,* définit le lieutenant-colonel Jean Michelin dans son éditorial. *« Parce qu'elle relie des points habités, elle trouve sans doute ses origines dans le commerce ou la guerre, deux activités qui nécessitent que l'on se rencontre ou que l'on se confronte. »*

Le numéro d'*Inflexions,* revue éditée par l'armée de terre, commence par se pencher sur certains cas concrets. Martin Gravel part « à la recherche des routes de l'Empire carolingien ». L'Empire carolingien se réalise, comme Rome, par les conquêtes et l'organisation de son pouvoir par les armes. Était-il, lui aussi, dépendant des routes ? Si les traces de la voirie romaine sont encore bien visibles, les rares témoins textuels et les photographies aériennes ne permettent pas d'étudier facilement les routes des Carolingiens. Il n'y aura peut-être jamais de cartographie détaillée des routes du Haut Moyen Age, l'histoire de cette période doit se porter vers les déplacements eux-mêmes, plutôt que sur leurs moyens.

Maurice Sartre s'attaque ensuite aux « routes de la soie » – et plus précisément à leur appellation, *« une invention historiographique »*. Doublement trompeur, ce nom désigne sous un seul terme un réseau complexe de routes commerciales, qui ne fut jamais conçu comme un tout cohérent, sur lequel circulaient bien d'autres produits que la soie. Magnifique slogan dont la force d'évocation n'a pas échappé à Xi Jinping, l'appellation n'a d'ailleurs rien d'ancien et encore moins d'antique, puisqu'elle doit tout à Richthofen, un géographe allemand du XIXe siècle. Tracer une route est un privilège. La contrôler est un enjeu de pouvoir. Anthony Namor analyse la conquête des routes numériques. Il faut aujourd'hui transporter l'information de manière toujours plus sûre et plus rapide. Ces routes immatérielles ont un support physique : les câbles sous-marins. Leur fabrication et possession (en majorité aux mains des Gafam) se trouvent au cœur de nouvelles stratégies d'affrontement.

Le sommaire de la livraison est riche, ponctué de thèmes originaux, comme l'article de Jérôme Pellistrandi sur la route géopolitique du Tour de France ou celui de Patrice Debré sur les routes des épidémies. ■

Le mois prochain dans « L'Histoire »

EN VENTE DÈS LE 24 MARS

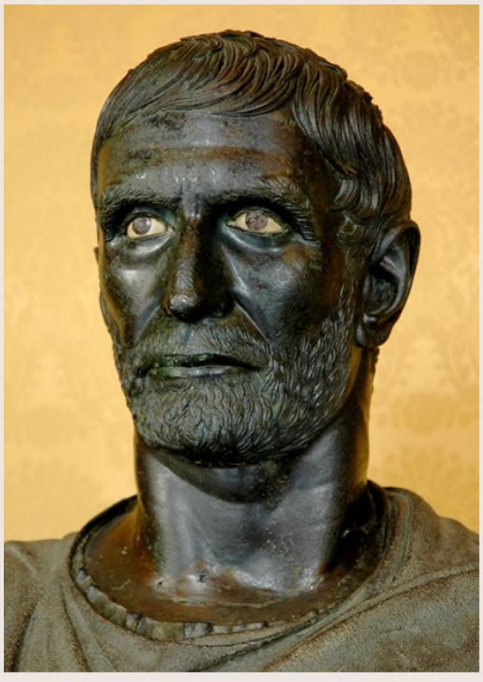

Rome
Naissance d'une cité géante

Romulus : ce que dit l'archéologie

Comment l'Italie est devenue romaine

La citoyenneté ouverte, une exception romaine ?

Vu d'en face : ce qu'en pensaient les Grecs

Des aqueducs et du blé : organiser la ville

Une mégapole de la Méditerranée antique

ROME, MUSEI CAPITOLINI ; WERNER FORMAN

Arbres musiciens

L'Alpe n° 95, hiver 2021-2022

« La forêt chante-t-elle encore » ? Dans le dernier numéro de *L'Alpe*, la revue du musée Dauphinois publiée aux éditions Glénat et sublimement illustrée, Éliane Patriarca plonge au cœur de l'histoire d'une forêt, celle que l'on surnomme « la forêt aux violons ». Depuis l'époque d'Antonio Stradivari, célèbre luthier de Crémone (1644-1737), la profession vient s'approvisionner dans la forêt de Paneveggio, à un peu moins de 200 kilomètres au nord de Venise. Stradivari vient y choisir l'arbre idéal, l'épicéa, qui donnera la meilleure acoustique à ses instruments. Mais en octobre 2018, la tempête Vaia a ravagé le Trentin. La journaliste nous plonge dans l'histoire et le devenir de ces arbres musiciens.

Entendre le blasphème

Médiévales n°81, automne 2021

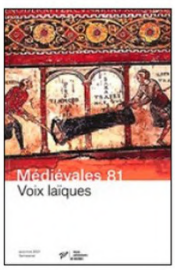

Laïcité, blasphème, religiosité. Des termes qui resurgissent dans le débat contemporain mais qui fleurissaient déjà au Moyen Age. Avaient-ils seulement le même sens ? Comment les hommes percevaient-ils les connotations de termes souvent théoriques ? *Médiévales* consacre son dossier, coordonné par Éléonore Andrieu (université Toulouse-II-Jean-Jaurès) aux « Voix laïques » du XIe-XIIIe siècle, à travers des exemples variés, comme le blasphème dans le *Roman de Renart*. Composé entre 1175 et 1250, cette œuvre coïncide peu ou prou avec une période d'une intense réflexion sur les péchés de la langue (1190-1260). Valentine Eugène s'intéresse à ce célèbre corpus de textes car il est ponctué de blasphèmes. Rapportés bien souvent au discours direct, nous pouvons véritablement les « entendre » presque comme à l'époque du *Roman*.

La guerre transmise

Sensibilités n°10, 2022/1

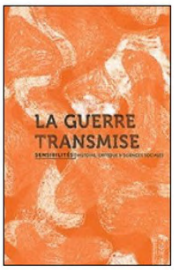

« Psychanalystes et historiens posant ensemble leur regard sur les expériences de la guerre et les modalités de leur transmission : tel est l'objet de ce nouveau numéro de Sensibilités. » Pour ce magnifique volume, coordonné par Stéphane Audoin-Rouzeau et Emmanuel Saint-Fuscien, Hélène Dumas replonge dans un album composé par une sœur allemande, Milgitha Kösser, en 1994 au Rwanda. Récit d'un massacre de plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tutsi réfugiés dans la paroisse de Kaduha, commis dans la nuit du 21 avril, ce document probatoire est construit en dehors de toute intention judiciaire. Les photos et documents rassemblés par la religieuse sont reproduits, avec pudeur, sur plusieurs pages de la revue, accompagnés de ses commentaires manuscrits.

Palmyriens sur l'eau

Syria n° 97, 2020

Deux chercheurs norvégiens de l'équipe de Jorgen Christian Meyer viennent de mettre au jour un graffito antique, sur une colonne du sanctuaire de Bel à Palmyre, représentant un radeau. Cette frêle embarcation était pourtant utilisée pour descendre l'Euphrate jusqu'au golfe Persique, une navigation pratiquée depuis le IIe millénaire avant notre ère et jusqu'au XIXe siècle. Un bas-relief et deux inscriptions trouvées précédemment sur ce site témoignent déjà de bateaux allant vers l'Inde. Un archéologue allemand signale dans le même numéro une représentation du phare d'Alexandrie sur une tombe, encore à Palmyre. Ces hommes du désert sont décidément bien présents sur l'eau, fleuves ou mers lointaines ! ■

Lettres de l'étranger

Les « bronzes du Bénin »

Fin 1896, le consul britannique du protectorat établi dans le delta du Niger après la conférence de Berlin fit savoir à Londres que l'*oba* (le roi) du Bénin (dans l'actuel Nigeria) avait jeté un *juju* (mauvais sort) sur les noix de palme, principal produit d'exportation du pays. Son commerce serait désormais puni de mort. Le Royaume-Uni envoya une délégation chargée de négocier ; elle fut prise en embuscade ; sept officiers britanniques périrent. Anticipant la réaction de la Couronne, l'*oba* sacrifia aux dieux de sa famille des centaines d'esclaves et de captifs. L'expédition punitive attendue prit la ville, découvrit horrifiée le spectacle de ces cadavres et s'empara méthodiquement des trésors artistiques du palais, aujourd'hui dans les musées et collections privées en Europe et aux États-Unis. Ce sont les fameux « bronzes du Bénin ». Deux livres évoquent cette histoire et la question brûlante de leur éventuelle restitution.
***Times Literary Supplement*, 26 mars 2021.**

Pline déboulonne les statues

Le déboulonnage des statues de sommités ayant eu plus ou moins partie liée avec l'esclavage est l'occasion de rappeler l'ancienneté de la pratique.
***« Quelle joie pour nous de fracasser ces fiers visages au sol,* écrit Pline le Jeune, *de les taillader à coups d'épée, de les ravager à coups de hache comme si le sang et les douleurs de l'agonie pouvaient sortir de leurs fêlures. »* A l'iconoclasme de la Réforme puis de la Révolution française s'ajoutent des épisodes moins connus, comme le renversement de la statue de George III par les révolutionnaires américains en 1776. Elle fut fondue pour produire des balles de mousquet destinées à trucider les soldats anglais.**
A lire dans *Books*, mars-avril 2022.

Olivier Postel-Vinay

L'affaire Dreyfus 2.0

Jean Dytar propose un objet graphique étonnant pour revisiter l'Affaire.

#J'accuse… ! J. Dytar
Delcourt, « Mirages », 2021.

C'est, assurément, l'album de BD historique le plus original qui soit sorti depuis longtemps – disons depuis le *Fritz Haber* de David Vandermeulen en 2005. En ouvrant ce gros coffret de 310 pages, vous avez devant vous une sorte d'ordinateur portable, avec son clavier et son écran, sauf que tout est dessiné en noir et blanc.
Le dessin lui-même est hachuré : les « écrans » ressemblent à des gravures 1900, tout en étant structurés façon 2000. Ainsi page 154, l'écran en question déroule le début de la fameuse « protestation » dreyfusarde publiée à partir du 14 janvier 1898 dans *L'Aurore* – juste au lendemain de la publication, dans le même journal, du « J'accuse ! » de Zola. On peut y lire : *« 102 ont signé. Prochain objectif : 1 000 ! »* ; *« Lucien Herr a signé la pétition il y a quatre heures »* ; *« Alfred Jarry a signé la pétition il y a quatre heures »*. Puis deux encadrés : *« Je signe parce que… »* et *« Signez cette pétition »* avec un cadenas et un doigt flécheur. Bref, vous êtes devant une version « steampunk » de l'Affaire.

Tout l'album est ainsi composé, avec une exceptionnelle science du décalage intelligent. Le décalage est dans la forme mais l'intelligence est dans l'usage qui en est fait. *#J'accuse… !* (tout est dans le #) transforme un témoignage d'époque (par exemple celui de Mathieu Dreyfus) en interview, un éditorial de Clemenceau en prise de parole *via* FaceTime.

Un exercice de style

Quand Gaston Leroux, qui fut présent pour le journal *Le Matin* au second procès Dreyfus, raconte le moment dramatique où l'accusé, sortant de son mutisme, interpelle le général Mercier, il est saisi dans la cour des Colonnes du lycée de Rennes, répondant aux questions d'un présentateur du JT.

Ceux qui connaissent – et apprécient – l'œuvre de Jean Dytar savent qu'il est le Zelig de la BD, passé maître dans l'art non de la parodie mais du pastiche. Il s'est fait connaître en 2009 avec *Le Sourire des marionnettes* qui nous parlait d'Omar Khayyâm dans le genre des miniatures persanes, a triomphé en 2014 avec sa *Vision de Bacchus*, qui évoquait la Venise de la Renaissance dans le genre des peintres de la Renaissance vénitienne, et ainsi de suite. A chaque fois l'exercice de style s'efface derrière la finesse du dessin et celle du récit. *#J'accuse… !* peut être considéré – provisoirement – comme son chef-d'œuvre. Parce qu'il ne se contente pas de se servir de son brio « à la manière de » pour nous raconter, d'une façon surprenante et séduisante, cette histoire incroyable : il associe son talent documentaire à une connaissance affinée de l'époque et des enjeux, considérables, qui s'y révèlent.
Je suis certain que la majorité des lecteurs de cet album seront étonnés par les documents qui s'y retrouvent mis en valeur, parfois magnifiés – les textes, bien sûr, mais plus encore les unes de journaux ou les caricatures. Ils se retrouveront plongés dans une ambiance troublante, où, en particulier, la parole et l'image antidreyfusardes prédominent. A les lire et à les voir, on comprend mieux l'influence d'intellectuels comme Édouard Drumont ou Maurice Barrès. Si l'historiographie actuelle est largement dreyfusarde, la culture nationale de ces années-là était, elle, nettement imprégnée par la sensibilité opposée – et ce constat, un livre de texte n'en témoignera qu'insuffisamment.
Voilà pourquoi il faut doublement rendre hommage à Jean Dytar : conteur-dessinateur doué mais aussi conteur-historien subtil, qui fait toucher du doigt et de l'œil la force des « médias » et donc la lourde responsabilité qui pèse sur eux. Une conclusion à laquelle n'importe quel citoyen de 2022, dreyfusard ou pas, adhérera aisément. ■

Pascal Ory
Professeur émérite à l'université Paris-I

À LIRE AUSSI CE MOIS-CI
Harlem **Mikaël, t. 1, Dargaud, 2022.**

© DELCOURT 2021

Classique

« Les Cavaliers » de Joseph Kessel

En 1967 Joseph Kessel publiait un roman sur l'Afghanistan, dépeignant une terre restée à l'écart de la modernité. Une vision longtemps restée attachée à ce pays.

Par Emmanuelle Tixier du Mesnil*

LA THÈSE

En 1956 Joseph Kessel est en Afghanistan pour le tournage d'un film de Pierre Schoendoerffer et Jacques Dupont dont il a écrit le scénario, *La Passe du diable*. Le sujet principal en est le *bouzkachi*, ce jeu équestre des steppes, d'origine mongole, particulièrement violent puisque tous les coups sont permis, au cours duquel des cavaliers se disputent la carcasse d'une chèvre décapitée pour aller la déposer dans un « cercle de justice » tracé sur le sol. Le film n'a qu'un succès d'estime, mais le jeu devient mondialement célèbre une dizaine d'années plus tard grâce au livre que lui consacre Joseph Kessel, *Les Cavaliers*, paru en 1967. Il retrouve en Afghanistan l'héroïsme sauvage ainsi que la puissance des lieux et des hommes qui étaient déjà au cœur de son œuvre littéraire, notamment dans *Le Lion*, paru en 1958. L'auteur, écrivain renommé, résistant, journaliste et aventurier, est alors une légende. Sa fresque afghane dresse le portrait du plus fameux *tchopendoz* (cavalier) de son temps, Ouroz, l'homme au rictus de loup, fils de Toursène, qui vient représenter la province de Maïmana lors du grand *bouzkachi* organisé par le roi Zaher Shah à Kaboul. Il s'y rend monté sur Jehol, le « cheval fou », la plus belle des bêtes dressées par son père, et secondé par Mokhi, le palefrenier à l'âme pure. Sur le point de remporter la victoire, il est gravement blessé à la jambe. Pour échapper à la femme médecin qui veut l'examiner, ce qui offense son sens de l'honneur, il entame un voyage christique de retour dans sa province, rongé par la fièvre et quasi mourant ; il garde toutefois suffisamment de cruauté et de rancœur pour tenter de corrompre Mokhi, qu'une nomade pousse également à trahir son maître afin de s'emparer de Jehol. Le roman déroule ce terrible voyage de retour qui est aussi l'occasion de célébrer la beauté farouche du territoire afghan, de ses chevaux et de ses cavaliers.

Folio, 1982.

CE QU'IL EN RESTE

Porté par une écriture magnifique et la puissance de l'intrigue, le roman dépeint une terre immuable, restée à l'écart de la modernité, gangrenée, comme Ouroz, par la violence, et les inégalités. Ce n'est pas sans rappeler la façon dont on considère aujourd'hui encore ce pays, lorsque l'on qualifie le régime des talibans de médiéval. Or l'Afghanistan, berceau autant que tombeau des empires, n'a jamais été à l'écart du monde, ni par sa géographie ni par son histoire. Exsangue après un demi-siècle au moins de guerres, d'invasions et de dévastations, le pays fait partie d'une histoire vaste, tumultueuse, et est autant le symbole de l'archaïsme politique que le spectre d'une modernité chaotique et brutale montrant les ravages de la loi du plus fort. Comme le *bouzkachi*, que les talibans n'ont pas osé abolir. ■

* *Professeure à l'université Paris-Nanterre*

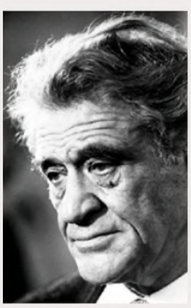
DOMINIQUE BERRETTY/GAMMA-RAPHO

Joseph Kessel

Né en 1898 en Argentine au sein d'une famille juive d'origine lituanienne, il grandit en Russie puis en France (à partir de 1908), où son père est médecin. Engagé volontaire à 18 ans lors de la Première Guerre mondiale, il rejoint l'aviation, ce qui lui inspire son premier grand succès littéraire, *L'Équipage*, paru en 1923. Dans l'entre-deux-guerres, il voyage, part à l'aventure sur tous les continents, collabore en tant que journaliste à plusieurs journaux. Il écrit *Belle de jour* en 1928 puis, entre autres ouvrages, *La Passante du Sans-Souci* en 1936 pour dénoncer la montée du nazisme. Après la défaite de 1940, il rejoint tout de suite la Résistance et devient un héros de la France Libre. C'est à Londres qu'il compose avec son neveu Maurice Druon les paroles du *Chant des partisans* en 1943. Ses voyages lui inspirent ses romans les plus célèbres : *Le Lion*, en 1958, puis *Les Cavaliers*, en 1967. Il entre à l'Académie française en 1962, et meurt en 1979 dans la région parisienne.

@ Retrouvez tous les « Classiques » sur www.lhistoire.fr

GUIDE Sorties

■ Expositions p. 106 ■ Cinéma p. 110 ■ Médias p. 112

Expositions

Soixante ans d'arts ménagers

Le Salon des arts ménagers a drainé pendant soixante ans, des foules curieuses de nouveauté et parfois d'utopie. Sous l'œil attentif des politiques et entrepreneurs.

Ce Breton-là s'appelait Jules-Louis. De formation scientifique et de sensibilité socialiste, député et sénateur respecté, directeur du service des inventions durant la Grande Guerre puis ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, il fut aussi l'inventeur du motolaveur, ancêtre du lave-vaisselle et, en 1923, l'initiateur du Salon des arts ménagers pour « mettre le rêve à la portée de tous ».

L'exposition rappelle l'incroyable spectacle que constituait alors le Salon, au Grand Palais, à Paris, puis au Cnit à la Défense, jusqu'à sa fermeture définitive en 1983. Des films et des photos montrent les foules attentives au « quitien » pour fixer les manches à balai, aux casseroles automatiques, aux aspirateurs, des élégantes en chapeau essayant des diffuseurs de parfums, ou le président Albert Lebrun en arrêt devant le stand des presse-purée en 1934.

Une cuisine-laboratoire

Car l'alimentation est un secteur privilégié des responsables de la manifestation, pour le bien-être de la population qui peut goûter l'inimitable Viandox, pour l'image de marque de la France, patrie de la gastronomie (et Raymond Oliver présente ses petits fours), mais aussi pour les retombées économiques. La nature n'est pas (complètement) oubliée, avec la lutte contre *« le papier gras, nouveau fléau de nos sites touristiques »*, s'exclame Léon Auscher, président de l'Union nationale des associations de tourisme en 1938. Les inventeurs sont donc sollicités l'année suivante pour dessiner des poubelles solides, pratiques et si possibles esthétiques – nos équipes municipales en sont toujours là.

L'exposition interroge aussi les questions sociétales, et d'abord la place des femmes. Le journaliste Gaston Picard s'entretient en 1927 avec une vingtaine de femmes connues telles la romancière Gyp ou la poétesse Lucie Delarue-Mardrus sur un « féminisme pratique » complémentaire du « féminisme d'idées ». Paulette Bernège, proche collaboratrice de Jules-Louis Breton, imagine une femme moderne, active à l'extérieur et régnant chez elle sur une cuisine-laboratoire aux déplacements pensés pour éviter les « distances-vampires » qui coûtent efforts et temps. Jusqu'en 1974, un concours de la fée du logis départage 60 finalistes, entre réalisation de pâtés en croûte, repassage et raccommodage. Dans ce concert s'élèvent cependant quelques voix discordantes, celle de Louise Weiss plaidant en 1936 pour le droit de vote avec le groupe de La Femme nouvelle ou, plus radicales encore, celles des militantes du MLAC-MLF en 1975, qui diffusent une affiche vengeresse sur la Mé(na)gère apprivoisée, mécanique utile et silencieuse, *« vraiment une affaire ! »*.

Symbole de la société de consommation dans ce qu'elle a d'excessif

Symbole de la société de consommation, y compris dans ce qu'elle a rétrospectivement d'excessif comme la maison tout en plastique de 1956, cette manifestation populaire (1,4 million de visiteurs à son apogée en 1962, pour 1 289 exposants sur cinq niveaux) est un exceptionnel révélateur de société. Il était naturel que les Archives nationales, détentrices du fonds complet du Salon, aient envie d'en faire profiter un large public. ■

Huguette Meunier

À VOIR

Plateau volant, motolaveur, purée minute au Salon des arts ménagers, 1923-1983
Jusqu'au 16 juillet aux Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine (93).

REPRODUCTION ARCHIVES NATIONALES. DROITS RÉSERVÉS – REPRODUCTION ARCHIVES NATIONALES. DROITS RÉSERVÉS

■ Page de gauche : démonstratrice en 1956 du plateau « Le Derviche, ni tasse, ni verre renversé ». Ci-dessus : le Salon au Grand Palais en 1933.

Qui est René L. ?

A partir de dessins retrouvés dans un asile à l'abandon, une expérience d'histoire en train de se réaliser.

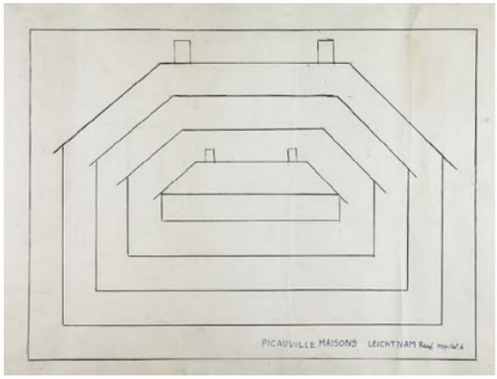

■ Dessin représentant des maisons imbriquées.

Quarante dessins roulés sur eux-mêmes. Abandonnés dans un bâtiment voué à la destruction de l'hôpital psychiatrique privé du Bon-Sauveur à Picauville dans la Manche. Tracées au crayon noir, certaines œuvres sont coloriées avec soin. Elles représentent des maisons géométriques (ci-dessus), un poisson, un voilier… Toutes sont signées du même artiste atteint – selon son certificat d'entrée – de *« délire chronique de structure imprécise à thème hypocondriaque »* : René L.

Une telle découverte ne pouvait que susciter l'intérêt d'un historien comme Philippe Artières si familier des « écritures ordinaires ». Il se lance sur les traces de ce patient dessinateur. René L. est né en 1920 à Perregaux en Algérie. Il y passe son enfance et son adolescence avant d'être hospitalisé vers 20 ans pour troubles mentaux. En 1963, après l'indépendance algérienne, il est interné au Bon-Sauveur où il séjourne jusqu'à sa mort en 1993. Pour comprendre le monde dans lequel René L. évoluait, Philippe Artières et Béatrice Didier ont recours à ce que Michel Foucault appelait « hétérotopies ». Ces espaces bien réels mais coupés du monde environnant ont des règles bien à eux qui peuvent induire des écarts à la norme : ce sont le monastère, l'internat, la colonie mais aussi le village olympique ou le parc d'attractions, et, bien entendu, l'hôpital psychiatrique.

L'exposition propose alors d'associer aux dessins de René L. toutes sortes d'objets qui leur font écho : la sculpture géométrique *Modular Cube* de Sol LeWitt, des témoignages d'enfants maghrébins réfugiés en France, des plans d'aménagement d'Alger par les Français. Elle fait aussi appel aux expériences et aux créations de Michel Foucault lui-même mais aussi de Frantz Fanon, psychiatre à Joinville-Blida pendant la guerre d'Algérie, de l'architecte Le Corbusier et de l'écrivain Georges Perec. Elles éclairent les œuvres de René L. Comme une histoire en train se faire. ■

Olivier Thomas

À VOIR

Histoire(s) de René L. Hétérotopies contrariées
jusqu'au 8 mai au Mucem, fort Saint-Jean, Marseille (13).
www.mucem.org/programme/exposition-et-temps-forts/histoires-de-rene-l

A voir aussi

Karl Marx et le capitalisme
Philosophe, journaliste, économiste et activiste politique, Karl Marx est l'auteur d'une analyse critique du capitalisme conquérant du XIXe siècle. Cette exposition propose de revenir sur la genèse de son œuvre et sur la réception de ses théories tout au long du XXe siècle.
Jusqu'au 21 août au Deutsches Historisches Museum, Berlin (Allemagne).

La Mode en vogue
Vêtements, accessoires, dessins, photographies, 350 pièces issues de la collection du palais Galliera illustrent les codes de l'habillement en France du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.
Jusqu'au 26 juin au palais Galliera, musée de la Mode, Paris.

Josep Bartoli : l'exil peut attendre
Dessinateur et caricaturiste antifranquiste, Josep Bartoli fuit l'Espagne en 1939. Rescapé des camps d'internement français, il commence une existence marquée par l'exil vers le Mexique. Jusqu'à sa mort en 1995 à New York, il ne cesse d'exorciser ses combats et ses souffrances par le dessin.
Jusqu'au 19 septembre au Mémorial du camp de Rivesaltes, Salses-le-Château (66).

Posada, génie de la gravure
Célèbre pour ses *calaveras*, squelettes dansant et riant, l'illustrateur mexicain José Guadalupe Posada (1852-1913) a mis son talent au service de la presse populaire. Son œuvre raconte aussi la mondialisation éditoriale de la fin du XIXe siècle.
Jusqu'au 18 septembre au musée de l'Image, Épinal (88).

La Seine, de Paris à l'estuaire
Le fleuve a façonné des paysages, séparé puis relié les hommes, orienté les choix architecturaux. Il a joué un rôle dans l'approvisionnement de Paris, puis dans l'industrialisation, et a conditionné l'implantation des populations.
Jusqu'au 19 juin au musée d'Histoire urbaine et sociale, Suresnes (92).

@ **Plus d'expositions sur www.lhistoire.fr**

COLLECTION PARTICULIÈRE, DR

MÓNIKA MÉCS
HINFORG - M&M FILM, KOMPLIZEN FILM, PALOSANTO FILMS
PYRAMIDE PRODUCTIONS
présentent
LÉA SEYDOUX
GIJS NABER
LOUIS GARREL
FESTIVAL DE CANNES
COMPÉTITION
2021
« UN CHEF-D'ŒUVRE, NOTRE PALME D'OR »
LE FIGARO
L'HISTOIRE DE MA FEMME
un film de
ILDIKÓ ENYEDI
AU CINÉMA LE 16 MARS
arte
positif
LIRE magazine littéraire
Télérama
LE FIGARO

Jiri Menzel, rire face au socialisme réel

Trois films du réalisateur tchèque ressortent en salles.

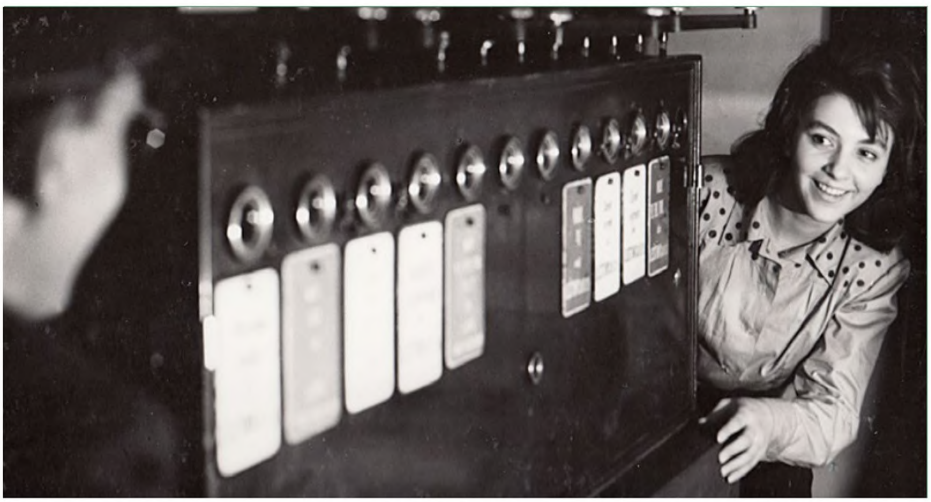

Dans *Trains étroitement surveillés* se mêlent initiation adoslescente et résistance à l'oppression.

Malavida films propose, en salle et en version restaurée, trois des treize films de Jiri Menzel : *Trains étroitement surveillés* ; *Alouettes, le fil à la patte* et *Une blonde émoustillante*. Superbe occasion de redécouvrir un cinéaste tchèque important et subtil, qui refusa toujours de quitter son pays, même au plus fort de la censure et de la « normalisation » suivant le Printemps de Prague et l'intervention soviétique en août 1968. Membre avec Milos Forman, Vera Chytilova et Ivan Passer du carré d'as de la nouvelle vague tchèque, Jiri Menzel décrit cet âge d'or : *« Nous étions dans une société qui devenait libre mais c'était une liberté limitée. En ce sens, nous avions toujours quelque chose à combattre. Quand on peut faire ce qu'on veut, il nous manque un adversaire et une motivation. »*

L'adversaire, c'est la bêtise bureaucratique et la mesquinerie de la vie étriquée imposées par le socialisme réel de la Tchécoslovaquie stalinienne. La motivation, c'est d'atteindre une justesse qui, tout en nuances, en drôlerie, en finesse, sait se détacher des choses « sérieuses ». Ce que Menzel répétera jusqu'au bout, par exemple dans un entretien quelques années avant sa mort, en 2020 : *« Une chose est sûre, je déteste le pathos et tout ce qui est faux. Je cherche à faire des films qui donnent de la force pour vivre. »*

Jiri Menzel s'est imposé avec *Trains étroitement surveillés*. Dans ce film de 1966, Milos, sous-chef d'une petite gare tchèque pendant la Seconde Guerre mondiale, participe sans trop le vouloir à un complot contre l'occupant nazi. Tourmenté par sa timidité, il n'arrive pas à embrasser la jolie contrôleuse qui, pourtant, s'offre à lui. Devant cet échec, il tente de se suicider. Heureusement, une jeune femme issue de la Résistance le révèle à lui-même, finissant avec un coup de tampon administratif sur la fesse gauche. Il peut désormais se comporter en héros, faisant sauter un train tout en mourant bêtement, prenant par inadvertance une rafale de mitraillette. Cela évoque le grand-père magicien de Jiri Menzel, qui, pensant hypnotiser l'armée allemande en route vers Prague, les mains tendues et les yeux exorbités, arrêta le premier tank mais finit écrabouillé par le deuxième.

A 28 ans, avec cette œuvre tragicomique, cocktail détonnant où se mêlent initiation adolescente et résistance à l'oppression, Menzel connaît le succès international. Et même la gloire : le film reçoit à Hollywood l'Oscar du meilleur film étranger. La critique du régime est implicite, celle du réalisme socialiste encore plus marquée, à travers ces effigies héroïques ridiculisées et ces amours joyeuses filmées avec tendresse.

Censuré par le régime

A ce subtil portrait de la jeunesse, succède une farce antistalinienne plus provocatrice encore. Dans *Alouettes, le fil à la patte*, en 1969, Menzel explore carrément le cœur des valeurs socialistes. Durant les années 1950, dans un dépôt de ferraille, travaillent des prisonnières condamnées pour avoir tenté de quitter illégalement le pays et des hommes soupçonnés de ne pas s'enthousiasmer pour le régime, des « bourgeois » en rééducation politique, d'anciens commerçants, des intellectuels, des « libéraux ». Cette petite communauté hétéroclite s'adonne paresseusement aux tâches obligatoires mais surtout, avec la complicité d'un jeune gardien dépassé par les événements, au sens de la dérision et de l'humour. Le plus subversif de ces jeux consiste à perturber les instances officielles qui tentent de faire du chantier un endroit modèle de la victoire du socialisme, tout en draguant les prisonnières étonnamment sexy du camp d'internement d'à côté. C'est le rire, ici, qui défait le cours convenu de l'histoire.

Mais, entre la préparation du film durant le printemps de Prague et son tournage, un an plus tard, la normalisation est passée par là, de même que l'armée soviétique. *Alouettes* est immédiatement interdit jusqu'à la chute du mur en 1989. Ce sera la redécouverte vingt ans plus tard, avec cet exploit cinématographique : achevé en 1969, le film remporte l'Ours d'or à Berlin en 1990 ! Avec *Alouettes*, farfelu, décalé, politique et poétique, le titre de cette rétrospective se justifie au mieux : *« La comédie est une arme. »*

L'adversaire, c'est la bêtise bureaucratique et la mesquinerie de la vie étriquée imposée par la Tchécoslovaquie stalinienne

MALAVIDA NFA

Menzel tourne, dix ans plus tard, *Une blonde émoustillante*. Il exploite une verve rabelaisienne et érotique grâce à Magda Vasaryova et sa superbe chevelure dorée. La belle femme adore la bière et les hommes, y compris son mari, brasseur dans un village transformé en utopie. Menzel ose filmer ce que les autres ne font que rêver. Le cinéaste y oppose une truculence et une ironie très Mittel Europa, cette douceur de vivre qui déconstruira, une décennie plus tard, le rideau de fer par la Révolution de velours. ■

Antoine de Baecque

À VOIR

La comédie est une arme (Trains étroitement surveillés ; Alouettes, le fil à la patte ; Une blonde émoustillante)
J. Menzel, en salle le 23 février.

Pour nos abonnés

REFLET MEDICIS **8 MARS**
malavida *20 HEURES*

Paris

Trains étroitement surveillés
de **Jiri Menzel**

Projection suivie d'une discussion avec **Antoine de Baecque**, et **Mathieu Macheret**, critique de cinéma

20 places sont offertes aux abonnés de *L'Histoire*

Inscription : privilege-abonnes @histoire.presse.fr

Cinéma Reflet Médicis,
3, rue Champollion, 75005 Paris
www.dulaccinemas.com

JHR FILMS

SOS Congo

Thierry Michel livre un documentaire poignant sur les massacres en République démocratique du Congo.

Je m'appelle Denis Mukwege. Je viens d'un des pays les plus riches de la planète. Pourtant, le peuple de mon pays est parmi les plus pauvres du monde. […] *Au moment même où je vous parle, un rapport est en train de moisir dans le tiroir d'un bureau à New York. Il a été rédigé à l'issue d'une enquête professionnelle et rigoureuse sur les crimes de guerre et les violations des droits humains perpétrés au Congo.* […] *Qu'attend le monde pour qu'il soit pris en compte ?* » Ces paroles fortes ont été prononcées le 10 décembre 2018 à Oslo. Denis Mukwege y recevait – en compagnie de Nadia Murad – le prix Nobel de la Paix pour ses efforts visant à mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre. Le gynécologue – surnommé l'« homme qui répare les femmes » – utilisait cette tribune pour lancer un signal d'alarme face aux violences qui déchirent son pays depuis près de vingt-cinq ans.

■ Milices et mouvements rebelles s'affrontent dans le pays depuis 1996.

En 1994 le génocide perpétré au Rwanda par les Hutu contre les Tutsi déstabilise la région des Grands Lacs. Plus de 1 million de Hutu se réfugient au Zaïre – qui deviendra la République démocratique du Congo en 1997. Parmi eux des extrémistes hutu exercent une emprise sur la population civile des camps de réfugiés et souhaitent reprendre le pouvoir au Rwanda. Ils représentent une menace aux yeux de Paul Kagame, le nouvel homme fort du Rwanda, et son allié, le président ougandais. Deux ans plus tard, en 1996, ces derniers décident donc d'intervenir au Zaïre. Une coalition de Tutsi rwandais, d'Ougandais et de Zaïrois est constituée : l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL). Elle est dirigée par Laurent Désiré Kabila, principal opposant à Mobutu, au pouvoir depuis 1965. Poursuivant les réfugiés, l'AFDL traverse le pays d'est en ouest jusqu'à la capitale Kinshasa. Dans le sillage de cette armée rebelle, de très nombreux massacres de populations civiles sont rapportés.

Massacres en toute impunité

La prise de pouvoir de Laurent-Désiré Kabila en 1997 marque la fin de la première guerre du Congo, mais une seconde commence dans la foulée. Le pays est déchiré entre de multiples milices et mouvements rebelles, soutenus par les pays voisins. La paix n'est signée qu'en 2003, mais des massacres continuent encore aujourd'hui en toute impunité.

En 2008 le conseil de sécurité de l'ONU mandate une équipe pour enquêter sur place et dresser la carte de tous les massacres de masse commis entre 1993 et 2003. Publié en 2010, le rapport Mapping répertorie 617 crimes contre l'humanité ou crimes de guerre. Leurs auteurs présumés n'ont toujours pas été jugés. De nombreuses voix s'élèvent donc pour qu'un tribunal pénal international soit mis en place. Parmi elles, celle du docteur Mukwege, mais également celle du réalisateur, Thierry Michel. En donnant la parole à des témoins, des victimes, des journalistes, ainsi qu'à des membres des Nations unies et de la mission Mapping, le documentariste relate dans son onzième film sur le Congo la tragédie traversée par ce pays aussi vaste que l'Europe. ■

Julia Bellot

À VOIR

L'Empire du silence **T. Michel, en salles le 16 mars.**

■ Quelques jours avant le référendum d'autodétermination organisé le 1er juillet 1962, des hommes inscrivent sur les murs d'Alger des slogans favorables à l'indépendance.

C'étaient leurs guerres d'Algérie

Deux documentaires pour les 60 ans de la fin du conflit.

Le 18 mars 1962, à Évian-les-Bains, sur les bords du lac Léman, les représentants du gouvernement de la République française et ceux du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) signent des accords après plusieurs semaines de négociations. Ils décrètent un cessez-le-feu effectif dès le lendemain. La guerre d'indépendance s'achève presque huit ans après la Toussaint rouge et ses attentats meurtriers *(cf.* L'Histoire Collection *n° 95, en kiosque le 17 mars)*. À l'occasion de cet anniversaire, deux grandes séries documentaires sont diffusées : *En guerre(s) pour l'Algérie* de Rafael Lewandowski et Raphaëlle Branche ; *C'était la guerre d'Algérie* de Georges-Marc Benamou et Benjamin Stora. Leur grande originalité – outre le fait d'être les œuvres d'éminents spécialistes – est de s'appuyer sur de nombreux témoignages récents et inédits. Comme si, soixante ans après la fin de ce conflit qui a marqué toute une génération de part et d'autre de la Méditerranée, le temps était enfin venu de libérer la parole et de s'exprimer.

Ils sont civils algériens, Français d'Algérie, appelés du contingent, militaires de carrière français, militants indépendantistes du Front de libération nationale (FLN) et du Mouvement national algérien (MNA), combattants de l'Armée de libération nationale (ALN), intellectuels et étudiants, réfractaires, personnels de l'administration française en Algérie, membres de l'Organisation armée secrète (OAS), supplétifs de l'armée française, porteurs de valises… Ces hommes et ces femmes racontent leurs expériences de cette guerre qu'ils ont vécue d'en bas. *« Une guerre au plus près des chairs et des êtres »* écrit Raphaëlle Branche dans l'introduction du livre qui accompagne son documentaire (Tallandier/Arte éditions, 2022). ■

Olivier Thomas

À VOIR

En guerre(s) pour l'Algérie R. Branche et R. Lewandowski, le mardi 1er et le mercredi 2 mars à 20 h 50 sur Arte.
C'était la guerre d'Algérie G.-M. Benamou, B. Stora, en mars sur France 2.

Radio-Télé

La cité perdue d'Al Andalus

Au xe siècle, le calife Abd al-Rahman III ordonne de bâtir une cité colossale : Madinat al-Zahra, à quelques kilomètres de Cordoue. Depuis cinq ans, des fouilles sont menées sur ce site classé au patrimoine mondial de l'humanité.
Le jeudi 24 février sur France 5.

Concordance des temps

Jean-Noël Jeanneney reçoit le 26 février Pauline Valade pour « Joie décrétée, joie détournée : la fête au xviiie siècle ». Le 5 mars, Pierre Allorant pour « 1869-1879 : la République en son creuset ». Le 12, Anaïs Albert pour « La vie à crédit ». Le 17, Élisabeth Lusset pour la violence domestique.
Tous les samedis à 10 heures sur France Culture.

Police et maintien de l'ordre

François Rabaté propose une analyse comparée du maintien de l'ordre en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne depuis les années 1960.
Le lundi 28 février à 20 h 40 sur Toute l'histoire.

Les vampires d'Olomouc

En 1731 neuf « vampires » sont brûlés près d'Olomouc (actuelle Tchéquie). Plus au sud, dans les territoires balkaniques, les témoignages de « personnes vidées de leur sang » se multiplient. L'impératrice Marie-Thérèse, monarque éclairée, charge son médecin personnel, Gerard van Swieten, de faire cesser ces superstitions. Un documentaire de Gigga Neunteufel.
Le samedi 5 mars à 20 h 50 sur Arte.

@ Plus d'émissions sur **www.lhistoire.fr**

INA/DROITS RÉSERVÉS

Le temps des couturières

Un siècle et demi d'industrie textile française.

Couturières, fileuses ou tisserandes… elles sont les pionnières de la Révolution industrielle française. Longtemps, pourtant, elles sont restées dans l'ombre des hommes qui incarnaient le monde ouvrier. Elles n'avaient pas plus de droits que les enfants aux côtés desquels elles travaillaient dans la chaleur et la poussière des usines du Nord et des Vosges.

Grâce aux archives et aux témoignages, Jérôme Lambert et Frédéric Picard retracent leur histoire. Ils montrent notamment la diversité de ces professions qui habillent la France et le monde. Pleins feux alors sur les ouvrières des filatures de Roubaix qui cardent la laine pour des salaires de misère, sur les adolescentes exploitées par les soyeux lyonnais dans les couvents-usines, ces institutions méconnues du XIXe siècle, ou encore sur les « midinettes », ces couturières du Paris de la Belle Époque, qui, penchées sur leur machine à coudre, donnent corps aux rêves des élégantes.

Elles se sont battues pour faire reconnaître leurs droits. Mais au milieu des années 1970, le début de la mondialisation a touché de plein fouet le secteur industriel textile français. De liquidation en délocalisation, le chômage s'est imposé. Jusqu'à ce que, ces dernières années, les crises écologique et sanitaire rendent le « made in France » plus nécessaire. ■

Olivier Thomas

À VOIR

Le siècle des couturières
J. Lambert, F. Picard,
le lundi 7 mars sur France 3.

Mars

arte

Faire l'histoire sur Arte

Proposée et présentée par Patrick Boucheron

Les tambours de la Batucada, le rythme d'un peuple
par **Anaïs Fléchet**
le samedi 26 février
à 18h15

La main de Fatma. Se garder du mauvais œil
par **Emmanuelle Tixier du Mesnil**
le samedi 5 mars
à 18h15

Le canon de Baba Merzoug
par **Gillian Weiss**
le samedi 12 mars
à 18h15

La poche
par **Ariane Fennetaux**
le samedi 19 mars
à 18h15

Le charbon de terre, énergie fossile et pollution précoce au XIXe siècle
par **François Jarrige**
le samedi 26 mars
à 18h15

Chaque semaine sur ***www.lhistoire.fr***, l'historien ou l'historienne invité(e) répond à la question : « Pourquoi j'ai choisi cet objet ? »

Écoutez ce qu'hier nous prépare.

© Radio France/C. Abramowitz

LE COURS DE L'HISTOIRE
DU LUNDI AU VENDREDI
9H - 10H
Xavier Mauduit

En partenariat avec L'Histoire

france culture
L'esprit d'ouverture.

Mon père, cet antihéros

Deux documentaires proposent de faire interroger les acteurs du passé par leurs descendants.

Pas facile de renouveler un genre codifié et installé de longue date. Le documentaire historique a longtemps paru coincé entre le « tout archives » et les mêmes archives entrecoupées d'interviews de témoins ou d'experts. Une formule qui a donné d'inoubliables réussites et des morceaux d'anthologie mais à laquelle il est difficile d'échapper. Pourtant, cet hiver à Biarritz sur les écrans du Festival international documentaire (Fipadoc), on a pu découvrir une nouvelle tendance prometteuse. Comme un pas de côté dans la conception des documentaires qui reflète aussi une évolution des mentalités. Quelque chose comme la prise du pouvoir par les descendants dans la manière d'interroger le passé des leurs. Deux œuvres notamment en témoignent.

Les « boîtes bleues » ? En Israël tout le monde connaît. Elles sont partout depuis toujours, plus précisément depuis 1901, date de la création du Keren Kayemeth Leisraël (KKL) – Fonds national juif (FNJ) en français –, l'organisme officiel qui les gère et les présente comme « *la boîte qui a construit l'État d'Israël* ». Les innombrables pièces de monnaie qu'elles collectent sont destinées à financer le rachat de terres, la construction d'infrastructures et la plantation de forêts. *Blue Box* (2021), film israélien coproduit avec des partenaires belges et canadiens, est consacré à Yossef Weitz (1890-1972), agronome de formation qui, à la tête du KKL, fut le principal artisan de la politique d'acquisition de terres et de reboisement dans la Palestine ottomane puis sous mandat britannique. Avec le temps, son statut de pionnier a imperceptiblement glissé de l'image du héros à celle de l'antihéros, du moins aux yeux d'une partie des Israéliens et de certains historiens (Benny Morris). Car son nom est désormais synonyme de « transfert ». Celui des Arabes palestiniens vers les pays voisins, ainsi qu'il l'avait annoncé durant la guerre d'indépendance (1948). Michal Weitz, la réalisatrice de *Blue Box*, n'est autre que sa petite-fille née en 1982. C'est peu dire qu'elle a du mal à porter son nom. Pour essayer de comprendre comment son propre père et ses oncles s'en sont sortis avec cet héritage devenu encombrant à ses yeux, et avec les expropriations revendiquées par Yossef Weitz dans ses journaux intimes, elle les a interrogés sans les ménager. Leur confrontation aux archives d'un passé glorieux qui passe désormais plus difficilement qu'en leur temps est forte. Lorsque la mémoire filiale est contredite par les documents, l'effet de vérité est saisissant face à une caméra sans concession. Fallait-il être de la famille pour se l'autoriser ?

Tous ces « enfants de » reconnaissent avoir souffert des stigmates auxquels le nom de leur père fut attaché

Ruth Zylberman, elle, n'a pas eu de parents mêlés au « procès de Prague » (titre de son passionnant film bientôt sur Arte). Quatorze dignitaires du régime, juifs pour la plupart, y avaient été, en 1952, les acteurs d'une parodie de justice, forcés d'avouer des crimes imaginaires dans le pur style des purges staliniennes. La plupart furent condamnés à mort et pendus, les autres à des peines de prison à perpétuité. La documentariste française s'est attachée au destin de trois d'entre eux : Rudolf Slansky, Rudolf Margolius et Artur London. Elle a retrouvé leurs enfants et les a emmenés sur les lieux pour, elle aussi, les confronter à cette mémoire douloureuse. Le fils de Margolius a refusé de visionner les auditions du procès, des séquences incroyables auxquelles le film accorde une large part : « *Je ne veux pas regarder ce spectacle absurde et humiliant* », dit-il. Il est vrai que la mise en scène de ces aveux extorqués a quelque chose d'avilissant : « *Je ne veux pas le juger, c'est aux historiens de le faire* », admet la fille de Slansky. Tous ces « enfants de » reconnaissent avoir longtemps souffert des stigmates auxquels le nom de leur père fut attaché. Un nom porté depuis comme « *une lettre écarlate* », invisible quoique cousue sur la poitrine. Mais leur nom à eux aussi. ■

Pierre Assouline est membre du comité scientifique de L'Histoire, *il réédite en version illustrée* Le Dernier des Camondo *(Gallimard-Musée des Arts décoratifs, 2021)*

@ Retrouvez toutes les Cartes blanches sur www.lhistoire.fr
A suivre également sur www.larepubliquedeslivres.com

DR

LE NOUVEAU
magazine-livre
des passionnés
d'histoire

Trimestriel
132 pages

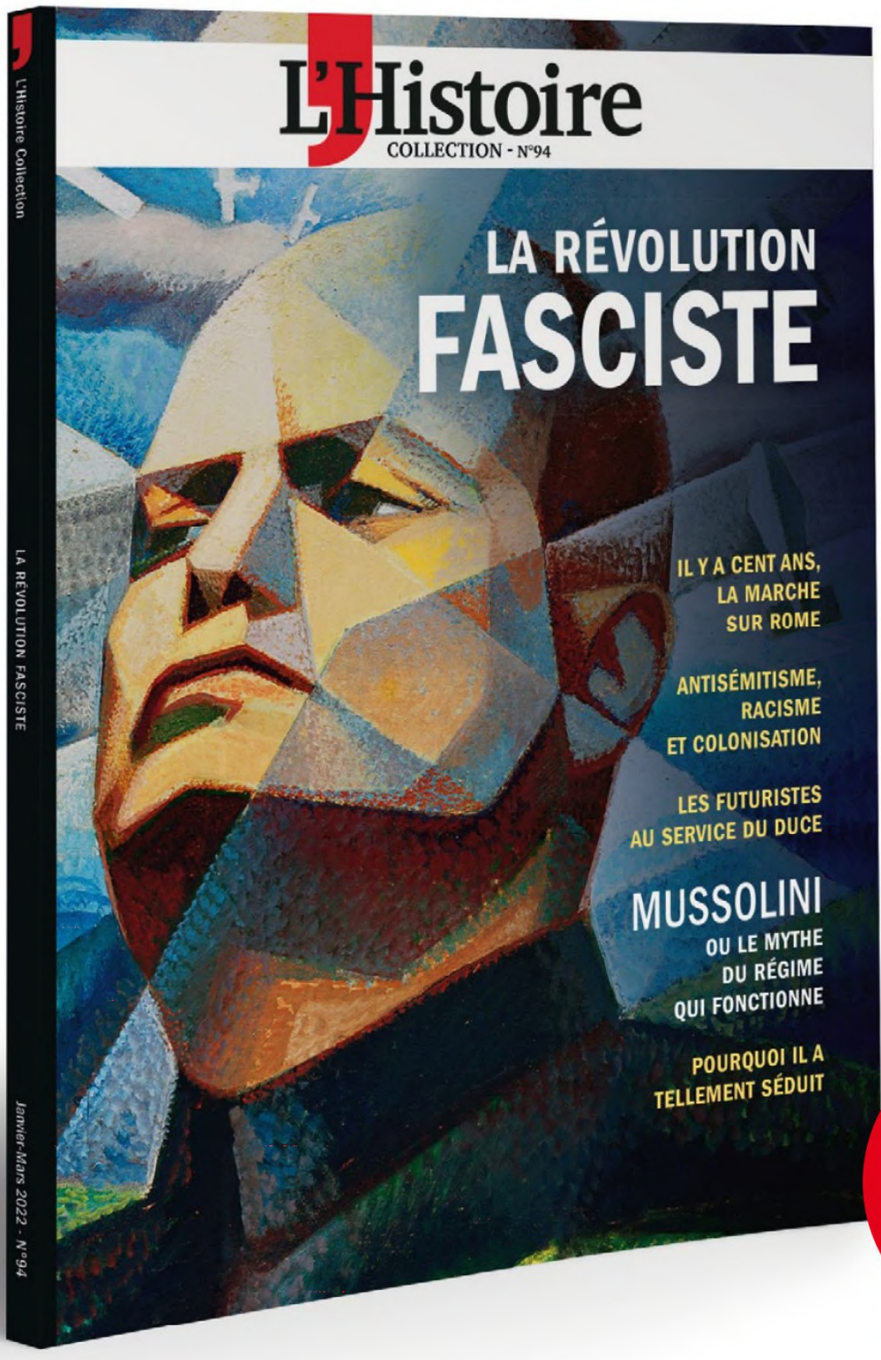

Chez votre marchand
de journaux
et chez
votre libraire

« Fascisme » : le mot, galvaudé, a fini par désigner toutes sortes de régimes. Mais quelle est la vraie nature de ce mouvement né en Italie il y a tout juste cent ans ? Que doit-il à la personnalité de son chef, Mussolini ? Pourquoi a-t-il tellement séduit ? Les historiens s'accordent, aujourd'hui, pour en faire le premier totalitarisme.

L'Histoire
COLLECTION
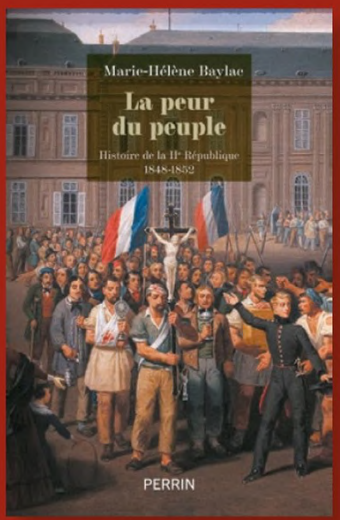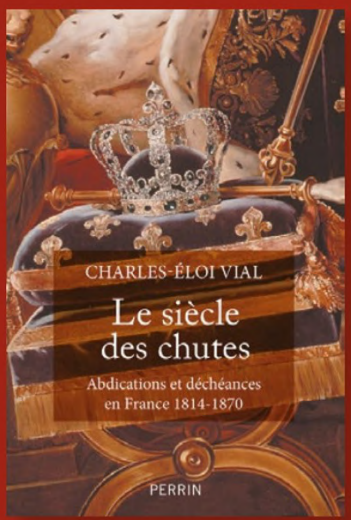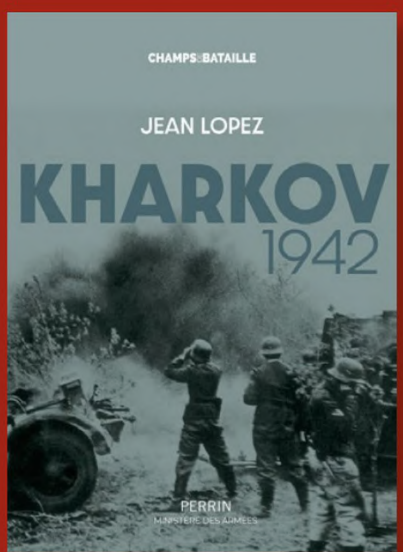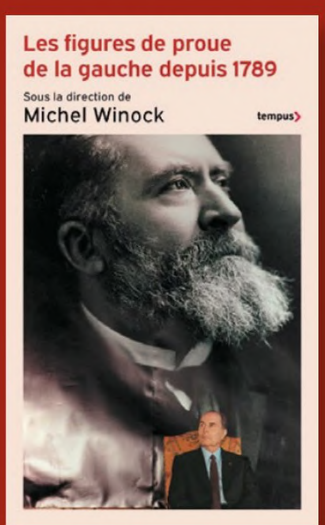
PERRIN, LE MEILLEUR DE L'HISTOIRE